



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **Peltre**



Mairie de Peltre
1 rue de Gargan
57245 PELTRE
secretariat@mairie-peltre.fr

DOSSIER GENERAL

ARRET DE PROJET

Approbation initiale du POS : 08/05/1978

Date de référence du dossier : 03/10/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Révision Générale du POS et transformation en PLU

Prescription	DCM	18/12/2014
Arrêt	DCM	22/10/2018
Approbation	DCM	-

COMMUNE DE PELTRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER GENERAL

1/ RAPPORT DE PRESENTATION : TOME 1 DIAGNOSTIC COMMUNAL

2/ RAPPORT DE PRESENTATION : TOME 2 JUSTIFICATIONS

3/ PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

4/ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

5/ REGLEMENT ECRIT

REGLEMENT GRAPHIQUE :

6/ PLAN 1 : PLAN DE ZONAGE GENERAL : Echelle : 1/5000

7/ PLAN 2 : PLAN DE ZONAGE : village - Echelle : 1/2000

(ANNEXES) :

A. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

B. ANNEXES SANITAIRES

C. PLAN ANNEXE



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **Peltre**



Mairie de Peltre
1 rue de Gargan
57245 PELTRE
secretariat@mairie-peltre.fr

RAPPORT DE PRESENTATION TOME 1 / DIAGNOSTIC COMMUNAL

Approbation initiale du POS : 08/05/1978
Date de référence du dossier : 03/10/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Révision Générale du POS et transformation en PLU

Prescription	DCM	18/12/2014
Arrêt	DCM	22/10/2018
Approbation	DCM	-

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES DU POS DE PELTRE

Approbation initiale	DCM	08-05-1978
Révision N°1	DCM	25-01-2001
Révision simplifiée N°1	DCM	09-01-2006
Modification N°1	DCM	20-12-1983
Modification N°2	DCM	27-04-1990
Modification N°3	DCM	20-01-1994
Modification N°4	DCM	11-09-2003
Modification N°5	DCM	26-01-2005
Modification N°6	DCM	09-11-2010
Modification N°7	DCM	02-04-2012
Modification N°8	DCM	17-12-2012
Mise en compatibilité projet de mise à 2X2 voies de la RD955	AP	16-12-2004
Mise en compatibilité projet d'aménagement global de la Zone d'activités de Mercy	AP	22-06-2007
Mise à jour N°1	AM	07-07-1980
Mise à jour N°2	AM	16-10-1987
Mise à jour N°3	AM	21-10-1993
Mise à jour N°4	AM	13-03-1997
Mise à jour N°5	AM	21-04-1997
Mise à jour N°6	AM	14-09-1998
Mise à jour N°7	AM	11-01-2000
Mise à jour N°8	AM	30-08-2005
Mise à jour N°9	AM	24-01-2011
Mise à jour N°10	AM	16-05-2013
Mise à jour N°11	AM	24-09-2014
Prescription révision du POS en forme de PLU	DCM	18-12-2014

* AM : Arrêté Municipal

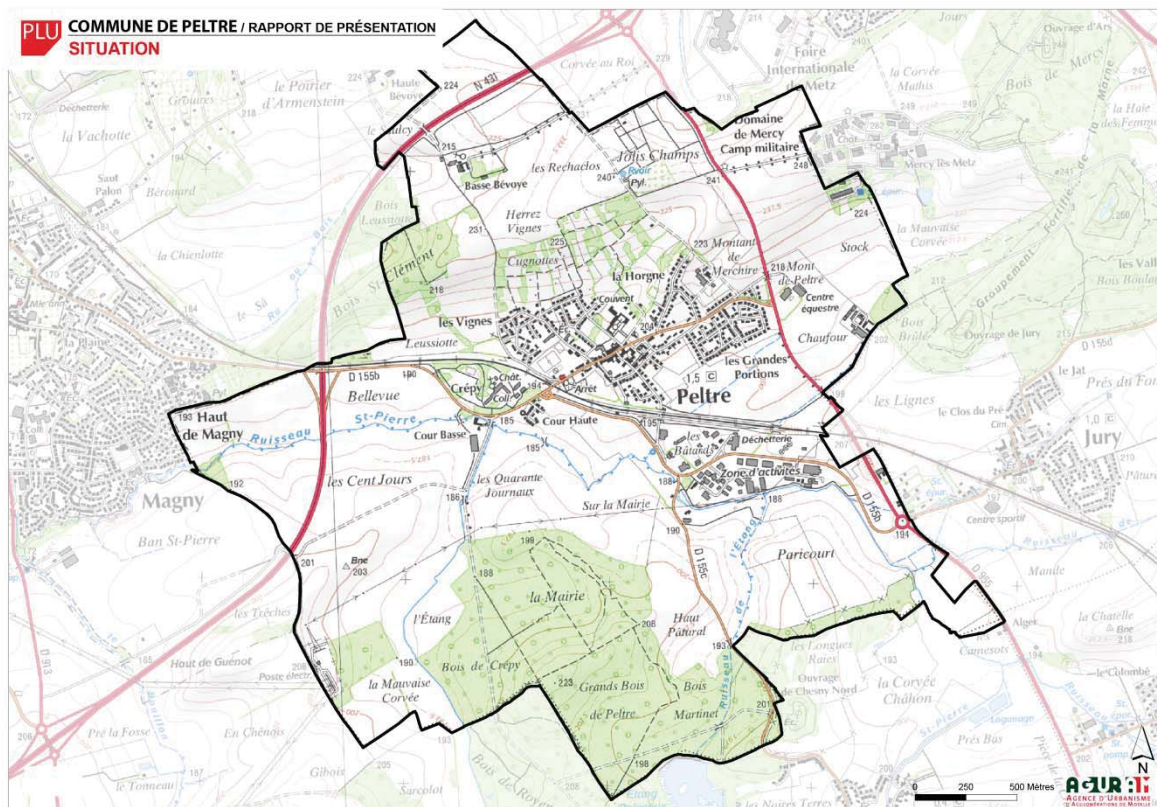
* DCM : Avant le 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Municipal

A partir du 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Métropolitain

* AP : Arrêté Préfectoral

SOMMAIRE

Préambule	5
I / ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	9
I.1. Contexte et évolutions climatiques.....	11
1.1. Le climat	11
1.2. Le changement climatique.....	12
I.2. Cadre naturel et paysager	15
2.1. La topographie	15
2.2. La géologie	15
2.3. Le réseau hydrographique.....	17
2.4. Les zones naturelles d'intérêts reconnus	21
2.5. Les entités paysagères.....	23
2.6. Les milieux naturels et semi-naturels	31
2.7. La biodiversité remarquable	45
2.8. Les continuités écologiques	50
I.3. Environnement et cadre de vie.....	65
3.1. La gestion des déchets ménagers et assimilés.....	65
3.2. L'eau potable et l'assainissement.....	68
3.3. La qualité de l'air.....	73
3.4. Les gaz à effets de serre	77
3.5. L'énergie	81
3.6. Le bruit.....	87
3.7. Les risques naturels et technologiques	92
3.8. Les servitudes d'utilité publique.....	99
3.9. Les technologies de l'information et de la communication (TIC).....	99
II / DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE ET URBAIN	103
II.1. Le contexte socio-économique	105
1.1. La démographie	105
1.2. L'habitat	111
1.3. Les équipements et la vie associative	121
1.4. Les activités économiques et l'emploi	131
1.5. L'agriculture	143
1.6. Les déplacements et la mobilité	149
II.2. Le cadre urbain	165
2.1. Eléments d'histoire	165
2.2. Descriptif des différents secteurs urbains.....	171
2.3. Patrimoine urbain remarquable	179
2.4. Les espaces publics	183
2.5. L'environnement végétal du village	189
III / EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION.....	191
III.1. La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	192
1.1. Données de cadrage	192
1.2. Evolution des espaces naturels et agricoles	192
1.3. Evolution des surfaces artificialisées.....	193
1.4. Bilan de la consommation	197
III.2. Bilan du Plan d'Occupation des Sols	199
III.3. Potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain.....	207
IV / SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	213



Préambule

Une situation en périphérie de Metz

Située au sud-est de l'agglomération messine, Peltre fait partie des communes inscrites dans la première couronne de Metz Métropole.

Localisé sur le plateau lorrain, le village est limitrophe à la première ville de Moselle se situe à une dizaine de kilomètres de son centre-ville.

Peltre est, par ailleurs, connectée à la RD955 et à la rocade RN431. De plus, elle dispose d'une halte ferroviaire sur la ligne Metz-Strasbourg.

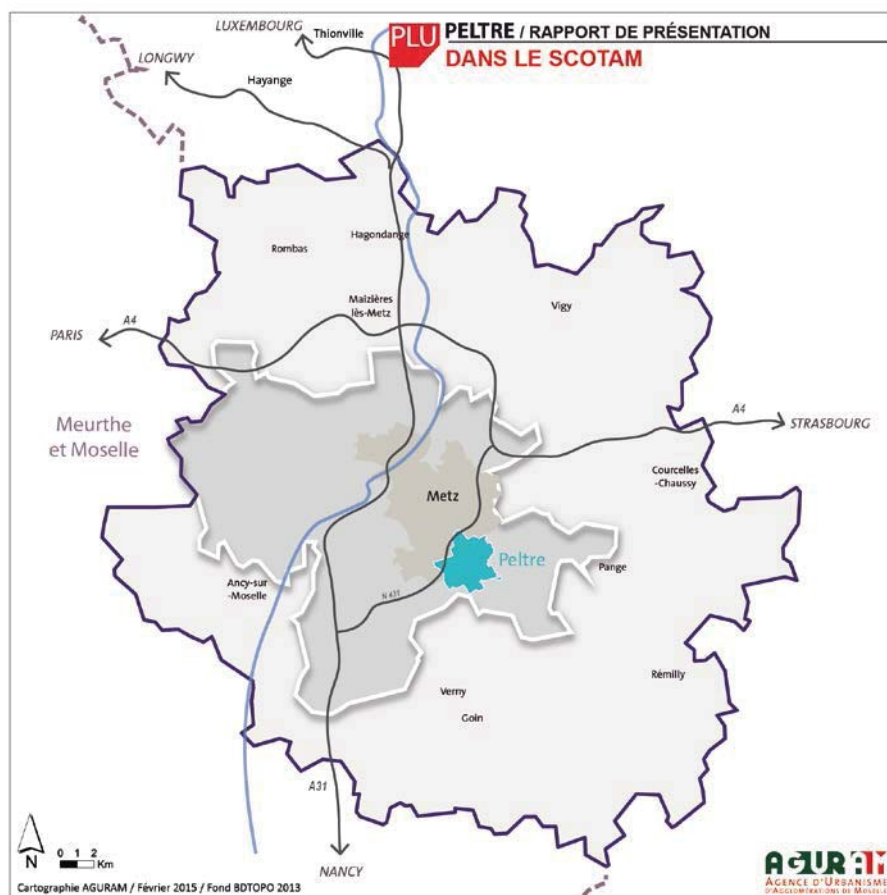
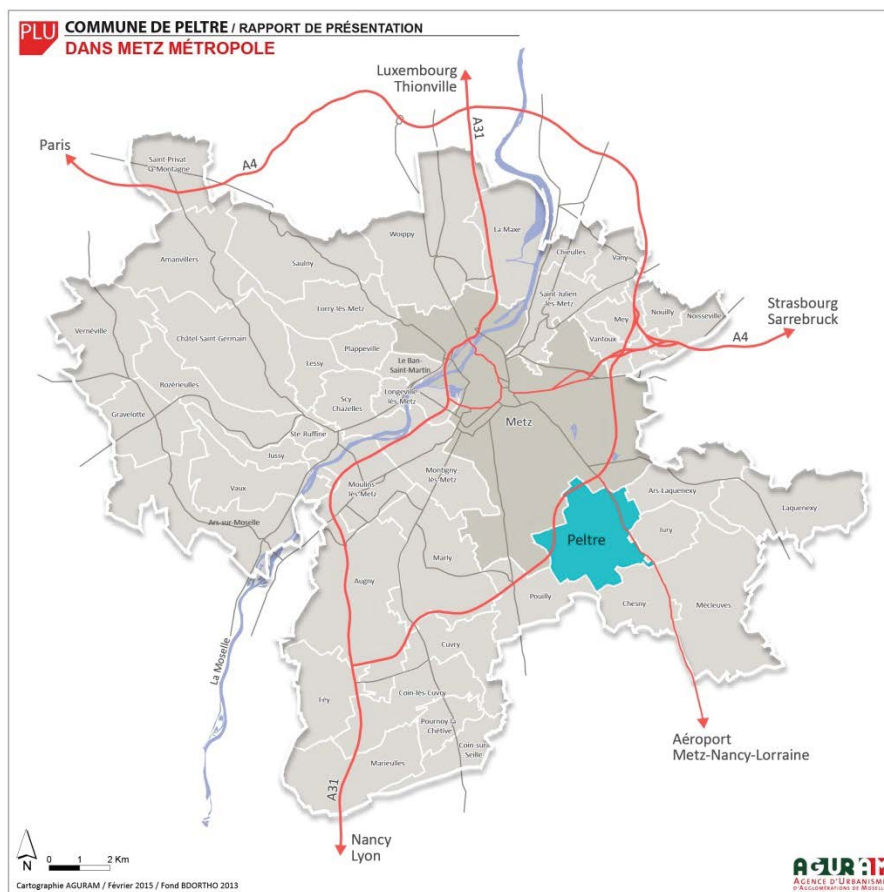
La commune de Peltre est limitrophe aux communes de Pouilly, Ars-Laquenexy, Metz, ainsi que Chesny, Jury et Méclevy avec lesquelles elle formait la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre jusqu'en Janvier 2014.

Carte d'identité communale

Code INSEE :	57 534
Code Postal :	57 245
Région :	Grand Est
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz
Canton :	Le Pays Messin
Communauté d'Agglomération :	Metz Métropole
Subdivision UTR :	Metz
Subdivision DDASS :	Metz
Collecte des ordures ménagères :	Metz Métropole
Assainissement :	HAGANIS
Distribution de l'eau :	Société Mosellane de l'Eau
Distribution électrique :	UEM
Pompier :	SDIS METZ
Gendarmerie :	Verny
Superficie :	8,36 km ² (836 ha)
Population :	1 834 habitants (INSEE 2012)
Densité :	219 habitants/km ²



> *Blason communal*



Une commune de Metz Métropole

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en janvier 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) où 18 communes ont adhéré. De plus, elle s'est vu rebaptiser « Metz Métropole » le 16 juin 2009.

Peltre, quant à elle, a intégré l'intercommunalité suite à la fusion de la Communauté de communes du Val Saint-Pierre avec la Communauté d'agglomération de Metz Métropole le 1er Janvier 2014. Cette fusion est le dernier agrandissement en date et porte un total de 44 communes pour une population de 235 000 habitants et une superficie de 305 km².

Les 14 compétences de Metz Métropole se subdivisent en 3 catégories :

- les compétences obligatoires : Développement économique et touristique, Aménagement de l'espace communautaire et transports, Équilibre social de l'habitat, Politique de la Ville ;
- les compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, Assainissement, Élimination et valorisation des déchets, Équipements culturels et sportifs ;
- les compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire, Service de lutte contre l'incendie, Fourrière animale, Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, Instruction des autorisations liées au droit des sols, Archéologie préventive.

Peltre dans le contexte du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)

La commune de Peltre est située dans le centre-est du périmètre du SCoTAM qui a été fixé par arrêté Préfectoral le 31 décembre 2002. Actuellement, il couvre 176 communes et compte, en 2012, 385 500 habitants, soit 37% du département de la Moselle.

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il comprend la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et six intercommunalités : le Haut-Chemin, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange, Val de Moselle et Sud Messin.

Le SCoT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCoT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial (SDC).

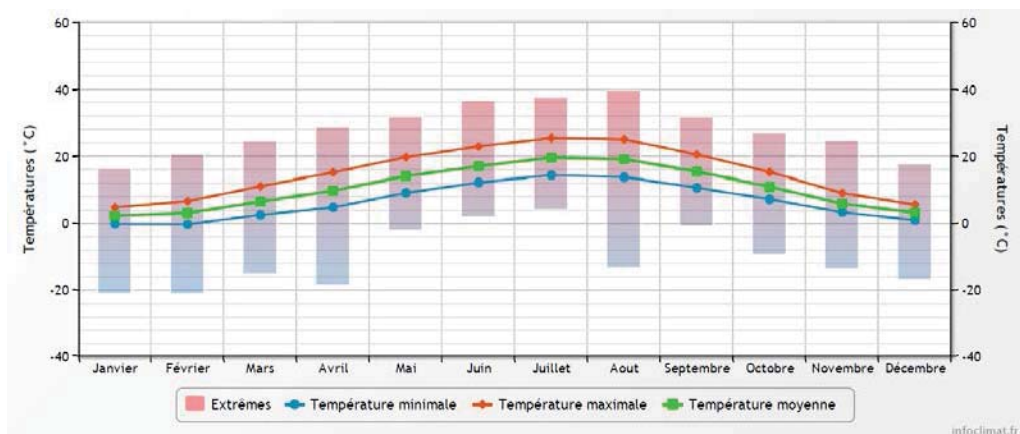
Le SCoTAM a été approuvé par délibération le 20 novembre 2014.

I / ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

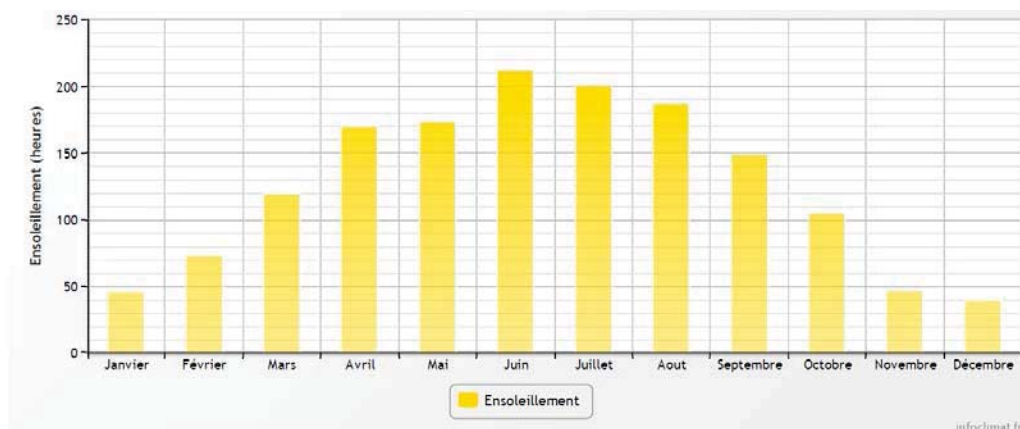
> **Diagramme de précipitations pour la station de Metz-Frescaty, sur la période 1981-2010**
Source Infoclimat



> **Diagramme de températures pour la station de Metz-Frescaty, sur la période 1981-2010**
Source Infoclimat



> **Diagramme d'ensoleillement pour la station de Metz-Frescaty, sur la période 1981-2010**
Source Infoclimat



I.1. Contexte et évolutions climatiques

1.1. Le climat

Les précipitations

Soumis à la fois à des **influences océaniques et continentales**, le territoire de Peltre est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé/subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz-Frescaty (sur la période de référence 1981-2010), située à 6,3 kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Peltre. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 757 mm sur la période 1981-2010. Les moyennes mensuelles observées (cf. diagramme, ci-contre) montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (moyenne de 52,8mm en cumul sur la période 1981-2010). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 33,2mm. Le mois d'août est le mois qui comprend les plus fortes précipitations en 24h (jusqu'à 42mm en 24h, le 30 août 1990).

La température

La **température annuelle moyenne est de 10,4°C** sur la période 1981-2010. Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, (moyenne 2,2°C), et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 19,4°C (voir diagramme, ci-contre).

L'ensoleillement

La durée annuelle de l'ensoleillement est de 1520 heures en moyenne sur la période 1981-2010. Cela correspond à 127h d'ensoleillement mensuel moyen. Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes (voir diagramme, ci-contre).

Le vent

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales ;
- les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. En principe, ils ne dépassent pas 30 km/h ;
- le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s (58 km/h). On enregistre deux jours par an où les rafales dépassent 28 m/s (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h). Les vents froids **du Nord-Est soufflent essentiellement sur les plateaux**.

Commune de l'est de la France, Peltre est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé/subcontinental caractérisé par des précipitations bien réparties tout au long de l'année et un ensoleillement majoritaire au printemps et en été (1500h annuelle).

Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine).

Les vents dominants sont du Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est.

1.2. Le changement climatique

Les données sur le réchauffement du système climatique, admis par la communauté scientifique, sont notamment tirées des conclusions du cinquième rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat). Le rapport, publié entre 2013 et 2014, souligne les changements observés et leurs causes.

Selon ce rapport, **chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la Terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850**. En 2014, la température moyenne à la surface du globe est supérieure de 0,57°C ($\pm 0,09^\circ\text{C}$) par rapport à la normale calculée pour la période 1961-1990. Il s'agit de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1880.

En France métropolitaine, pour le XX^e siècle, l'augmentation moyenne de la température atmosphérique est de l'ordre de 0,7°C dans le Nord-Est du pays.

De manière cohérente avec les observations mondiales et nationales, un réchauffement climatique lorrain est perceptible. Le réchauffement peut être estimé à **+1,2°C sur la période 1899-2007** à la station de Metz-Frescaty. Cela correspond pour le climat lorrain à un **glissement de 200 à 300 km vers le Sud**.

Au cours de ces 50 dernières années, il est possible de dégager les tendances climatiques suivantes pour la région Lorraine :

- diminution significative au printemps du nombre de jours de gel, et du pourcentage de nuits froides ;
- augmentation significative l'été du nombre de journées supérieures à 25°C et de nuits chaudes ;
- augmentation significative l'hiver des jours chauds et des nuits chaudes.

Les observations sur la neige effectuées en Lorraine depuis près de deux siècles révèlent qu'une rupture apparaît clairement en 1987 traduisant une baisse chronique de l'enneigement au sol à toutes les altitudes dans le massif des Vosges.

Les évolutions attendues montrent une augmentation de la température encore plus marquée. En effet, **il est estimé une augmentation de +3,6 °C des températures moyennes en 2080 en Lorraine** (par rapport à la période 1971-2000). Le nombre de jours moyens de canicule serait estimé entre 10 et 25 jours par an d'ici 2080. De même, les

paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences (toutes n'étant pas prévisibles) :

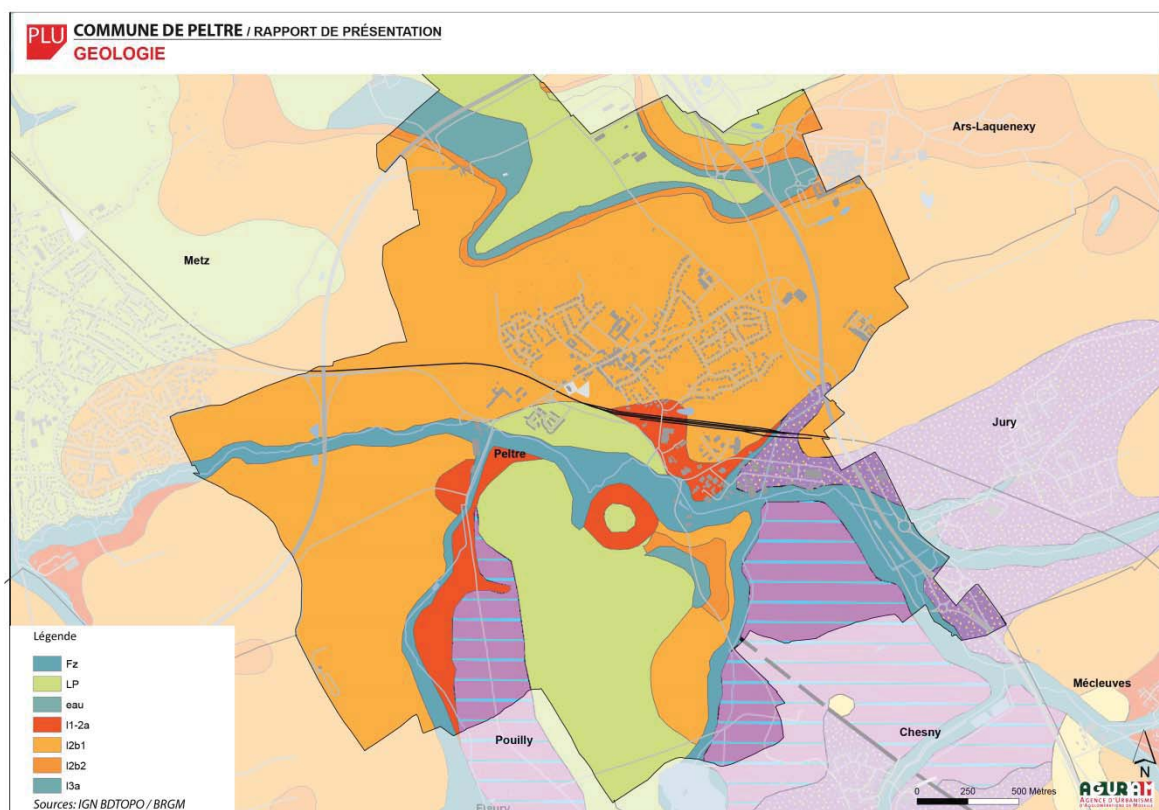
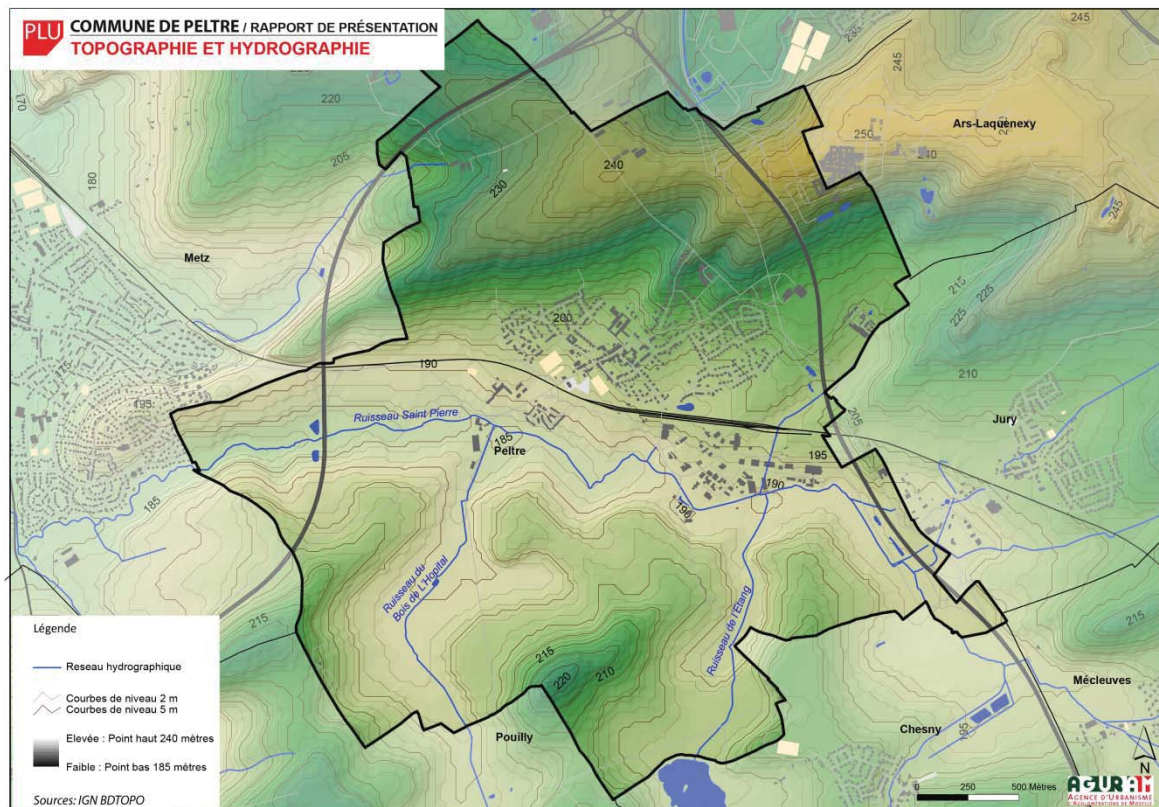
- sur les territoires : vulnérabilité de ceux soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des **inondations** et des **coulées boueuses** ;
- sur les espaces agricoles et boisés : **pertes de production agricole et forestière** du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...) ;
- sur l'Homme : **conséquences sanitaires** pour les populations (décès en été, allergies, maladies infectieuses...) ;
- sur la biodiversité : on observe une **modification dans la phénologie** des espèces en Lorraine : on constate, par exemple, une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivée des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces... ;
- sur le milieu naturel : **menace de pollution** du milieu naturel par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein en le rejetant dans les cours d'eau ;
- sur les espaces montagneux : **recul du manteau neigeux** ayant des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbaines doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisation des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Une hausse de 3,6°C est estimée en Lorraine d'ici 2080. Le nombre de jours de gel diminuera tandis que celui des journées estivales et caniculaires augmenterait. La moyenne annuelle des phénomènes extrêmes (orages par exemple) augmentera, rendant les territoires vulnérables aux inondations et coulées boueuses. Peltre, située le long du ruisseau Saint-Pierre, est donc concernée par ces phénomènes.

Ces changements affecteront l'ensemble de l'environnement (biodiversité, ressource en eau, agriculture...) et auront des impacts sanitaires pour la population.

Les cours d'eau, tels que les ruisseaux, ainsi que les espaces végétalisés, jouent un rôle pour la circulation de l'air et la limitation du réchauffement. Il est donc primordial, en complément des actions visant à limiter le réchauffement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations énergétiques...), de maintenir un couvert végétal et d'aménager des îlots végétalisés pour réguler les températures. Par ailleurs, le maintien d'un maximum de sols perméables permet d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales.



I.2. Cadre naturel et paysager

2.1. La topographie

Le point **le plus bas de la commune se trouve à la côte 185 mètres**, le long du ruisseau Saint-Pierre, et le point **le plus haut culmine à 248 mètres** au nord-est au niveau du secteur de Mercy. Le léger relief, de 63 mètres de dénivelé en moyenne, oriente le village vers le ruisseau Saint-Pierre (cf. carte Topographie, ci-contre).

La **topographie est spécifique de celle du Plateau lorrain versant Rhin** avec un relief en pente douce, centré sur la vallée de la Moselle. Plusieurs ruisseaux s'écoulent au milieu de la vallée, en particulier les ruisseaux Saint-Pierre et de l'Etang.

Le bourg de Peltre est installé sur le Plateau lorrain, un relief en pente douce qui contraint peu l'urbanisme.

2.2. La géologie

Les **alluvions récentes (Fz)** sont présentes au niveau des ruisseaux qui parcourent le territoire de la commune.

Au nord et au sud du ban communal mais également au niveau de la zone d'activités, les formations calcaires sont recouvertes de limons provenant de l'altération du soubassement. **Ces limons des plateaux (LP)** correspondent à une roche sédimentaire détritique meuble formée par l'accumulation de limons issus de l'érosion éolienne. Cette roche est réputée favorable à l'agriculture en particulier grâce à sa capacité de rétention en eau. Cependant, ces sols sont potentiellement soumis à des problèmes d'érosion. L'intensification des pratiques agricoles a non seulement accru l'érosion (accroissement de la taille du parcellaire, performances techniques, absence de couvert végétal en hiver), mais aussi la compaction dégradant la fertilité des sols et la perte de matière organique.

A l'ouest, des **alternances de calcaires et de marnes gris-bleues à gryphées (I1-2a)** suivent le ruisseau. Elles sont prolongées par des **argiles à Promicroceras planicosta (I2b1)**, argile calcaire.

Au nord et à l'ouest, ces argiles (I2b1) sont suivis de **calcaires ocreux à Echioceras raricostatum (Ib2)** et de **marnes à Uptonia jamesoni, calcaires à Prodactylioceras davoei, marnes à Zeilleria numismalis (I3a)**, série rassemblant des marnes et des calcaires argileux. Ils constituent la transition entre les argiles et les limons de plateau.

Les sols de la commune sont composés d'alluvions dans le fond de vallon, puis de calcaires et marnes (cf. carte Géologie ci-contre). Les terrains de limons installés sur le plateau lorrain peuvent être instables et sont plus sensibles à l'érosion.

> Le ruisseau Saint-Pierre à Peltre



> Le ruisseau du Bois de l'Hôpital à Peltre



2.3. Le réseau hydrographique

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau (cf. carte Hydrographie, ci-contre) :

- **le ruisseau Saint-Pierre**, qui constitue un affluent de la Seille, prend sa source au nord de la commune d'Orny et se jette dans la Seille en amont du quartier de Magny à Metz. Il s'agit d'un très petit cours d'eau sur côtes calcaires, d'une longueur de 16 km, drainant un bassin versant d'environ 40 km² ;
- **le ruisseau de l'Etang** rejoint le ruisseau Saint-Pierre au niveau de la zone d'activité, en provenance du sud, depuis l'Etang Peigneux, situé sur la commune de Chesny ;
- **le ruisseau du Bois de l'Hôpital** qui rejoint le ruisseau Saint-Pierre au niveau de la ferme de Crépy ;
- **le ruisseau de Corbon**, qui constitue un affluent du ruisseau Saint-Pierre qu'il rejoint en limite sud-est de la commune ;
- **le ru du Mouleux** qui provient du Bois Brûlé, situé sur le ban communal de Jury, et qui rejoint le ruisseau Saint-Pierre au nord de la zone d'activité ;
- **le ru des Grandes Portions**, qui a été entièrement recouvert lors de la création du lotissement des « Champs Dorés » ;
- **le ru aux Bois**, en direction de Magny, prend sa source au nord de la commune, à proximité de la ferme de Basse Bévoye.

La **Directive cadre sur l'eau (DCE)**, adoptée en 2000 par l'Union européenne, définit un cadre juridique au niveau européen par lequel chaque Etat membre s'engage dans un processus de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Elle **fixe des objectifs de résultats**, c'est-à-dire l'atteinte du bon état écologique et chimique **pour le 31 décembre 2015**, à l'exception de certaines masses d'eau¹ pouvant bénéficier d'un report de délai ou d'objectifs moins stricts. Ainsi, le **report d'échéance** se fait notamment pour raisons de faisabilités techniques.

Deux états des eaux sont établis :

- **l'état écologique**, constitué essentiellement de l'état biologique et la physico-chimie (paramètres généraux comme l'oxygène, nutriments et polluants spécifiques dangereux) ;
- **l'état chimique**, déterminé par le respect des normes de qualité environnementale (NQE) fixées pour les substances dites prioritaires (métaux lourds, pesticides...) ayant un impact sur la santé humaine et l'environnement.

En France, la **DCE est mise en œuvre par l'intermédiaire des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**. Sur le territoire de Peltre, le SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021, fixant les objectifs de qualité et de quantité des eaux présentes sur son bassin hydrographique, a été approuvé en novembre 2015.

Les eaux de surface

L'eau occupe à Peltre une place prépondérante. En effet, **située entièrement au sein du bassin versant de la Seille**, la commune est irriguée par plusieurs ruisseaux.

¹ Le terme masse d'eau concerne une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinés à être l'unité d'évaluation dans le cadre de la DCE. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion.

> Le ru au Bois à Peltre



> Le ruisseau de l'Etang à Peltre



> Le ru de Mouleux à Peltre



En 2014, la DREAL Lorraine a réalisé un état des lieux des cours d'eau de la région. Les eaux de surface, et notamment les cours d'eau, sont soumis à de nombreuses pressions : rejets des stations d'épuration urbaines ou industrielles, ruissellement des eaux pluviales, pollutions diffuses d'origine agricole ou dues à des retombées atmosphériques, mais aussi l'aménagement de leurs berges. 23,5% des cours d'eau de la région atteignent l'objectif de bon état écologique.

Le bon état d'une masse d'eau superficielle est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». La commune est concernée par 3 masses d'eau, dont l'état est présenté dans le tableau, ci-contre :

- 87% du territoire communal par la masse d'eau du ruisseau de Saint-Pierre. À noter que, concernant ce cours d'eau, une station de mesure de la qualité des eaux se situe à Metz-Magny ;
- 8% du territoire par la masse d'eau de la Seille ;
- 5% du territoire par la masse d'eau de la Cheneau.

> Qualité des eaux de surface à Peltre – Source AERM

Masse d'eau	Etat chimique 2011-2013	Etat écologique 2011-2013	Objectif bon état
Saint-Pierre	Non déterminé	Mauvais	2027
Seille	Mauvais	Médiocre	2027
Cheneau	Bon	Moyen	2027

Le SDAGE 2016-2021 a conservé **l'objectif de bon état, chimique et écologique, fixé à 2027** pour les trois masses d'eau. Ce report d'échéance est lié aux conditions de faisabilité technique, c'est-à-dire la prise en compte des délais de mise en œuvre technique des mesures et le temps de réaction des milieux, mais aussi pour des raisons liées aux coûts disproportionnés des mesures et aux conditions naturelles du milieu.

En 2007, l'occupation du sol sur le bassin versant de la **masse d'eau Saint-Pierre** était à 93,5% constituée de territoires agricoles, dont la majorité de terres arables (98% des terres agricoles). La présence de nutriments en excès est la marque de rejets agricoles importants (pesticide, produits phytosanitaires...). Par ailleurs, le cuivre est signe de rejets urbains. Enfin, le mauvais état biologique invite à porter une attention particulière à l'état physique du cours d'eau : état des berges et du lit, ripisylve, obstacles...Il est donc difficile d'établir avec précision les causes du mauvais état écologique du ruisseau Saint-Pierre. Cependant, il est notamment lié aux éléments suivants :

- la qualité de la faune piscicole n'est pas bonne : les espèces présentes (diversité et effectifs) ne correspondent pas à celles que l'on pourrait normalement trouver dans ce type de milieu ;
- parmi les éléments physico-chimiques généraux, le bilan oxygène est qualifié de médiocre et la présence de nutriments (ammonium, phosphore et phosphate) a été identifiée ;
- en ce qui concerne les substances, peu de données existent, mais il est à noter que l'élément cuivre présente un indice mauvais.

Concernant la **masse d'eau de la Seille**, qui concerne le secteur nord de la commune, l'état chimique est resté mauvais entre 2010 et 2013. Cela est dû à la présence d'hydrocarbure

aromatique polycyclique (HAP) et de quelques pesticides. L'état écologique est jugé médiocre, principalement dû à une qualité biologique du même ordre. Par ailleurs, certains paramètres tels que l'oxygène et le phosphate sont moyens. Concernant les substances (zinc, cuivre, arsenic...), la qualité est jugée bonne. Cette masse d'eau est concernée à plus de 80% (en 2007) par des territoires agricoles, dont 85% sont des terres arables et 13,3% des cultures permanentes (dont la durée de vie est supérieure à deux saisons de croissance végétale, dont la croissance est continue : vignes, fruits à pépins et noyau...).

La **masse d'eau de la Cheneau** est la seule à présenter un bon état chimique. Elle a donc atteint une part des objectifs pour 2027 qu'il convient de maintenir. Concernant l'état écologique, celui-ci est moyen. Un problème persiste concernant la qualité biologique du cours d'eau.

L'ex-Communauté de communes du Val Saint-Pierre en concertation avec le Conseil Départemental de la Moselle et l'AERM, s'est engagée dans une étude globale sur l'ensemble des ruisseaux du territoire. Cette étude a donné lieu à un programme de **restauration du ruisseau de Saint-Pierre et de ses affluents** en novembre 2013. Les interventions prévues visent notamment la reconstitution des fonctionnalités de la ripisylve, la protection des cours d'eau face au piétinement du bétail, une rediversification du lit mineur ou l'amélioration des conditions d'écoulement (notamment création de zones humides). Aussi, ce programme d'intervention vise l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. L'année 2016 sera consacrée à l'enquête publique et à la Déclaration d'intérêt général, étapes indispensables à la mise en œuvre des travaux.

Les eaux souterraines

Certaines roches sont suffisamment poreuses ou fissurées pour contenir de l'eau. On parle alors de roches aquifères. La Lorraine, qui représente la partie occidentale du Bassin parisien, est caractérisée par une série de couches sédimentaires alternant aquifères (grès ou calcaires) et non aquifères (marnes, argiles). Les principaux aquifères sont les grès vosgiens, les formations calcaires (notamment du Dogger) et les nappes d'accompagnement des principaux cours d'eau, notamment la nappe alluviale de la Moselle.

Ce sont principalement les précipitations qui alimentent les eaux souterraines. En fonction de la nature du sol et du sous-sol, une partie de l'eau s'infiltre dans le sol et recharge la nappe (une partie regagne l'atmosphère et une autre alimentera par ruissellement les eaux de surface).

Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

Peltre est concernée par la **masse d'eau souterraine du Plateau lorrain versant Rhin**. Elle est de type « imperméable localement aquifère ». La nature imperméable des sols se traduit par un réseau hydrographique dense. Sa surface est de 7 800 km² environ. Elle se compose d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, de grès à roseaux et de dolomies du Keuper, de buttes témoins de calcaires du Dogger et d'alluvions de la Sarre. Du fait de sa très faible disponibilité en terme de débit, la masse d'eau du Plateau lorrain versant Rhin est très peu exploitée.

De plus, les capacités de recharge des différents aquifères étant faibles, plusieurs collectivités ont connu des problèmes d'approvisionnement en eau lors de l'été 2003. Néanmoins, l'Agence de l'eau ne fait pas état de risque de non atteinte du bon état

quantitatif et confirme l'objectif de 2015. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et de pesticides (atrazine) présents en excès. L'objectif d'atteinte du bon état chimique est resté fixé à 2015. Par ailleurs, les aquifères de la masse d'eau présentent des duretés élevées comprises entre 25 et 100°F.

La directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite « Directive Nitrates » définit les modalités de lutte contre la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles. Elle prévoit la délimitation de zones dites vulnérables dans les Etats membres ainsi que l'élaboration de programmes d'actions.

Une zone vulnérable est une partie du territoire, où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et, plus particulièrement, l'alimentation en eau potable. Dans ces zones, les agriculteurs sont tenus de suivre des mesures établies dans les programmes d'actions. La commune de Peltre est située en **zone vulnérable nitrates** issue du 5^{ème} programme d'action.

Les masses d'eau de surface présentes sur le territoire de la commune sont de mauvaise qualité de manière générale. L'objectif d'atteinte du bon état a été reporté à 2027 par le SDAGE 2016-2021 pour l'ensemble des masses d'eau de surface. Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau, il est primordial d'assurer la limitation des produits phytosanitaires et des autres polluants (rejets de stations d'épuration, HAP) et la préservation des berges et de la végétation rivulaire. Par ailleurs, afin de réduire les rejets de station d'épuration, il est nécessaire de limiter les eaux pluviales à traiter et donc d'assurer l'infiltration/gestion des eaux pluviales à la parcelle.

L'ex-communauté de communes du Val Saint-Pierre, a lancé une étude, reprise par Metz Métropole, pour la restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents. Les mesures issues du programme conduiront à une amélioration de la qualité des milieux aquatiques, tout en garantissant un bon écoulement des eaux et l'amélioration du cadre de vie. En effet, la redynamisation de la ripisylve, la diversification des écoulements et la création de zones humides permettront d'améliorer les capacités auto-épuratoires des ruisseaux et de leur ripisylve.

La commune est située sur la masse d'eau souterraine Plateau Lorrain Versant Rhin, dont la qualité chimique est dégradée du fait notamment de la présence de pesticides mais dont la quantité ne présente pas de risque. L'objectif d'atteinte du bon état en 2015 n'a pas été obtenu.

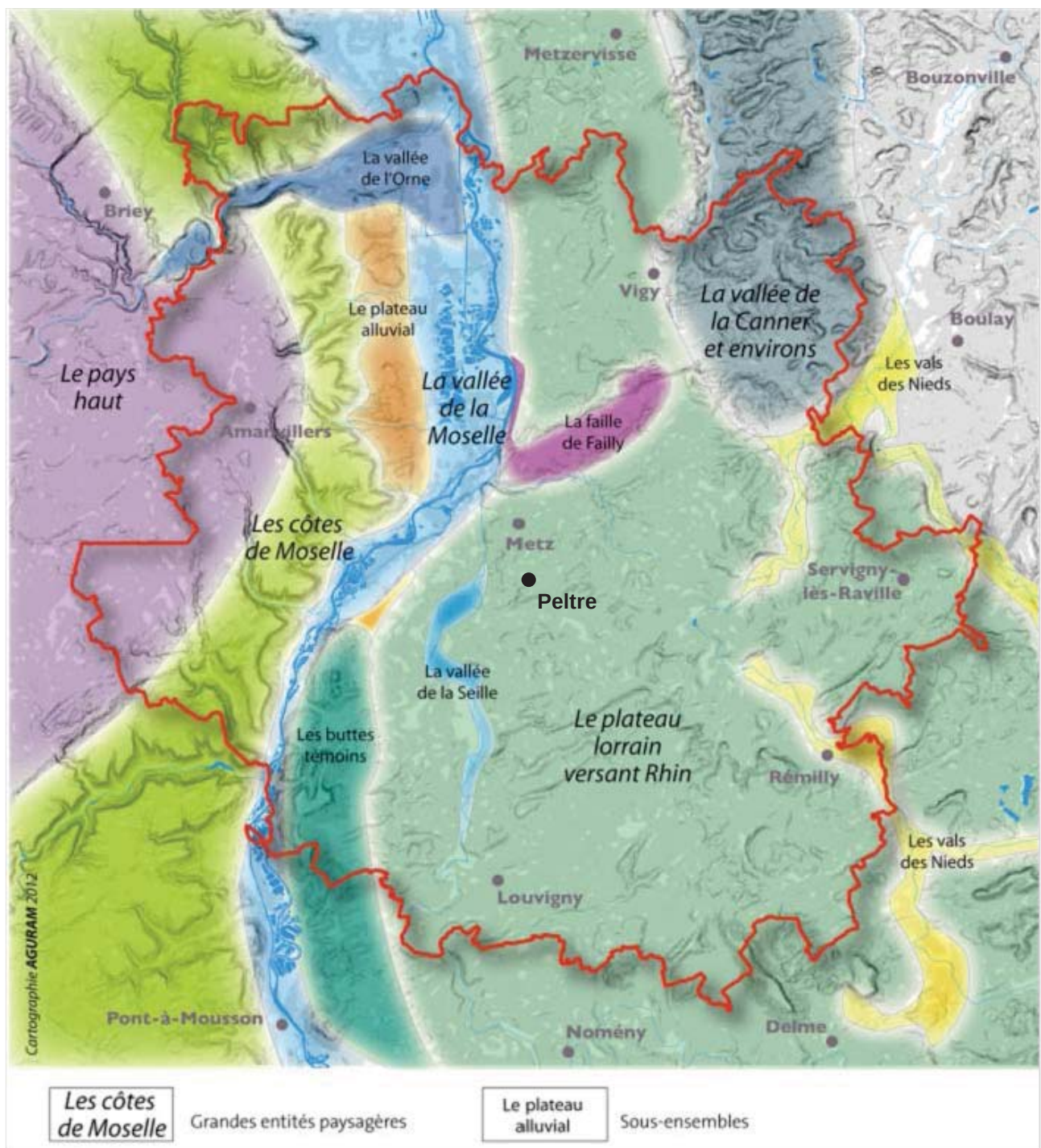
2.4. Les zones naturelles d'intérêts reconnus

La commune n'accueille **aucun site naturel d'intérêt reconnu au niveau international, européen, national ou local**. Cela ne préjuge pas de la qualité des milieux présents sur la commune.

À proximité de la commune, se situe l'Espace Naturel Sensible du « Groupe fortifié de la Marne ». Cet ENS de 145 hectares se situe sur les communes de Jury et Ars-Laquenexy. Ce sont les milieux cavernicoles qui ont justifié cet ENS, sites convoités par les chauves-souris.

> Les grandes entités paysagères dans le SCOTAM

Source Etat initial de l'environnement du SCOTAM, décembre 2014



2.5. Les entités paysagères

Les grands paysages de l'Agglomération Messine

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent de distinguer sur le territoire du SCoTAM **cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois **décomposées en sous-entités**.

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine dispose d'une **diversité remarquable de paysages**. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une **ressource à préserver et un potentiel à valoriser**.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement.

A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des **paysages marqués par les coteaux** qui laissent peu de place à la vallée alluviale.

Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.

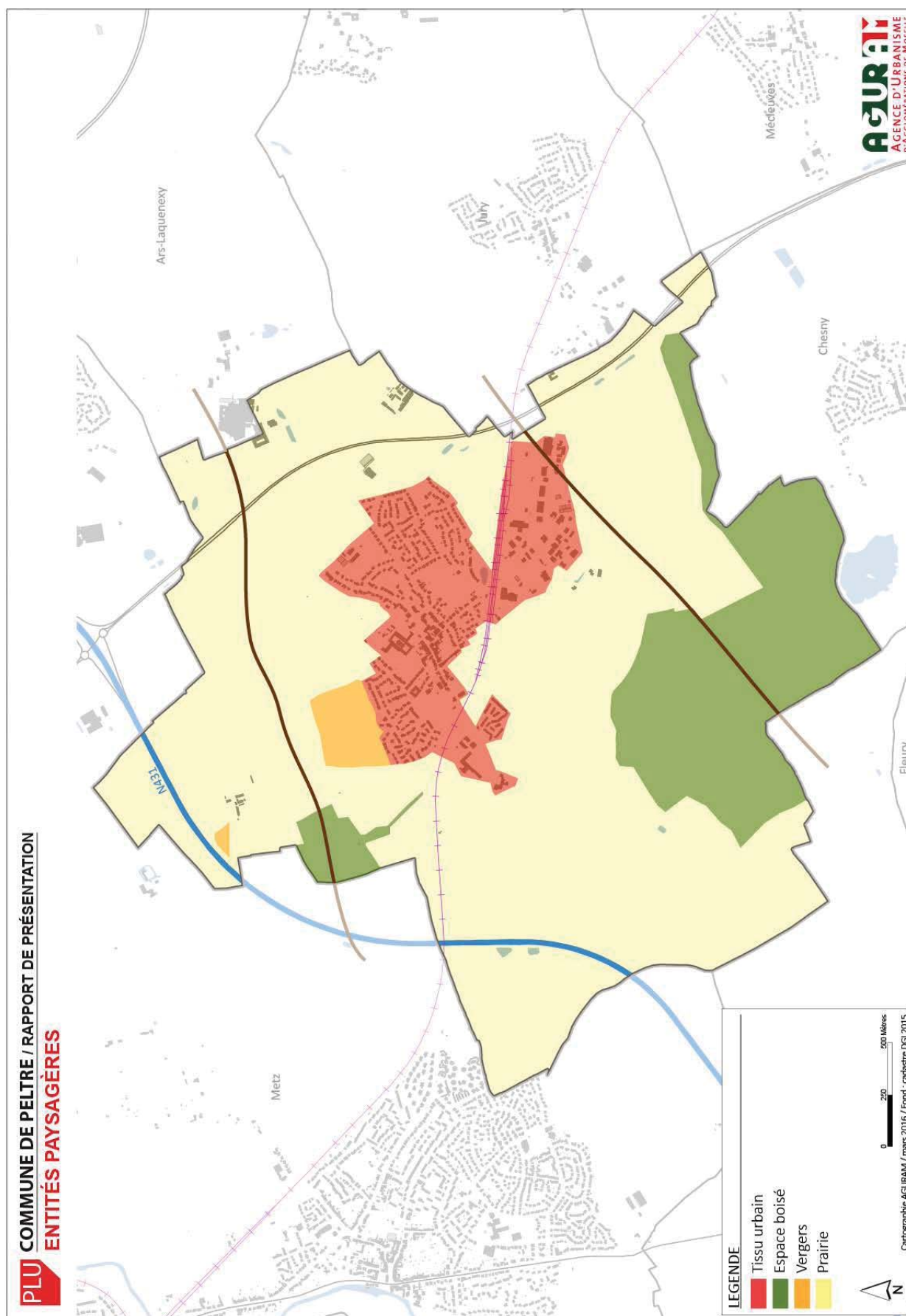
D'ouest en est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle.

Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine se compose des **unités paysagères** suivantes :

- **Le pays haut** caractérisé par de vastes étendues agricoles à vocation céréalière entrecoupées d'îlots boisés ;
- **Les côtes de Moselle** où les masses boisées qui recouvrent les coteaux, forment des volumes arrondis et sont les principales caractéristiques paysagères de cette unité. Par ailleurs, le mont Saint Quentin, culminant à 356m, est l'élément le plus connu des côtes de Moselle ;
- **La vallée de la Moselle** oscillant entre caractère naturel et urbain ;
- **Le plateau lorrain versant Rhin**, paysage le plus important du SCoTAM. Le relief en pente douce reste homogène, oscillant entre 190 à 290m. L'espace est presque intégralement dévolu à l'agriculture intensive de céréales et d'oléagineux ;
- **La vallée de la Canner et environs**, qui englobe au nord-est du SCoTAM une zone très vallonnée où l'altitude varie entre 200 et 350m. La Canner s'écoule au milieu d'une vallée creusée dans le calcaire et reçoit de nombreux petits affluents qui drainent les vallées adjacentes.

La commune de Peltre appartient intégralement à l'unité du plateau lorrain versant Rhin, dont le paysage est caractérisé par de vastes paysages agricoles. Bien que n'étant pas située dans la vallée de la Seille, la commune se situe à proximité de cette unité et doit en prendre compte.



Les entités paysagères de Peltre

Le paysage général de Peltre est de type rural. Il s'organise principalement autour d'espaces agricoles plus ou moins sinueux et caractéristiques de la partie orientale du Plateau Lorrain. Quatre entités paysagères singulières peuvent néanmoins se distinguer sur le territoire communal par leurs caractéristiques topographiques et par la nature de leur occupation des sols respective:

- Le tissu urbain ;
- Les espaces boisés ;
- Les vergers ;
- L'espace agricole.

❖ **Le tissu urbain**

La partie centrale de la commune est marquée par un paysage urbain, où se succèdent le long de la RD155, les habitations, les équipements et les bâtiments d'activités de la commune.

Scindant le ban communal en deux, du nord au sud, l'infrastructure marquante de la voie ferrée vient rompre la perception paysagère de ce secteur.

Cette entité est aussi marquée par de nombreux aménagements liés aux grandes infrastructures de transports tels que la RD955, RN431 ou l'ancienne départementale Route de Strasbourg.

❖ **Les espaces boisés**

Occupant une grande partie du secteur sud de la commune, le Bois de l'Hôpital marque la commune par son caractère imposant.

Par ailleurs, le bois Saint-Clément, au nord-ouest de la commune complète cette entité.

❖ **Les vergers**

Principalement situés au nord du tissu urbain, dans le secteur « Les Vignes », cette entité occupe une place importante dans la commune et amène un caractère paysager singulier à la commune.

Cette partie donne un caractère naturel aux abords du village et offre aux riverains de Peltre une vue particulièrement dégagée sur le village et le sud de la commune.

❖ **L'espace prairial**

Recouvrant une grande majorité du ban communal de Peltre, ce plateau agricole s'inscrit dans la morphologie du paysage du Plateau Lorrain oriental qui s'étend depuis les Côtes de Moselle vers l'est.

Avec un relief peu vallonné et une occupation des sols à dominante céréalière, le paysage reste relativement simple et sans éléments marquants.

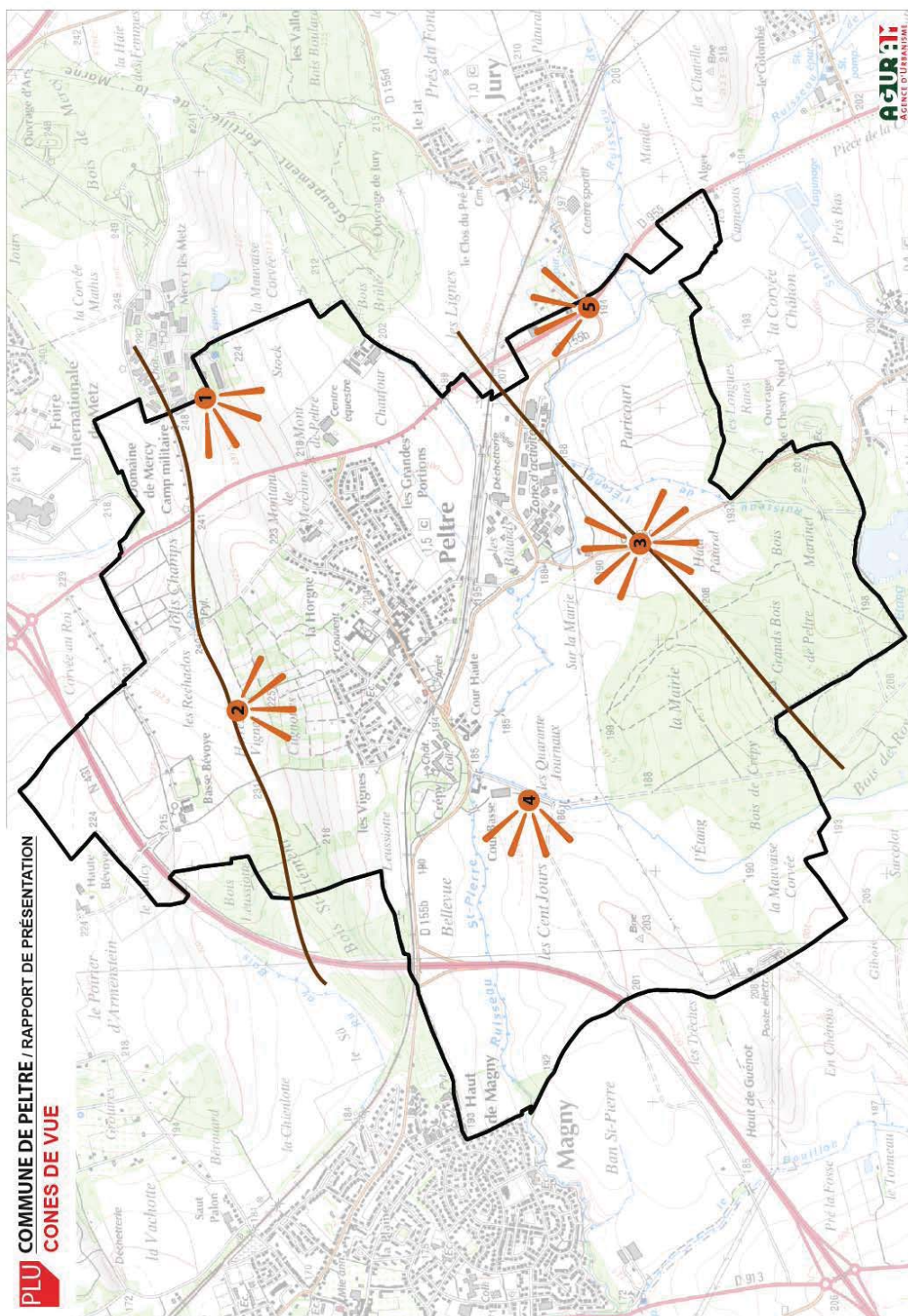
Néanmoins, au milieu des espaces céréaliers, on retrouve de grands espaces de prairies de qualité.

Le paysage est enfin ponctué par la présence de plusieurs constructions isolées (moulins, ferme, ...).

Perceptions visuelles et enjeux paysagers

L'analyse qui va suivre vise à appréhender les qualités paysagères existantes sur le ban communal de Peltre. Notamment pour être en mesure de protéger les perspectives les plus intéressantes, qui auront été retenues par la commune.

Le ban communal connaissant une topographie marquée, les espaces situés sur les lignes de crête constituent des espaces de qualité et de belles perspectives se dessinent depuis la commune.



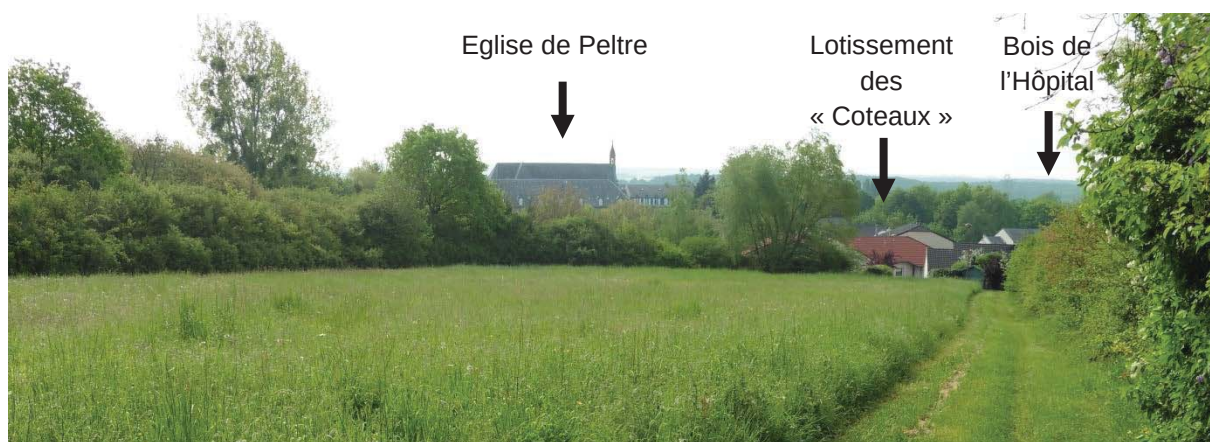
Cône de vue n°1 : Depuis l'hôpital de Mercy



Ce premier point de vue existe **depuis les hauteurs de l'Hôpital Mercy**. La **perspective obtenue est relativement lointaine**, avec une vision jusqu'au Bois de l'Hôpital.

Au premier plan, on retrouve **le talus de la RD 955** qui sépare le village de l'infrastructure routière. La vue lointaine qui se développe au second plan est plus riche avec la distinction du tissu bâti (village et zone artisanale avec l'entreprise MINAIRE) et les espaces naturels (bois de l'hôpital et prairies).

Cône de vue n°2 : Depuis les vergers « des Vignes »

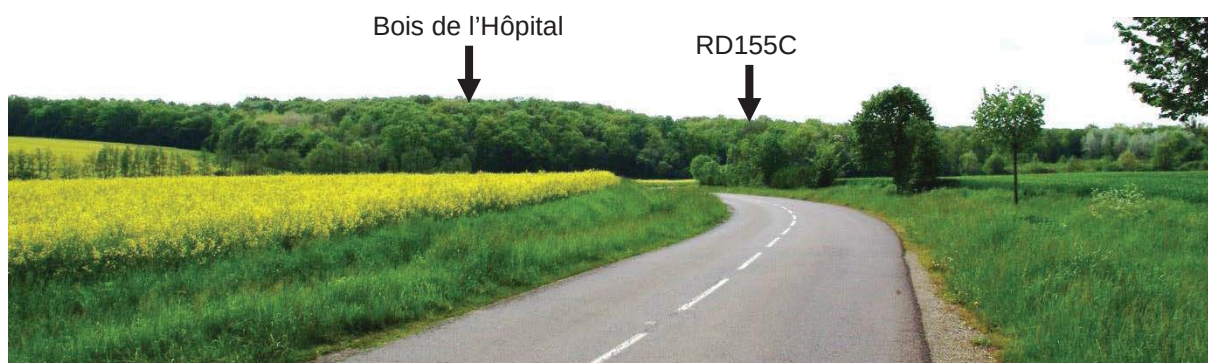
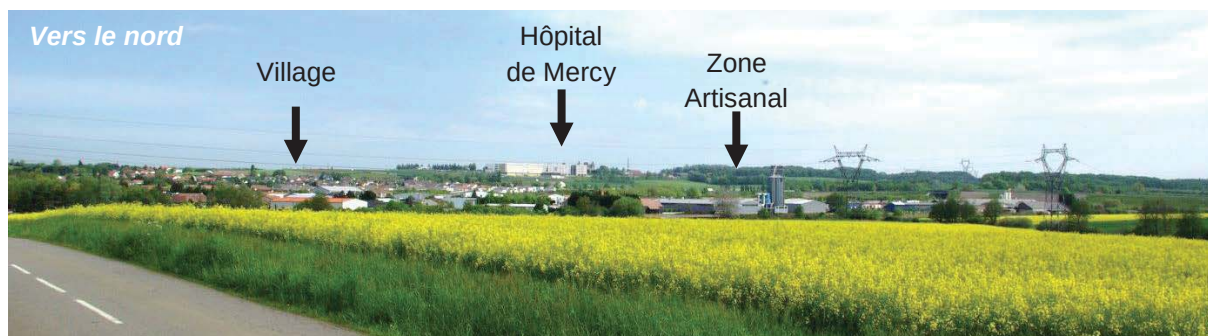
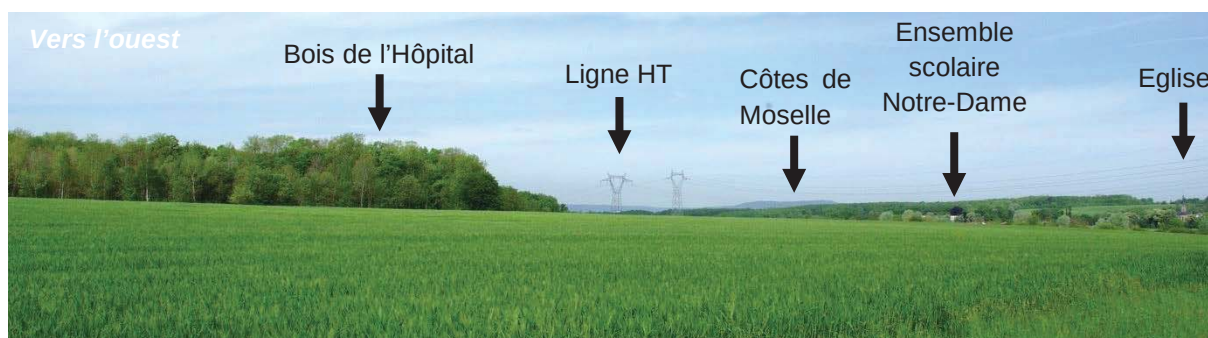


Le secteur « Les Vignes » offre une vue privilégiée sur le village de Peltre, et notamment sur le lotissement des Coteaux.

Au premier plan, on retrouve les éléments caractéristiques du secteur, à savoir un espace naturel dotée d'une biodiversité riche. Le village, avec le lotissement des Coteaux apparaît au second plan, accompagné d'un élément marquant du paysage, l'église de Peltre. Au loin, on peut observer le bois de l'Hôpital.

Ce secteur, situé en promontoire du village, est une véritable ouverture sur le village qu'il faudra préserver dans le cadre du PLU.

Cône de vue n°3 : Depuis la RD 155C

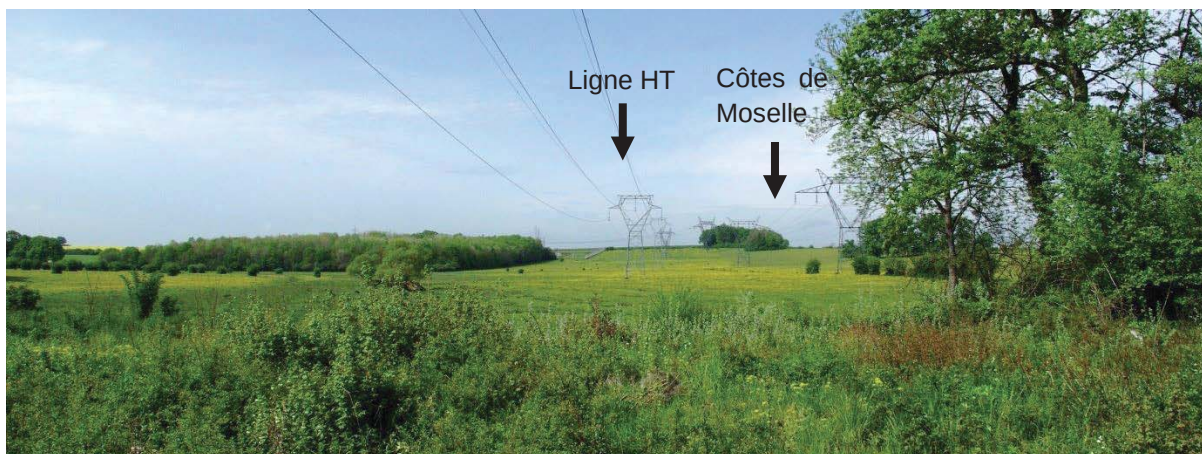


La RD155C offre un panorama sur l'ensemble du village et des entités voisines.

Au premier plan, les quatre images sont marquées par l'espace agricole important de la commune. Au second plan, on retrouve à l'ouest, à l'est et au sud le Bois de l'Hôpital. Au nord, le paysage est marqué par le tissu urbain (village et zone artisanale) avec l'Hôpital Mercy au loin.

À l'ouest, on observe les côtes de Moselle au loin, derrière les lignes Haute Tension.

Cône de vue n°4 : Depuis le chemin de la ferme de la Cour Haute



Le paysage depuis le chemin de la Cour Haute est monotone, entre boisements et espace agricole. Cependant, il reste marqué par les lignes à Haute Tension.

Par ailleurs, on peut distinguer les côtes de Moselle au loin, plus observables lors de ciel clair et dégagé.

Cône de vue n°5 : Depuis le rond-point de la RD 155B



Le premier plan observé est marqué par les différentes infrastructures routières (RD955, Route de Strasbourg...) séparant le village de Peltre et celui de Jury.

Les entités paysagères de Peltre sont globalement divisées entre une partie agricole à l'ouest et les tissus urbains à l'est.

Ce relief offre des paysages singuliers et certains points de vue comme celui depuis l'Hôpital ou « Les Vignes » sont à valoriser en améliorant par exemple l'accès depuis le village. Des angles de vue s'ouvrent en direction du village mais aussi depuis le village

> Le Bois de l'Hôpital



> Le Bois Saint-Clément en arrière des prairies



> Le ruisseau Saint-Pierre est accompagné d'une ripisylve foisonnante au niveau de Crépy



> Au sein de prairies et de cultures, des îlots boisés perdurent



> Prairies en arrière du couvent à Peltre



> Prairie à l'est du Bois Saint-Clément



2.6. Les milieux naturels et semi-naturels

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal. Les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial sont plus précisément décrits dans le paragraphe suivant (2.6).

Les espaces boisés

Le **Bois de l'Hôpital**, qui totalise 900 ha, dont 125 ha (environ 14% de la surface totale du Bois) se trouvent sur le ban communal de Peltre, est le plus grand espace boisé du sud de l'agglomération messine. Il est principalement composé de feuillus, avec une large prédominance du chêne. Sur le territoire communal, cette forêt prend la forme d'une **futaie adulte de Chêne pédonculé et de Charme**, avec par endroits quelques autres feuillus (Noisetier, Châtaignier, Frêne commun). Le sous-bois est très aéré avec des strates arbustive et herbacée assez peu développées (présence de Muguet, d'Epière des bois). Il existe toutefois des zones où la végétation est plus dense et diversifiée, notamment à proximité des milieux humides (ruisseaux et mares). Ce boisement accueille une grande diversité d'oiseaux : Milan noir, Pic noir. De plus, selon la LPO² Moselle, ce site est un probable site d'accueil du Chat sauvage.

La commune accueille également une petite portion (environ 10 ha) du **Bois Saint-Clément** au nord-ouest du ban communal. Le nord du boisement est formé par une **hêtraie neutrophile** (habitat d'intérêt communautaire, sur le ban communal de Metz) et au sud par une **chênaie acidiphile**. De part et d'autre, un fond de vallon occupé par une jeune plantation de résineux avec une petite mare les sépare. Ce bois comporte différents stades d'exploitation (coupes forestières, jeunes plantations, fourrés, boisements âgés) propices à la diversité faunistique, en particulier pour les cortèges d'oiseaux (Loriot d'Europe, Linotte mélodieuse, Milan noir) et de mammifères (Lièvre). La présence d'un ruisseau (ru aux Bois) est favorable aux amphibiens (Grenouille verte) et à la Couleuvre à collier. Ce boisement est menacé par la présence de la RN431, constituant un élément fort de fragmentation des habitats, mais également par la banalisation des espèces (plantation de résineux).

Une petite partie du **Bois brûlé** de Jury est située sur le ban communal de Peltre, à proximité d'Emmaüs. Ce boisement est constitué d'un mélange de futaies de chênes et taillis.

En complément, **quelques petits espaces boisés** forment des îlots au sein des zones urbanisées et agricoles. Les espaces boisés se limitent principalement aux secteurs le long des cours d'eau. En effet, une ripisylve accompagne le ruisseau Saint-Pierre et le ruisseau de Crépy. Par ailleurs, au sein des prairies, quelques haies et bosquets persistent.

Les prairies et les milieux ouverts

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux, et jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

² Ligue de protection des oiseaux (LPO)

> Des vergers entretenus, présentant un couvert herbacé, accompagnés de haies



> Vergers abandonnés dans le secteur « Les Vignes », présentant une strate arbustive



> Vergers abandonnés dans le secteur « Les Vignes », présentant un état de fermeture très avancé



Les **prairies occupent une grande partie du territoire de la commune de Peltre**. En effet, toute la partie ouest de la commune est occupée par des prairies et on retrouve également des étendues prairiales au nord du bourg, au niveau de la ferme de la Horgne, lieu-dit du Montant des Merchire.

Quelques prairies humides sont situées le long des cours d'eau : le long du ruisseau du Bois de l'Hôpital majoritairement et le long du ruisseau Saint-Pierre, au sud de la commune.

Les vergers

Plusieurs secteurs situés à proximité de la zone urbanisée sont occupés par des vergers présentant divers niveaux d'entretien.

Les vignes ne sont pas représentées sur le territoire. Cependant, à l'instar de la plupart des villages lorrains, les vergers servent d'écrin avec la zone agricole ou forestière. Depuis plusieurs années, les vergers ont connu une forte diminution de leur surface. Ils ont subi la pression urbaine, la déprise par les habitants, et les vergers entretenus ont fortement diminué.

Les pré-vergers villageois assurent pourtant des fonctions écologiques, paysagères et culturelles originales, qui doivent être prises en compte par les politiques publiques locales.

Sur la commune de Peltre, **quelques parcelles de vergers entretenus** persistent. Un secteur à proximité du couvent est occupé par des vergers. Par ailleurs, à proximité de la ferme de Basse Bévoys, le long de la route nationale, des parcelles de vergers ont été récemment plantées. Ces vergers entretenus présentent un couvert herbacé et sont accompagnés de haies et bosquets. Aussi, ils présentent une richesse spécifique du fait de la strate arborée jouant un rôle pour les espèces arboricoles (notamment l'avifaune) et la strate herbacée pour les espèces prairiales. La présence de haies et de bosquets accroît la richesse de ces milieux. Par exemple, la Pie-grièche niche dans les buissons.

La majorité des vergers présents sur la commune sont abandonnés ou en cours de fermeture. Un secteur important situé au nord du bourg, les Vignes, est occupé en majorité par des vergers à l'abandon qui présentent aujourd'hui un faciès de fourrés. Les arbres fruitiers sont accompagnés d'autres espèces d'arbustes et d'arbres. Il s'agit de milieux fermés aujourd'hui. Les vieux vergers sont notamment des sites de nidification pour le Torcol fourmilier.

En l'absence d'intervention, ces vergers sont voués à évoluer spontanément vers de petits îlots forestiers, où la diversité spécifique est susceptible de décliner. En effet, les vergers entretenus renferment des habitats multiples (cavités des arbres, houppiers, strate herbacée, haies...) et jouent un rôle de régulation de phénomènes biologiques (espèces auxiliaires) et physico-chimiques (limitation du ruissellement et de l'érosion des sols, maintien de la teneur en matière organique grâce aux fruits tombés...).

L'extrême richesse de la biodiversité qu'ils renferment justifie le fait qu'ils doivent être préservés et maintenus (entretien dit rotatif, c'est-à-dire en veillant à laisser des secteurs à divers âges de végétation), afin que le site comporte une grande variété de faciès et d'étagement de végétation.

> Friche arbustive à l'ouest du lotissement des « Champs dorés »



> Friche arbustive en face du Couvent



Les vergers sont des éléments de bocage et assurent le développement d'une biodiversité importante, d'autant plus que l'environnement local est appauvri par les activités humaines (urbanisation, cultures intensives...). Les vergers se comportent alors comme des refuges naturels et des corridors pour de nombreuses espèces. Il n'y a pas vraiment de faune inféodée aux vergers, mais l'importante diversité des milieux donne une grande richesse faunistique (lieu de nidification, de refuge, d'alimentation et de reproduction). Par ailleurs, la végétation ne se limite pas aux grands arbres fruitiers. Les plantes sauvages et les éléments de structure (haies, buissons...) constituent des milieux propices pour des plantes à fleurs de certaines formations végétales (lisière, forêt, prairie de fauche...). Les haies et alignements d'arbres peuvent augmenter la diversité. Cette dernière est également variable en fonction de la nature du sol, de la gestion de la strate herbacée et de l'entretien.

Sur Peltre, on trouve néanmoins quelques parcelles entretenues, essentiellement des vergers familiaux, en fonds de jardin des maisons situées en bordure nord de la commune. **Ces vergers entretenus doivent être conservés dans la mesure du possible, en lien avec les autres enjeux du territoire.**

L'intérêt des vergers est également paysager. Traditionnellement implantés autour des villages, ils constituent un espace de transition entre l'espace bâti et l'espace cultivé. Enfin, leur valeur culturelle est indéniable (variétés fruitières anciennes).

Les friches et délaissés

Pour diverses raisons, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus » qui, à un moment donné, cessent d'être utilisés et sont alors soumis à très peu d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés. Ces espaces, souvent mal perçus par la population, notamment lorsqu'ils sont situés en zones urbanisées, sont néanmoins à considérer avec attention, car ils peuvent contribuer à améliorer la biodiversité.

Les espaces délaissés sont principalement présents à l'est de la commune, le long des infrastructures de transport. Selon les parcelles, le stade d'enfrichement varie. En l'absence d'intervention, leur dynamique d'évolution est plus ou moins rapide selon le contexte physique.

Certains terrains sont à un stade de **friche dite herbacée**. La friche herbacée constitue un habitat refuge intéressant pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux nicheurs au sol et d'une biodiversité ordinaire s'installant de manière transitoire. Ces milieux sont encore dits « ouverts » pouvant participer à la continuité prairiale, notamment entre Peltre et Jury. Sur le ban communal, ce milieu occupe les bords des infrastructures routières (D955, route de Strasbourg, N431).

Au sein de la zone d'activité, des espaces délaissés sont à un stade d'enfrichement plus avancé, certains secteurs sont des **friches plus arbustives**, les buissons et les jeunes arbres venant dominer la végétation présente. Si ces friches restent sans entretien pendant plusieurs années, elles évolueront spontanément vers un stade arborescent.

Par ailleurs, au sein du village, à l'ouest du lotissement des « Champs Dorés », un terrain en friche accueille une grande diversité d'oiseaux : mésanges, fauvettes, Tarier Pâtre, Torcol

fourmilier (affectionnant les arbres creux), Moyen duc... Les habitats importants pour ces espèces seront à préserver dans la mesure du possible.

> Un champ de colza sur la commune de Peltre



> Une coupure nette entre le lotissement et l'espace agricole au niveau du lotissement des « Champs Dorés »

> Une transition plus douce par la présence d'une prairie entre les habitations et les cultures



Au-delà de leur rôle en matière d'accueil et de refuge de la biodiversité, qu'elles soient éphémères ou permanentes, **les friches remplissent de multiples rôles** :

- diminution des eaux de ruissellement ;
- limitation de l'érosion des sols ;
- régulation de la température locale.

Les espaces cultivés

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise.

Par ailleurs, la présence de **plantes accompagnatrices**, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces. Enfin, la **préservation de haies** permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant la qualité paysagère et la stabilité des sols contre l'érosion.

La commune de Peltre présente de grandes surfaces d'espaces cultivés au Nord et à l'Est. En effet, quelques haies et boisements ont été conservés au Nord. Cependant, les terrains cultivés à l'Est présentent peu de structures accompagnatrices permettant le déplacement de la faune, mais aussi la limitation de l'érosion des sols et du ruissellement. **Des haies, bosquets et boisements pourraient être développés au sein des parcelles agricoles.**

L'urbanisation progressive donne lieu à la rencontre entre l'espace urbain et l'espace agricole. Afin d'assurer un cadre de vie agréable, ainsi qu'une qualité paysagère des nouvelles constructions, il est important de constituer des **espaces de transition** (espaces tampon) entre les zones urbanisées et les espaces agricoles. En effet, l'urbanisation au sein du lotissement des « Champs dorés » entraîne une rupture nette avec l'espace agricole attenant.

Un espace de transition peut permettre d'offrir des usages aux habitants tout en protégeant les cultures. Un tel espace tampon peut avoir pour but à la fois :

- de proposer des espaces de détente et de loisirs (chemins...) ;
- de limiter l'impact des activités agricoles sur les habitations à proximité (poussières, nuisances sonores, pollution...) ;
- de créer des espaces refuges et de déplacement pour la biodiversité.

Aussi, à l'occasion de nouvelles extensions urbaines, il serait valorisant de créer des chemins piétonniers publics parcourant les lisières urbaines et irrigant les nouveaux quartiers, et d'accompagner les chemins par des arbres et des haies (espèces indigènes favorables à la richesse de l'avifaune par exemple). La présence d'un verger, ou de jardins familiaux, est également un moyen d'assurer une transition douce et une qualité paysagère.

Enfin, une des particularités de Peltre est la présence de la **Cueillette de Peltre**, qui ouvre les jardins d'avril à novembre pour permettre à chacun de cueillir ses légumes, fruits et fleurs. Cette cueillette, située à l'angle de la RN431 et de la RD955, comprend notamment des arbustes de « petits fruits » (cassis, groseilles...) mais également des cerises. Un grand nombre de légumes et de fleurs sont cultivés.

> Anciens ouvrages militaires situés sur la commune de Peltre



Les ouvrages militaires

La commune de Peltre accueille des **anciens ouvrages militaires**. Ces ouvrages se situent au sein des espaces agricoles au sud-est de la commune.

D'après la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Lorraine, aucun spécimen de chauve-souris n'a été recensé. Cependant, un seul passage a été effectué et en période hivernale, ces gîtes étant plutôt fréquentés en demi-saison. De tels ouvrages constituent des **gîtes potentiels pour les chauves-souris**, car très appréciés en Lorraine.

Les milieux aquatiques

L'eau occupe à Peltre une place importante. Cependant, l'occupation des lits majeurs des cours d'eau laisse peu de place à leur dynamique.

Concernant le ruisseau Saint-Pierre, en amont de la RD155C son tracé est rectifié et le franchissement de la voirie s'effectue via une buse, constituant un obstacle pour le franchissement de la faune piscicole. Les berges du ruisseau ne présentent qu'une ripisylve sporadique, voire absente, de Chesny à la confluence avec le ruisseau de l'Etang. Le ruisseau est rectiligne à cet endroit et les berges sont hautes et abruptes. Le lit n'est plus envahi par la végétation. Des effondrements de berges sont visibles, menaçant notamment la piste cyclable longeant le cours d'eau. A partir de la zone d'activité, la ripisylve est clairsemée ou discontinue en rive gauche et totalement absente ou sporadique en rive droite.

Sur l'ensemble de ce secteur, le ruisseau subit trois types de perturbations :

- banalisation du milieu aquatique (potentiel écologique faible aujourd'hui) ;
- instabilité chronique des berges ;
- impression paysagère négative.

En aval de la zone d'activité, le ruisseau est accompagné par une ripisylve continue jusqu'à Magny. Cette végétation est favorable à un cortège floristique et faunistique diversifié. Par endroit, notamment au niveau de Crépy, le ruisseau déborde en cas de fortes pluies, ce qui a des répercussions sur la route et les habitations à proximité. Par ailleurs, il subit des piétinements de sa ripisylve et des berges par le bétail dans certains secteurs (Bellevue, Paricourt).

Une étude a été lancée par le Val Saint-Pierre et aujourd'hui portée par Metz Métropole pour la restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents.

Le Dossier Loi sur l'Eau de novembre 2013 prend en compte l'ensemble des ruisseaux du territoire de l'ancienne communauté de communes. Les objectifs du programme d'action sont :

- **assurer la pérennité et la fonctionnalité des ripisylves** existantes et **en recréer** dans les secteurs qui en sont dépourvus ;
- **améliorer le fonctionnement des ruisseaux** en recréant de la diversité dans le lit mineur (sinuosités, profils, écoulements variés) ;
- améliorer la mise en valeur des cours d'eau et des traversées urbaines ;
- **participer à l'amélioration de la qualité de l'eau** ;



> Ruisseau de l'Etang



> Ru du Mouleux



> Ru au Bois

- **recréer des zones humides associées aux ruisseaux** : sur la commune de Peltre, la **création de trois zones humides est projetée** : le long du ruisseau du Bois de l'Hôpital, au lieu-dit « Les Quarante Journaux », en amont de la confluence du ruisseau du Bois de l'Hôpital et du ruisseau Saint-Pierre et au niveau de la Cour Haute, en rive droite du ruisseau. Ces zones humides auront pour rôle de participer à l'écrêtement des crues, à l'épuration de l'eau, et de créer un biotope pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

En 2015, un **avant-projet, concernant le tronçon du ruisseau sur la partie longeant la piste cyclable à Peltre**, a été réalisé. Il prévoit une revégétalisation des berges et le retalutage le long du ruisseau depuis Chesny vers la zone d'activité de Peltre. Au niveau de celle-ci, le tronçon fera l'objet d'une modification du lit mineur pour créer un lit plus sinueux, les berges seront retalutées et traitées par végétation. Cela permettra de créer un écran visuel pour dissimuler des éléments peu intéressants sur le plan paysager et de créer une coulée verte le long du cours d'eau.

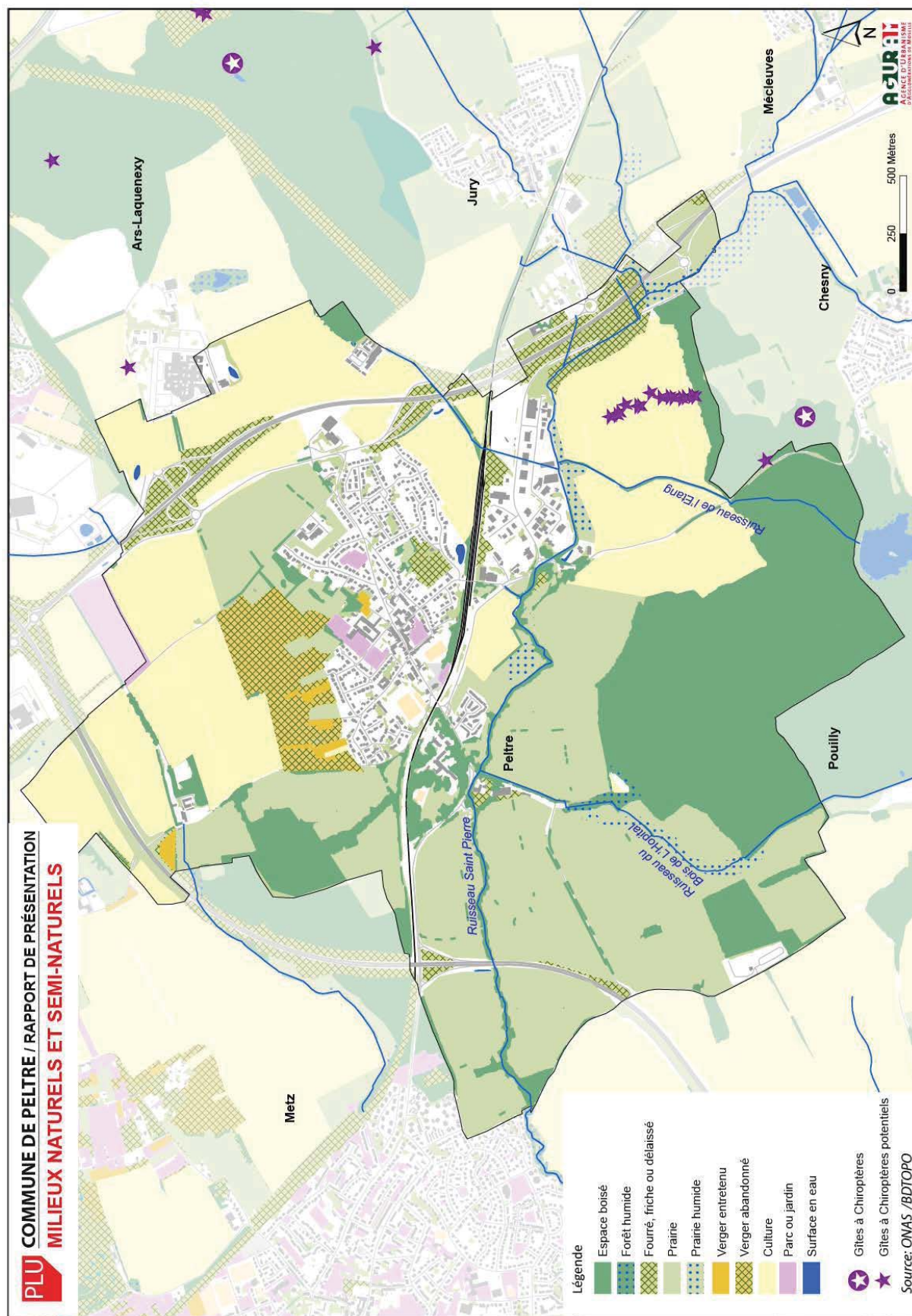
Le **ruisseau de l'Etang**, qui rejoint le ruisseau Saint-Pierre au niveau de la zone d'activité et en provenance de l'Etang Peigneux de Chesny, traverse le Bois de l'Hôpital et la zone agricole. Il est accompagné par une végétation herbacée et une ripisylve de faible épaisseur, continue dans la traversée du Bois, mais plus clairsemée au sein de la zone agricole de Paricourt.

Le **ruisseau du Bois de l'Hôpital** (ou ruisseau de Crépy) longe le Bois de l'Hôpital pour se jeter dans le ruisseau Saint-Pierre au niveau de la Cour Basse. Le long de sa traversée au sein du secteur de L'Etang, il est dépourvu de ripisylve et il subit des piétinements de bétails. C'est à partir du secteur des Quarante Journaux qu'il bénéficie d'une ripisylve continue. Ce tronçon est rectiligne et longe le chemin jusqu'à sa confluence avec le ruisseau Saint-Pierre.

Le **ru du Mouleux**, provenant du Bois Brûlé de Jury, rejoint le ruisseau Saint-Pierre également au droit de la zone d'activité. Ce ruisseau intermittent est en partie accompagné d'une végétation arborée. Il bénéficie notamment d'une ripisylve dense au niveau de sa croisée avec la voie ferrée. La portion entre Emmaüs et la RD 955 est cependant dépourvue de ripisylve. Dès sa croisée avec la voie ferrée, et dans sa traversée au sein de la zone d'activité, il est enterré. Il ne ressort qu'au niveau de sa rencontre avec le ruisseau Saint-Pierre dans lequel il se jette.

Le **ruisseau des Grandes Portions**, ruisseau intermittent, traverse le secteur des Grandes Portions, où il a été entièrement busé lors de la création du lotissement des Champs Dorés. Il passe sous la voie ferrée (couvert) pour se jeter dans le ruisseau Saint-Pierre au niveau du lieu-dit des Bâtards.

Par ailleurs, le **ru aux Bois** en direction de Magny prend sa source au nord de la commune au niveau de la ferme de Basse Bévoye. Il s'écoule en direction de Metz, en passant en bordure du Bois Saint-Clément. Sur Peltre, le ru est rectiligne et dépourvu de végétation rivulaire.



Les plans d'eau et zones humides

La commune de Peltre accueille plusieurs plans d'eau de type bassin d'orage. Les eaux pluviales sont retenues dans des bassins bétonnés ou végétalisés, aménagés à cet effet, avant d'être drainées vers un exutoire. Ces bassins sont à sec ou en eau. Ils accueillent une certaine biodiversité : batraciens, insectes notamment.

Les **Bois de Leussiotte et Saint-Clément** accueillent des milieux humides. La présence de ruisseaux intra-forestiers et en lisière est favorable aux amphibiens et à la Couleuvre à collier.

Par ailleurs, aux abords du ruisseau Saint-Pierre et du ruisseau du Bois de l'Hôpital, des **prairies humides** sont recensées. Il s'agit pour certaines de prairies pâturées. Il est à noter que les zones humides, en constante régression au niveau national, remplissent des fonctions essentielles pour la biodiversité et pour l'Homme : épuration de l'eau, limitation des phénomènes de crues, soutien d'étiage... **L'enjeu de conservation des zones humides est donc particulièrement fort.**

Peltre est une commune du Plateau lorrain qui bénéficie d'une diversité certaine de milieux naturels. Elle est principalement occupée par des prairies et des cultures. Certaines prairies présentent des caractéristiques humides et jouent un rôle écologique et environnemental important. Une attention doit être portée aux espaces de transition entre les zones urbanisées et les espaces agricoles. Un espace tampon pourrait assurer un rôle pour la biodiversité ordinaire, mais également une amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère.

Des forêts de feuillus (Bois de l'Hôpital, Bois Leussiotte et Saint-Clément, Bois brûlé) bordent la commune au Sud, à l'Ouest et à l'Est. Ces espaces sont à préserver du fait de leur valeur écologique. Par ailleurs, les bosquets, haies, et petits boisements présents sur la commune font que les espaces boisés sont bien représentés sur la commune.

L'eau occupe également une place importante sur la commune avec la présence de plusieurs ruisseaux. Ces ruisseaux présentent un état physique moyen du fait d'une ripisylve pas toujours continue, de portions enterrées et de la rectification du lit. La végétation accompagnatrice des cours d'eau est à préserver, voire à renforcer par endroit, pour leur rôle dans le maintien des berges et de la qualité de l'eau, dans le déplacement de la faune...

Enfin, la commune est le siège de vergers, typiques des villages lorrains. Les vergers entretenus doivent être préservés car jouant un rôle tant écologique (sites de nidification pour des oiseaux notamment) que paysager (cadre de vie agréable, transition entre urbain/agricole). Les vergers abandonnés, en cours d'enfrichement et de fermeture, présentent une diversité écologique moindre. Ils évoluent spontanément vers un stade forestier. Leur réouverture est à encourager.

Certains espaces de friches et délaissés sont présents sur la commune. Ils accompagnent les infrastructures de transport. Un espace à proximité des Grandes Portions a été recolonisé par la nature et constitue le site de nidification pour de nombreux oiseaux. En cas de projet d'aménagement, il s'agira d'intégrer les éléments arborés (arbres creux), de haies, au projet.

> Liste des espèces protégées et/ou rares/menacées sur le territoire de Peltre – Source INPN

	Espèce	Habitat	Protection		Patrimonialité	
			Statut légal en France	Directive Habitat Faune-Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Poisson	Brochet	Poisson prédateur commun en eaux douces et saumâtres.	Article 1 ³	/	Vulnérable	Préoccupation mineure
Reptile et amphibien	Triton alpestre	En phase aquatique, on le retrouve dans la plupart des points d'eau stagnante ou à débit presque nul, tant d'origine naturelle qu'anthropique (mares, étangs, lacs, ornières forestières,...). En phase terrestre, le Triton alpestre vit caché, pendant la journée ou la période d'hibernation, sous des pierres, des tas de bois, dans le creux d'arbres pourris, les anfractuosités karstiques ou les grottes.	Article 3 ⁴	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Triton ponctué	C'est une espèce de basse altitude qui recherche les milieux forestiers humides, des plans d'eau bien exposés au soleil et riches en végétation. On le rencontre assez fréquemment dans les eaux libres au courant faible et dans les zones alluviales.	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure
	Grenouille commune Grenouille verte	Elle est rencontrée dans une multitude de milieux aquatiques, et est également présente en milieux saumâtres. On la retrouve parfois loin de l'eau, c'est surtout le fait de jeunes qui colonisent régulièrement de nouveaux habitats. L'hivernage se fait en milieu aquatique ou terrestre.	Article 5 ⁵	Annexe V ⁶	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure
Insecte	Lucane Cerf-volant	Ce coléoptère préfère les chênes et les châtaigniers mais peut se rencontrer chez d'autres feuillus.	/	Annexe II ⁷	/	/
Mammifère	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Espèce caractéristique des forêts claires de feuillus et de conifères, des plaines, on la connaît aussi fréquentant les parcs et jardins des villages et des villes. Ses quartiers d'hiver se font dans tous types d'habitats : caves, galeries, grottes, arbres, bâtiments. Un Plan régional d'actions en faveur des chiroptères 2014-2016 a été mis en place.	Article 2 ⁸	Annexe IV ⁹	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Grand rhinolophe	Les paysages semi-ouverts, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies (pâturés par des bovins, voire des ovins) ainsi que des ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins sont les lieux de prédilection de l'espèce. Un Plan régional d'actions en faveur des chiroptères 2014-2016 a été mis en place.	Article 2	Annexes II et IV	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure

³ Protection des individus et des lieux de reproduction : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

⁴ Protection des individus : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

⁵ L'article 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 liste les espèces pour lesquelles sont interdits la mutilation, la naturalisation, le colportage, la vente ou l'achat...

⁶ L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

⁷ L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

⁸ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : protection des individus et des milieux de reproduction ou de repos

⁹ Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

2.7. La biodiversité remarquable

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN, des données issues d'une étude sur la trame verte et bleue du territoire du SCoTAM, du portail faune-lorraine.org, ainsi que d'inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

La biodiversité faunistique

Le territoire de Peltre possède une biodiversité intéressante du fait de la diversité des milieux représentés sur le territoire (terres agricoles, forêts, prairies humides, prairies, vergers...).

Les espèces bénéficiant d'une protection sont inscrites sur des listes définies par des arrêtés. Ces mesures de protection ne concernent que les espèces animales non domestiquées et les espèces végétales non cultivées.

En complément, des travaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont permis de définir les listes des espèces les plus menacées en France et dans le monde. Appelées « listes rouges », elles constituent l'inventaire mondial (et français) le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales mais n'ont pas de portée réglementaire. L'INPN recense **7 espèces animales protégées ou menacées/vulnérables** (selon les listes rouges de l'UICN) sur le territoire communal de Peltre (cf. Tableau, ci-contre). Cependant, l'INPN ne localise pas ces espèces sur le territoire.

Concernant la faune piscicole, un relevé a été réalisé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) sur le ruisseau Saint-Pierre en juin 2009 en aval de la zone d'activités artisanales de Peltre. Les résultats ont montré la présence de l'Epinoche et de la Loche franche, deux espèces communes. Ces résultats indiquent un peuplement peu diversifié reflétant les **mauvaises conditions d'habitats**. La prolifération de l'Epinoche, espèce résistante, indique une **pollution organique chronique**.

En dehors de la contamination des insectes par les pesticides, l'un des facteurs de menaces pour les chauves-souris est la **destruction des milieux de chasse et des paysages** : haies, zones humides, ruisseaux et rivières canalisés, uniformisation du paysage. Par ailleurs, l'anéantissement de leurs gîtes est un facteur important de menaces. Des anciens ouvrages militaires sont situés sur la commune, dans le secteur de « Paricourt » au sein des terres agricoles. La CPEPESC, association réalisant des suivis de population de chiroptères, n'a réalisé qu'un seul passage en hiver et n'y a recensé aucun spécimen. Cependant, il s'agit d'habitats potentiels, car très appréciés des chauves-souris notamment en Lorraine.

En complément de ces données, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle a identifié un **Chat Sauvage** sur la commune, au sein du Bois de l'Hôpital. Il s'agit d'une espèce protégée au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés en France et au titre de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

Enfin, dans le cadre de l'étude TVB menée par ASCONIT Consultants en 2013, des données floristiques et faunistiques ont pu être collectées sur la commune de Peltre. La synthèse identifie **treize espèces faunistiques sur la commune dont trois non listées dans les données de l'INPN** :

> Liste des espèces protégées et/ou rares/menacées sur le territoire de Peltre

Source Asconit Consultants, 2013

	Espèce	Habitat	Protection		Patrimonialité	
			Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Amphibiens	Triton crêté	Il se reproduit dans une grande diversité d'habitats de plaine, en particulier des points d'eau stagnante. On le trouve plus rarement dans les canaux ou les fossés de drainage. Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés, à proximité des sites de reproduction.	Article 2 ¹⁰	Annexe II et IV	Vulnérable	Préoccupation mineure
	Crapaud commun	Il vit à peu près partout en plaine et en forêt notamment dans les milieux humides. Il apprécie les milieux frais et boisés. Il vit sur terre et rejoint l'eau uniquement pendant la brève période de reproduction.	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Sonneur à ventre jaune	Il recherche pour sa reproduction des eaux stagnantes de faible profondeur et au moins en partie ensoleillée. La nature des habitats est assez variée (mares, ornières, fossés, bordures d'étangs, de lacs, retenus ou anciennes carrières). Et on le rencontre dans des milieux prairiaux, bocagers, en lisière de forêt et en contexte forestier. La Lorraine a une responsabilité importante sur cette espèce puisqu'elle constitue un des bastions du Sonneur en France. Un Plan Régional d'actions en faveur de cette espèce a été validé fin 2013 évoquant notamment l'importance de la prise en compte de l'espèce dans les documents de planification locaux.	Article 2	Annexe II et IV	Vulnérable	Préoccupation mineure

Le tableau suivant recense seulement les **espèces d'oiseaux protégées et/ou présentant un statut menacé ou quasi-menacé** ayant été observées sur la commune de Peltre. Ces données sont issues du portail faune-lorraine.org, portail participatif des associations ornithologiques régionales consacré à la collecte et à la diffusion de données naturalistes, qui recense les espèces avifaunes observées sur le territoire communal.

> Liste des oiseaux protégés, menacés ou vulnérables observés sur le territoire de la commune de Peltre – Source www.faune-lorraine.org

Espèces	Protection		Patrimonialité	
	Statut légal en France	Directive Oiseaux (Annexe I)	Liste Rouge France	Liste Rouge Monde
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Article 3 ¹¹	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Article 3	/	/	/
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

¹⁰ Protection des individus et des sites de reproduction et des aires de repos

¹¹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure
Locustelle tachetée ¹² (<i>Locustella naevia</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Article 3	Annexe I	Vulnérable	Espèce quasi-menacée
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>) ¹³	/	/	Vulnérable	Préoccupation mineure
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

¹² Espèce assez rare

¹³ Espèce assez rare

Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Article 3	/	/	/
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>) ¹⁴	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

La Lorraine a mis en place une déclinaison locale du Plan national d'actions pour le **Milan Royal** : le Plan Régional d'Actions (PRA) 2014-2024. Le PRA prévoit d'assurer la **prise en compte de l'espèce dans les documents de planification territoriale, notamment les PLU**. Le Milan Royal ne niche pas sur la commune, mais utilise certains milieux (prairies, cultures, friches) pour la chasse.

Les habitats naturels

Sur la commune de Peltre, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé (inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats Faune Flore). Cependant, à proximité immédiate sur le ban communal de Metz, le Bois Saint-Clément accueille dans sa partie nord un habitat communautaire : Hêtraie neutrophile (Forêt médio-européennes ou atlantiques sur sols neutres ou voisins de la neutralité, avec humus doux).

Sur sa partie Peltroise, on retrouve une **chênaie acidiphile**, qui n'est pas un habitat d'intérêt communautaire mais qui présente un intérêt patrimonial. Les habitats aux abords de la ferme de Basse Bévoye et le long du ru aux Bois sont plus communs (prairies améliorées). Les inventaires réalisés au Bois Saint-Clément sur Metz ont permis de recenser plusieurs espèces remarquables (Loriot d'Europe, Milan noir, Couleuvre à collier...).

L'étude Trame Verte et Bleue menée par Metz Métropole sur son territoire, a donné lieu à l'identification des bords du ruisseau Saint-Pierre comme un site à enjeu fort pour la biodiversité sur le territoire de Metz-Magny. En effet, dans ce secteur, le ruisseau Saint-Pierre est bordé par une **aulnaie-saulaie et mégaphorbiaie**, habitats communautaires et déterminants ZNIEFF. Bien que cela ne signifie pas que cet habitat soit présent sur Peltre, une attention doit être portée aux abords du cours d'eau : maintenir une végétation herbacée et une ripisylve, plantation d'espèces identiques à celles spontanément présentes (frêne, aulne, saule dans les secteurs de berge dénudée).

¹⁴ Espèce assez rare

> Milieu humide au sein de la prairie en arrière du Couvent



Plusieurs secteurs de la commune accueillent des milieux humides :

- les abords des ruisseaux de l'Etang et Saint-Pierre,
- un secteur en arrière du Couvent correspond à une prairie traversée par un ruisseau faisant d'elle une prairie humide importante pour le fonctionnement hydraulique du territoire et pour la biodiversité.

Il est à noter que les zones humides, en constante régression au niveau national, remplissent des fonctions essentielles pour l'Homme : **épuration de l'eau, limitation des phénomènes de crues, soutien d'étiage...** L'enjeu de conservation des zones humides est donc particulièrement fort.

La biodiversité floristique

L'INPN recense **onze espèces floristiques** sur le territoire communal de Peltre **dont deux espèces protégées**. Ces deux dernières sont également recensées par l'Etude d'ASCONIT Consultants de 2013.

> Espèces floristiques protégées, menacées ou vulnérables recensées sur la commune de Peltre - Source : INPN, ASCONIT Consultants, Etude trame verte et bleue sur le territoire du SCoTAM mai 2013

Espèce	Description	Protection			Patrimonialité	
		Statut légal en France	Statut légal en Lorraine	Directive Habitat Faune-Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Souchet comprimé	Plante vivace à long rhizome écailleux. Se retrouve dans les prairies humides, les marais, les suintements, ou au bord des chemins humides ; plutôt sur sol alcalin. Espèce menacée par la dégradation des milieux humides (drainage, mise en culture,...)	/	Article 1 ¹⁵	/	/	Préoccupation mineure
Rose de France	Arbrisseau à feuilles caduques pouvant atteindre jusqu'à deux mètres de haut, les tiges sont munies d'aiguillons et de poils glandulaires. Se retrouve dans les haies, bois Souvent cultivée comme ornement	Articles 1 et 2 ¹⁶	/	/	/	/

¹⁵ Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale

¹⁶ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

La diversité des milieux naturels sur Peltre est propice aux cycles de vie de très nombreuses espèces de faune et de flore, protégées ou non ; menacées ou non.

Certaines sont vulnérables ou quasi-menacées et méritent une attention particulière pour assurer leur sauvegarde (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Triton ponctué, Grenouille verte, Grand Rhinolophe). Par ailleurs, la diversité des milieux accueille une diversité d'oiseaux : Milan noir et Pic noir au sein des bois, Busard des roseaux le long de la voie rapide, Pie-grièche écorcheur dans les buissons, Torcol fourmilier au sein des vieux vergers. Notons également la présence du Souchet comprimé, espèce protégée en région Lorraine, au niveau des prairies humides.

Une attention particulière devra être portée sur les zones humides, qui remplissent de nombreuses fonctions, en plus d'abriter une biodiversité intéressante.

2.8. Les continuités écologiques

Depuis quelques années, une accélération de la disparition des espèces et des milieux naturels est observée. Celle-ci s'explique en partie par la destruction et la fragmentation des habitats naturels faisant diminuer les surfaces utilisables par une espèce ou un groupement d'espèces et augmenter les distances séparant les habitats naturels les uns des autres. Le contexte de changement climatique risque d'imposer aux espèces une évolution de leurs aires de répartition, donc une nécessité de déplacement. Aussi, combiné à la fragmentation des habitats, cela pourrait accélérer l'érosion de la biodiversité.

C'est donc pour répondre à ces enjeux qu'une nouvelle approche en matière de protection de la faune, de la flore et des habitats naturels est apparue. Basée sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques, **elle ne s'intéresse plus uniquement aux milieux naturels où habitent les espèces, mais également aux milieux ruraux et urbanisés qui existent autour et qui permettent malgré tout une certaine circulation des espèces**. Elle fait donc appel à une vision globale du territoire.

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), où chaque échelle doit prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté fin 2015.

Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

Notion de continuités écologiques

Les **continuités écologiques** sont les éléments du maillage d'un réseau écologique. L'expression correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces naturels de haute valeur en matière de biodiversité au sein desquels est assuré le cycle de vie (reproduction, alimentation et refuge) d'espèces particulières. Il s'agit de secteurs dont la taille et l'état de conservation sont

satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales. À des échelles régionales ou SCoT, ils comprennent généralement les périmètres inventoriés dont l'intérêt biologique est reconnu (zones de protection et d'inventaires du patrimoine naturel).

Les corridors écologiques constituent les liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa circulation, sa dispersion et sa migration. Ils peuvent être constitués d'éléments linéaires ou ponctuels (en « pas japonais » par exemple) entre les réservoirs de biodiversité ou dans une matrice perméable. On distingue les corridors terrestres et les corridors aquatiques.

Les **obstacles aux déplacements** sont les coupures d'un corridor par un élément de barrière. Leur typologie est vaste et souvent dépendante de l'espèce considérée. L'obstacle peut être physique (mur, clôture, falaise,...), chimique (bitume chaud, pollution aquatique, traitement phytosanitaire, autres pollutions...), lumineux, etc.

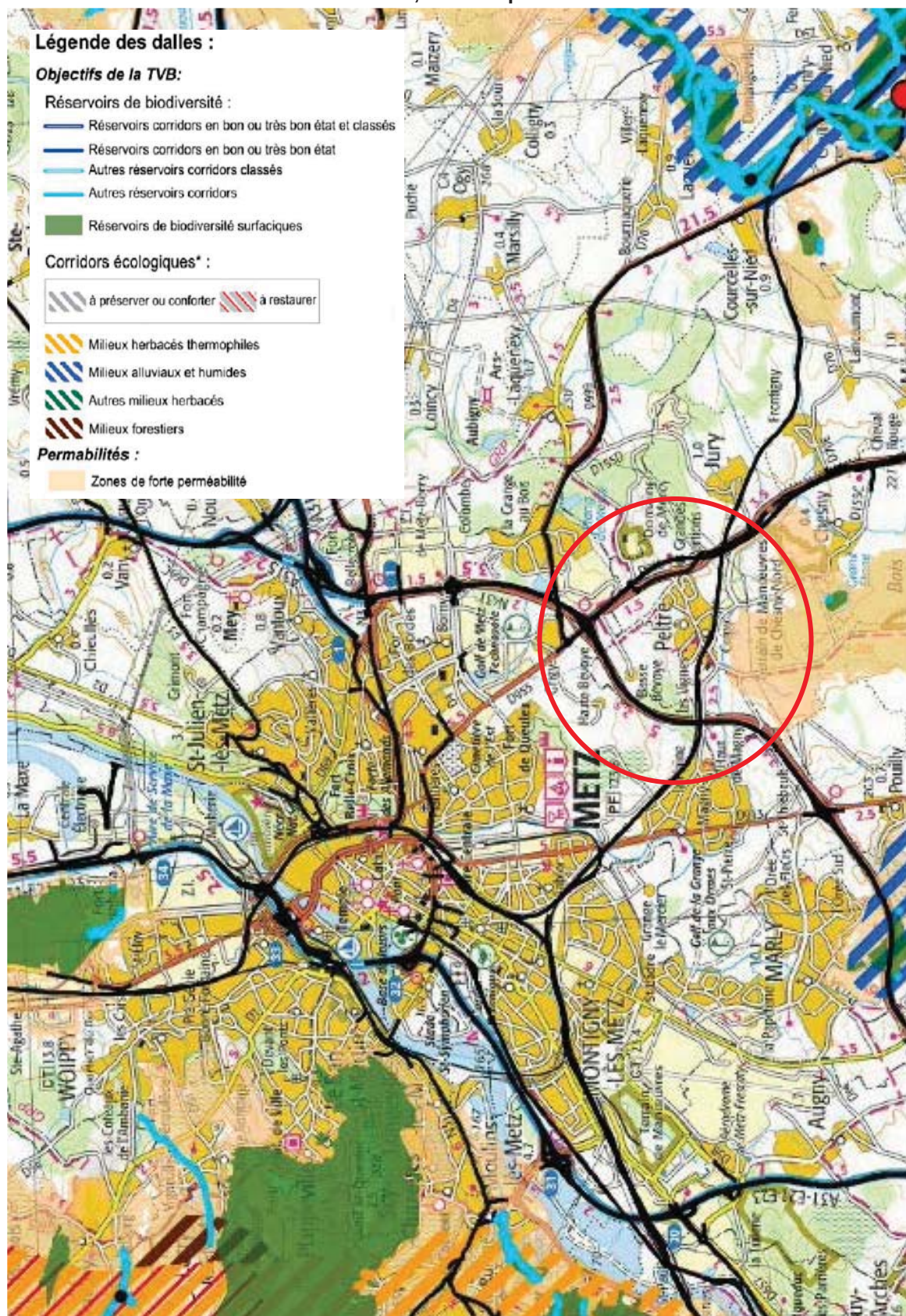
La trame verte et bleue vise donc la **préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques**, pour :

- réduire la fragmentation des habitats, permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique, assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, atteindre un bon état des eaux, faciliter la diversité génétique, mais également ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages, améliorer le cadre de vie et l'accueil d'activités de loisir et contribuer aux activités économiques (fonctions de production ou fonctions indirectes de protection comme l'épuration de l'eau ou la prévention contre les inondations).

> **Schéma explicatif des continuités écologiques** – Source <http://www.port-sainte-foy.info>



> Extrait du SRCE Lorraine, localisé pour la commune de Peltre



Les éléments du SRCE présents sur le territoire de Peltre

Les chapitres concernant la biodiversité, des lois Grenelle 1 et 2, définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « *d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural* ».

Un document cadre rédigé par l'Etat intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » a été élaboré et permet à chaque région de construire un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Celui de la Lorraine, adopté en novembre 2015, comprend :

- un diagnostic et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un chapitre explicatif de la méthodologie pour l'élaboration de la TVB avec une analyse succincte de la TVB régionale ;
- un Plan d'Action Stratégique comprenant des actions permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques (3 axes, 11 enjeux déclinés en 30 orientations qui donnent lieu à une ou plusieurs actions) ;
- un atlas cartographique identifiant les corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité, en milieu terrestre et humide, et les éléments de ruptures.

Le SRCE de Lorraine n'identifie aucun réservoir de biodiversité ou corridor sur le territoire de Peltre. Cependant, il recense une **zone de forte perméabilité¹⁷, pour les milieux forestiers, le Bois de l'hôpital et les prairies alentours** (au sud de la commune). Enfin, le SRCE identifie des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques : il s'agit de certaines infrastructures sur le ban communal : la N431, la RD955 et la voie ferrée (voir extrait, ci-dessous).

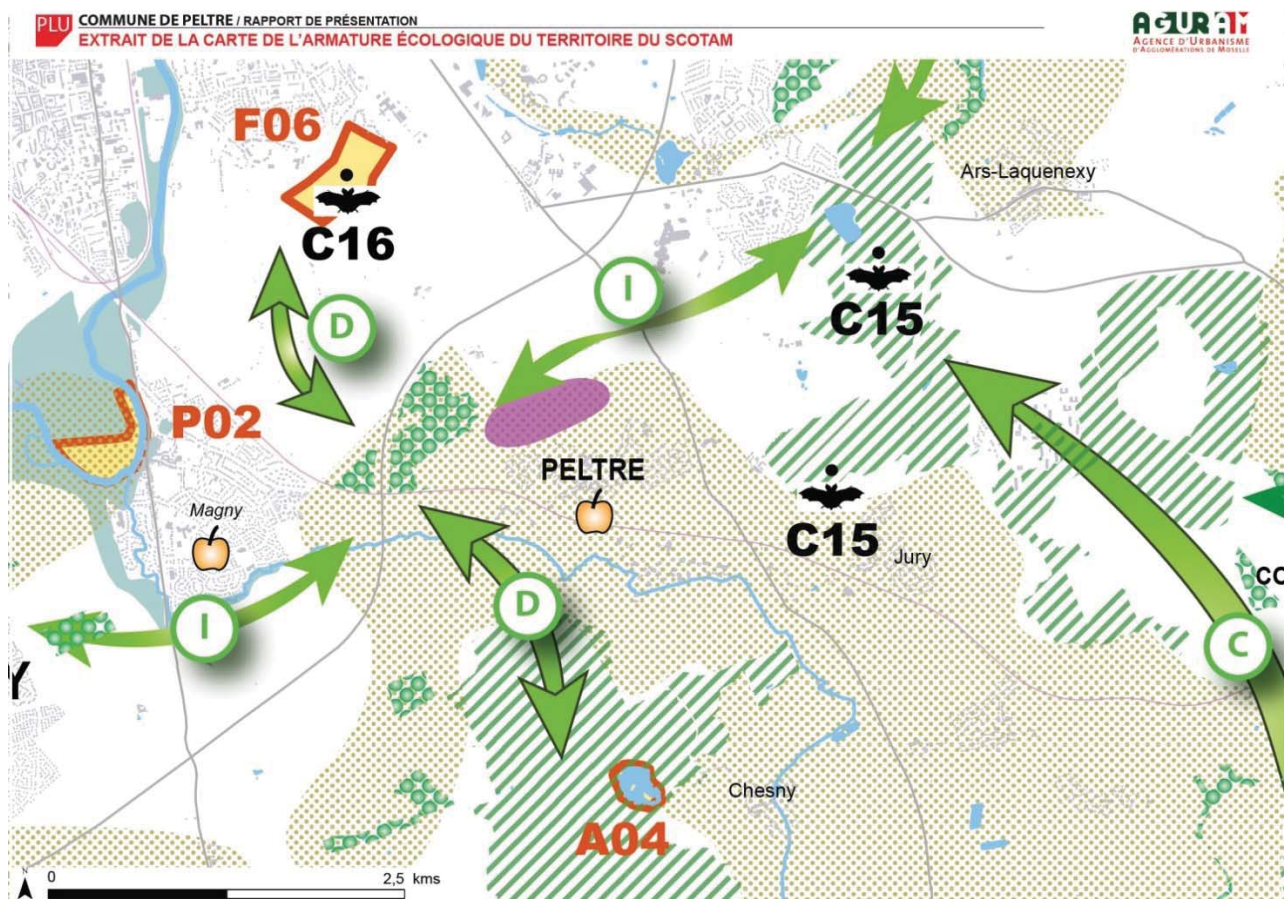
Les éléments du SCoTAM présents sur le territoire de Peltre

La commune de Peltre est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait, ci-après).

❖ Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment. Sur le ban communal de Peltre, **aucun réservoir de biodiversité n'est identifié** par le SCoTAM. Cependant, en bordure de la commune, un réservoir est présent : l'étang Peigneux à Chesny (cœur de nature aquatique A04).

¹⁷ Une zone de perméabilité correspond à un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement d'un groupe écologique donné d'espèces partageant les mêmes besoins. Les plus fonctionnels répondant aux besoins de plusieurs groupes écologiques d'espèces sont dénommés zones de forte perméabilité.



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

- Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
 - passage à créer : PF1
 - passage à requalifier : PF2
 - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8

- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

❖ **Les milieux forestiers**

En ce qui concerne la trame forestière, la commune de Peltre est traversée par **deux continuités forestières** identifiées par le SCoTAM.

Tout d'abord, la commune est traversée du Nord au Sud par la continuité forestière « D » des **Hauts de Seille**. Ce corridor relie les espaces forestiers du Fort Queuleu et du Bois de Crépy (Bois de l'Hôpital). Sur la commune de Peltre, un grand espace forestier (au sud, le Bois de l'Hôpital) et de petits espaces boisés (au nord-ouest, le Bois Saint-Clément et Bois Leussiotte) ont été identifiés comme participant à la continuité.

Ce corridor constitue une continuité forestière principale au niveau du SCoT notamment en étant le support de déplacement de la grande faune forestière (chevreuils, sangliers...). Une attention particulière est à porter aux points de fragilité (rétrécissement de la zone boisée, présence d'activités humaines ayant un effet répulsif pour les animaux, etc.). Il s'agira de ne pas faire apparaître de rupture supplémentaire.

Par ailleurs, la commune est concernée par le **couloir-cordon de l'est messin** qui longe le nord de la commune reliant le Bois de Mercy, le Bois Saint-Clément (Metz/Peltre) et le Haut-de-Bouton à Metz.

Les couloirs forestiers sont des espaces plus sensibles qui impliquent un niveau de protection plus élevé, car leur largeur est plus ténue. Les cordons boisés peuvent également jouer un rôle d'intégration de la nature en ville et l'équilibre des différentes fonctions de ces espaces (espaces de respiration à usage récréatif par exemple) est à rechercher.

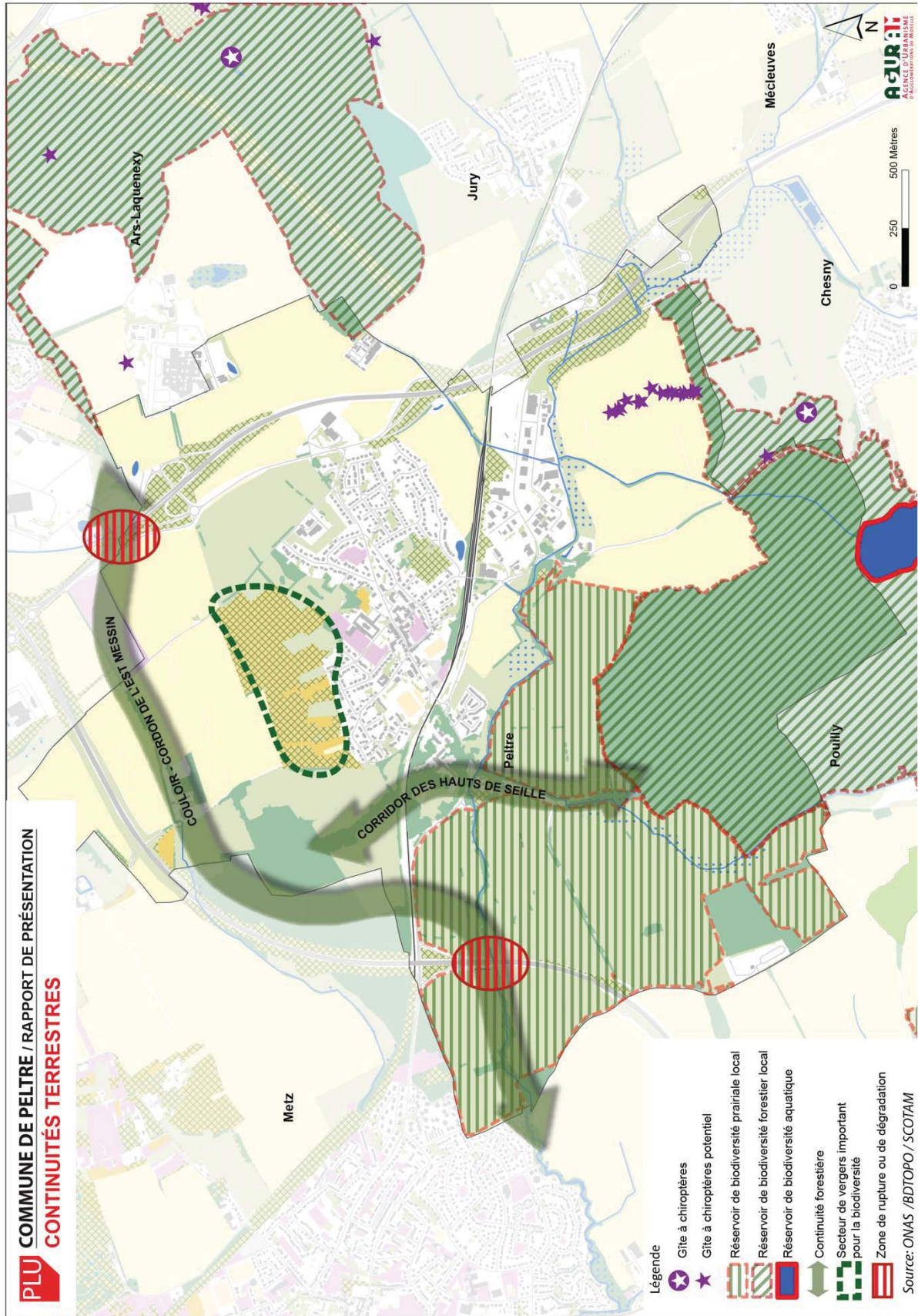
Le SCoTAM stipule que les documents d'urbanisme locaux sont **garants du maintien de ces continuités forestières** et boisées et ils **assurent leur pérennité et leur fonctionnalité**. Plusieurs outils de protection sont offerts par le code de l'urbanisme : espaces boisés classés, espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue, inscription en tant qu'élément paysager du PLU, etc.

Le SCoTAM reconnaît le rôle joué par les espaces boisés de petite dimension et en identifie certains, cartographiquement. Pour ces espaces, la doctrine « **éviter-réduire-compenser** » s'applique. En effet, plus la taille d'un espace isolé se réduit, plus celui-ci peine à jouer son rôle de continuité, car sa diversité biologique s'appauvrit. La préservation des petits espaces boisés est donc primordiale, d'autant plus ceux participant à une continuité forestière.

C'est le cas du Bois Saint-Clément et le boisement situé au sud-ouest à proximité des lignes de transport d'électricité. Ainsi, il prévoit que :

- les **espaces boisés de moins de 4 hectares** doivent être concernés dans leur intégralité ; c'est le cas des bosquets et îlots boisés situés au sein des corridors ;
- les **espaces boisés de plus de 4 hectares** (cas des deux boisements cités, ci-dessus) peuvent faire l'objet d'une réduction, limitée, de leur superficie, dans la mesure où celle-ci n'est pas susceptible d'altérer la qualité du continuum écologique. Des compensations sont alors prévues de manière à rester au minimum à surface forestière constante au sein du corridor.

La présence du Grand Rhinolophe et la présence de gîtes potentiels sur la commune et de gîtes avérés à proximité de la commune (Chesny et Jury), implique la nécessité de **préserver les réseaux de haies, fourrés, vergers, nécessaires au maintien des couloirs de déplacement et zones de reproduction de l'espèce**.



❖ **La matrice prairiale**

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

La commune de Peltre présente de **nombreuses prairies**, principalement à l'ouest de la commune. Les prairies sont menacées par l'intensification agricole. Des **prairies humides** se localisent le long des cours d'eau. Elles jouent un rôle majeur non seulement pour la biodiversité, mais également dans l'écrêtement des crues.

Les **terrains de culture**, situés à l'est et au nord de la commune principalement, ne sont que très peu accompagnés par des éléments relais (boisements, haies, bosquets). L'enjeu au sein de cette matrice est de ne pas créer de nouvelles discontinuités, voire d'augmenter les éléments relais pour la biodiversité (jouant également un rôle paysager et de protection des sols contre l'érosion).

Au sein de la matrice prairiale, les vergers périvillageois assurent des fonctions écologiques et paysagères originales à prendre en compte. Le SCoTAM identifie un enjeu de **préservation des vergers** sur la commune de Peltre. Outre leur rôle pour la production locale de fruits, ils renferment parfois des variétés anciennes à conserver, ils recèlent une faune riche et variée qui y trouvent refuge et nourriture (insectes, oiseaux, chiroptères, etc.) et plus largement contribuent au développement de la nature en ville et à la diversité des paysages. Les vergers présents à proximité du couvent et au sein du secteur « Les Vignes » sont à préserver.

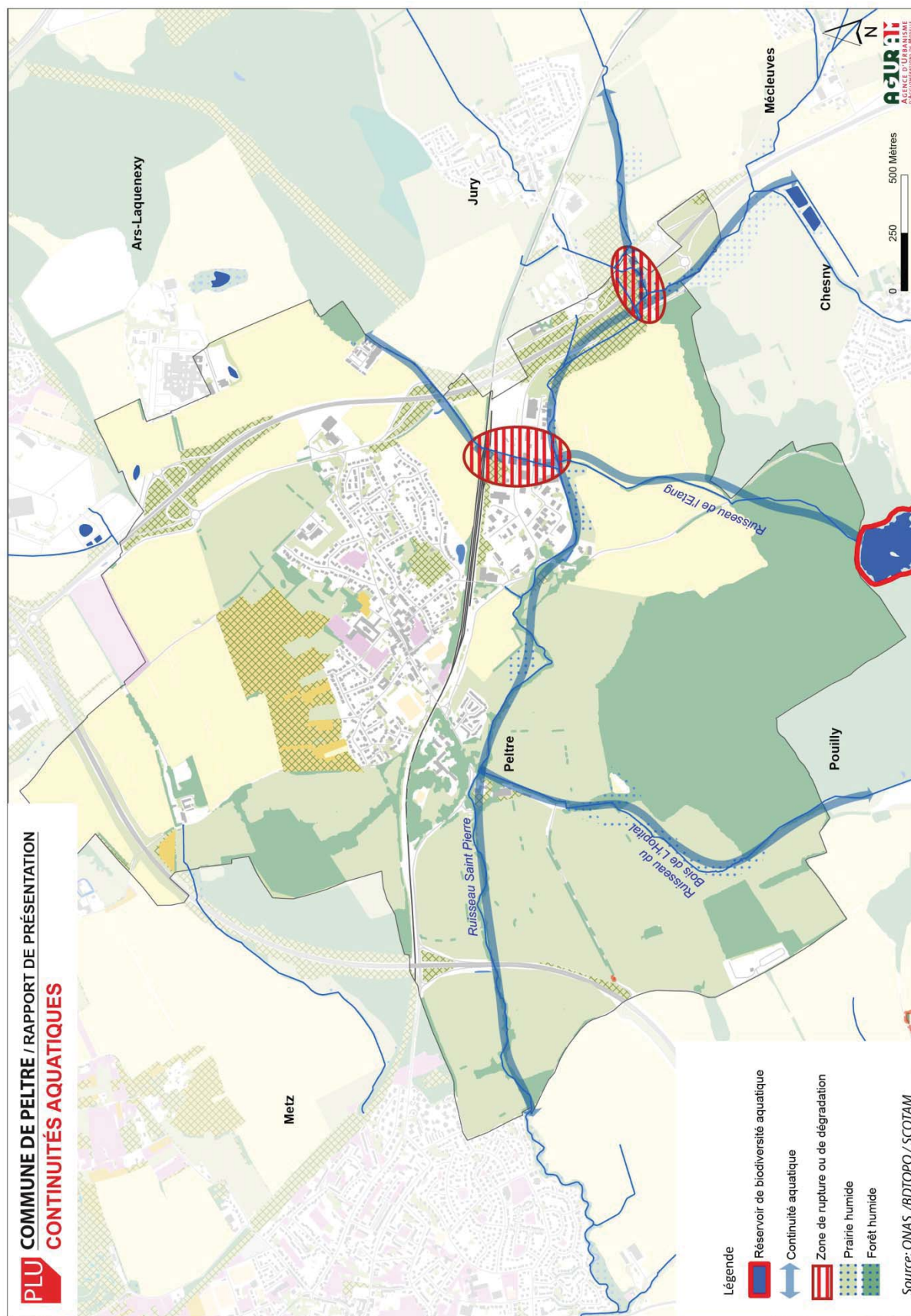
❖ **Les milieux thermophiles**

Le SCoTAM identifie un « **espace potentiel de restauration des milieux thermophiles ouverts** » au nord du bourg de la commune. Il s'agit d'anciens vergers enrichis tendant vers un stade forestier, milieu en cours de fermeture. Peltre est identifiée par le SCoTAM comme étant une commune présentant un **enjeu de préservation des vergers périvillageois**.

> **Clôture à petit maillage, contraignant le passage de la faune terrestre, dans le secteur « Les Vignes »**



S'agissant majoritairement de vergers abandonnés, le PLU s'attachera donc, au travers de ses prescriptions, à ne pas compromettre la **réouverture de ces milieux** (réimplantation de vergers, par exemple). Par ailleurs, il sera primordial de limiter les clôtures (cf. photo, ci-dessous) ou de prévoir des clôtures permettant le passage de la faune (voir carte des milieux naturels et semi naturels).



❖ La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue**, qui concerne les milieux aquatiques et humides. En premier lieu, il convient **d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et de développer les bandes enherbées** le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de **restaurer des continuités écologiques aquatiques**.

Les ripisylves des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservées. Tous les cours d'eau sont concernés, mais pas tous cartographiés (cf. carte, ci-contre). Les bandes enherbées et les ripisylves le long des cours d'eau doivent être préservées. Une bande d'inconstructibilité aux abords des cours d'eau est à prévoir.

Un deuxième objectif concernant la trame bleue est la **préservation des zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau, ainsi que les mares et étangs. Cela s'applique à tout le lit majeur des ruisseaux suivants : ruisseau Saint-Pierre, ruisseau de l'Etang, ruisseau du Bois de l'Hôpital, ruisseau de Corbon, Ru aux bois. En effet, ces espaces contribuent à l'amélioration de la qualité générale des eaux de surface et souterraines.

Par ailleurs, à proximité de la commune de Peltre, l'Etang Peigneux, situé sur la commune de Chesny, doit faire l'objet d'une protection stricte en tant que cœur de nature aquatique, comme défini par le SCoTAM.

Une Voie Verte traversant le Bois de l'Hôpital est située au sud du ban communal. Le ruisseau Saint-Pierre est bordé par une piste cyclable au niveau de la zone d'activité, mais celle-ci prend fin à la sortie de la zone d'activité. Aussi, le ruisseau Saint-Pierre est susceptible de constituer également un support de déplacement pour la mobilité douce. Cela permettrait de relier Metz, Peltre et Jury. Cette **fonction récréative** potentielle serait à conjuguer avec les valeurs écologiques du ruisseau.

❖ Autres enjeux du SCoTAM présents sur la commune

Une orientation transversale applicable à la commune concerne le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront être traitées conjointement en ce qui concerne la plupart des milieux naturels : ceinture de jardins et vergers, espaces forestiers, cours d'eau.

Les cordons végétaux accompagnant les cours d'eau sont à préserver et participent à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain. Les cœurs d'îlot et jardins participent également à cet objectif et leur fonctionnalité est à prendre en compte en cas de projet d'aménagement.

Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Peltre

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue en lien avec le bureau d'étude ASCONIT Consultant, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

La commune accueille un **grand ensemble prairial**, bordé par des grandes cultures. Ce grand ensemble est relativement rare sur le plateau lorrain. Cela fait de ces espaces une

zone de refuge importante pour les espèces inféodées aux milieux prairiaux. Plus spécifiquement, les prairies bordant le ruisseau Saint-Pierre entre Peltre et Magny sont **identifiées comme stratégiques** par l'étude de la Trame verte et bleue préalable à l'élaboration du SCoTAM du fait de leur taille et de leur connectivité.

Les prairies bordant le Bois de l'Hôpital sont également répertoriées en zone de forte perméabilité par le SRCE. Ces prairies doivent être maintenues dans un état de fonctionnalité optimal. La présence de prairies humides en bord des cours d'eau renforce l'intérêt de ces secteurs.

Sur les terrains situés au nord du bourg, dans le secteur « Les Vignes », entre le secteur urbanisé et les cultures au nord, les terrains sont occupés par une succession de **vergers abandonnés et entretenus**. Les vergers jouent un **rôle de transition paysagère** entre urbanisme et milieux agricoles/forestiers et des **rôles écologiques** (milieux relais au sein de divers trames, milieux niches pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de reptiles...) et environnementaux (lutte contre l'érosion, infiltration des eaux, rôle nourricier...).

Sur la commune de Peltre, la plupart des vergers du secteur « Les Vignes » sont abandonnés et présentent des stades d'enfrichement variés. Au sein du secteur « Les Vignes », la diversité de milieux qui se côtoient (vergers entretenus, vergers à divers stades d'enfrichement, prairies) favorise une diversité d'espèces.

La présence de cheminements piétons en fait un secteur privilégié de promenade offrant un point de vue intéressant sur la commune. Ce secteur dispose donc d'atouts évidents pour la biodiversité mais aussi le cadre de vie des habitants. Une réappropriation des vergers abandonnés peut être réalisée par une politique d'acquisition foncière de la commune et par mise à disposition des parcelles à des particuliers sous conventionnement de gestion : jardins communautaires, vergers familiaux, maraîchage...

Par ailleurs, au sein de la commune, des **jardins privés** sont présents. Ils jouent un rôle de pénétration de la biodiversité mais également pour assurer un cadre de vie agréable aux habitants (îlots de fraîcheur, qualité de l'air...) et pour minimiser les risques. Les cœurs d'îlot végétalisés doivent voir leur fonctionnalité préservée dans l'hypothèse d'un projet d'aménagement. La commune de Peltre **n'accueille pas d'espace vert public**.

Les **abords des ruisseaux** peuvent constituer des supports de promenade et de loisirs. Ils jouent un rôle important, pour la faune et la flore aquatique, mais également comme couloir de déplacement des espèces terrestres. Par certains endroits (voir Etude de restauration du ruisseau Saint-Pierre et ses affluents), le développement de la végétation rivulaire et de la ripisylve apparaît nécessaire. Le programme de restauration du ruisseau donnera lieu à l'amélioration de la fonctionnalité des corridors terrestres et aquatiques associés aux cours d'eau.

Enfin, les ruisseaux peuvent constituer le support de mobilité douce (d'autant plus important que la commune n'accueille pas d'espace vert public). Le ruisseau Saint-Pierre et le ruisseau du Bois de l'Hôpital sont longés en partie par une piste cyclable. Une rupture dans la mobilité douce est cependant visible à partir de la zone d'activité de Peltre vers le bois de l'Hôpital. Un cheminement piéton pourrait constituer un moyen de mettre en valeur les paysages et la trame verte et bleue du territoire parallèlement aux actions de restauration du ruisseau.

Enfin, dans la zone agricole de la commune, **au sein des grandes cultures**, il est important d'assurer la préservation, mais aussi le développement de haies, bandes et chemins enherbés, afin d'augmenter la perméabilité de ces espaces ouverts. Par ailleurs, l'aménagement d'**espaces de transition entre le milieu agricole et les zones urbanisées** conduit non seulement à améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère, mais aussi à améliorer le déplacement des espèces. En effet, aucune transition n'est assurée entre le lotissement des Champs dorés et l'espace agricole attenant. Par ailleurs, le lotissement de la Cour Haute est bordé d'une prairie qui constitue une certaine transition avec l'espace agricole. Cependant, le développement de strates végétales plus diversifiées pourrait améliorer la transition entre ces espaces.

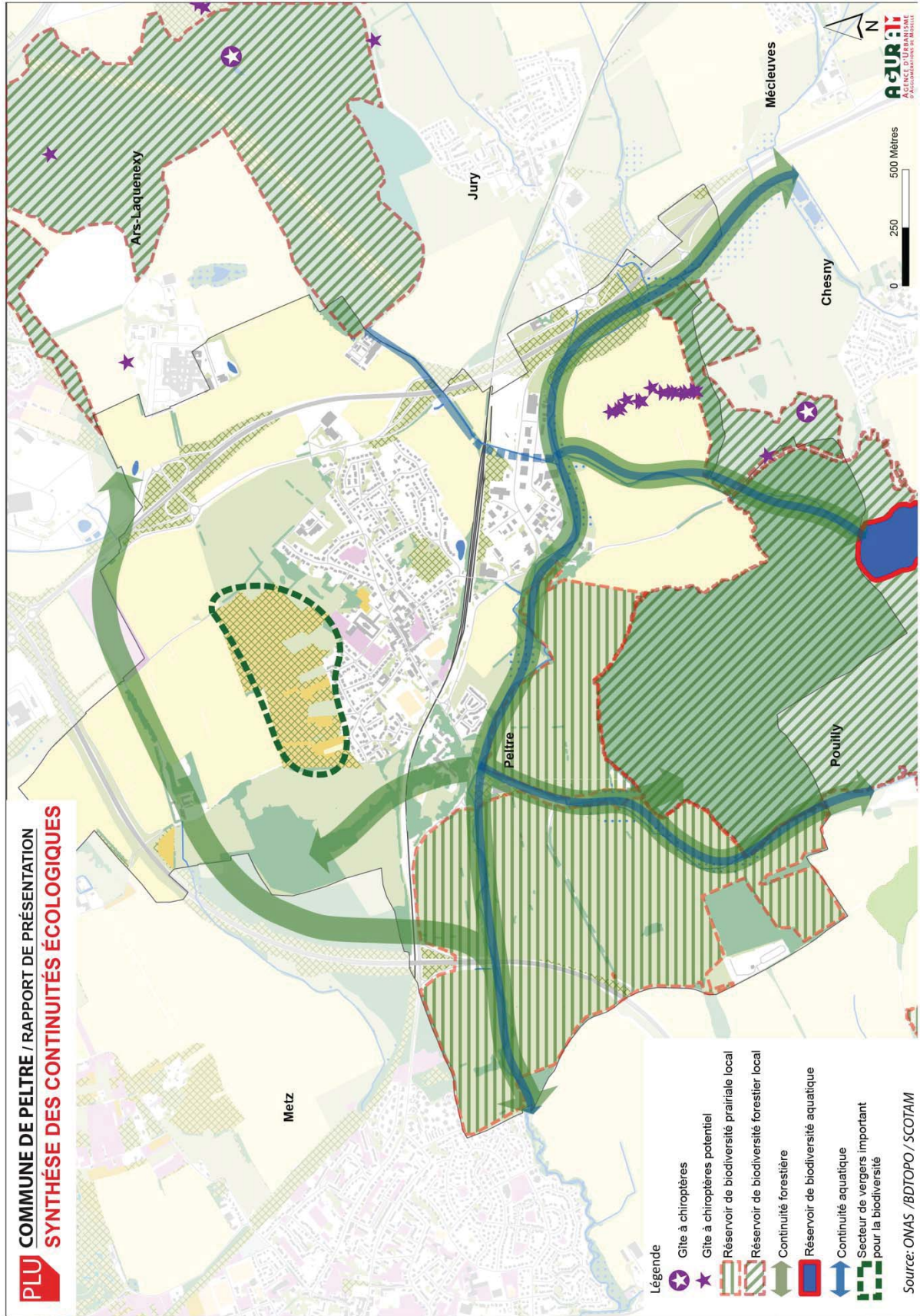
Les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent des **obstacles non négligeables pour la faune**. Sur Peltre, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées par les infrastructures (routes et voie ferrée). Elles concourent à la fragmentation des milieux naturels et à l'isolement des populations. Au sein de la continuité forestière, l'état initial de l'environnement du SCoTAM identifie plusieurs ruptures principales dont la rupture de Peltre à Jury formée par la RD955. Afin de reconquérir ce corridor et réduire l'impact de l'infrastructure, plusieurs mesures sont possibles : la densification du réseau des haies, la replantation de ripisylve ou de parcelles boisées (si ça n'affecte pas des zones stratégiques pour une autre trame). Par ailleurs, la RN431 (rocade sud-est entre Peltre et Metz) forme une rupture au sein de la matrice prairiale et au sein du Bois Saint-Clément. La végétation le long des routes et de la voie ferrée réduit leur impact. Elle peut constituer une pénétrante verte au sein de l'urbanisation. Elle est également un outil d'intégration paysagère des infrastructures. La gestion écologique de ces dépendances vertes (fauchage des talus, traitement végétal adapté aux milieux traversés, espèces végétales locales...) peut offrir des possibilités intéressantes de remaillage des réseaux écologiques.



> Rupture au niveau de la RN 431 (Basse Bévoie); l'absence de végétation en bordure de la route n'est pas favorable au déplacement de la faune



> Végétation arbustive le long de la voie ferrée, favorisant le déplacement des espèces en milieu urbain



> Tableau de synthèse des continuités écologiques

Espaces	Enjeux	Objectifs
Réservoir de biodiversité local : le Bois de l'Hôpital	Réservoir de biodiversité local du fait de sa grande surface, habitat continu forestier. Tributaire des milieux relais boisés pour offrir à la faune la possibilité d'échanger avec d'autres massifs.	Maintien de la qualité et de la diversité biologique de ces milieux. Préservation des éléments relais et gestion adaptée des lisières forestières.
Réservoir de biodiversité local : les prairies stratégiques	Prairies situées à l'ouest stratégiques pour les espèces prairiales, constituant un réservoir de biodiversité local. Certaines prairies bordant le ruisseau de Saint-Pierre identifiées comme stratégiques.	Préserver la fonctionnalité des prairies stratégiques et le maintien des continuités prairiales. Ne pas apporter de rupture supplémentaire au sein de la matrice.
Corridor forestier : Hauts de Seille	Corridor forestier reliant le Bois de l'Hôpital au Bois Saint-Clément. Cheminement modes doux le long du ruisseau du Bois de l'Hôpital et au sein du Bois. Zone de loisirs (promenade).	Îlots boisés participant à la continuité forestière à préserver. Renforcement des haies, bosquets et autres milieux relais au sein des prairies entre le Bois de l'Hôpital et le ruisseau Saint-Pierre.
Corridor forestier : Couloir-cordon de l'est messin	Corridor terrestre forestier reliant le Bois de Mercy aux Bois Saint-Clément et Haut-de-Bouton, dont le corridor entre les bois de Mercy et Saint-Clément est à restaurer. Ruptures au sein du corridor au niveau de la RN431 et de la RD955	Îlots boisés dans l'enveloppe de la continuité à préserver. Renforcement des haies, bosquets au sein des espaces de cultures et le long des chemins entre le Bois de Mercy et le Bois Saint-Clément.
Secteur « Les Vignes »	Vergers entretenus et enfrichés constituant des espaces importants pour la biodiversité et participant aux trames forestière, prairiale et thermophile. Espace constituant une transition entre espace urbanisé et espace agricole et pouvant participer à la constitution d'un continuum thermophile (en pas japonais sur le Plateau lorrain). Intérêt paysager fort et usage de loisirs (promenade).	Préservation des vergers entretenus. Ne pas compromettre la réouverture des milieux thermophiles (vergers, pelouses, vignobles...). Conciliation des enjeux de biodiversité et de qualité de vie et d'activité arboricole ou productrice (vergers, maraîchage...). Limiter les obstacles au déplacement des espèces (clôtures notamment).
Ruisseau Saint-Pierre et ses affluents	Corridor aquatique et terrestre (Ru du Mouleux enterré sous la zone d'activité) qui améliore le cadre de vie (paysages, pénétration de la nature en ville). Enjeux de qualité de l'eau, de risque inondation et de stabilité des berges (au niveau de la piste cyclable le long des ruisseaux Saint-Pierre et du Bois de l'Hôpital). Faible végétation en bords de certains cours d'eau (ruisseau Saint-Pierre, ruisseau de l'Etang, ruisseau du Bois de l'Hôpital).	Inconstructibilité en bord de cours d'eau. Préservation et développement de la ripisylve. Accès modes doux en bords du cours d'eau (notamment entre la zone d'activité et le secteur de Crépy) en lien avec les enjeux écologiques et de stabilité des berges. Conciliation des enjeux de biodiversité, protection contre les inondations, zone de promenade, activités économiques et qualité de l'eau.
Nature en ville (espaces verts publics et privés : parcs urbains, cœurs d'îlots...)	Nature en ville améliorant le cadre de vie des habitants (espaces de calme, de loisirs permettant une acceptation de la densité urbaine). Espaces rendant des services environnementaux (îlot de fraîcheur lors de canicules, agriculture de proximité, infiltration des eaux pluviales...). Habitats et déplacements de la faune dite « ordinaire » (pas japonais).	Fonctionnalité des principaux cœurs d'îlot (jardins du Couvent, cœurs d'îlot rue de Gargan et rue de la Horgne) à préserver pour assurer le déplacement de la faune en milieu urbain. Espaces verts à renforcer, notamment en fonction des opportunités foncières. Développement des cheminements modes doux en lien avec les espaces verts (Secteur Les Vignes notamment) et les cours d'eau.
Talus des infrastructures routières et ferrées	Rupture occasionnée par les routes et la voie ferrée à atténuer, en prenant en compte leurs bordures comme zone de déplacement pour la faune. Zone tampon entre les voies ferrées et les habitations (réduction des nuisances sonores et pollution visuelle). Pénétration de la nature en ville. Milieux en transition présentant une forme linéaire, vulnérables car facilement rompus.	Végétation à préserver, voire à renforcer (notamment au niveau du passage de la RN431, le long de la voie ferrée...).

> Centre de valorisation des déchets d'HAGANIS, à Metz



> Localisation du réseau de déchèteries sur le territoire de Metz Métropole – Source Haganis

UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES



I.3. Environnement et cadre de vie

3.1. La gestion des déchets ménagers et assimilés

En 2014, le conseil départemental a approuvé le Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Moselle (PDPGDND) (version 12 juin 2014) qui concerne les déchets ménagers et assimilés, les déchets issus de l'assainissement, les déchets non dangereux et non inertes des activités économiques.

Selon le plan, en 2009 plus de 605 000 tonnes de déchets ménagers ont été produites sur le périmètre du plan, ce qui représente 588 kg/hab./an. Les objectifs fixés par le plan vont au-delà de l'obligation nationale de réduction de -7% par habitant, traduit par :

- la réduction de la production des ordures ménagères assimilées en 2019 de -19% (319 kg/hab/an) et de -24% en 2025 (298 kg/hab/an) ;
- le développement des opérations de compostage individuel et collectif (notamment en habitat collectif) ;
- le développement de la tarification incitative ;
- le développement de gestes alternatifs et du réemploi.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz Métropole s'est engagée à réduire de 7% la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire. Cela correspond à 8 230 tonnes de la production de déchets.

Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été entreprises annuellement. Fin 2015, un bilan des performances du programme a été réalisé. Celui-ci a permis de mettre en évidence que l'objectif n'a pas été atteint (-5% que le résultat attendu). Selon l'ADEME, le fait que l'on atteigne par ses résultats s'explique notamment par un choix de report de la mise en place de la redevance spéciale ainsi qu'une pause dans la conteneurisation. À ce jour, la redevance spéciale est mise en place progressivement sur le territoire de la Métropole.

En outre, Metz Métropole a officiellement lancé, le 26 novembre 2015, sa démarche « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** ». Cette labellisation s'inscrit dans la continuité du programme local de prévention des déchets mené depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME. Elle est le point de départ d'une nouvelle série d'actions qui se déclinera sur 2016-2018. Les objectifs sont les suivants :

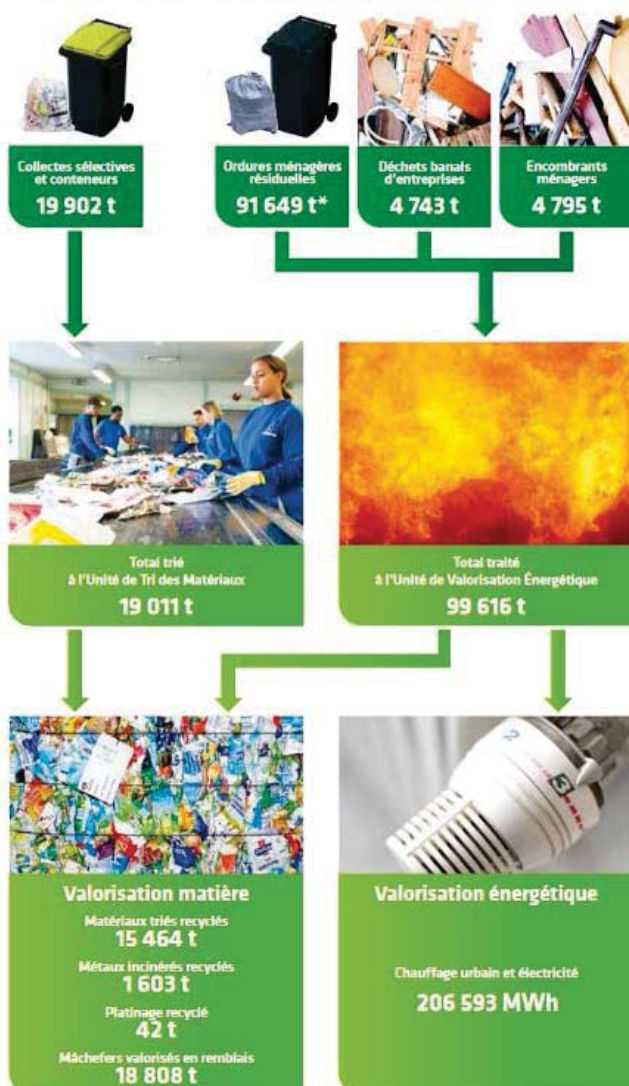
- réduire de 4% la quantité de déchets ;
- augmenter de 5% le recyclage ;
- diminuer l'enfouissement de 15%.

La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole via la régie HAGANIS.

HAGANIS est un établissement public, assurant les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Précisément, HAGANIS est une régie de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

> Bilan de la valorisation des déchets en 2015 – Source Haganis

LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



* dont 3 547 t issues du refus de tri

Les tonnages réceptionnés (sur fond vert foncé) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond vert clair) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

CHIFFRES-CLÉS 2015

38 202 tonnes de déchets réceptionnés en déchèterie

Gravats = 10 135 tonnes

Déchets verts = 8 274 tonnes

Incinérables = 4 496 tonnes

654 374 visites

58,4 kg de déchets déposés par visite

1 déchèterie pour 30 184 habitants ¹

2,7 visites par habitant par an

158 kg de déchets déposés par habitant par an

77 % = Taux de valorisation ²

48 434 tonnes de déchets traités à la PAVD

¹ base : 240 524 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2013)
² selon formule de l'ADEME : $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$

La collecte des déchets ménagers revêt deux aspects : la collecte traditionnelle en porte à porte et la collecte sélective. Le service de collecte des déchets ménagers, en porte à porte, est assuré par Metz Métropole.

La collecte sélective se pratique sous trois formes : la collecte sélective à domicile, les conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les journaux et les déchèteries. Le territoire de Metz Métropole accueille 8 déchèteries. Aux 7 existantes s'est ajoutée celle basée à Peltre, après la fusion entre la Communauté de communes du Val St-Pierre et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole au 1er janvier 2014.

Aussi, la commune de Peltre accueille une déchèterie au sein de la zone artisanale située au sud-est de la commune. **Metz Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS.** La Communauté d'agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

Pour le verre et le papier, 6 points d'apport volontaire sont recensés sur le territoire de la commune : communauté Emmaüs, rue des Rouaux, rue des Grandes Portions, rue de Gargan, rue des Vignes et à proximité de la Mairie.

Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire HAGANIS :

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM)** : les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- **une unité de valorisation énergétique (UVE)** : les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin. Elle produit 71% de l'énergie valorisée produite sur les installations de traitement des déchets non dangereux en Moselle.
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM)** : les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

En complément, une **plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD)** à Metz-Borny accueille les bois issus des déchèteries ou apportés par des collecteurs et professionnels qui sont broyés et envoyés en valorisation énergétique (biomasse) à UEM ou bénéficient d'une valorisation matière ou énergétique ; les déchets verts sont envoyés en compostage ou en centrale biomasse-énergie.

Le bilan 2015 (voir documents, ci-contre)

Ainsi, en 2015, 19 902 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. 19 011 tonnes ont été triées, ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 15 464 tonnes de matériaux prêts à recycler et la valorisation énergétique de 3 547 tonnes de refus de tri. De plus, 18 808 tonnes de mâchefers valorisables ont été utilisés pour les remblais. Par rapport à 2014, le tonnage de déchets réceptionnés en déchèterie a diminué (40 855 tonnes en 2014) mais le taux de valorisation est resté stable à 77%.

3.2. L'eau potable et l'assainissement

L'eau potable

La commune de Peltre est intégrée au réseau de distribution de la ville de Metz. L'exploitation du service est déléguée à la **Société Mosellane des Eaux** (SME), qui gère le service d'eau potable de la ville de Metz et de 23 communes alentour.

L'eau provient de plusieurs sources :

- le lac de la Madine (35 millions de m³ d'eau) et le Rupt-de-Mad (affluent de la Moselle) constituent l'essentiel de la réserve en eau. D'abord acheminée vers le barrage d'Arnaville, l'eau est mise sous canalisations et est conduite jusqu'à l'usine de traitement de Moulins-lès-Metz. Entre le barrage et l'usine, l'eau met entre 4h à 8h, selon le débit, pour effectuer le périple ;
- le champ captant de la nappe alluviale, situé au nord de Metz, s'étend de Novéant à Sierck-les-Bains sur une distance de 60 km. L'eau, ici captée par le puits, est ensuite dirigée vers les usines d'Hauconcourt et de Saint-Eloy ;
- les sources de Gorze et de Lorry ou celles de Gorze constituent la plus ancienne alimentation de la ville de Metz. L'eau est envoyée à l'usine de Moulins-lès-Metz pour être mélangée à l'eau du Rupt-de-Mad.

Ainsi, l'eau distribuée sur la commune provient donc d'un mélange de ressources souterraines et superficielles.

L'eau potable est traitée pour la majorité à l'usine de Moulins-lès-Metz. Avant le traitement, elle fait l'objet d'une vigilance particulière pour prévenir toute pollution accidentelle à la station d'Arnaville. Par la suite, elle subit plusieurs traitements au niveau de l'usine de Moulins-lès-Metz (préozonation, floculation, décantation, filtration dans sables, ozonation, filtration sur charbons actifs et chloration). D'autres usines de traitement interviennent pour des volumes moindres : l'usine d'Hauconcourt, l'usine de Saint-Eloy et l'usine de Metz sud.

L'Agence régionale de Santé (ARS), chargée de contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, a réalisé 234 analyses en 2014 sur ce réseau. L'ensemble des prélèvements analysés étaient conformes aux critères de qualité pour ce qui concerne la bactériologie. En matière de nitrates, la moyenne a été de 19,67 mg/L avec un maximum de 29 mg/L, la limite de qualité étant fixée à 50 mg/L. En matière de pesticides, l'eau est restée conforme pour l'ensemble des 400 substances analysées. Par ailleurs, la dureté de l'eau induisant la création de tartre, est restée en-deçà de la valeur « entartrante ». L'eau n'a pas été jugée plus agressive.

Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau, était de **80,4% en 2013** (81,7% en 2012). En 2015, le réseau a desservi 1 955 personnes environ. Le volume annuel d'eau vendu sur la commune est passé de 109 662 m³ en 2014 à 118 967 m³ en 2015, alors que le nombre d'habitants desservis est resté globalement stables (source : Société Mosellane des Eaux).

67% des captages d'eau potable sont protégés sur ce réseau. Le territoire de Peltre n'accueille aucun forage ou captage. Il est à noter que la Source de Gorze est jugée dégradée dans le SDAGE 2016-2021 pour raison de produits phytosanitaires mais non prioritaires Grenelle. Le SDAGE donne une priorité absolue à la reconquête de la qualité des captages d'eau potable dégradés (fournissant une eau non-conforme aux normes de qualité). Ces objectifs intègrent et complètent les dispositions nationales visées par la loi de

programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Une liste nationale de 507 captages « Grenelle », dont 76 dans le district du Rhin, a été établie au niveau national. Elle est complétée, dans le SDAGE Rhin- Meuse 2016-2021, par une liste de signalement des autres captages dégradés ou présentant une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable.

D'après le schéma départemental eau potable en 2010, aucune vulnérabilité de la ressource en eau potable, en terme quantitatif, n'a été identifiée sur le territoire de la commune. Cela est notamment dû à une bonne diversification de la ressource. Il identifie uniquement un besoin d'améliorer la sécurité par des actions de réhabilitation de la conduite.

Les eaux pluviales et les eaux usées

La commune de Peltre est raccordée au réseau d'assainissement de Metz Métropole. La Communauté d'agglomération de Metz Métropole a choisi d'exercer, dès sa création en 2002, la compétence « assainissement », exercée auparavant par différents syndicats d'assainissement. Elle exerce cette **compétence sur les réseaux d'eaux usées, sur les réseaux unitaires et sur les réseaux d'eaux pluviales.**

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. En ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

Le système d'assainissement de l'agglomération messine est constitué de réseaux de collecte (1 340 km) et de 235 ouvrages de rétention ou de relèvement, connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires, implanté à l'aval de l'agglomération à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe. Quelle que soit leur nature, les eaux usées sont collectées au pied des immeubles, transportées via des canalisations, puis sont épurées, avant d'être redonnées à la nature.

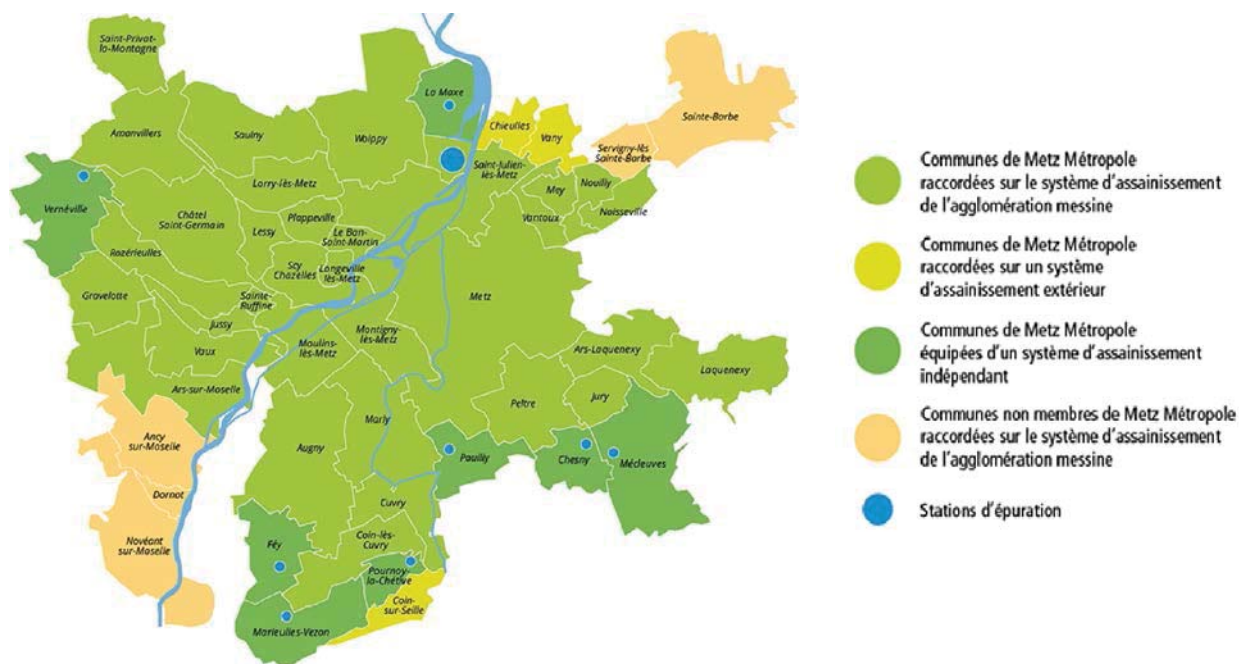
En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, **la régie HAGANIS a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole.**

Il existe deux principaux types de réseau de collecte :

- le réseau unitaire, où les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées et renvoyées indifféremment vers la station d'épuration ;
- le réseau séparatif, où les eaux pluviales transitent vers le milieu naturel par des canalisations spécifiques, allégeant ainsi la charge pour la station de traitement.

Sur la commune de Peltre, le village ancien est concerné par un réseau unitaire, tandis que les nouveaux lotissements (Les Coteaux, Les Champs Dorés, Cour Haute) et la Zone d'activité sont raccordés à un réseau séparatif pour les eaux pluviales. Le secteur du couvent et la rue de la Source disposent d'un réseau séparatif avec rejet dans le réseau unitaire. Aussi, le lotissement des Champs Dorés est équipé d'un dispositif de rétention avant rejet dans le milieu naturel. Les autres secteurs en réseau séparatif fonctionnent en rejet direct dans le milieu naturel par le biais de divers exutoires.

> Le système d'assainissement de l'agglomération messine - Source : HAGANIS



Les eaux usées domestiques et industrielles, assimilées aux eaux résiduares urbaines de la commune de Peltre, sont drainées vers la station d'épuration installée sur le Nouveau Port de Metz (La Maxe). Cet ouvrage est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires, en plus des eaux usées. Sa capacité nominale est de 440 000 équivalent-habitants (pour une population de 230 000 habitants reliés, plus les eaux produites par les entreprises et les services et une part importante des effluents unitaires en temps de pluie).

HAGANIS a approuvé le zonage d'assainissement des communes de Metz Métropole en 2011. Il s'agit d'un document délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif.

D'après la notice d'eaux pluviales de Metz Métropole, Peltre est dotée d'environ 7,09 km de conduites d'eaux usées, de 6,44 km de conduites d'eaux pluviales et de 6,91 km de conduites unitaires.

Les eaux pluviales proviennent des précipitations atmosphériques qui ruissellent sur des surfaces plus ou moins imperméabilisées (toitures, terrasses, espaces publics, espaces verts, stationnements, voiries, etc.). Avec l'urbanisation croissante et l'engorgement des systèmes d'assainissement, le problème de leur évacuation se pose. Le principe du « tout-à-l'égout », associé à l'urbanisation induit des impacts néfastes sur les milieux récepteurs : régime hydrologique perturbé, car les eaux pluviales ne sont pas restituées dans le milieu naturel à proximité d'où elles tombent, augmentation brutale des débits lors de forte pluie entraînant la montée des eaux, augmentation de la fréquence des débordements vers les milieux récepteurs via les déversoirs d'orage, augmentation du phénomène de ruissellement (inondation, coulées boueuses), et risque de pollution du milieu récepteur (matières en suspension, métaux, hydrocarbures issus du lessivage des voiries, débordement du réseau d'eaux usées...).

Le territoire de Peltre comprend **onze exutoires pluviaux**, pour une superficie de bassin versant de 44,9 hectares. Les eaux pluviales sont rejetées au sein du ruisseau Saint-Pierre

et de deux fossés. La Notice Pluviale de Metz Métropole identifie quelques traces minimales d'hydrocarbures sur un exutoire.

Metz Métropole souhaite mener le **zonage pluvial** de son territoire. Celui-ci est encore en cours d'élaboration conformément au code de l'urbanisme. Le projet de zonage pluvial concerne les zones générant des eaux pluviales et se fonde sur les zones de type U, NA et AU des POS et PLU. Le projet identifie sur la commune plusieurs zones concernées par des règles spécifiques de limitation de l'imperméabilisation : la zone non urbanisée des Grandes Portions, la zone de vergers et le parc à proximité du couvent et le secteur Les Vignes. Sur ces secteurs, le projet de zonage pluvial **encourage d'interdire les rejets vers les réseaux de collectes ou vers les cours d'eau, et que soit assurée une gestion à la parcelle**.

Le règlement d'assainissement collectif de Metz Métropole, entré en vigueur en 2011, contient un volet pluvial. Il est opposable aux tiers et stipule notamment que **Metz Métropole n'a pas obligation d'accepter le raccordement des eaux pluviales des usagers au réseau public**. Un débit maximal de rejet dans un ouvrage public est fixé à 10 L/s/ha.

Le territoire de Peltre connaît des **problématiques liées au ruissellement des eaux pluviales**. En effet, l'écoulement des eaux de pluie sur le bassin versant de la commune est par endroit source d'inondation pour certaines zones bâties. Il est **source d'inondation** directement, sur des secteurs éloignés de tout cours d'eau, mais également **contributeur à la formation de crues** de cours d'eau (ruisseau Saint-Pierre à Crépy, ruisseau du Mouleux au sein de la zone d'activité).

> Fossé et bassin d'orage en amont du lotissement des Champs Dorés, aménagés pour stocker les eaux de pluie



Il est à noter que le lotissement des Champs Dorés connaît une problématique liée aux eaux pluviales. La création du lotissement a donné lieu à la modification du réseau hydrographique par la couverture du ruisseau des Grandes Portions. Il dispose d'un bassin de stockage des eaux pluviales, qui est probablement sous-dimensionné et qui déborde lors de forts épisodes pluvieux (voir photos, ci-dessus). Cela est conjugué avec la présence d'un fossé non continu qui donne lieu à des débordements. Par ailleurs, le réseau d'eaux

pluviales rue de la Source a été considéré comme insuffisant (notamment par la Cour Administrative d'Appel de Nancy, le 7 novembre 2013), ce qui occasionne en cas de fortes pluies des inondations au domicile des riverains en contrebas de la rue. Des travaux débiteront dans ce secteur courant 2016 pour remédier à ces problématiques.

La réduction du phénomène de ruissellement est prioritaire dans ces secteurs : dispositifs favorisant l'infiltration ou espaces pour la rétention des eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales à la parcelle peut être un outil intéressant pour éviter les écoulements, réduire les flux vers le réseau et favoriser la réutilisation des eaux pluviales.

Par ailleurs, les nouveaux projets d'aménagement ne doivent pas aggraver la situation existante. Il s'agira de limiter l'imperméabilisation dans les nouveaux aménagements (voiries perméables...), favoriser les réseaux séparatifs. Par ailleurs, il est possible de mettre en place des **dispositifs, afin de maîtriser les écoulements** liés aux débordements des réseaux (bassins). C'est ainsi que la mise en place d'espaces dédiés à la récupération des écoulements excédentaires, associés à d'autres fonctions (exemple : parc urbain) est une alternative intéressante.

Pour réduire les volumes et débits rejetés au réseau et au milieu naturel, plusieurs principes peuvent être déclinés :

- **limiter l'imperméabilisation des sols (voiries perméables...) ;**
- **favoriser l'infiltration ;**
- **mettre en place des ouvrages de stockage/régulation avec rejet à débit limité (si infiltration impossible) ;**
- **favoriser l'évaporation par la végétalisation des toitures et des ouvrages (toitures et murs végétalisés).**

La gestion alternative se décline en techniques adaptées à l'espace à aménager (secteurs urbains denses, zones d'activités...).

> Des systèmes d'infiltration à la source – Source Eurométropole de Strasbourg



Une gestion intégrée des eaux pluviales peut être organisée en combinant de multiples techniques (noue, sol pavé perméable, bassin de rétention, toiture végétalisée, espace vert....). La gestion des eaux pluviales doit se faire au plus près de leur point de chute. L'infiltration des eaux de pluie doit tenir compte de certaines caractéristiques car la nature argileuse de certains secteurs n'est pas compatible avec l'infiltration (retrait/gonflement des argiles notamment).

La gestion à la source (voir illustration, ci-dessous) peut être impulsée par le PLU en permettant de maîtriser localement le ruissellement et de réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales. Elle peut être mise en place à la parcelle par les particuliers ou mutualisée sur l'espace public.

La commune est intégrée au réseau de la ville de Metz pour la distribution d'eau potable. À Peltre, l'eau distribuée est de bonne qualité. Par ailleurs, du fait de la diversification des apports en eau, la commune ne présente pas de risque majeur, en terme de sécurité de l'eau potable.

Les compétences « eaux pluviales » et « assainissement » sont exercées par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole (avec la participation d'HAGANIS pour la maintenance et l'entretien des ouvrages). Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration située sur le ban communal de La Maxe.

La commune connaît des problématiques liées au ruissellement des eaux pluviales impactant des zones bâties (secteur de Crépy, lotissement des Champs Dorés, secteur du couvent/rue de la Source). Des travaux sont prévus courant 2016 dans le secteur du couvent et de la rue de la Source afin d'améliorer la situation.

Les nouveaux projets d'aménagement et d'urbanisme doivent favoriser des solutions alternatives au rejet des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et leur valorisation en tant que ressource. Cela passe notamment par la limitation de l'imperméabilisation des sols, la maîtrise des écoulements provenant des bassins versants amont, et la rétention/infiltration sur site des eaux pluviales. Une gestion intégrée peut être organisée en combinant de multiples techniques très simples plutôt qu'en concentrant les volumes à stocker en un seul endroit.

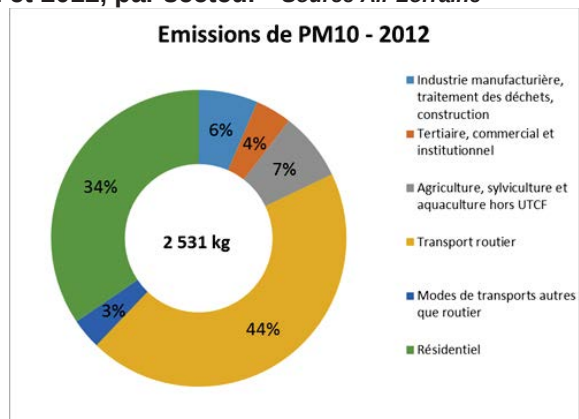
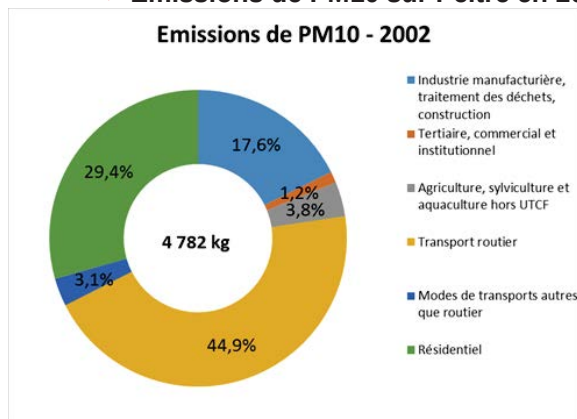
La cohérence entre les programmes d'urbanisme et la capacité des réseaux est essentielle.

3.3. La qualité de l'air

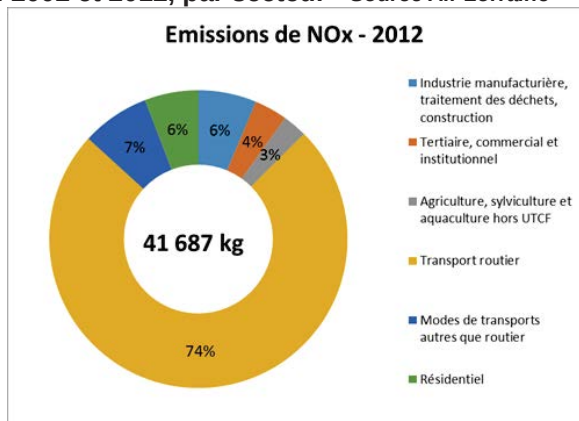
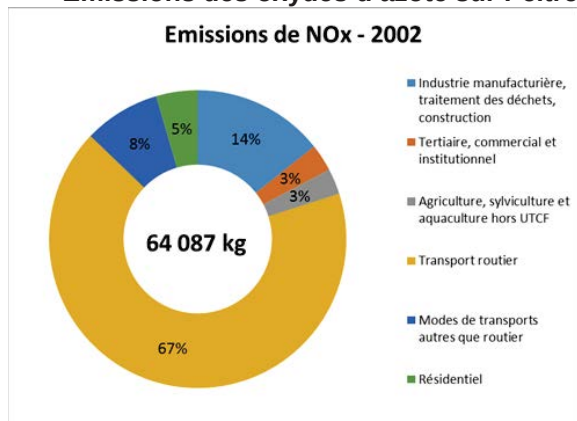
En Lorraine, l'**Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQAA est Air Lorraine**, agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Chargée de la surveillance de la qualité de l'air, elle a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère en Lorraine et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement. Air Lorraine a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population.

A cet effet, elle met en place, dans le cadre de son Plan quinquennal de Surveillance de la Qualité de l'Air, des actions relatives à l'évaluation des concentrations atmosphériques et expositions pour des indicateurs réglementaires (dont les particules et les oxydes d'azote, fortement liés aux déplacements et aux bâtiments), à l'évaluation des consommations et productions d'énergies et des rejets en polluants et gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs de pollution.

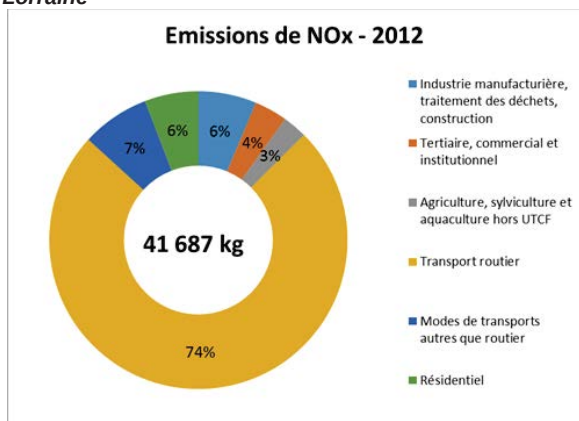
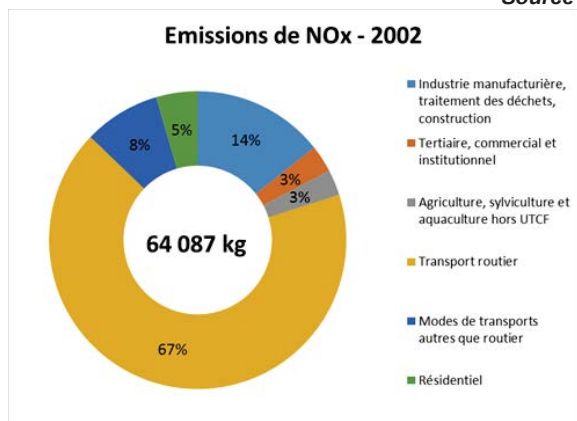
> Emissions de PM10 sur Peltre en 2002 et 2012, par secteur - Source Air Lorraine



> Emissions des oxydes d'azote sur Peltre en 2002 et 2012, par secteur - Source Air Lorraine



> Emissions de PM₁₀ et NO_x sur Peltre en 2012 dans le secteur résidentiel et par type d'énergie
Source Air Lorraine



Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près de 42 000 décès prématurés en France sont causés chaque année par la pollution de l'air en milieu urbain. D'après le rapport n°610 du Sénat du 8 juillet 2015, de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France (étude Air pur pour l'Europe).

Les émissions de polluants atmosphériques par secteur

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs. Deux polluants sont étudiés dans les paragraphes suivants : les particules fines PM₁₀ et les oxydes d'azote NO_x.

❖ Les particules fines

Les **particules fines PM10** (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport avec notamment les véhicules diesel, activité agricole...). Leurs impacts sur la santé peuvent être importants, puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire. Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérogènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

Sur Peltre, **les émissions de PM10 sont principalement liées au transport routier (44% des émissions en 2012), au résidentiel (34%)** et, dans une moindre mesure, au secteur agricole (7%) et au secteur industriel (6%) (voir graphique, ci-contre). La part importante du transport routier est due à la présence de la rocade.

Entre 2002 et 2012, il est estimé une diminution de l'ordre de 47% des émissions de PM10 sur la commune, tous secteurs confondus. Cela est dû notamment à une baisse de 81% des émissions dues à l'industrie depuis 2002. De même le secteur routier a réduit de 48% ses émissions en 10 ans, montrant une amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...). Cependant, la part du secteur résidentiel a augmenté dans les émissions PM10, du fait de la diminution de la part de l'industrie, malgré la diminution des émissions totales entre 2002 et 2012.

❖ Les oxydes d'azote

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Sur Peltre en 2012, **les oxydes d'azote NO_x sont, quant à eux, principalement émis par le transport routier (présence de la RN431) avec 74% des émissions** (graphiques, ci-contre). Les modes de transport autres que routiers (ferrés pour la commune de Peltre), le secteur résidentiel et l'industrie sont également des émetteurs de NO_x avec respectivement 7% et 6% pour les deux derniers.

Entre 2002 et 2012, il est estimé une baisse globale de l'ordre de 35% des émissions de NO_x tous secteurs confondus sur la commune de Peltre. Cette diminution est en partie liée à la baisse des émissions du secteur routier en 10 ans (amélioration technique des véhicules) et au secteur industriel. À l'inverse, les émissions dues au secteur résidentiel ont faiblement diminué.

Zoom sur le secteur résidentiel

Une part importante des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel est liée aux consommations d'énergie. Si l'on s'intéresse aux oxydes d'azote (NO_x) et aux particules fines (PM₁₀) émis par type d'énergie dans le secteur résidentiel, on constate que le gaz naturel, qui représente 65,4% de la consommation d'énergie dans ce secteur (voir paragraphe I.3.5), est très émetteur de NO_x (81,2% des émissions totales de NO_x), et assez peu émetteur de PM₁₀, avec 4,1% des émissions totales (graphique, page précédente). À l'inverse, le Bois énergie qui représente 5% de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel représente 92,6% des émissions de PM₁₀.

Pour ce qui est du **chauffage au bois**, considéré comme une énergie renouvelable, cette tendance peut facilement diminuer par l'amélioration des performances des installations de chauffage au bois.

Des démarches locales en faveur d'une réduction des émissions de polluants

À noter que depuis 2015, **le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le **volet « Air »** et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Le PCAET prévoit notamment un cycle de travail 2015-2017 qui permettra de développer la thématique « qualité de l'air intérieur ». Cette problématique est déjà abordée au travers des Apéros énergie développés par Metz Métropole et animés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays messin.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires **deux organes de réflexion et de travail** sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le Club **ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le Club **UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a également élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports. **Le PDU 2006 ne comprenait pas la commune de Peltre. Celui-ci est en cours de révision et inclura la commune dans sa nouvelle version.**

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancées notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération.

Le PLU, en cohérence avec les objectifs du PDU, doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité de logements minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat (PLH)**. La commune de Peltre n'entre pas dans le champ du PLH aujourd'hui. Le PLH est en cours de révision pour intégrer la commune de Peltre notamment. Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif **la promotion d'un habitat durable** permettant, en particulier de réduire, la consommation d'énergie et les émissions de GES et en passant par :

- la promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités ;
- l'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de **densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau.**

La dégradation de la qualité de l'air, évaluée par la concentration de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM10) et les oxydes d'azote (NOx), est en grande partie liée au secteur routier et aux secteurs résidentiel et industriel. Les émissions de ces deux polluants sont en baisse ces dernières années (baisse de 47% (PM10) et 35%(NOx) entre 2002 et 2012).

Sur Peltre, les fortes émissions dues au transport routier s'explique par la présence de grandes infrastructures de transport (N431, D955). Par ailleurs, le secteur résidentiel participe aux émissions de polluants, impliquant une nécessaire action sur le bâti.

Afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air, il s'agit de privilégier la densification du tissu urbain pour réduire les besoins en déplacement, d'encourager l'utilisation des transports en commun (notamment du transport ferroviaire présent sur la commune) et des modes de déplacement actifs (vélo, piéton), favoriser l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, encourager l'utilisation des énergies renouvelables.

3.4. Les gaz à effets de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution

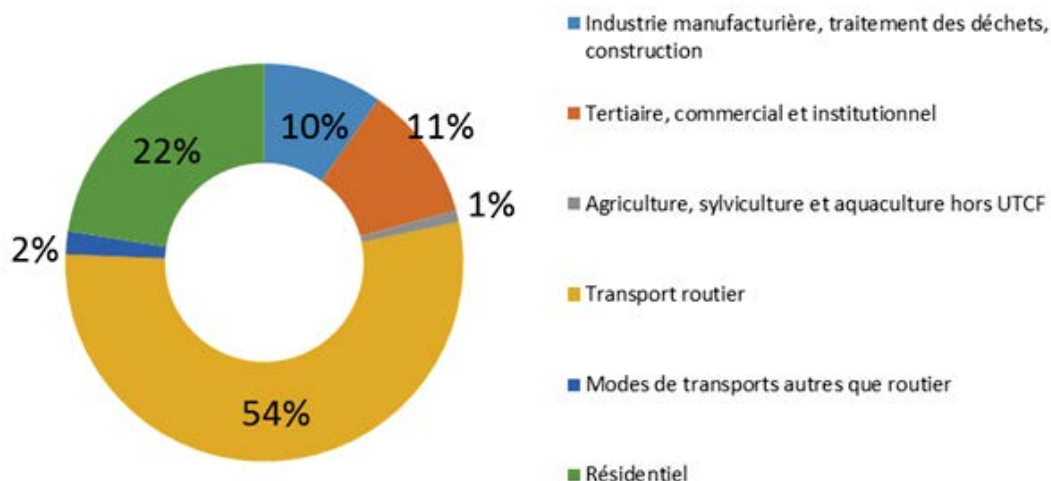
industrielle du XIX^e siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO₂).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère contribue, pour deux tiers, à l'augmentation de l'effet de serre, induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...). C'est pourquoi, on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO₂. Le méthane (CH₄) est également un GES. Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines au niveau national. Enfin le protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre, provient en partie des engrais azotés et de certains procédés chimiques. Pour rappel, l'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie I.1.

Les émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global¹⁸ (PRG). Avec 12 420 tonnes équivalent CO₂ (t. éq. CO₂), les émissions de GES de la commune sont relativement importantes.

> Emissions de GES sur la commune de Peltre en 2012 – Source Air Lorraine



Sur Peltre, les émissions de 2012 en GES sont majoritairement dues au transport routier (54%), fort émetteur de CO₂, puis au secteur résidentiel avec 22% des émissions totales de GES en 2012. Les secteurs de l'industrie (10%) et du tertiaire (11%) participent aux émissions de GES dans une moindre mesure sur le territoire communal. Les modes de transport autres que routiers (transport ferroviaire sur Peltre) et l'agriculture participent faiblement aux émissions de GES.

Sur la période 2002-2012, les émissions de GES de la commune ont diminué de 10% au global, tous secteurs confondus. Les émissions du secteur industriel ont été divisées par 2 en 10 ans. Les émissions de GES dues au transport routier ont augmenté depuis 2002. Cela est dû à plusieurs facteurs : augmentation du nombre de véhicules, création de voiries sur la commune qui accroisse le trafic routier accueilli sur le ban communal. Les émissions de méthane du transport routier ont diminué sur cette période, mais celle de dioxyde de

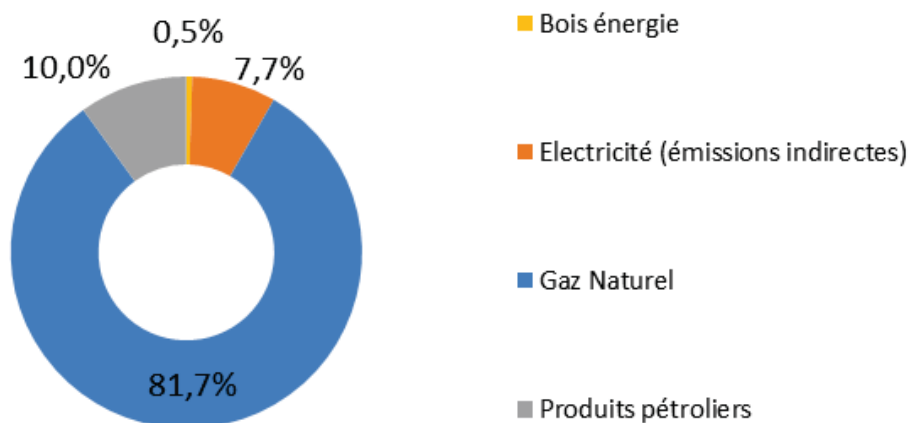
¹⁸ Le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) se calcule comme suit : PRG = Emissions de CO₂ + (21 x Emissions de CH₄) + (310 x Emissions de N₂O). Cela signifie que le potentiel de réchauffement du CH₄ est 21 fois plus élevé que le CO₂ et celui du N₂O 310 fois plus élevé que le CO₂. Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂ (técqCO₂).

carbone et de dioxyde d'azote ont augmenté. Les émissions de GES du secteur résidentiel ont diminué de 21% sur la période 2002-2012.

Le secteur résidentiel

Concernant le secteur résidentiel, les émissions de GES sont en grande partie liées aux consommations d'énergie. Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'impact des sources d'énergie du secteur résidentiel sur les gaz à effet de serre (GES), on observe une grande disparité (graphique suivant).

> Emissions de GES liées au secteur résidentiel, par type d'énergie sur la commune de Peltre en 2012 – Source Air Lorraine



L'électricité, qui représente 23% des consommations d'énergie du secteur résidentiel en 2012, est responsable de seulement 7,7% des émissions de GES, tandis que les produits pétroliers (6,2% de la consommation), ou le gaz naturel (65,4% de la consommation) sont responsables respectivement de 10% et 81,7% des émissions de GES. On considère en revanche que le chauffage au bois émet peu de GES.

Ces éléments montrent le lien entre consommation d'énergie et émissions de GES. **Aussi, agir sur la consommation d'énergie (tous secteurs), c'est aussi agir sur les émissions de GES.**

Il est important de noter que le végétal joue un rôle majeur comme puits de carbone¹⁹. Il est donc primordial de **préserver les surfaces forestières** sur la commune pour piéger le carbone émis par les activités anthropiques et réduire l'effet de serre.

Les démarches locales

Metz Métropole a adopté en 2012 son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ». En effet, contenu dans la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, ce dernier prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport à celles de 1990. **L'objectif pour la commune est de**

¹⁹ Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique. Le principal puits est le puits océanique. Les autres puits sont dans la biosphère. Les principaux sont les forêts et les tourbières.

mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des trames vertes et bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP). La présence d'espaces verts en zone urbanisée permet également de lutter contre la formation d'îlots de chaleur urbains. En 2015, le PCET de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et est devenu un PC-A-ET.

Notons également l'existence de deux réseaux d'échanges, pilotés par Metz Métropole et à destination de ses communes membres : UrbaniCités et ClimatCités.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Metz Métropole de 2006 (en cours de révision) participe également à la réduction des émissions de GES de par ses objectifs de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le Programme Local d'Habitat (PLH) de Metz Métropole de 2011, qui porte comme ambition de promouvoir un habitat durable, contribue également à la réduction des émissions de GES (amélioration des performances énergétiques des bâtiments, densification, développement des énergies renouvelables...).

Les gaz à effet de serre, notamment le CO₂, sont en grande partie responsables du réchauffement climatique de la planète. Les émissions de GES sur Peltre (en 2012) sont majoritairement dues au transport routier (54%), suivi par le secteur résidentiel (22%). On observe une baisse de 10% des émissions de GES entre 2002 et 2012 sur la commune.

En compléments des actions et démarches menées notamment à l'échelle de Metz Métropole, la réduction des émissions de GES et la lutte contre le réchauffement climatique passent par :

- la performance énergétique des bâtiments (notamment la rénovation thermique et les bâtiments basse consommation) ;*
- le développement des énergies renouvelables ;*
- la promotion des transports en commun (notamment ferré) en densifiant notamment aux abords de ces transports ;*
- la promotion des modes de déplacements actifs (vélo, piéton). Ce dernier enjeu pourra se faire par le développement des cheminements dédiés au piéton ou du réseau cyclable (par exemple le long du ruisseau Saint-Pierre) et par l'accroissement des espaces de stationnement vélo.*

La consommation économe d'espaces et la préservation des puits de carbone, le développement des espaces naturels ou semi-naturels (jardins, parcs urbains) en zone urbanisée sont également vecteurs de réduction des émissions, mais également d'adaptation aux changements climatiques.

3.5. L'énergie

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.

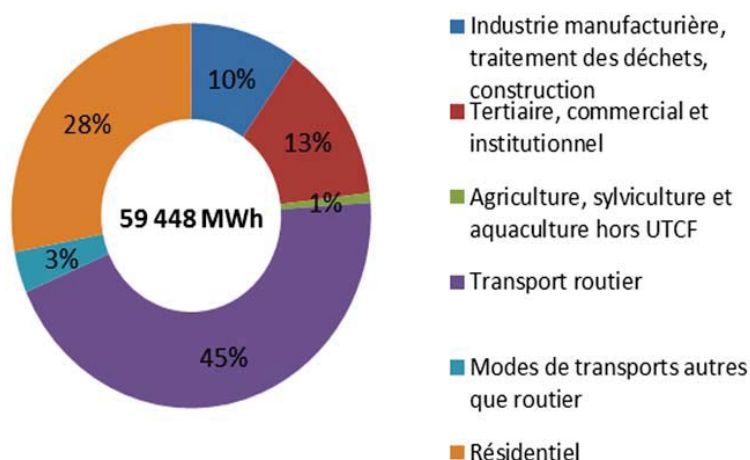
En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10% d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

La consommation d'énergie sur la commune

La **consommation d'énergie finale** correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

Sur le territoire de Peltre, la consommation d'énergie finale est essentiellement imputable aux secteurs routier (45%) et résidentiel (28%). Dans une moindre mesure, le tertiaire (13%), l'industrie (10%), et les modes de transport autres que routiers (3%) induisent une consommation d'énergie finale sur la commune.

> Consommation d'énergie finale à Peltre en 2012 – Source Air Lorraine



Par l'analyse de l'évolution de la consommation d'énergie finale sur la commune, on observe une diminution globale de 9% de la consommation entre 2002 et 2012 (de 65 293 MWh en 2002 à 59 448 MWh en 2012). Tous les secteurs, à l'exception du transport routier (et de l'agriculture qui est relativement stable) ont diminué sur cette même période. L'augmentation de la consommation énergétique due au transport routier s'explique par la présence de voiries importantes sur la commune (N431, D955) qui ont fait l'objet d'élargissement et ont donné lieu à une augmentation du trafic routier sur le territoire.

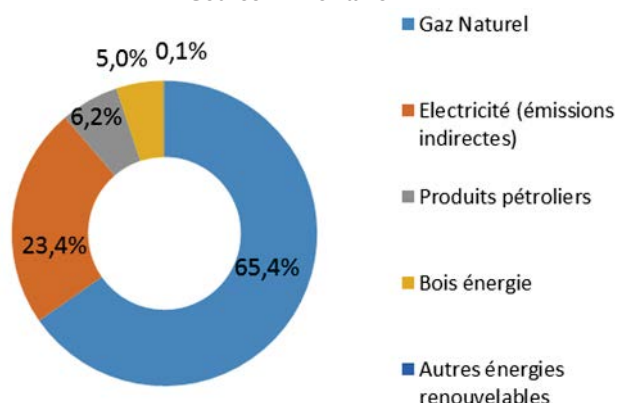
La baisse concernant les secteurs résidentiel et tertiaire est cependant à relativiser, car la consommation d'énergie est majoritairement liée aux besoins en chauffage, eux-mêmes très dépendants des conditions climatiques des années concernées.

La performance des installations de chauffage permet néanmoins d'assurer une baisse durable de la consommation.

Concernant le secteur résidentiel, le bouquet énergétique sur Peltre est dominé par le gaz naturel (65%), suivi par l'électricité (23%) et enfin les produits pétroliers (6,2%). La filière bois énergie n'occupe que 5% de la consommation énergétique finale dans le résidentiel. Par ailleurs, les autres énergies renouvelables n'occupent que 0,1%.

> Consommation d'énergie finale, dans le secteur résidentiel en 2012, à Peltre

Source Air Lorraine



Les démarches locales en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des consommations d'énergie

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) de Metz Métropole est un document dont la mise en œuvre participe à la diminution des consommations d'énergie de par les actions ciblées (rénovation thermique des bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains** (PDU) et le **Programme Local d'Habitat** (PLH) de Metz Métropole participent à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ces plans sont décrits de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air. Ils sont en cours de révision et intégreront la commune de Peltre dans leur version révisée.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantité bien supérieures à celles

susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23% dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14% par rapport à 1990.

Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE, approuvé en décembre 2012, a été annulé en janvier 2016.**

❖ Le potentiel éolien

> Une éolienne installée sur le toit d'un particulier, à Peltre



En Lorraine, le **Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE annulé en janvier 2016, a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.

La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties, des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris). Un seuil de 20 hectares d'un seul tenant libre de ces enjeux a également été pris en compte.

Le SRE classe Peltre parmi les communes disposant de zones favorables de taille suffisante pour le développement de l'énergie éolienne.

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus

de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

En revanche, l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur dépasse 12 mètres, est également possible. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers. C'est le cas sur la commune de Peltre où un particulier a mis en place une micro-éolienne sur son toit.

❖ Le potentiel d'énergie issue du soleil

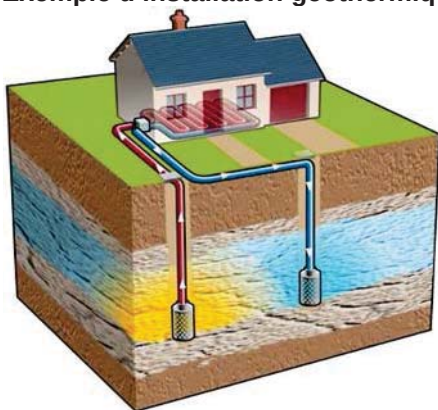
Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération. Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

Des bâtiments communaux, tels que le centre socio-éducatif à Peltre, utilisent l'énergie solaire thermique. Par ailleurs, quelques particuliers ont installé des panneaux solaires sur leur toiture.

Si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis dans le PLU. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

❖ Le potentiel géothermique

> Exemple d'installation géothermique



Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine.

Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Peltre dans un secteur, où le **potentiel géothermique de l'aquifère est jugé très faible**. Le potentiel géothermique des aquifères superficiels de la Lorraine dépend du débit espéré, de la température, de la qualité physico-chimique de l'eau et de la profondeur de la nappe.

Toutefois, d'autres types d'installations comme les échangeurs horizontaux ou verticaux en boucle fermée, bien que possédant un moins bon rendement, permettent d'exploiter la chaleur du sol sur la plupart des terrains indépendamment de la présence d'un aquifère. A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau. **Le potentiel géothermique réel sur Peltre est donc inconnu à ce jour.** Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer cette ressource.

❖ **La biomasse et la filière bois-énergie**

Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles. En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région, qui est de 37%, est supérieur à la moyenne nationale (29%). Ces dernières années, la filière bois-énergie s'est beaucoup développée en Lorraine, en particulier grâce aux « plans bois-énergie » successifs de l'ADEME, qui ont permis de financer l'installation de chaudières automatiques au bois.

Le Bois-énergie est utilisé de manière ponctuelle sur la commune avec 5% des consommations d'énergie finale dans le secteur résidentiel (Données Air Lorraine, 2012). Sur le territoire de Peltre, les surfaces forestières sont relativement élevées, ce qui peut représenter une alternative au gaz naturel majoritaire en 2012.

Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. Sur le territoire de Peltre, il n'existe pas de « cœur de nature » forestier identifié par le SCoTAM. Cependant, les milieux forestiers présents sur la commune de Peltre sont identifiés comme « **principaux espaces forestiers** » (Bois de l'Hôpital) ou « **petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité** » (Bois Saint Clément par exemple) en vue de la préservation des continuités forestières. L'utilisation de techniques de production devra être respectueuse de l'écologie forestière. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets organiques et agricoles relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 3.1 La gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

❖ **L'hydroélectricité, une énergie au potentiel limité**

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes d'eau, pour la transformer en électricité. Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%). **La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré** en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325 GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs

hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « *bon état* » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse.

Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements. **Par ailleurs, la commune de Peltre n'est pas dotée de cours d'eau suffisamment importants pour développer ce genre d'énergie.**

Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le transport routier et le résidentiel. Ils sont également les plus forts émetteurs de polluants et de GES. C'est sur ces secteurs qu'il faut agir.

Le secteur routier étant le consommateur d'énergie n°1, et les énergies étant quasi exclusivement issues de produits pétroliers (émetteurs de polluants et de GES), la réduction des besoins de déplacement (mixité fonctionnelle, limitation de l'étalement urbain), l'augmentation de l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacements actifs sont des leviers majeurs pour diminuer la consommation globale d'énergie sur le territoire.

D'une manière générale, le chauffage représentant une part importante des consommations d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut représenter un gain important (isolation thermique, performance des installations de chauffage, notamment pour le bois fort émetteur de particules fines pour les installations vieillissantes). Il est possible d'agir sur la performance énergétique du bâti par les formes urbaines, le végétal (toitures ou murs végétalisés par exemple).

Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables est à développer sur la commune, afin de limiter le prélèvement des ressources naturelles fossiles et les émissions de GES. L'énergie éolienne peut constituer un atout pour la transition énergétique de la commune (grands projets éoliens ou micro-éolienne).

Il s'agit également d'encourager les installations solaires sur bâtiments ou terres artificialisées. Le bois peut constituer une ressource énergétique, tout en tenant compte des enjeux écologiques et des usages des espaces forestiers. Enfin, la valorisation des déchets peut constituer une ressource énergétique intéressante. Par ailleurs, le développement d'unités de méthanisation est prévu par Metz Métropole.

3.6. Le bruit

Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 du code de l'environnement prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

> Normes de construction en fonction des niveaux sonores des voies bruyantes

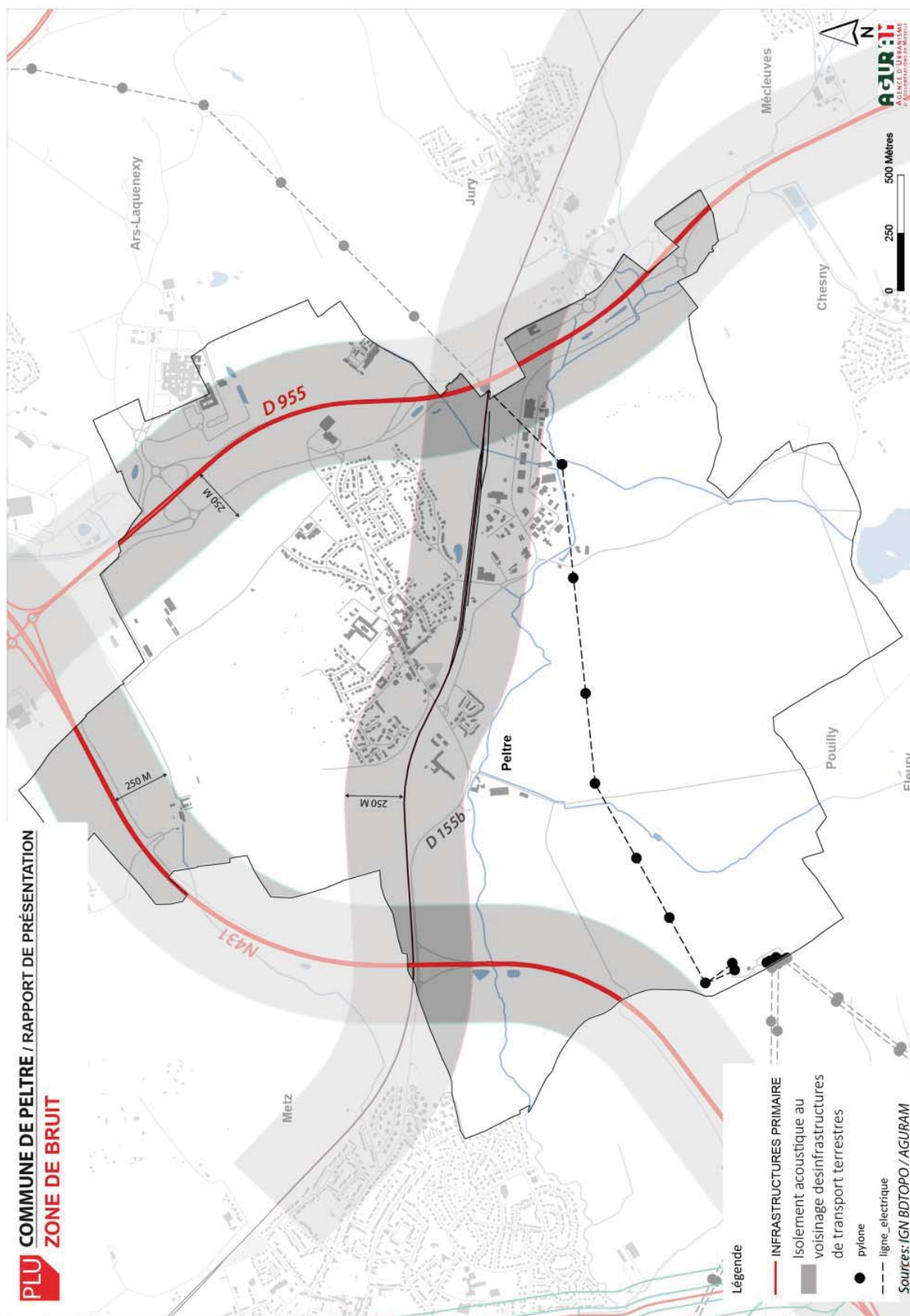
Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

La commune comprend sur son territoire plusieurs voies bruyantes de nature à affecter la population.

L'Arrêté préfectoral du 15 janvier 2013 relatif au classement sonore des infrastructures de transports ferroviaires de Moselle, identifie Peltre comme étant affectée par le bruit du **tronçon ferroviaire Metz Bif à Rémilly**. Cette voie est classée en catégorie 2, les secteurs affectés sont identifiés dans un secteur de 250 mètres de part et d'autre de la voie. La voie ferrée traverse la commune d'Est en Ouest, en limite sud du bourg centre.

L'arrêté préfectoral N°2013-DDT-OBS-2 du 21 mars 2013, classe la **route nationale 431** en catégorie 2, avec des largeurs affectées maximales de 250 mètres. Cette voie nationale passe au niveau de la limite avec la commune de Metz (limite ouest de la commune). En dehors de la Haute Bévoïe et de la Basse Bévoïe, les secteurs de part et d'autre de cette voie ne sont a priori pas bâtis. L'arrêté de classement du 27 février 2014, concernant les routes départementales, classe la **route départementale 955** en voie bruyante. La portion de l'échangeur de Mercy (Peltre) à la D910 est classée en catégorie 2, avec des largeurs affectées maximales de 250 mètres. C'est cette portion la plus bruyante qui affecte la partie est de la commune. La portion de la route d'Ars-Laquenexy (Metz) à l'échangeur de Mercy (Peltre) est classée en catégorie 3, avec des largeurs affectées maximales de 100 mètres.



Le code de l'urbanisme, dans son article L.111-6, dispose que « *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.* ». La route D955 et N431 sont classées en route à grande circulation ; **l'urbanisation à proximité est donc interdite.**

Les zones bâties en bourg centre sont potentiellement impactées par le bruit causé par la voie ferrée. Par ailleurs, la route D955 est susceptible d'affecter la partie est de la commune (secteur Les Grands portions notamment). La Haute et la Basse Bévoïe sont en bordure de la zone affectée par la route N431.

Le Code de l'urbanisme dans son article R151-53 prévoit que le périmètre des secteurs ainsi déterminés, les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques ainsi que la référence des arrêtés préfectoraux correspondants, doivent figurer en **annexe du PLU**.

Les cartes de bruit (DDT Moselle)

Conformément à la directive européenne du 25 juin 2002, des cartes de bruit, permettant l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et d'établir des prévisions générales de son évolution, doivent être élaborées.

Les cartes de bruit sont à élaborer pour les grandes infrastructures terrestres de transport (représentant de l'Etat) et dans les grandes agglomérations (EPCI ou communes) :

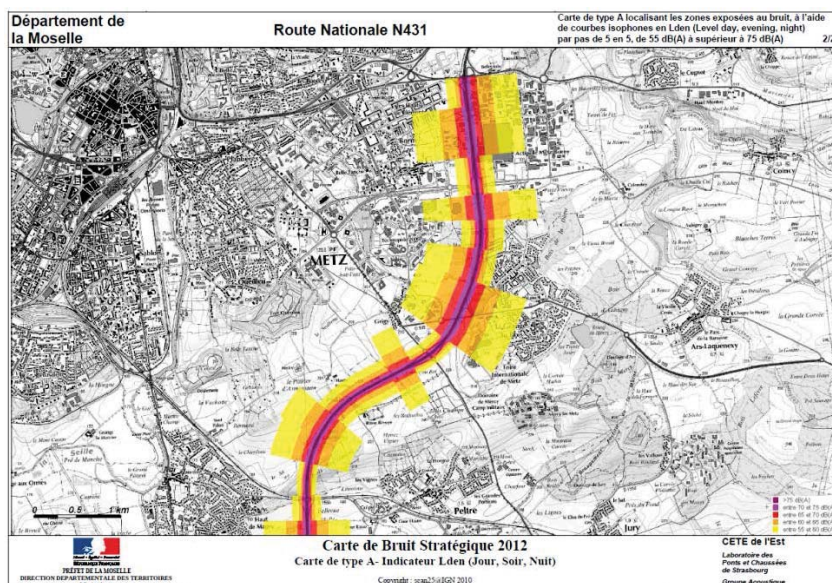
- les grandes infrastructures sont les infrastructures routières concernées par plus de 3 millions de véhicules par an, et les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de train par an ;
- les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Les cartes de bruit permettront d'élaborer les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les PPBE tendront à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Peltre ayant rejoint la Communauté d'agglomération de Metz Métropole en 2014, elle n'apparaît pas sur les cartographies stratégiques du Bruit de Metz Métropole qui ont été réalisées avant son entrée dans la collectivité.

En Moselle, les cartes de bruit de l'Etat pour le **réseau routier national** non concédé ont été adoptées par arrêté préfectoral du 3/10/2012. L'arrêté préfectoral du 3/09/2013 approuve les cartes de bruit des **grandes infrastructures ferroviaires** de Moselle. Enfin, l'arrêté préfectoral du 01/08/2014 approuve les cartes de bruit du **réseau routier départemental** de Moselle.

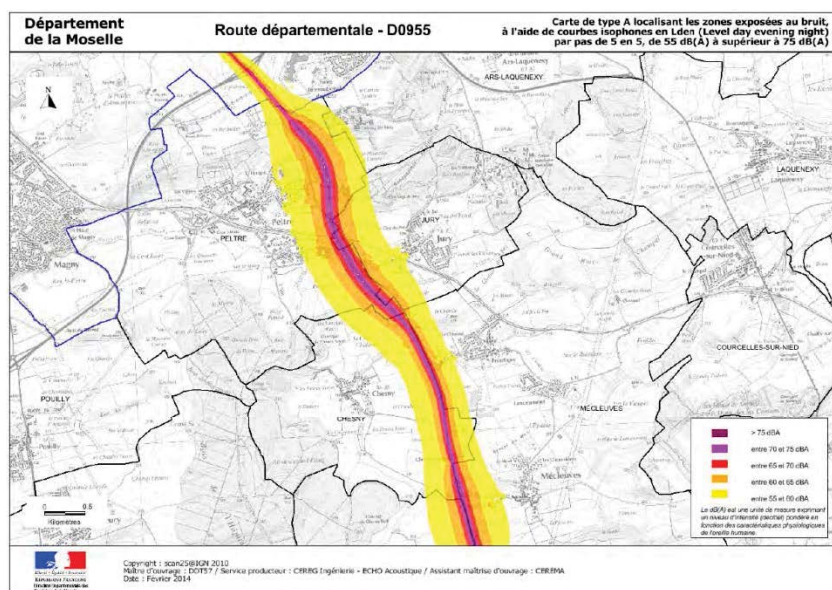
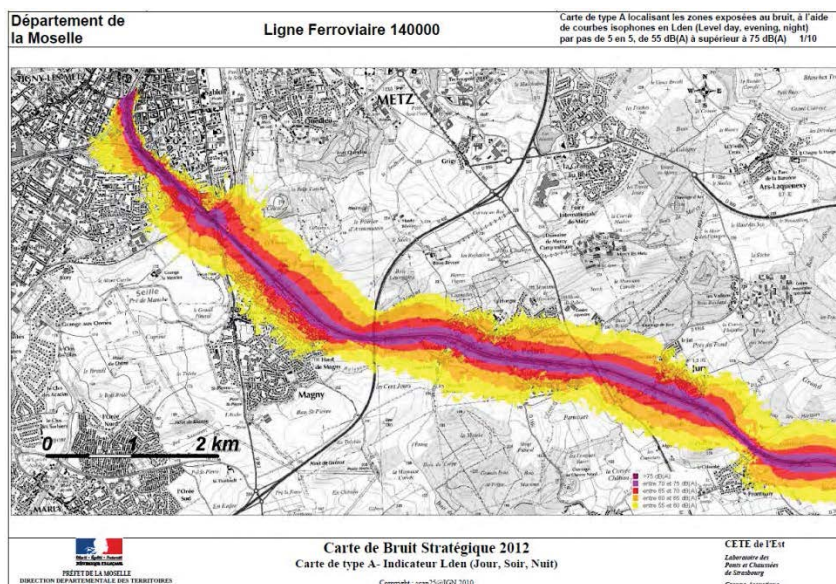
Ces cartes permettent de visualiser la situation sonore et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit.

- Les indicateurs représentés, le L_{den} et le L_n , sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé : Le L_{DEN} : la valeur de l'indice de bruit L_{den} représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « L_{day} , $L_{evening}$, L_{night} », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.



> Carte de bruit pour la RN431

> Carte de bruit pour la voie ferrée



> Carte de bruit pour la RD955

- Le L_N est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

Les cartes de bruit comportent :

- Des cartes de niveau sonore pour une situation de référence (cartes de type A) faisant apparaître les courbes de niveau sonore équivalent sur le territoire ;
- Des cartes des secteurs affectés par le bruit liés au classement sonore des voies routières et ferroviaires (cartes de type B) ;
- Des cartes de dépassement, représentant les zones où les niveaux sonores modélisés dépassent les seuils réglementaires (cartes de type C).

Les valeurs limites réglementaires précisées par le Code de l'environnement (art. L.572-6 et arrêté du 4 avril 2006) sont rappelées ci-dessous :

Valeur limite en dB(A)	L_N	L_{DEN}
Route et/ou LGV	62	68
Voie ferrée conventionnelle	65	73
Activités industrielles	60	71

Le réseau ferré sur le ban communal de Peltre induit des nuisances sonores allant au-delà de 70 dB(A) en LDEN et supérieur à 65 dB(A) en LN. En indice LDEN, les secteurs de dépassement de la valeur seuil réglementaire (73 dB(A)) sont les zones bâties en sud du bourg : Crépy, Les Bâtards, secteur rue de Chesny/rue Daubrée.

En indice LN, les zones bâties concernées par des dépassements de seuil (65 dB(A)) sont le nord de Crépy, et les secteurs en bordure de la voie ferrée.

La route départementale 955 induit des nuisances sonores jusqu'à 75 dB(A) en indice LDEN. Cependant, cette voie routière ne semble pas entraîner de dépassement des valeurs réglementaires pour des zones habitées ou des établissements sensibles.

La route nationale 431 induit des nuisances sonores jusqu'à 75 dB(A) en indice LDEN. Cette voie routière ne concerne pas de zones habitées. A priori, seule la Ferme de la Basse Bévoye, aujourd'hui inoccupée, est située à proximité de cette route mais ne se situe pas en zone de dépassement réglementaire.

Il existe sur le territoire de la commune de Peltre des voies classées bruyantes. Celles-ci impactent le sud du bourg (voie ferrée) principalement. En l'état des connaissances, les seules zones habitées potentiellement impactées par le bruit sont les secteurs bordant la voie ferrée. Concernant les autres voies bruyantes (D955 et N431), aucun dépassement de seuil réglementaire n'est à noter dans les zones habitées. Leur présence est à prendre en compte dans les choix d'urbanisation afin d'assurer la santé des personnes. En effet, même s'ils ne sont pas soumis à des dépassements de seuil, le lotissement Les Champs dorés, et la ferme de la Basse Bévoye aujourd'hui non occupée, subissent les nuisances dues aux infrastructures de transports routiers.

3.7. Les risques naturels et technologiques

Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de 2011 identifie plusieurs risques naturels et technologiques impactant le territoire de la commune de Peltre : retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines, et transport de matières dangereuses.

Les arrêtés de catastrophes naturelles

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Peltre depuis une trentaine d'années.

> Arrêtés de catastrophe naturelle concernant la commune de Peltre

Source prim.net, consulté le 12/02/2016

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations et coulées de boues	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boues	16/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
Inondations et coulées de boues	22/07/1995	22/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/10/1996	02/02/1998	18/02/1998
Inondations et coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005

La commune de Peltre n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels. Elle est en revanche soumise à plusieurs aléas décrits dans les paragraphes suivants.

Les inondations

❖ Le risque inondation

La commune a connu des crues historiques du ruisseau Saint-Pierre en 1982, ce qui a donné lieu à la prise d'un arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle (tableau, ci-dessus).

Elle n'est dotée, ni d'un PPR inondations, ni d'un atlas des zones inondables (AZI). Elle connaît néanmoins des épisodes fréquents d'inondation sur son territoire par débordement du ruisseau Saint-Pierre au niveau de Crépy. Ces inondations sont accrues par le ruissellement des eaux pluviales provenant de l'amont.

Par ailleurs, des problématiques d'inondation directement liées au ruissellement des eaux pluviales ont été identifiées (voir chapitre sur l'assainissement et les eaux pluviales plus haut) :

- Au niveau du lotissement des Champs dorés,
- Au niveau de la rue de la Source, en arrière du Couvent. Pour ce secteur, des travaux vont débuter en 2016, afin de pallier à la problématique d'insuffisance des réseaux.

❖ **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**

Peltre est incluse dans le périmètre du PGRI du district Rhin.

La Directive « Inondation » du 23 octobre 2007 impose en effet à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI avant fin 2015. Le PGRI est élaboré après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, et l'identification de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI).

Le PGRI, qui contient notamment des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque, a une portée directe sur les documents d'urbanisme, dont les SCoT et les PLU.

Par l'arrêté SGAR n°2015-328 en date du 30 novembre 2015, le préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse a approuvé les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des parties françaises des districts du Rhin et de la Meuse.

L'une des dispositions concerne l'ensemble des communes : **Disposition 34 : Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique.**

A Peltre, il n'existe pas de « zone inondable » au sens de la Directive « Inondation ». Seule la dernière disposition listée concerne le territoire communal. Un aléa est cependant connu donc à prendre en compte dans le PLU conformément au principe de précaution.

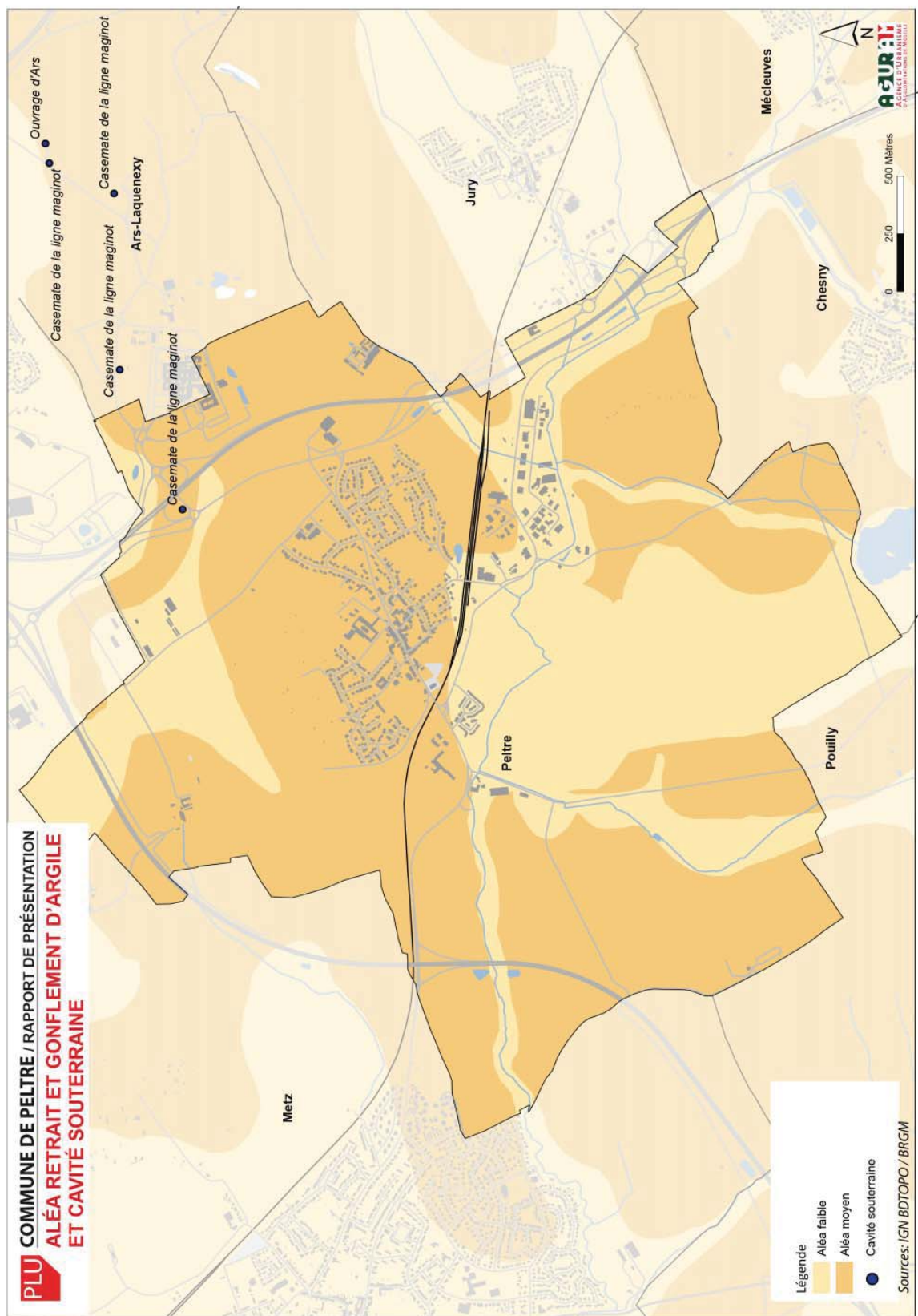
Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un phénomène qui se caractérise par un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les mouvements lents et continus sont principalement les tassements et affaissements du sol, le retrait-gonflement des argiles (voir paragraphe D), et les glissements de terrain le long d'une pente. Les effondrements de cavités souterraines, les écroulements et chutes de blocs, les coulées boueuses torrentielles et l'érosion des berges sont des mouvements de terrain rapides et discontinus.

La commune a connu trois arrêtés de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain (1996, 1999 et 2003). Ces mouvements de terrain sont liés aux cavités souterraines et au retrait-gonflement des argiles.

Elle est concernée par le risque lié aux **cavités souterraines**, dont une a été recensée sur le territoire, au niveau du camp militaire du Domaine de Mercy, en bordure de la RD955. Il s'agit d'une cavité souterraine liée à des ouvrages militaires (casemate de la ligne Maginot).

Bien que ne faisant pas l'objet **d'un PPR, la présence de cette cavité abandonnée est à prendre en compte dans les choix d'urbanisation. Le porter à connaissance de l'Etat mentionne l'existence d'une zone d'aléa relative à cette cavité dont le périmètre n'est pas connu à ce jour.** Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.



Ce fut le cas lors de la sécheresse de l'été 2003, ayant conduit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

À Peltre, l'ensemble de la commune est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles. Cet aléa est moyen au niveau du bourg, du domaine de Mercy, mais également sur la partie ouest de la commune (535 ha de la commune en aléa moyen, soit 64% du territoire de la commune). **Ce phénomène induit des dommages aux bâtiments. Le reste du territoire est concerné par un aléa faible** (295 ha en aléa faible, soit 36% du territoire de la commune).

Les autres risques ou aléas

Un séisme, aussi appelé tremblement de terre, correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Au regard du zonage fixé par le décret N° 2010 -1255 du 22 octobre 2010, Peltre est située en zone de sismicité 1 (très faible), dont l'accélération $< 0,7 \text{ m/s}^2$. **Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur.**

Comme l'ensemble des communes du département, Peltre est concernée par **le risque tempête**.

D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** sur la Moselle, de 2011, la commune ne semble pas être soumise aux risques suivants : mines et feux de forêt et autres mouvements de terrains (glissements, chutes de blocs...) que ceux mentionnés précédemment.

La commune accueille **4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** sur son territoire. Elles se situent au niveau de la zone d'activité au sud du bourg (MPO Recycling et HAGANIS), et au niveau du site de Mercy pour Dalkia et Eurosphalte. Certaines habitations sont situées au sein de la zone d'activité. Dalkia et Eurosphalte sont également situées à proximité de zones habitées. Ces ICPE font l'objet d'arrêtés prescrivant des mesures pour assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. De plus, elles ne rentrent pas dans les industries chimiques ou pétrochimiques. La commune n'est pas soumise à un risque industriel majeur.

> Etablissements ICPE sur le territoire de la commune de Peltre

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

Nom Etablissement	Activité	Adresse	Régime	Statut Seveso
DALKIA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Site de Mercy	Autorisation	Non Seveso
EUROSPHALTE	Fabrication de produits minéraux non métalliques (unité d'enrobage à chaud de matériaux routiers)	Zone Artisanale CD155	Autorisation	Non Seveso
HAGANIS	Collecte de déchets dangereux et non dangereux	RD 155B	Enregistrement	Non Seveso
MPO recycling	Dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Zone artisanale : 1 rue du ruisseau saint-pierre	Autorisation	Non Seveso

Il est à noter qu'Eurosphalte a cessé son activité. En avril 2016, les installations ont été démontées et le terrain est libre.

Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les trois types d'effets pouvant être associés au risque TMD sont l'explosion, l'incendie et le dégagement d'un nuage toxique.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains modes de transports et certains axes ou sites de transit présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. C'est notamment le cas des grands axes structurants Sud-Nord et Est-Ouest, qui ne concernent pas directement la commune.

Par la présence de la **route nationale 431** et la **départementale 955**, la commune est concernée par un risque lié au transport de matières dangereuses par voie routière. A ce titre, la commune peut être concernée par des mesures d'urgence en cas d'accident mais aucune règle d'urbanisme spécifique n'est imposée.

> **Panneau indiquant le passage de la canalisation de gaz au niveau du Chemin de Basse Bévoye**



Par ailleurs la commune est concernée par un risque de transport de matières dangereuses par une canalisation de gaz (GRT Gaz DN300). La canalisation de gaz traverse la commune du nord-est au sud-ouest. Il conviendra de prendre en compte les zones de dangers, en évitant l'urbanisation au sein ou à proximité de ces canalisations.

En application des articles L.555-16 et L.555-30 du code de l'environnement, complétés par un arrêté ministériel du 5 mars 2014, des servitudes d'utilité publique seront mises en place à proximité des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. Ces servitudes encadrent strictement la construction ou l'extension d'établissement recevant du public de plus de cent personnes et d'immeubles de grande hauteur.

Les sites et sols pollués

L'inventaire des sites pollués connus est archivé dans une base de données nationale, **BASOL**, disponible sur le site Internet du Ministère en charge de l'environnement. Il a vocation à être actualisé de manière permanente, d'où son évolution actuelle en un tableau de bord des sites appelant une action des pouvoirs publics. Aucun site pollué connu sur Peltre n'est recensé sur la base de données BASOL.

La banque de données d'anciens sites industriels et activités de services, **BASIAS**, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols, est également consultable sur Internet. Sa gestion est exercée par le BRGM. Les données listées sont issues des résultats de l'inventaire historique régional (IHR) dont la finalité est de conserver la mémoire

de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. A Peltre, six sites ont été recensés dans cette base :

> Liste de sites en activité ou non pouvant avoir occasionné une pollution des sols sur la commune de Peltre Source : BASIAS et <http://infoterre.brgm.fr>

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	ACTIVITE	ADRESSE	ETAT DE FONCTIONNEMENT
LOR5701051	HEIDERICH	Garage, ateliers, mécanique et soudure	Rue de la Horgne	Activité terminée
LOR5701977	UBIFGNIER François	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise		Inconnu
LOR5706368	REFLE Joseph Installateur	Atelier de Travail du Bois-Dépôt de Bois	Lieu-dit Batards	Inconnu
LOR5705519	SALLERIN Adolph fabricant de chaux	Four à chaux	Lieu-dit Batards	Inconnu
LOR5705517	COLLEGE NOTRE-DAME, ex Association de la Salle	Dépôt de gaz	Chemin du Lavoir	
LOR5705520	BRUSSEAU Raymond	Dépôt de gaz		

La commune de Peltre, non couverte par un plan de prévention des risques, n'en est pas moins concernée localement par des risques d'inondation par débordement du ruisseau Saint-Pierre. Des inondations par ruissellement des eaux pluviales représentent également une problématique sur la commune, principalement au niveau du lotissement Les Champs dorés et en arrière du Couvent, rue de la Source. Aussi, il est primordial de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens sur le territoire. La réalité de ces risques est à prendre en compte dans les choix d'urbanisation. Par ailleurs, le maintien de secteurs non imperméabilisés et le développement de la végétation (notamment les haies en secteur agricole et les milieux végétalisés en secteur urbain) permettent de réduire le ruissellement des eaux et l'érosion des sols. Une attention particulière devra être également portée sur la gestion des eaux pluviales (privilégier l'infiltration ou la rétention avant rejet dans le milieu naturel).

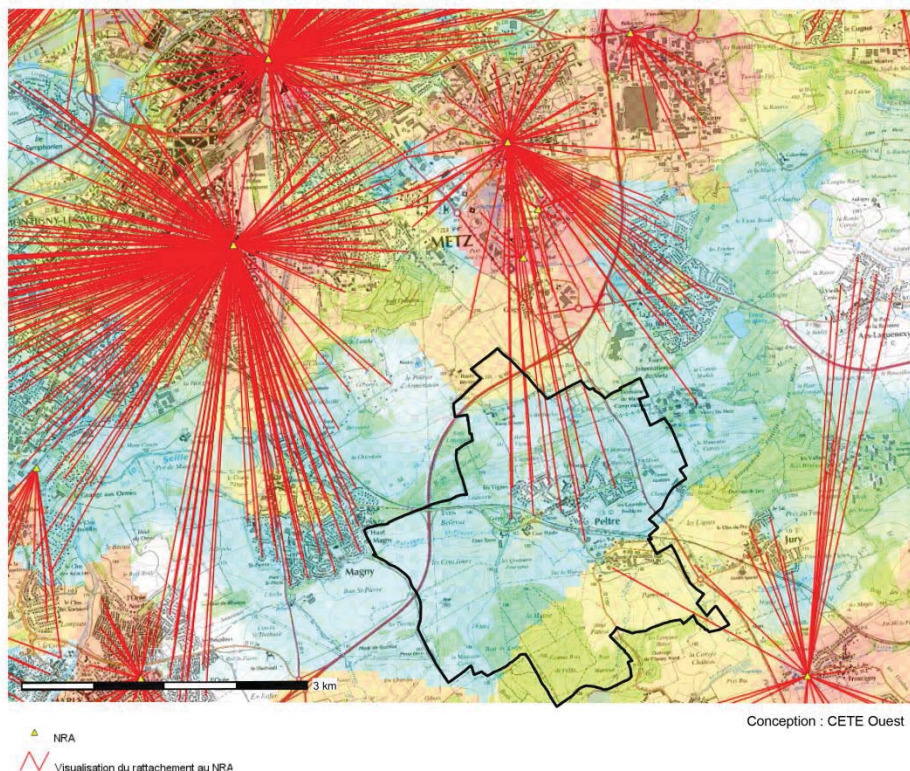
La commune de Peltre est concernée par des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen sur la majorité du territoire) et à la présence d'une cavité souterraine. Les argiles induisent des dégâts sur le bâti. Ces risques sont à prendre en compte dans les choix d'urbanisation dans le but de ne pas accroître l'exposition au risque des populations, mais également pour assurer la sécurité des biens.

Des matières dangereuses circulent sur la commune, par voie routière, ferrée et canalisation de gaz. Le développement de l'urbanisation devra se réaliser en dehors des zones de danger du gazoduc.

3 ICPE sont toujours en activité sur le territoire. Du fait de plusieurs activités à risque de pollution, certains secteurs sont potentiellement pollués.

La commune est contrainte par l'ensemble de ces risques.

> **Localisation des nœuds de raccordement des abonnés (NRA) à proximité de Peltre**



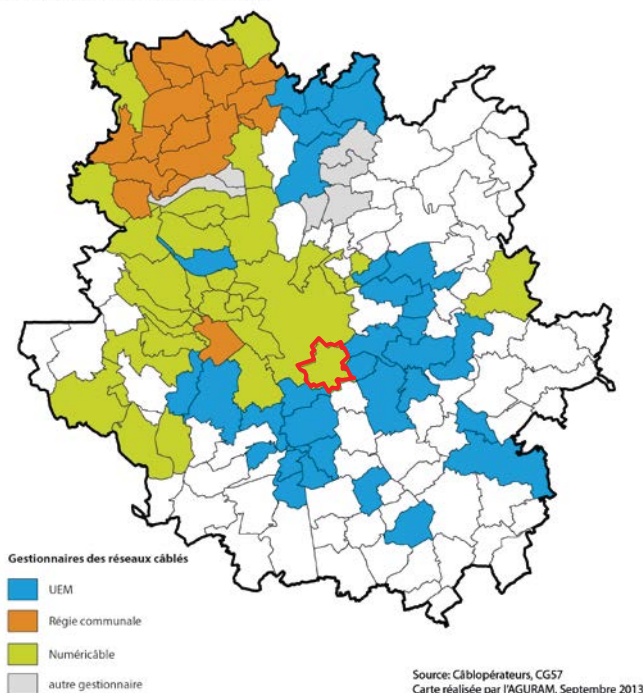
Description :

Avertissement: cette carte, construite par échantillonnage géographique, a pour seul objectif de présenter une localisation des zones sur lesquelles les services DSL utilisant la boucle locale téléphonique ont de fortes probabilités d'être nuls ou dégradés. Elle représente les performances potentiellement permises par l'atténuation des lignes en cuivre. Les débits indiqués le sont à titre indicatif: ils supposent un équipement complet des répartiteurs en technologie ADSL (débit max = 8Mbit/s)

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSIT - CP21 (DOM/ETER)

> **Type de gestionnaires des réseaux câblés par commune, au sein du SCoTAM**

Réseaux câblés au sein du SCoTAM



3.8. Les servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme. **La commune de Peltre est contrainte par les servitudes qui suivent :**

- **EL7 : Servitudes d'alignement :** approuvé par le Président de Lorraine le 14.09.1989 ;
- **I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz :** Doublement Blénod-lès-Pont-A-Mousson « Avrima » - Montoy-Flanville ;
- **I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :** Lignes H.T.B. 63 KV, arrêtés ministériels du 04.04.1978 ; Ligne 225 KV Peltre-Piquage à Peltre ; Lignes HTA, arrêtés ministériels du 09.09.1977 et du 04.04.1978 ; Ligne THT 225KV 1 et 2 ST, arrêté ministériel du 02.05.1989 ;
- **INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis ;**
- **PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques :** Câble C 71 ;
- **T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer :** Ligne N°140000 reliant Réding à Metz-Ville ;
- **T4 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes de balisage :** Aéroport de Metz-Frescaty ;
- **T5 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes de dégagement :** Aéroport de Metz-Frescaty, décret du 22.05.1987 ;
- **T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières :** Aéroport de Metz-Frescaty ;

3.9. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

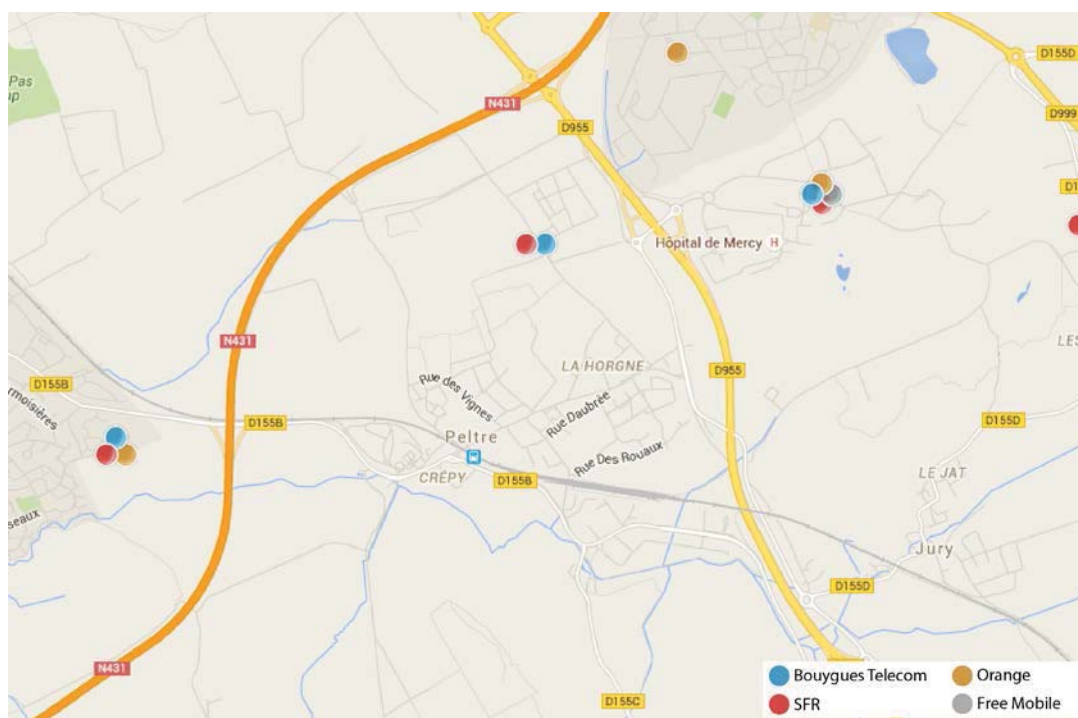
Des services Haut-Débit sur le réseau fixe (DSL) non performant

Située au sud de la ville de Metz, la commune de Peltre est **raccordée au réseau traditionnel** téléphonique de France Télécom, majoritairement via le nœud de raccordement d'abonnés (NRA) situé à Metz, quartier Borny : **BOR57**. Le NRA FRO57, situé sur le ban communal de Mécleuves, raccorde la Zone d'activité de Peltre au réseau traditionnel.

Depuis 2007, le NRA BOR57 a été dégroupé permettant la **présence d'opérateurs alternatifs** et dynamiser l'offre de service. À ce jour, il compte **3 opérateurs**.

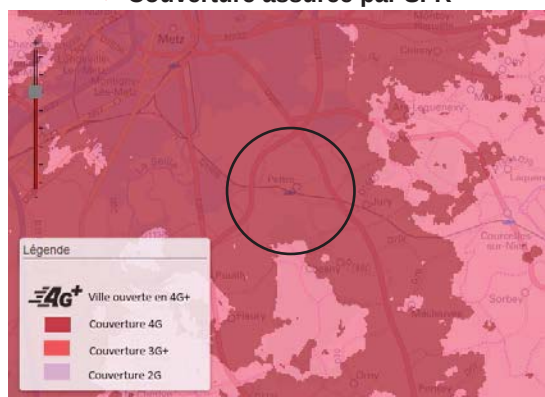
Toutefois, bien que le NRA BOR57 soit à proximité de la commune et couvre les zones urbanisées de celle-ci, **l'affaiblissement du débit** (caractérisé par la zone bleue sur la carte, ci-contre) ne permet pas l'éligibilité à des offres de service type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

> Localisation des antennes mobiles à proximité de Peltre



Source : <http://www.antennesmobiles.fr/>

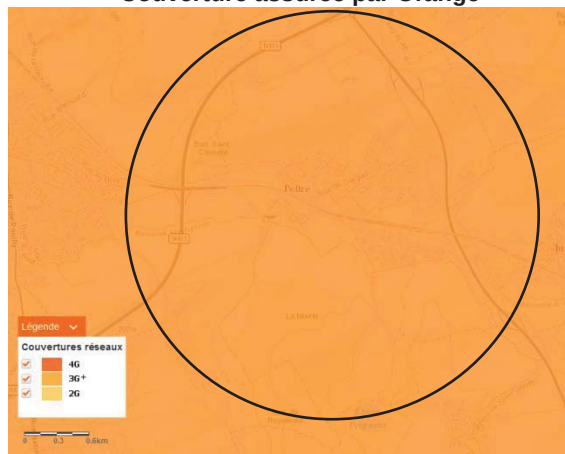
> Couverture assurée par SFR



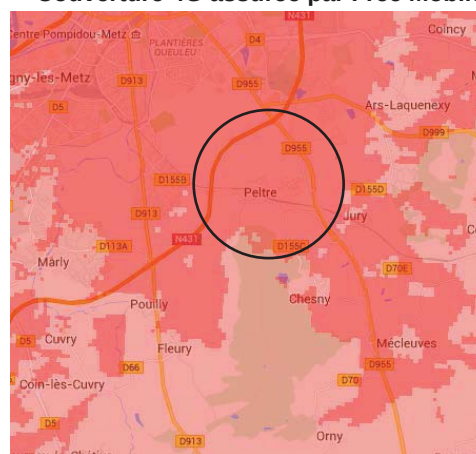
> Couverture 4G assurée par Bouygues Telecom



> Couverture assurée par Orange



> Couverture 4G assurée par Free Mobile



Une couverture Très Haut Débit sur le réseau câblé performante**❖ Des services Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) sur le réseau câblé**

La commune de Peltre dispose d'un **réseau câblé géré par Numericable** offrant des services Internet et télédistribution, comme l'indique la carte du SCoTAM ci-contre. Depuis septembre 2005, Numericable a entrepris une rénovation/modernisation de son réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de service Très Haut Débit. Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune de Peltre permettant la souscription d'offre Triple Play.

❖ Un déploiement du réseau FTTH programmé

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure, pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s (demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s).

Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs **intentions d'investissements dans les déploiements FTTH** sur 70 communes de Moselle, dont 45 situées au sein du SCoTAM. : il s'agit de la commune de Metz, des communes de Metz Métropole et des communes de Corny-sur-Moselle, Novéant, Peltre, Plesnois et Norroy-le-Veneur.

Par l'intention d'investissement de SFR et d'Orange, le déploiement FTTH sur la commune de Peltre débutera en 2015 pour une durée de 5 ans.

❖ Une couverture et des services THD spécifiques pour les professionnels

Les zones d'activités présentes sur le ban communal (Zone d'activité de Peltre et Hôpital Mercy) disposent d'une desserte THD FTTO (Fiber To The Office). Il s'agit d'une architecture conçue pour les besoins professionnels apportant une fibre dédiée, afin de la gérer finement (garantie de temps de rétablissement, qualité de service...).

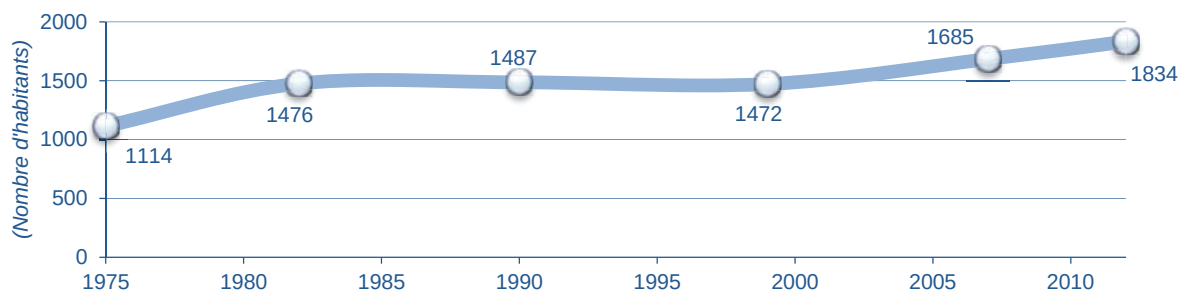
De plus, ces zones disposent d'une offre concurrentielle assurant aux entreprises une couverture en offre performante satisfaisante. Elles sont éligibles à des offres de services par le biais du réseau RHD57 et par les offres de gros régulées par Orange.

La commune de Peltre est raccordée au réseau traditionnel téléphonique France Télécom via les nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) BOR57 et FRO57 qui raccordent respectivement le cœur de village et la zone d'activité. Cependant, le faible débit observé sur le NRA BOR57 ne permet pas une offre optimale.

Cependant, le déploiement FTTH (Fiber To The Office) sur la commune de Peltre a débuté en 2015 pour une durée de 5 ans, via un co-investissement de SFR et Orange.

II / DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE ET URBAIN

> Evolution de la population depuis 1975 à Peltre – Source INSEE



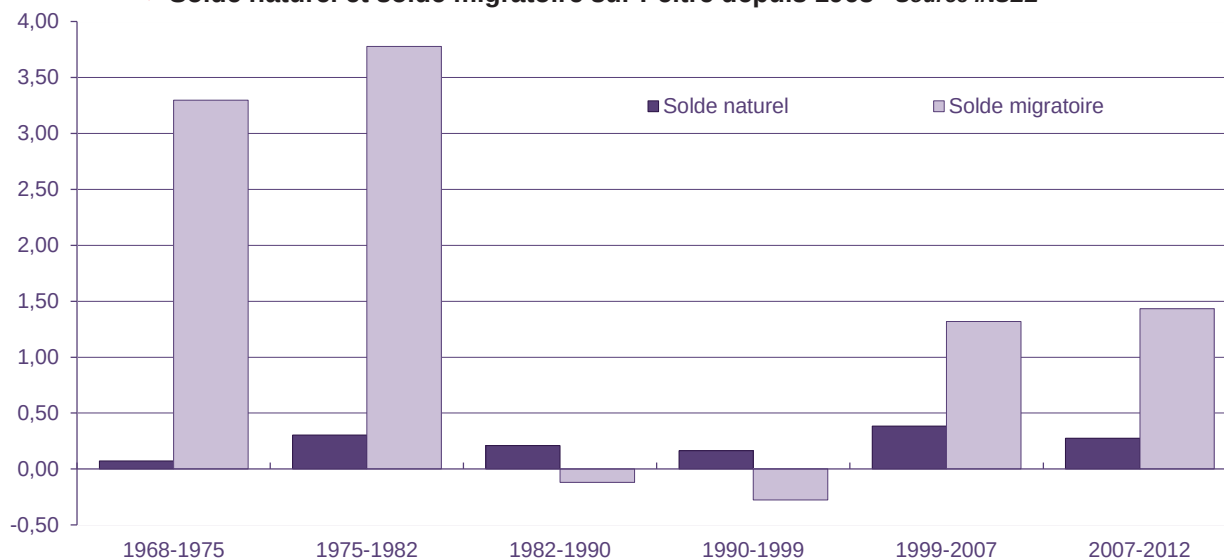
> Evolution comparée de la population depuis 1975 à Peltre – Source INSEE

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	1975-2012
Peltre	1 114	1 476	1 487	1 472	1 685	1 834	65%
Val Saint-Pierre	2687	3611	3638	3831	4462	4683	74%
Périurbain	51 851	58 645	61 007	64 329	66 884	67 886	31%
Metz Métropole	201 632	208 807	216 909	225 297	226 199	222 560	10%

> Evolution moyenne annuelle comparée de la population depuis 1975 à Peltre – Source INSEE

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Peltre	4,10%	0,09%	-0,11%	1,70%	1,71%
Val Saint-Pierre	4,31%	0,09%	0,58%	1,92%	0,97%
Périurbain	1,77%	0,49%	0,59%	0,49%	0,30%
Metz Métropole	0,50%	0,48%	0,42%	0,05%	-0,32%

> Solde naturel et solde migratoire sur Peltre depuis 1968– Source INSEE



II.1. Le contexte socio-économique

1.1. La démographie

Une population qui augmente depuis 1975

La population de la commune de Peltre est en quasi-constante augmentation depuis 1975. En effet, malgré une baisse de 15 habitants entre 1990 et 1999, la **population augmente régulièrement** depuis 1975 avec un gain de 720 habitants, soit **+65% de sa population** sur près de quarante ans.

Cette augmentation démographique est importante en comparaison de celle de Metz Métropole dans sa globalité qui connaît une hausse de 10%, ainsi que celle des communes périurbaines qui connaît une évolution de population de +31%.

On peut aussi comparer cette évolution avec celle de l'ancienne Communauté de communes du Val Saint-Pierre qui regroupait Chesny, Jury, Méclevues et Peltre ; où Peltre était le siège de l'intercommunalité avec près de 40% de la population totale. L'évolution démographique est de 74% entre 1975 et 2012 sur l'ensemble du Val Saint-Pierre.

D'autre part, l'évolution moyenne annuelle de la population entre 1975 et 2012 confirme l'évolution de la démographie de Peltre, majoritairement supérieure à celle de Metz Métropole, mais qui reste semblable à celle du Val Saint-Pierre.

Cette **évolution peut être découpée en 3 périodes** pour Peltre :

- 1975-1982 : **une forte augmentation** (+4,10% par année contre 0,5% pour Metz Métropole) marquée par la création de multiples lotissements sur la commune : « les grandes portions » et « le petit canton ».
- 1982-1999 : **une évolution faible**, comprise entre +0,1 et -0,1 pour Peltre (contre 0,45% pour Metz Métropole), de la population expliquée notamment par le cycle classique d'une famille : les ménages qui se sont installés deux à trois décennies plus tôt ont vu leurs enfants quitter la sphère familiale. Aussi, le vieillissement de la population et le peu de créations de logements sur le ban communal influent sur l'évolution quasi nulle de la population (Cf. Partie Habitat).
- 1999-2012 : Une **augmentation de 1,71% par an** justifiée par l'agrandissement du parc de logements – lotissements « la Cour Haute », « les Coteaux » et « les Champs Dorés » – qui se traduit par l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, et donc une évolution positive de la démographie.

Un solde naturel faiblement positif et un solde migratoire hétérogène

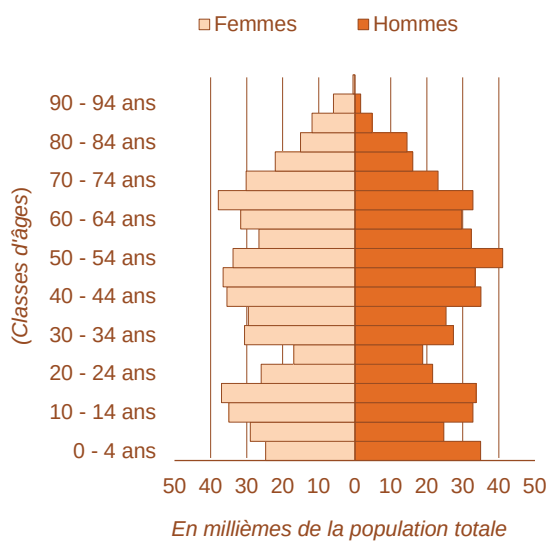
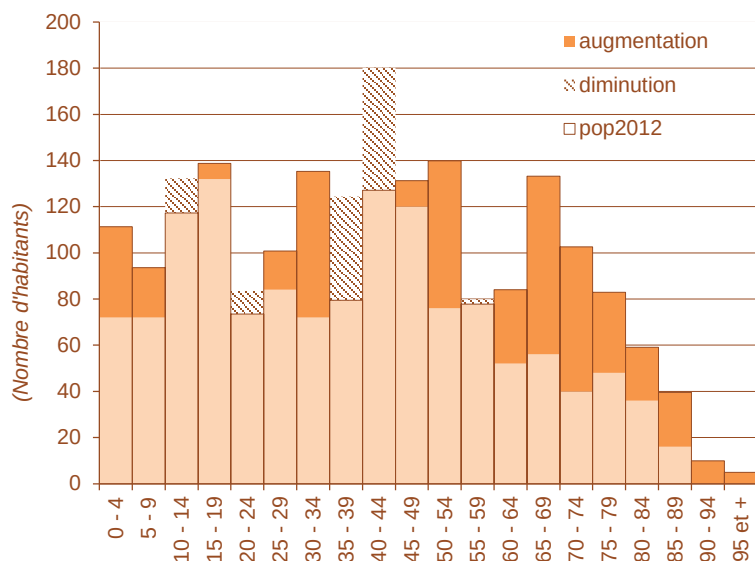
L'évolution de la population, qu'elle soit positive ou négative, **s'explique par deux phénomènes** :

- Le solde naturel, qui est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès ;
- Le solde migratoire, qui est l'écart entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs.

Depuis 1968, la **natalité sur la commune est stable**, avec 9 à 12 naissances chaque année, et depuis 1999, on enregistre 14 à 16 naissances par an. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée de jeunes ménages sur la commune depuis les années 2000.

> Evolution comparée du mouvement naturel entre 1968 et 2012 à Peltre – Source INSEE

		1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Peltre	Moyenne naissance / an	9,29	12,86	10,38	12,22	14,88	16,00
	Taux de natalité	8,34‰	8,71‰	6,98‰	8,30‰	8,83‰	8,72‰
	Moyenne décès / an	8,57	9,00	7,25	9,78	8,88	11,20
	Taux de mortalité	7,69‰	6,10‰	4,88‰	6,64‰	5,27‰	6,11‰
Val Saint-Pierre	Moyenne naissance / an	21,71	22,86	36,25	38,56	37,75	42,80
	Taux de natalité	8,08‰	6,33‰	9,96‰	10,06‰	8,46‰	9,14‰
	Moyenne décès / an	14,71	22,86	18,25	19,56	20,13	21,40
	Taux de mortalité	5,48‰	6,33‰	5,02‰	5,10‰	4,51‰	4,57‰
Metz Métropole	Moyenne naissance / an	3796,00	3525,29	3535,63	3097,44	2829,50	2685,40
	Taux de natalité	18,83‰	16,88‰	16,30‰	13,75‰	12,51‰	12,07‰
	Moyenne décès / an	1664,14	1734,00	1651,63	1594,56	1696,00	1723,00
	Taux de mortalité	8,25‰	8,30‰	7,61‰	7,08‰	7,50‰	7,74‰

> Pyramide des âges sur Peltre
Source INSEE

> Evolution de la structure par âge de la population de Peltre - Source INSEE

> Part comparée des différentes classes d'âges en 2012 à Peltre– Source INSEE

	0- 14 ans	15- 29 ans	30- 44 ans	45- 59 ans	60- 74 ans	75 ans et +
<i>Peltre (habitants)</i>	332	282	336	374	340	170
Soit	18,10%	15,40%	18,33%	20,37%	18,53%	9,26%
Val Saint-Pierre	18,28%	15,02%	20,28%	24,62%	15,92%	5,86%
Périurbain	16,36%	17,20%	17,95%	23,83%	16,33%	8,33%
Metz Métropole	16,27%	22,17%	19,10%	20,47%	14,01%	7,98%

Cependant, le taux de natalité est plus faible à Peltre (8,72‰) que sur le Val Saint-Pierre (9,14‰) et sur l'ensemble de Metz Métropole (12,07‰).

En ce qui concerne le **taux de mortalité**, il est **relativement bas** : 6,11‰ contre 7,74‰ pour Metz Métropole. Bien que le vieillissement de la population soit marqué sur la commune ces dernières années, les séniors, qui ont une espérance de vie de plus en plus élevée, sont minoritaires

Ainsi, le gain de population lié au **mouvement naturel est faible** sur la commune : exclusivement positif depuis 1968, mais n'excédant pas +0,5‰ entre 1968 et 2012.

En ce qui concerne le **solde migratoire**, il est **élevé lors des périodes 1968-1982 et 1999-2012** grâce à l'accroissement important du parc de logements (lotissements « le Petit Canton », « les Coteaux », « la Cour Haute », « les Grandes Portions et « les Champs Dorés ») qui favorise l'arrivée de population sur le ban communal, comme l'indique l'évolution de la population à ces périodes.

En revanche, entre 1982 et 1999, le solde migratoire est négatif : il y a donc plus de départs que d'arrivées sur la commune. Cette baisse est expliquée par le départ des enfants du foyer et le vieillissement de la population ; à mettre en relation avec un faible niveau de l'offre de logements neufs pendant cette période, influant aussi la réduction de la taille moyenne des ménages conjuguée au faible accroissement du nombre de ménages.

Un vieillissement marqué de la population

Bien qu'elle gagne des habitants par « solde migratoire », la commune n'en gagne que très peu par « solde naturel », ce qui explique principalement le vieillissement de la population : l'âge moyen sur la commune est passé de 37,3 ans en 1990 à 41,9 ans en 2012.

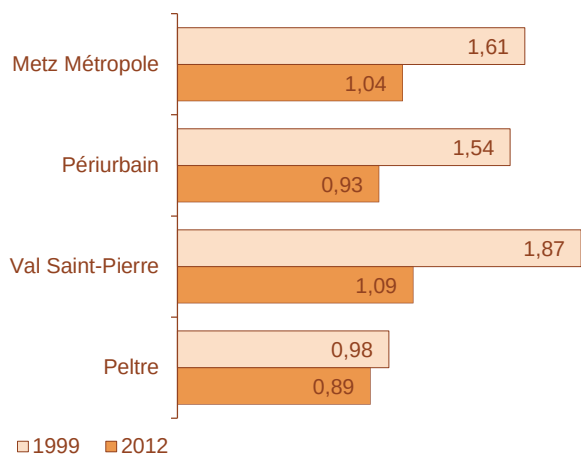
Le **vieillissement de la population** et les déséquilibres intergénérationnels qui se créent au fil des ans sont des **phénomènes fréquents dans les petites communes**, comme Peltre. En effet, on remarque que la structure par âge de la commune indique un **déséquilibre à la fois pour les générations jeunes, mais aussi pour les générations plus âgées**. On observe l'importance des 10-19 ans, 40-54 ans et des 60-74 ans au dépend des autres classes d'âges. La surreprésentation de ces classes d'âges est à mettre en relation avec les périodes d'évolution de la population et du parc de logements.

Ce phénomène s'accroît au fil des années comme l'indique le 2^{ème} graphique ci-contre. Entre 1990 et 2012, on constate que l'effectif de toutes les **classes d'âges de plus de 45 ans a considérablement augmenté**, passant au double pour certaines classes (60-74 ans) et par **l'apparition des plus de 90 ans** sur la commune.

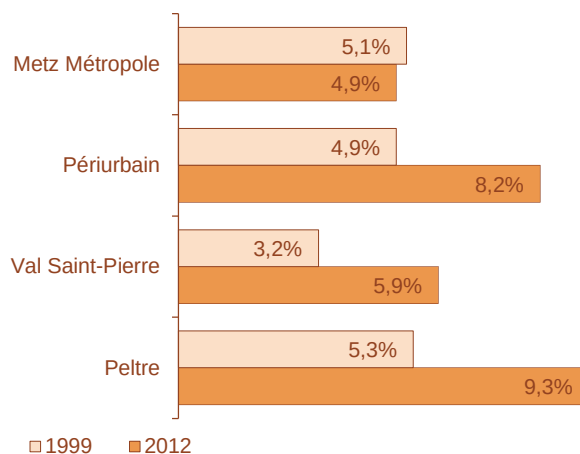
Les 10-44 ans connaissent, soit une stabilisation de leurs effectifs (10-24 ans), soit une diminution importante (35-44 ans). La faible présence de jeunes actifs (20-29 ans) sur la commune est expliquée par le départ de ceux-ci pour leurs études et leur premier emploi, privilégiant une vie en cœur de ville plutôt qu'en périphérie. Le coût de l'immobilier sur Peltre et l'offre de logement correspondant principalement à du pavillon peut aussi expliquer la faible présence de jeunes actifs sur la commune.

L'augmentation des très jeunes générations (0-9 ans) ainsi que celles des 30-34 ans est à relier avec les opérations d'extensions de la commune des années 2000, favorisant l'arrivée de jeunes ménages sur la commune.

> Evolution comparée de l'indice de jeunesse à Peltre - Source INSEE



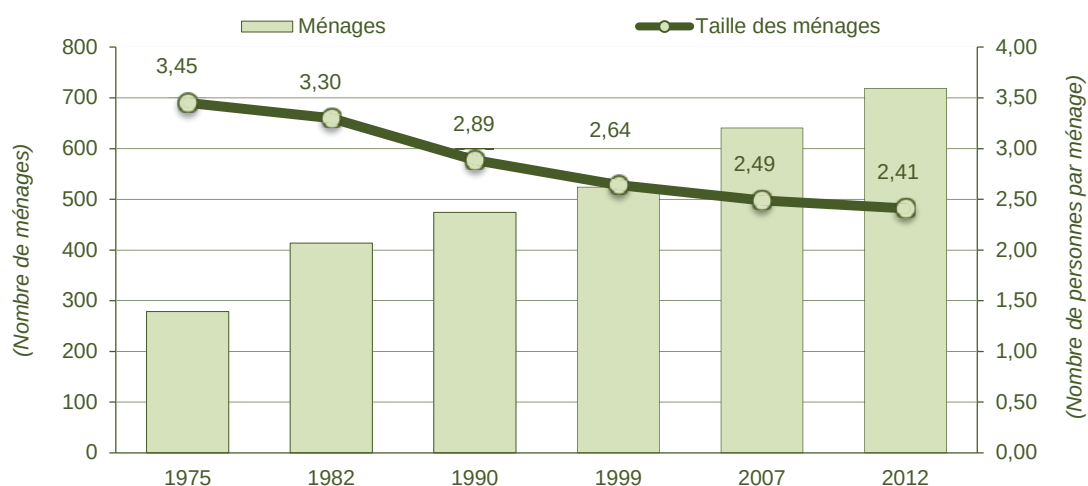
> Evolution comparée de la part des plus de 75 ans à Peltre- Source INSEE



> Types de ménages à Peltre en 2012- Source INSEE

	Peltre	Val Saint-Pierre	Périurbain	Metz Métropole
Personnes seules	29%	21%	28%	42%
Familles	71%	79%	72%	58%
<i>dont</i>				
- Couples sans enfants	31%	33%	32%	25%
- Couples avec enfants	32%	38%	32%	24%
- Familles monoparentales	9%	8%	9%	10%

> Evolution des ménages à Peltre- Source INSEE



En comparaison avec les autres collectivités du territoire, Peltre est une commune dont la population est la plus âgée : on remarque que la part des 60-74 ans est plus élevée dans la commune (18,53%) que dans le reste des collectivités autour (15,92% pour le Val Saint-Pierre et 16,33% pour le périurbain). **Les 75 ans et plus sont aussi très représentés sur la commune avec 9,26%** de la population contre 5,86% pour le Val Saint-Pierre et 8,33% pour le périurbain.

Aussi, **les classes d'âges de 15 à 59 ans sont moins représentées à Peltre (18,33% pour les 30-44 ans)** par rapport aux communes du Val Saint-Pierre (20,28% pour les 30-44 ans). Les opérations de logements des années 80 sont un des facteurs de ce phénomène où les propriétaires occupants, arrivés aux lancements de celle-ci, restent dans leur logement et la population ne se renouvelle pas assez, favorisant donc l'éclatement de la sphère familiale et le vieillissement de la population.

Malgré une part importante de jeunes sur la commune (18,10% pour les 0-14 ans), **l'indice de jeunesse²⁰ de Peltre est passé de 1,87 en 1999 à 0,89 en 2012.**

En comparaison, l'indice est de 1,09 pour le Val Saint-Pierre et 1,04 pour Metz Métropole en 2012. Cet indice est conforté par la part des 75 ans et plus sur la commune : 9,3% contre 8,2% pour Metz Métropole hors Metz, Woippy et Montigny-lès-Metz. Ainsi, Peltre est une commune, où résident principalement des jeunes retraités et actifs de plus de 40 ans, par rapport aux villes-centre comme Metz, où l'attractivité attire les étudiants et les jeunes actifs.

Un nombre de ménages en hausse en raison du phénomène de desserrement

Peltre est une commune prisée par les familles du fait de son offre de logements. En effet, **71% des ménages présents sur la commune sont des familles**, où les couples avec enfants (32%) et les couples sans enfants (31%) dominent par rapport aux familles monoparentales (9%). On retrouve le même modèle statistique pour les communes périurbaines (72%), et une part plus importante de familles sur l'ensemble du Val Saint-Pierre (79%).

Comme la plupart des communes périurbaines, Peltre connaît une **diminution de la taille de ses ménages, passant de 3,45 en 1975 à 2,41 en 2012**. Cependant, cette diminution est relative, puisque sur l'ensemble de Metz Métropole, on compte 2,12 personnes par ménage et 2,36 sur les communes périurbaines en 2012. **La décohabitation²¹ et le vieillissement de la population sont essentiellement à l'origine de ce phénomène.**

En effet, le fort solde migratoire qu'a connu la commune depuis les années 70 est expliqué par l'arrivée de ménages en propriétaires occupant, avec enfants. Les années qui suivirent sont synonymes de départs des enfants du domicile familial, d'où une baisse de la taille des ménages. **Cette décohabitation engendre toutefois une augmentation du nombre de ménage.**

D'autres facteurs sociologiques et démographiques accentuent cette tendance à la décohabitation :

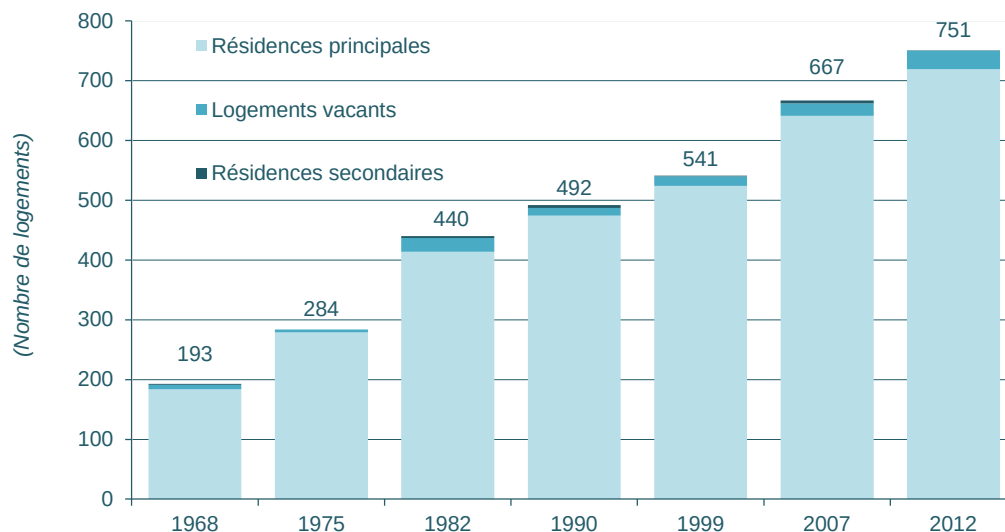
- l'augmentation des divorces ;
- la baisse du nombre d'enfants par femme ;

²⁰ Le nombre des moins de 20 ans par rapport au nombre des plus de 60 ans sur la commune

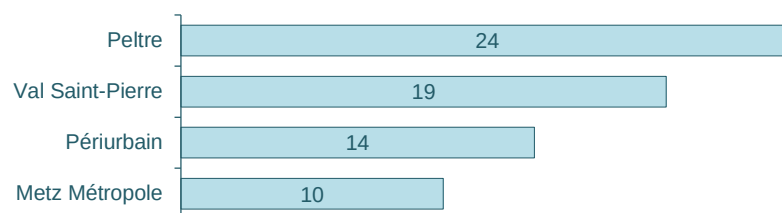
²¹ Départ des adolescents ou des jeunes actifs du domicile familial, éclatement de la cellule familiale

- l'augmentation de la durée de la vie, ...

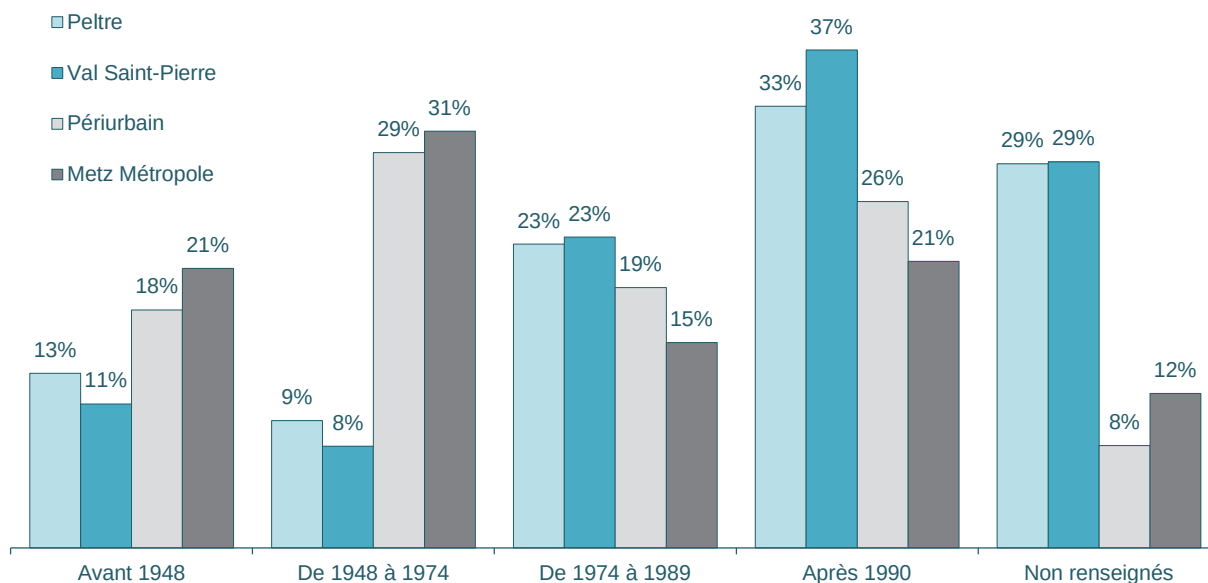
> Evolution du parc de logements par catégorie à Peltre – Source INSEE



> Logements commencés pour 100 ménages de 2004 à 2013 – Source INSEE



> Part comparée de logements à Peltre selon la période de construction – Source FILOCOM



La population de Peltre connaît une augmentation quasi-constante depuis les années 1975, passant de 1114 à 1834 habitants. Les principales évolutions démographiques sont liées à la création de lotissements dans la commune ; deux périodes sont observées, autour des années 1975 et 2000. Ainsi, Peltre gagne des habitants principalement par solde migratoire ; même si le solde naturel de Peltre reste positif, mais faible (+0,5‰).

Comme la plupart des communes périurbaines, la population peltroise connaît un vieillissement : les jeunes ménages avec enfants arrivés dans les années 2000 ne compensent pas le vieillissement et le départ des enfants des ménages arrivés dans les années 1975. De ce fait, la part des plus de 45 ans est plus importante en 2012 qu'en 1990. Le phénomène de desserrement n'exclut donc pas la commune de Peltre : malgré une hausse de ses ménages depuis 1975, elle connaît une diminution de leur taille.

Tous ces phénomènes sont à mettre en relation avec le type et les évolutions du parc immobilier de la commune.

1.2. L'habitat

L'évolution du parc immobilier

Avec **751 logements recensés en 2012** contre 193 en 1968, Peltre englobe aujourd'hui **0,6% du parc de logements de Metz Métropole**.

Le **développement du parc de logement** de la commune est **relativement récent**. En effet, seul **13% du parc de logement date d'avant 1949** contre 21% pour l'ensemble de Metz Métropole.

Deux phases importantes de développement sont recensées d'après les fichiers FILOCOM :

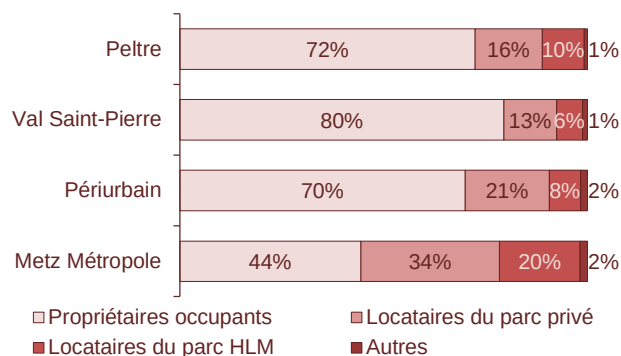
- 1^{ère} phase : entre 1975 et 1982 avec les opérations du « Petit Canton » et des « Grandes portions », représentant 19% du parc de logement actuel ;
- 2^{ème} phase : depuis les années 2000 avec les lotissements des « Coteaux », des « Champs Dorés », ainsi que le lotissement de « la Cour Haute », occupant 28% du parc de logement existant.

Le fichier SITADEL recensant les logements commencés confirme également l'augmentation du parc de logement ces dernières années : **171 constructions neuves ou commencées depuis 2004, soit 22,7% du parc immobilier de la commune**, où l'on recense 33 logements individuels groupés, 75 logements individuels purs et 63 collectifs.

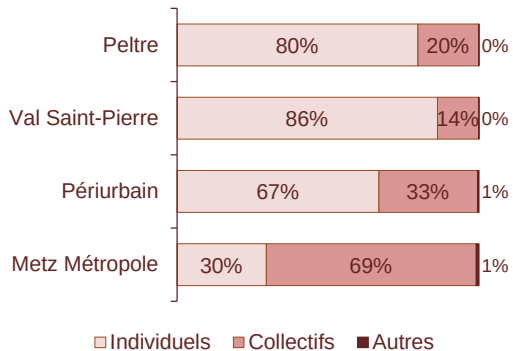
De plus, le taux de construction de 2004 à 2013 (logements commencés pour 100 ménages) confirme le développement du parc immobilier avec 24 logements pour 100 ménages contre 10 pour l'ensemble de Metz Métropole, 14 pour les communes périurbaines de Metz Métropole et 19 pour le Val Saint-Pierre.

L'évolution du parc de logements est à mettre en relation avec l'évolution de la population : l'augmentation des logements augmente le nombre d'habitants sur le ban communal. Les deux phases principales d'évolution du parc de logements correspondent aux phases principales d'évolution de la population (Cf. Partie démographie).

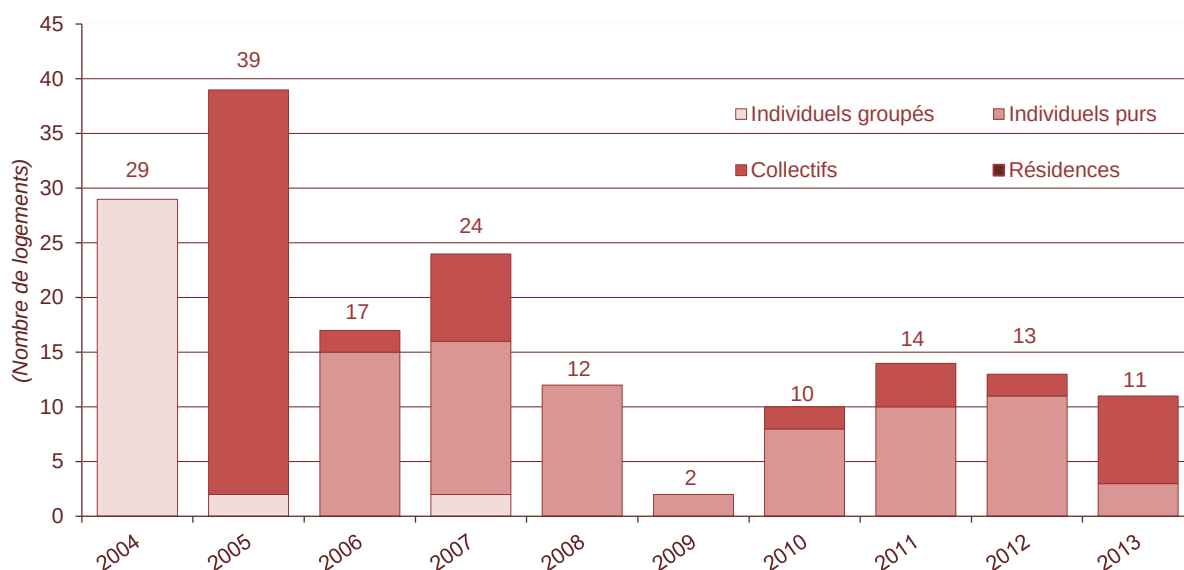
> Statut d'occupation comparé des résidences principales en 2012 à Peltre– Source INSEE



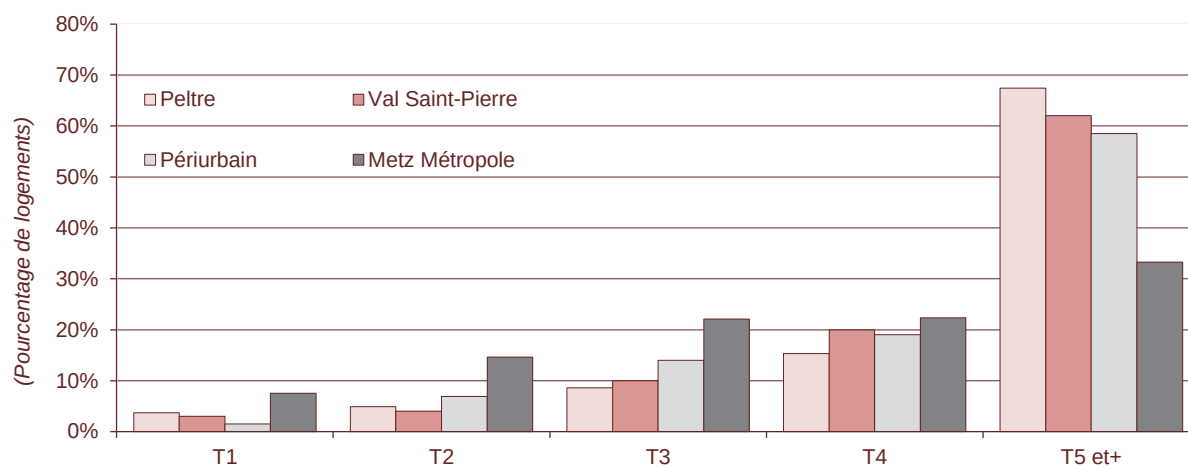
> Part du type de logements en 2012 à Peltre– Source INSEE



> Nombre de nouveaux logements à Peltre selon la période de construction– Source SITADEL



> Typologie du parc de résidences principales en 2012 à Peltre – Source SITADEL



Typologie des logements

Sur 751 logements recensés sur la commune, on dénombre **719 résidences principales, 1 résidence secondaire et 31 logements vacants**.

Par rapport à la typologie de son parc immobilier, Peltre s'assimile davantage à une commune périphérique et résidentielle qu'à une banlieue urbaine en dépit de sa proximité avec la ville-centre qu'est Metz.

En effet, le statut d'occupation des résidences principales est **majoritairement constitué de propriétaires occupants (72%)**. Toutefois, le **parc locatif occupe 26%, dont 16% est privé** ; 10% revient aux logements sociaux présents sur la commune. En comparaison, le Val Saint-Pierre et les communes périurbaines de Metz Métropole propose ce même modèle, confirmant le profil auquel appartient Peltre au sein de l'agglomération. Le statut de propriétaire-locataire limite le niveau de rotation, en comparaison de celui de la location (dont la population est en moyenne toujours plus jeune) et renforce donc le vieillissement de la population.

D'autre part, la dominance de l'habitat individuel sur la commune, constituant 80% du patrimoine global, est caractéristique des communes périphériques et résidentielles. Le **logement collectif existe aussi sur la commune à hauteur de 20%**. Ce type d'habitat, lorsqu'il est bien pensé et intégré au tissu urbain existant, s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune. **Peltre doit gérer son potentiel foncier, afin de ne pas grever ses futurs développements.**

L'importance du logement individuel est démontré aussi par les constructions récentes recensées par le fichier SITADEL : **sur les 171 construits depuis 2004, 63% sont des logements individuels groupés ou purs.**

Par l'importance de l'habitat individuel, on remarque la **dominance des logements de grande taille** avec une taille moyenne des logements sur la commune de 5 pièces (67% de T5 et plus à Peltre contre 58% pour les communes périurbaines). Ainsi, la commune **ne dispose pas d'une offre diversifiée**, mais plutôt d'une offre en logements familiaux, accentuant l'aspect purement résidentiel de la commune.

Cette typologie de logements **contraint fortement la mobilité résidentielle** : on observe donc un faible turn-over dans ces logements et par conséquent un **vieillessement accéléré de la population** (Cf. partie Démographie). Ce phénomène pourrait être contrecarré par la diversification du parc immobilier, aussi bien dans sa typologie (taille) que dans ses statuts d'occupation (hausse du locatif).

L'état du parc immobilier

Du fait que la majorité des logements soit récent – que ce soit dans l'habitat individuel ou l'habitat collectif – le **niveau de confort des résidences principales sur la commune est bon**. En effet, d'après le classement FILOCOM de 2013, seul 1% du parc de logements est classé « sans confort » (ni baignoire ou douche, ni WC, ni chauffage central), 5% classés en « confort partiel » (absence d'un des trois éléments précités). Ainsi, **94% du parc sont classés « tout confort »**, ce qui est plus élevé que la moyenne dans l'ensemble de Metz Métropole (87%) et dans ses communes périurbaines (88%).

La commune ne possède pas de parc privé potentiellement indigne (PPPI).

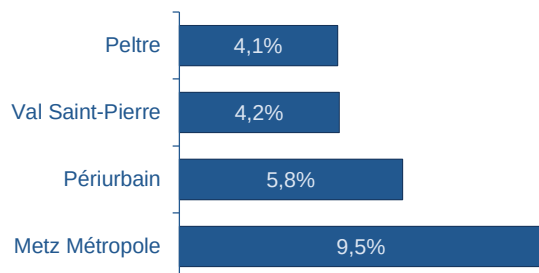
> Niveau de confort du parc immobilier en 2012 à Peltre – Source FILOCOM

	Peltre	Val Saint-Pierre	Périurbain	Metz Métropole
	2012	2012	2012	2012
Sans confort	1%	1%	1%	2%
Confort partiel	5%	5%	11%	11%
Tout confort	94%	94%	88%	87%

> Evolution des logements vacants à Peltre – Source INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Logements vacants	7	5	23	13	16	21	31
<i>soit</i> Part de logements vacants	3,6%	1,8%	5,2%	2,6%	3,0%	3,1%	4,1%

> Taux de vacances comparé du parc de logements à Peltre – Source INSEE



> Ancienneté moyenne d'occupation comparée du parc de logements à Peltre – Source INSEE



> Résidence EMMAÜS
Source Emmaüs Habitat



> Notre-Dame de Peltre
Source ndpeltre.net



De plus, la communauté d'agglomération de Metz Métropole a mis en place **un Programme d'Intérêt Général** en direction du logement indigne et de la vacance, achevé en 2015. Un nouveau dispositif opérationnel devrait voir le jour en 2016. Les ménages de Peltre éligibles au dispositif (bailleurs ou propriétaires occupants répondant aux plafonds très sociaux de l'ANAH) pourront solliciter une aide financière auprès de l'ANAH et de l'EPCI.

Les statistiques de la délégation mosellane de l'ANAH soulignent l'effort consenti par les particuliers pour parfaire le confort de leurs maisons. **7 logements ont eu recours à une subvention** délivrée par l'ANAH depuis 2004 : 2 logements de propriétaires bailleurs (dont 1 donnant lieu à un conventionnement), et 5 logements de propriétaires occupants.

Notons que ces aides financières sont parfois conditionnées à des plafonds de revenus, en conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages par le biais de leurs fonds propres ou de dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraites...).

Le revenu moyen des ménages à Peltre et la faible part de propriétaires occupants modestes (24% contre 32% pour Metz Métropole) suppose une faible part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH.

Vacance des logements

En 2012, la **vacance est de 4,1%** dans la commune, soit **31 logements** (contre 16 en 1999 correspondant à 3,0% du parc), dont **12 vacants depuis plus de deux ans**. Même avec une légère augmentation, ce chiffre est particulièrement faible comparée à Metz Métropole (9,5%) ou ses communes périurbaines (5,8%). Considérant qu'en dessous de 5% la vacance est synonyme de « tension » du marché immobilier, ce chiffre témoigne donc d'une certaine pression immobilière sur la commune.

Ces 31 logements vacants sont majoritairement dans un bon état avec 26 logements qualifiés de « tout confort » et 9 datent d'avant 1915. La majorité des logements vacants sont de 3 à 4 pièces.

Son positionnement, à quelques minutes du cœur d'agglomération, et la qualité de son parc de logement, place Peltre parmi les communes résidentielles messines prisées des ménages, et la vacance y est donc peu importante. On peut ainsi faire la parallèle avec le taux d'ancienneté des ménages dans les logements : 18 ans en moyenne, contre 17 ans pour les communes périurbaines de l'agglomération.

Le logement spécifique

❖ L'internat de l'ensemble scolaire de Notre-Dame de Peltre

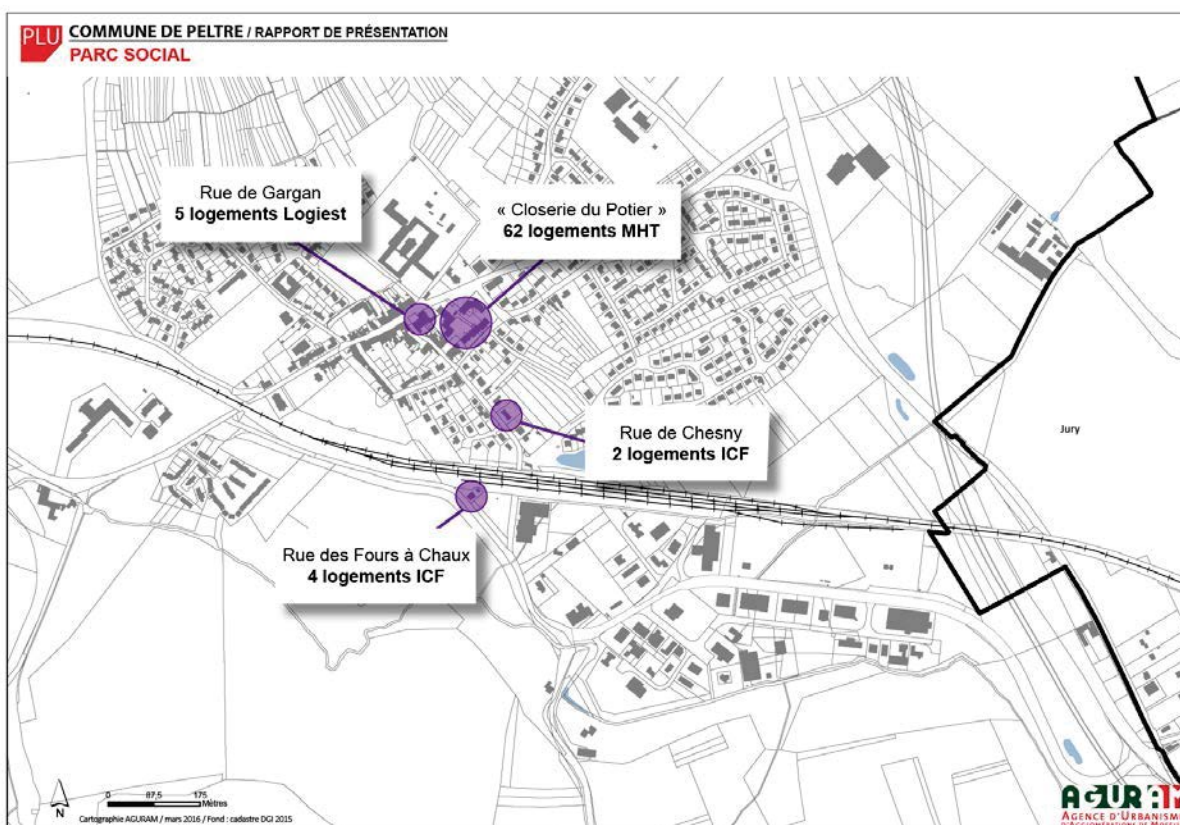
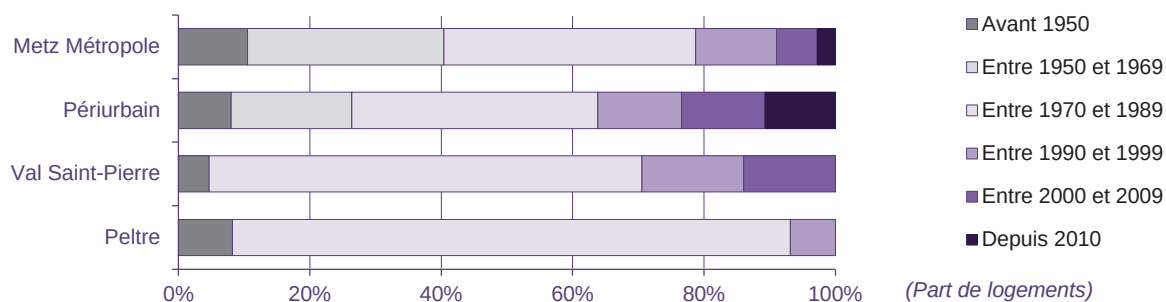
L'internat dispose d'une **capacité maximale de 199 lits**. À la rentrée 2016, la capacité réelle sera de 140 internes. À cela, s'ajoute 6 chambres pour adultes.

❖ La résidence sociale EMMAÜS

Une des nombreuses communautés EMMAÜS s'est installée sur le ban communal de Peltre, en bordure est de la commune, route de Strasbourg. Elle est constituée d'un magasin et d'une résidence sociale. Aujourd'hui, **45 « compagnons » peuvent être accueillis** sur le site, grâce à la récente extension de 12 logements de 23m², achevée en Janvier 2016.

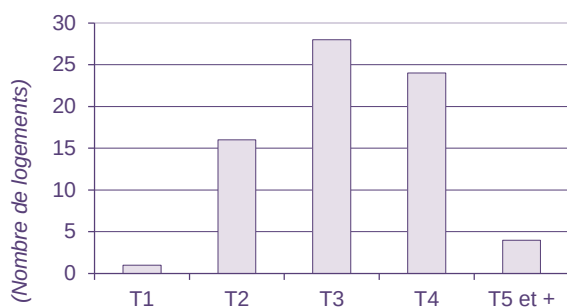
> Répartition comparée des logements sociaux par périodes de construction à Peltre

Source RPLS 2014

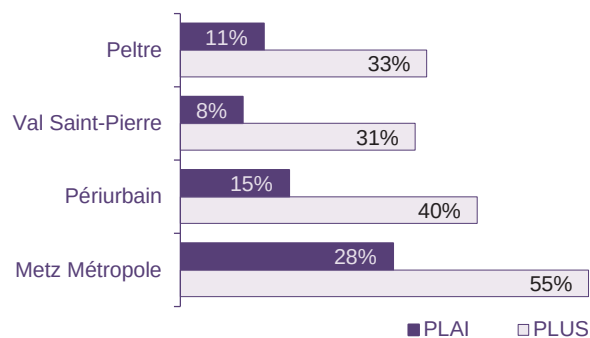


> Taille des logements du parc social à Peltre

Source RPLS 2014



> Part comparée des ménages éligibles au logement social à Peltre



❖ **Le couvent de la Providence**

Longtemps occupé par le lycée et l'enseignement supérieur de l'ensemble scolaire de Notre-Dame de Peltre jusqu'en 2014, le couvent de la Providence, situé au cœur de bourg rue Saint-André, n'abrite désormais que des religieuses. Selon la commune, elles seraient encore une cinquantaine à habiter dans cette imposante bâtisse.

❖ **Les logements seniors**

Peltre ne possède pas de maison de retraite ou d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cependant, un projet de reconversion de la ferme Ravinel, située rue de la Source, est en cours et permettra de répondre à ce manque par la réalisation de **26 logements seniors**.

Le logement aidé

Bien que n'étant pas soumise à une obligation légale en la matière, puisqu'elle **ne relève pas de l'article 55 de la loi SRU** (un seuil de 3500 habitants est nécessaire pour devoir proposer au moins 20% de son parc de résidences principales en logement locatif social), Peltre possède **73 logements sociaux** (voir carte ci-après), tous collectifs : 5 logements Logiest (rue de Gargan), 62 logements MHT (Closerie du potier) et 4 logements ICF (rue de Chesny et rue des Fours à Chaux).

Le parc social de Peltre date majoritairement de la fin des années 80 (Closerie du potier) ; les 6 logements ICF datent d'avant 1950 et les logements Logiest du début des années 90. Principalement de 2 à 4 pièces, ces logements sont relativement récents.

L'absence de vacance dans le parc social de Peltre (4,2% à Metz Métropole et 1,6% dans ses communes périurbaines) et le taux de rotation au sein du parc social à Peltre de seulement 11% (12% pour Metz Métropole et pour le Val Saint-Pierre) témoigne de la qualité du parc social et l'envie des locataires de rester. Fin 2015, on enregistrait 22 demandes de logement social à Peltre.

En effet, soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, le logement locatif social est particulièrement adapté à de nombreux publics tels que les jeunes, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations telles que la décohabitation, le divorce ou la perte de son travail. Il participe activement à une meilleure fluidité des parcours résidentiels. Sur la commune, on recense 107 allocataires des aides au logement de la CAF sur la commune, soit 15% des ménages. 20% des familles monoparentales perçoivent une aide au logement.

Toutefois, de fortes disparités subsistent entre les ressources des ménages : 33% des ménages de Peltre sont éligibles à un logement locatif social (PLUS) et 11% à un logement très social (PLAI) contre respectivement 55% et 28% pour l'ensemble de Metz Métropole.

Néanmoins, ce segment immobilier est actuellement fortement concentré au sein de l'agglomération messine et le Plan Local de l'Habitat œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

Le Plan Local de l'Habitat de Metz Métropole

Le **PLH de Metz Métropole (2011-2017)** a été adopté par le Conseil de Communauté, en juillet 2011. **4 orientations prioritaires**, découlant du diagnostic, ont été retenues par les Elus.

Chaque orientation relève d'un **principe de mise en œuvre général** et repose sur une **contribution communale au projet communautaire**, notamment via la programmation en logements contenue dans son document d'urbanisme réglementaire.

❖ Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'Agglomération Messine, les **besoins sont estimés à 1000 logements par an** sur les prochaines années, toutes catégories confondues. Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de **renforcer l'attractivité du territoire** et de **faciliter le parcours résidentiel des ménages**. Une **diversité dans le type, la taille et le statut des logements** sera recherchée, ainsi qu'une **répartition équilibrée** sur l'ensemble du territoire communautaire.

❖ Répartir l'offre sociale et garantir la mixité

L'enjeu étant d'assurer une meilleure **répartition de l'offre en logements sociaux** et à mieux **répondre aux besoins spécifiques de la population**. Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU, et ce, conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009.

❖ Promouvoir l'habitat durable

En France, le **secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie** et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire les émissions de 38% d'ici à 2020. Ainsi, Dans la **continuité de son PCAET**, Metz Métropole a décidé de **promouvoir un habitat durable sur son territoire**. Quatre axes de travail spécifiques ont été élaborés: **promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines, améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique, soutenir la production de logements neufs de qualité, encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale**.

❖ Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une **adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat**. La promotion et l'animation de cette démarche devront permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une **Politique de l'habitat partagée**. Les **partenariats entre les acteurs** seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...), afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des **outils de suivi et d'information** (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les **instances consultatives** existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

En ce qui concerne le partenariat avec les communes, la **mise en œuvre** effective des objectifs retenus dans le cadre du PLH devra naturellement **s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (PLU)**. Dans ce cadre, le PLU de Peltre doit être compatible avec les orientations du PLH. Cependant, **Peltre n'est pas intégrée dans le PLH** puisqu'elle ne faisait pas partie des communes membres de l'agglomération lors de l'élaboration/adoption du document.

Une démarche de révision simplifiée engagée

La récente fusion entre le Val Saint-Pierre et Metz Métropole en 2014 est l'un des facteurs ayant poussé l'agglomération à réviser le document.

Ainsi, le **PLH de Metz Métropole est actuellement en cours de révision simplifiée**, actée par voie délibérative lors du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2015. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des récentes évolutions réglementaires suivantes :

- **l'élargissement du périmètre** de l'agglomération au 1er janvier 2014 ;
- la **prise en compte de la loi ALUR** (mars 2014) qui renforce le rôle des collectivités dans le domaine de l'hébergement et du traitement des copropriétés notamment ;
- **prise en compte des lois LAMY et ALUR** qui renforcent le rôle des intercommunalités en matière de pilotage des politiques locales de l'habitat, en créant la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui permettra d'entériner le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) ainsi que la Convention d'Equilibre Territorial, après l'élaboration d'un document-cadre fixant les grandes orientations en matière d'attribution ;
- la **mise en conformité avec le SCoTAM** où le PLH doit être compatible avec les orientations énoncées.

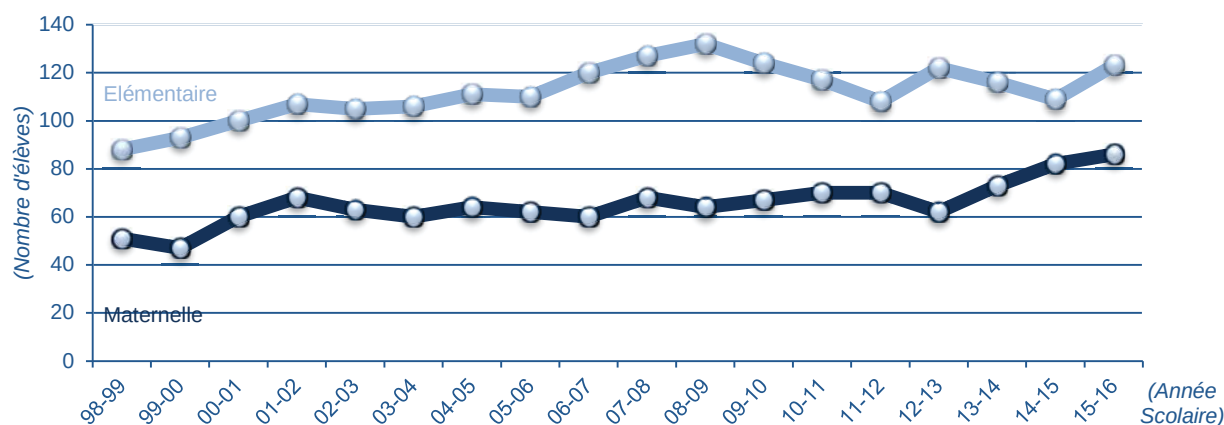
Au regard de l'exigence de compatibilité entre le SCoTAM et le PLH, cette procédure de révision simplifiée devra nécessairement prendre en compte les principes avancés pour la répartition locale des objectifs de production de logements correspondant à 19 180 logements nouveaux sur 18 ans soit environ 1 065 logements par an, avec une répartition par typologies de communes (cœur d'agglomération, pôles urbains d'équilibre, ...).

Peltre dispose d'un parc immobilier de 751 logements dont 22,7% a été construit depuis 2004. Le développement du parc immobilier est à conjuguer avec l'évolution de la population. On recense aussi plusieurs logements spécifiques : internat, communauté Emmaüs, couvent...

Majoritairement composé de logements individuels (80%) et de propriétaires occupants (72%), le parc de logement est qualifié de tout confort, du fait notamment de son caractère récent. Par sa qualité, on y observe une vacance très faible ; de l'ordre de 4,1%.

Bien que non soumise à la loi SRU, la commune possède un parc social de 73 logements sociaux, principalement situé à la Closerie du potier. Le parc social est récent (années 80-90) et se compose principalement de logements constitués de 2 à 4 pièces. Gage de qualité, la vacance est nulle.

> Evolution des effectifs de l'enseignement primaire à Peltre – Source Commune de Peltre



> Ecole maternelle et Centre socio-culturel



> Ecole élémentaire, située rue des Vignes



1.3. Les équipements et la vie associative

Peltre possède de **nombreux et divers équipements** pour une commune périurbaine de l'agglomération messine comptant moins de 2 000 habitants : terrains sportifs, ensembles scolaires, hôpital... Concentrés principalement près de la gare, ces équipements contribuent à la qualité du cadre de vie en limitant les besoins de déplacements.

Les équipements scolaires et de petite enfance

Avec 38% de sa population de 19 ans et moins en 2012, la commune de Peltre dispose de plusieurs établissements scolaires et d'accueil pour les enfants de la commune.

❖ **Petite enfance**

La commune ne possède **pas de structures d'accueil de la petite enfance**. Cependant, **12 assistantes maternelles** sont recensées sur la commune (Commune de Peltre, Mars 2016).

En 2012, la commune de Peltre comptait 49 enfants de 4 ans et moins : il y a donc plus d'enfants que de places théoriques par assistantes. De plus, les places chez les assistantes maternelles sont aussi destinées à des enfants scolarisés de plus de 4 ans.

❖ **Enseignement primaire**

La commune de Peltre dispose d'**une école maternelle et d'une école élémentaire**, situées rue des Vignes. Ces deux établissements publics ont été rénovés récemment, respectivement en 2012 et en 2014.

À la rentrée de 1998, Peltre comptait 139 élèves au sein de ses établissements primaires. Lors de la rentrée de 2001, on compte une hausse d'effectifs de 26% par rapport à 1998. Les années suivantes, les effectifs se sont stabilisés – 172 élèves en moyenne – pour connaître un pic à la rentrée de 2008 à 195 élèves sur l'ensemble des établissements. Les effectifs sont redescendus jusqu'à 178 élèves à la rentrée 2011, pour atteindre **209 élèves à la rentrée de 2015**.

Ces hausses d'effectifs n'ont pas engendré la création de classes supplémentaires, puisque la moyenne est de 22 élèves par classe pour l'ensemble des établissements. Toutefois, un rééquilibrage d'effectifs entre les différentes classes a été nécessaire : selon les années, des classes à double niveau ont été mises en place rassemblant des élèves de niveaux différents au sein d'une unique classe.

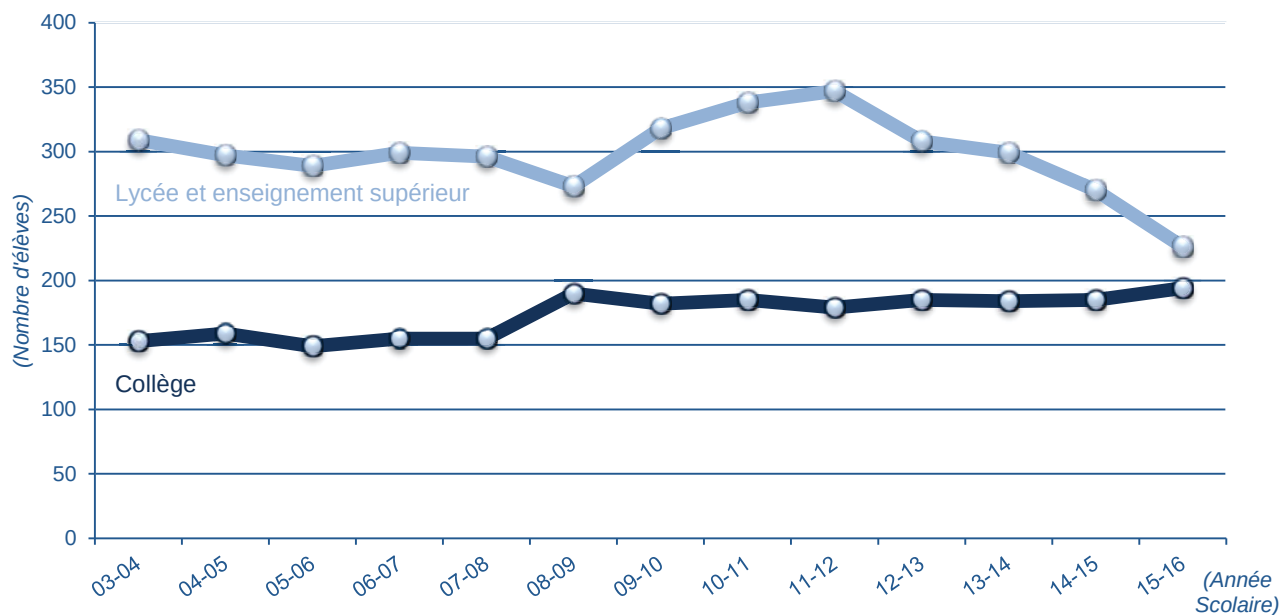
❖ **Périscolaire et pause méridienne**

Le **centre socio-éducatif**, situé au 16 rue des Vignes, date des années 2007-2008. Il accueille les enfants lors de la pause méridienne et pour le périscolaire, du lundi au vendredi (sauf mercredi) de :

- 7h30 à 8h30 ;
- 12h00 à 13h30 ;
- 16h00 à 18h00.

De plus, lors des vacances scolaires, le centre socio-éducatif fait office de centre-aéré.

**> Evolution des effectifs de l'ensemble scolaire Notre-Dame de Peltre
(hors enseignement primaire) – Source Notre-Dame de Peltre**



> Ecole Notre-Dame de Peltre, située rue de Metz – Source Google



> Etablissements fréquentés par les collégiens de Peltre, pour l'année scolaire 2008-2009

Source Inspection Académique de Moselle

	NOM DU COLLEGE	COMMUNE	EFFECTIF
COLLEGE PUBLIC	LE CASTEL	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1
	JEAN MERMOZ	MARLY	1
	PHILIPPE DE VIGNEULLES	METZ	1
	METZ ARSENAL	METZ	1
	JULES LAGNEAU	METZ	1
	PAUL VERLAINE	METZ	47
	PAUL VALERY	METZ	1
	ROBERT SCHUMAN	METZ	5
COLLEGE PRIVE	DE LA SALLE	METZ	6
	JEAN XXIII	MONTIGNY-LES-METZ	6
	NOTRE DAME	PELTRE	28

❖ **L'ensemble scolaire privé Notre-Dame**

La commune de Peltre est dotée d'un **ensemble scolaire privé Notre-Dame**, situé au 2 rue de Metz. C'est un établissement privé catholique sous contrat (contrat d'association).

Avant 2014, le lycée et l'enseignement supérieur étaient situés au sein du couvent de la Providence (rue Saint-André) où vivent les religieuses. Depuis, toutes les filières sont réunies rue de Metz.

L'ensemble scolaire dispose aussi d'un réfectoire et d'un internat.

Notre-Dame de Peltre propose donc un **enseignement allant du primaire au supérieur** :

- L'école élémentaire accueille les élèves du CE2 au CM2. Répartis sur deux classes - une classe double niveau CE2-CM1 et une classe de CM2 – **28 élèves étaient recensés pour l'ensemble de ces deux classes à la rentrée 2013.**
- Le collège propose un enseignement allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}, incluant une classe de 3^{ème} d'insertion (favorisant l'insertion dans une formation qualifiante de niveau V, type CAP). À la rentrée 2015, **194 collégiens étaient scolarisés.**
- Le lycée dispense des cours de seconde générale et technologique et de première et terminale technologique uniquement. Les filières technologiques sont au nombre de deux : « Sciences et Technologies du Management et de la Gestion » (STMG, anciennement STG), et « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » (ST2S, anciennement SMS).
- L'enseignement supérieur se compose d'une « Mention Complémentaire Accueil dans les Transports », des BTS « Négociation et Relation Client », « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social » et « Tourisme », ainsi qu'une « Formation Complémentaire à Initiative Locale » pour préparer les concours paramédicaux et sociaux. **226 élèves étaient inscrits pour l'ensemble du lycée et de l'enseignement supérieur à la rentrée 2015.**

❖ **Enseignement secondaire**

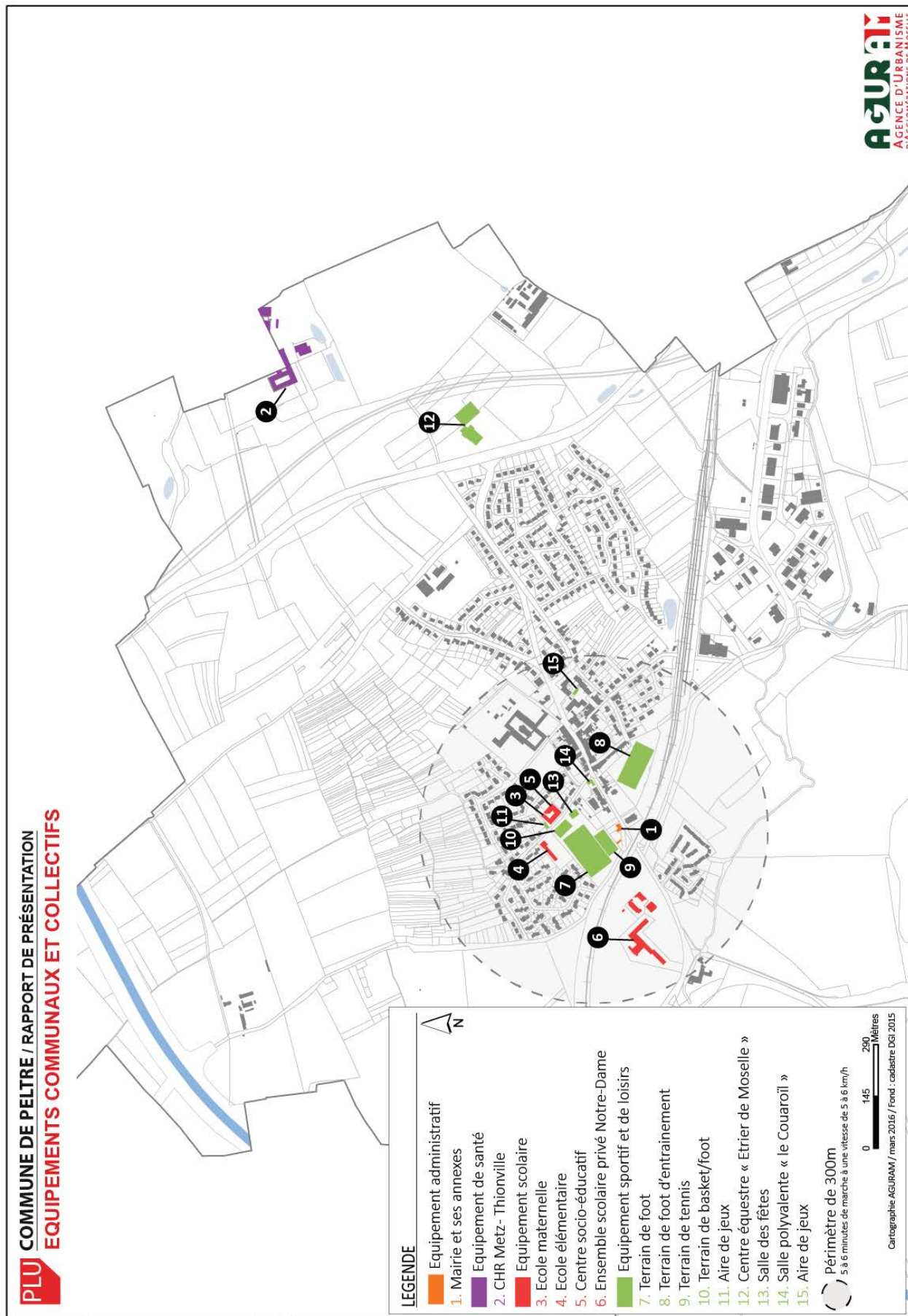
À la rentrée de 2008, la commune de Peltre comptait **98 collégiens** ; 40 élèves étaient scolarisés dans le privé, dont 28 élèves à Notre-Dame de Peltre. Dans la mesure où aucun établissement public du second degré n'est implanté sur le ban communal, les collégiens domiciliés à Peltre vont étudier en majorité au collège « **Paul Verlaine** » à Metz-Magny (47 élèves pour 58 élèves scolarisés dans le public).

En ce qui concerne les **69 lycéens recensés** à la rentrée 2008, 56 suivaient une scolarité en lycée général et technologique (41 dans le public et 15 dans le privé, dont 6 à Notre-Dame de Peltre) et 13 suivaient une scolarité en lycée professionnel général et technologique (8 dans le public et 5 dans le privé).

La majorité des établissements accueillant les lycéens de Peltre est localisée à Metz (notamment pour l'enseignement en collège et lycée général et technologique).

Les équipements sportifs et culturels

Bien qu'elle soit une commune périurbaine de petite taille, Peltre possède de nombreux équipements, dont des équipements sportifs et culturels, sur son territoire (Cf. Carte des équipements ci-après).



❖ Les équipements sportifs

Le terrain de foot, rue des Vignes, est utilisé exclusivement pour les matchs de football de l'AS Peltre. L'éclairage autour du terrain a été rénové pour permettre de meilleures conditions de jeux.

Le terrain de foot d'entraînement, rue Daubrée, servait aussi exclusivement aux joueurs de l'AS PELTRE en tant que terrain d'entraînement, mais n'est plus en activité depuis 2013

Le terrain de basket/foot, rue des Vignes, dispose de cages pour la pratique du football, et de paniers pour jouer au basket-ball. Utilisé par les élèves des écoles pour les cours d'Education Physique et Sportive, il est aussi ouvert à tous les habitants de la commune.

Le terrain de tennis, rue de Basse Bévoïe, se compose de deux courts de tennis. Principalement utilisé par les adhérents du Club de Tennis, il a été entièrement rénové en 2008, avec la création d'un club-house pour le club dans un des garages à proximité.

Le centre hippique « Etrier de Moselle », route de Strasbourg, abrite environ 80 chevaux et poneys. Le centre propose à la fois des cours équestres à ses adhérents, mais aussi un accueil en demi-pension pour les chevaux de particuliers.

L'aire de jeux, derrière les écoles rue des Vignes, a été installée lors de la création « Le Coteau » en 2001. Utilisée par les enfants des habitations voisines, elle est très fréquentée à la sortie de l'école par les élèves.

L'aire de jeux, à la Closerie du Potier, est d'origine et date de la création de la Closerie. Elle est utilisée principalement par les enfants des logements avoisinants, mais aussi par les enfants dont les parents viennent dans les commerces de la Closerie.

❖ Les équipements culturels

La salle des fêtes, 7 rue des Vignes, est utilisée pour les manifestations de la commune, par les associations et par les particuliers pour des événements publics ou privés.

La salle polyvalente « le Couaroil », 13 rue de Gargan, est l'ancienne école maternelle de la commune. Aujourd'hui, c'est le lieu où les associations du village se réunissent et organisent leurs assemblées générales.

Les établissements communaux

La commune de Peltre dispose de plusieurs bâtiments communaux, dont des équipements précédemment cités :

- **La mairie**, rue de Gargan, est l'ancienne école élémentaire de Peltre. Entièrement transformée en mairie en 1975, elle a été rénovée de nombreuses fois (1988, 1994). Aujourd'hui, elle abrite les bureaux du Maire et ceux du personnel de Mairie qui accueille aussi le public à travers le secrétariat de mairie et le bureau de l'état civil. Depuis la construction de l'hôpital de Mercy sur le ban communal, toutes les naissances de l'hôpital doivent être déclarées à Peltre. Ainsi, un projet de rénovation et d'extension de la mairie est en projet pour fin 2016-début 2017, augmentant ainsi sa capacité d'accueil ;
- **Les annexes de la mairie (garages)**, situées sur le parking de la mairie rue de Basse Bévoïe, servent en tant que « Club House » et local de rangement pour le Club de Tennis et de hangar pour divers matériels communaux.

> Mairie et court de tennis



> Arrière du 18, rue Daubrée



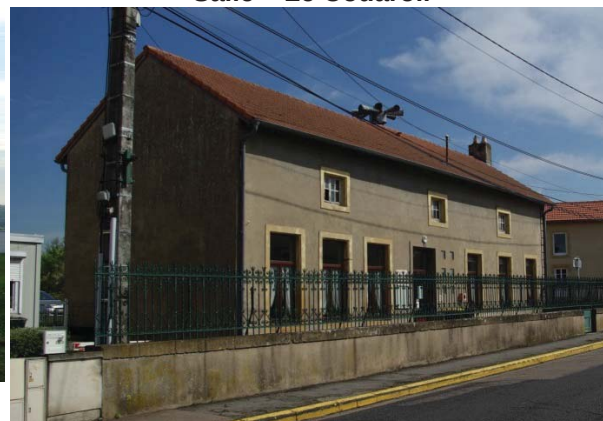
> Eglise et enceinte du presbytère



> Hôpital de Mercy



> Salle « Le Couaroil »



- **L'église**, située en face de la mairie, rue de Gargan, accueille les paroissiens lors d'une messe célébrée au minimum une fois par semaine ;
- **Le presbytère**, 6 rue de Gargan, où loge M. Pierre Le Van Dung, prêtre de la Communauté de Paroisses du Val Saint-Pierre. Elle regroupe les paroisses de Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre ;
- **La ferme de Ravinel**, rue de la Source, est une ancienne exploitation agricole. Depuis qu'elle n'est plus en activité, elle a servi de dépôt-hangar communal, puis de maison du garde-champêtre. Aujourd'hui, elle serait réhabilitée en logements pour seniors ;
- **Le « 18, rue Daubrée »**, est une ancienne maison. La commune a acheté cette habitation dans l'intention de l'intégrer dans un futur projet communal ;
- **Le Couaroil**, 13 rue de Gargan ;
- **La salle des fêtes**, 7 rue des Vignes ;
- **L'école élémentaire**, 11 rue des Vignes ;
- **Le centre socio-éducatif et l'école maternelle**, respectivement 16 et 18 rue des Vignes.

Les établissements intercommunaux

En 2012, a été inauguré **l'hôpital de Mercy** sur les communes de Peltre et d'Ars-Laquenexy. Cet hôpital fait partie intégrante de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Mercy, gérée par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole à laquelle Peltre est rattachée depuis 2014.

La vie associative

Les 17 associations recensées sur la commune participent à la vie locale et proposent diverses activités sportives et culturelles.

« **Entraide et amitié** » est une association créée, il y a plus de 30 ans, qui œuvre en faveur des plus démunis. À ce titre, elle organise chaque année diverses animations aux profits d'œuvres humanitaires : lotos, fêtes, tombolas, vente de sapins de Noël...

« **Association familiale de Peltre** » a été créée en 1968. Membre de la Fédération départementale de « famille de France », elle a pour but de développer l'idéal familial, l'entraide et la solidarité pour proposer des services d'intérêts familiaux.

« **Association de gestion de la fête villageoise** » organise chaque année la fête villageoise autour d'animations musicales, d'une restauration rapide et du traditionnel vide-greniers.

« **Association le Coteau** », qui regroupe principalement les habitants du lotissement « Le Coteau », organise plusieurs manifestations : barbecue, tournoi de pétanque, cours linguistiques à l'intention des habitants de la commune.

« **Association les amis de Peltre** » organise des manifestations et sorties à l'intention des enfants et des adultes peltrois.

« **Association les Champs Dorés** », tout comme l'association le Coteau, est une association regroupant les habitants du lotissement « Les Champs Dorés » et organisant des manifestations à l'intention des habitants de la commune.

> Terrain de basket/foot et à l'arrière terrain de l'AS Peltre



> Aire de jeux, rue des Vignes



> Aire de jeux, Closerie du Potier



> Salle des fêtes, rue des Vignes



« **Association parents d'élèves de l'école publique de Peltre** » a pour but de promouvoir, organiser, animer des activités culturelles, sportives, sociales ou de loisirs, ainsi que de proposer aux parents d'élèves des écoles de Peltre, des services entrant dans le cadre de vie de l'école. Tous les bénéfices de ces actions sont reversés aux écoles pour leur fonctionnement (sorties, achats matériel,...).

« **Conseil de fabrique** » assure la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction, puis l'entretien des édifices et mobilier de la paroisse.

« **Union nationale des combattants – AFN du Val-Saint-Pierre** » est une antenne locale de l'Union nationale des combattants, qui a pour but de rassembler d'anciens combattants français de différents conflits.

« **Souvenir français de Peltre** » maintient la mémoire et entretient le souvenir de celles et ceux qui sont morts pour la France au cours des derniers conflits mondiaux. L'association participe à l'organisation des célébrations des 8 mai et 11 novembre.

« **Associations des Sous-Officiers de réserve de Metz et environs** » dont les fils conducteurs sont la participation patriotique et le devoir de mémoire.

« **L'AS Peltre (football)** » est le club de football de la commune. Composée de deux équipes, l'association s'entraîne et utilise le stade rue des Vignes.

« **Club de Tennis de Peltre** » compte 120 adhérents en 2014 (56 jeunes, 64 adultes). Au total, 7 équipes sont recensées et s'entraînent sur les deux courts extérieurs situés derrière la mairie, rue de Basse Bévoye.

« **Club Hippique – L'étrier de Moselle** » est un centre équestre situé route de Strasbourg. Il propose des cours, un accueil en demi-pension et prépare aux concours.

« **Cercle d'Etudes Littéraires et Artistiques de Peltre (CELAP)** » a été créée en 1953. Regroupant 19 adhérents, l'association propose chaque année une pièce de théâtre qu'elle joue sur plusieurs jours, à la salle des fêtes de Peltre.

« **Radio du Pays Lorrain (RPL RADIO)** », créé en 1983, est une radio associative locale dont les studios se trouvent à Peltre. Autrefois appelée « Radio Peltre Loisirs », elle s'adresse à tous les publics et on peut l'écouter dans plusieurs communes mosellanes.

La commune de Peltre possède un taux d'équipement très satisfaisant pour une commune périurbaine de moins de 2000 habitants. La diversité et le type de ses équipements (hôpital, infrastructures sportives, établissements scolaires...) sont un atout, car rares sur des communes de cette taille.

Aussi, le regroupement de la majorité des équipements à proximité de la gare est un atout pour l'attractivité du village. Accessibles par voies piétonnes ou cyclables leur situation participe au maintien de la qualité du cadre de vie des habitants.

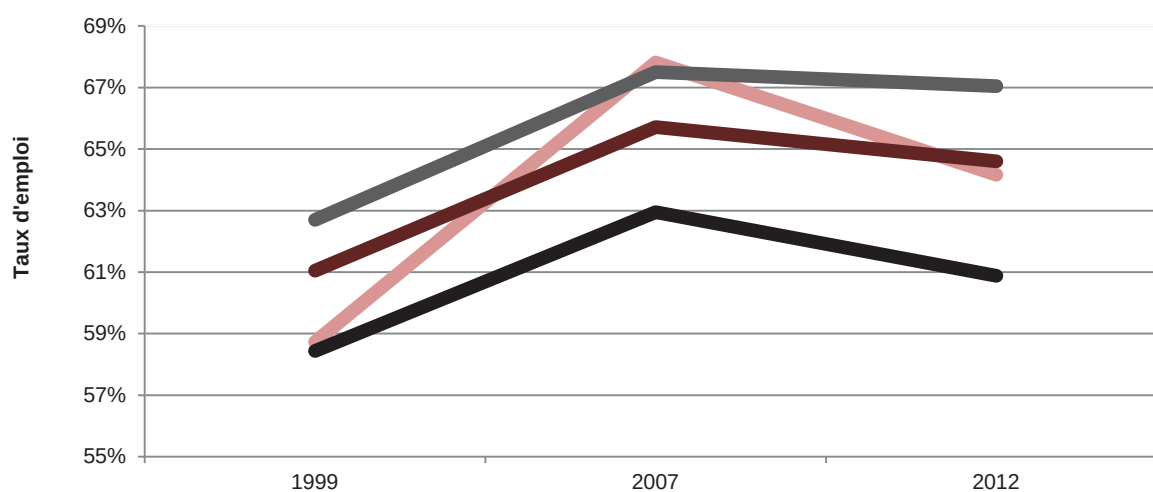
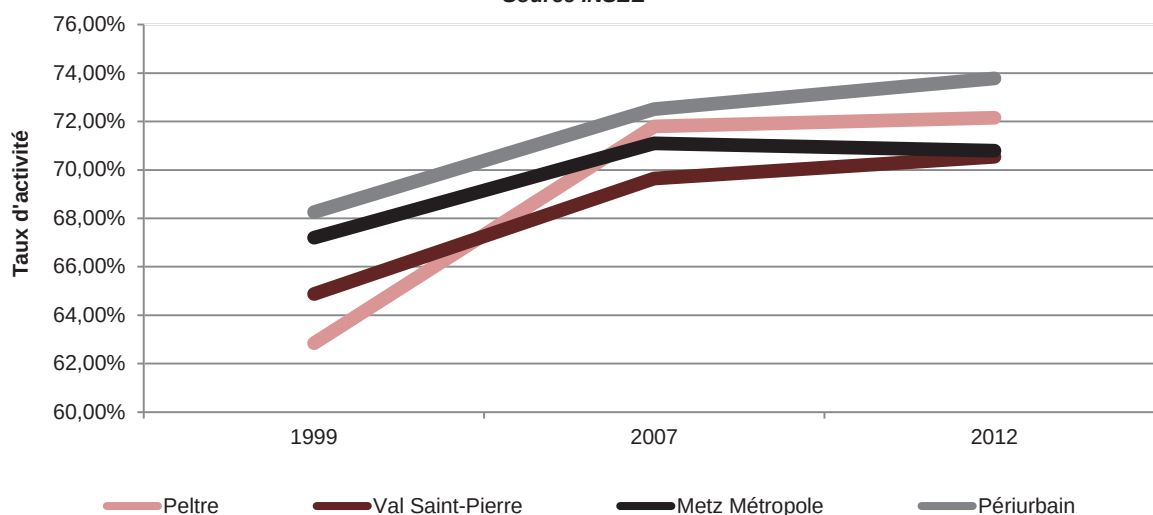
> **Caractéristiques comparées de la population des 15-64 ans à Peltre en 2012–** *Source INSEE*

	Peltre	Val Saint-Pierre	Metz Métropole	Périurbain
Population totale	1 834	4 683	222 560	67 886
Population 15-64 ans	1 105	3 100	150 848	44 838
<i>Evolution moyenne annuelle 1999-2007</i>	<i>0,74%</i>	<i>1,48%</i>	<i>0,11%</i>	<i>0,42%</i>
<i>Evolution moyenne annuelle 2007-2012</i>	<i>0,42%</i>	<i>0,10%</i>	<i>-0,68%</i>	<i>-0,03</i>
Population active	797	2 187	106 789	33 079
<i>Evolution moyenne annuelle 1999-2007</i>	<i>2,43%</i>	<i>2,39%</i>	<i>0,82%</i>	<i>1,18%</i>
<i>Evolution moyenne annuelle 2007-2012</i>	<i>0,52%</i>	<i>0,36%</i>	<i>-0,76%</i>	<i>0,32%</i>
Population active occupée	709	2 003	91 834	30 064
<i>Evolution moyenne annuelle 1999-2007</i>	<i>2,57%</i>	<i>2,42%</i>	<i>1,05%</i>	<i>1,35%</i>
<i>Evolution moyenne annuelle 2007-2012</i>	<i>-0,68%</i>	<i>-0,24%</i>	<i>-1,34%</i>	<i>-0,16%</i>

Source : INSEE

> **Evolution comparée du taux d'activité et du taux d'emploi des 15-64 ans à Peltre**

Source INSEE



1.4. Les activités économiques et l'emploi

La population active

❖ Une population des 15-64 ans vieillissante

Selon l'INSEE, la population en âge de travailler rassemble les **personnes ayant entre 15 et 64 ans**. De ce fait, sur une population totale de 1834 habitants, la commune de Peltre compte **1105 habitants ayant plus de 15 ans en 2012**. En 2007, ils étaient au nombre de 1083, soit une croissance moyenne annuelle de +0,42% entre ces deux dates ; 1020 habitants en 1999, soit une croissance moyenne annuelle de +0,74% entre 1999 et 2007.

Hormis le Val Saint-Pierre pour la période 1999-2007 (+1,48%), la croissance moyenne annuelle de Peltre concernant sa population de plus de 15 ans est nettement supérieure à celle connue sur les autres territoires de l'agglomération, que ce soit pour la période 1999-2007 (+0,11 pour l'ensemble de Metz Métropole ; 0,42% pour le périurbain) ou pour la période 2007-2012 (-0,68% pour Metz Métropole ; -0,03% pour le périurbain).

La période 1999-2007 connaît une évolution moyenne annuelle plus importante que la période de 2007-2012 sur tous les territoires de l'agglomération. Cette baisse d'évolution des 15-64 ans est principalement due au vieillissement de la population.

❖ Un taux d'activité important et stable

Sur 1105 habitants de 15 ans et plus, la commune de Peltre regroupe **797 actifs** – personne exerçant une activité professionnelle rémunérée ou cherchant un emploi – contre 641 en 1999. La population active augmente alors chaque année depuis 1999 (+2,43%), mais depuis 2007, la croissance est moins importante (+0,52%).

Ainsi, le taux d'activité – **rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population des 15-64 ans sur la commune** – est de **72,1%**, soit un taux supérieur à ceux de Metz Métropole (70,8%) et du Val Saint-Pierre (70,5%). En 1999, le taux d'activité était de 63% pour se stabiliser depuis 2007 à 72%.

La baisse de l'évolution des 15-64 ans, ainsi que la continuité des études pour une majorité des 15-24 ans explique la diminution de la croissance de la population active depuis 2007.

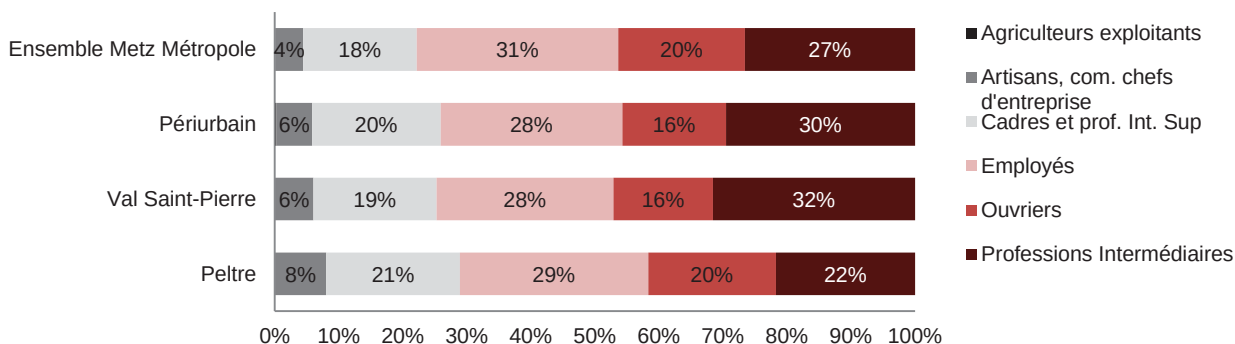
❖ Un taux d'emploi en baisse

Au sein de sa population active, Peltre compte **709 actifs occupés**, c'est-à-dire qui exercent une activité professionnelle rémunérée. Ayant connu une forte hausse pour la période 1999-2007, (2,57% d'évolution moyenne annuelle), la population active occupée connaît une baisse depuis 2007 (-0,68% d'évolution moyenne annuelle).

Peltre enregistre une diminution de sa population active plus marquée que sur le territoire périurbain de Metz Métropole (-0,16%) et sur le Val Saint-Pierre (-0,24%).

D'abord en hausse entre 1999 et 2007 passant respectivement de 59% à 68%, le taux d'emploi – **rapport entre le nombre d'actifs occupés et l'ensemble de la population des 15-64 ans sur la commune** – est **descendu à 64%** en 2012. Il est inférieur à celui de l'ensemble de Metz Métropole (67%), mais reste semblable à celui du Val Saint-Pierre (65%).

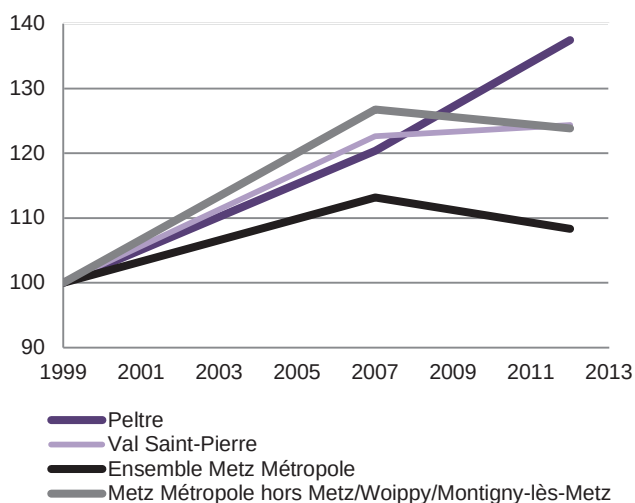
> Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle en 2012– Source INSEE



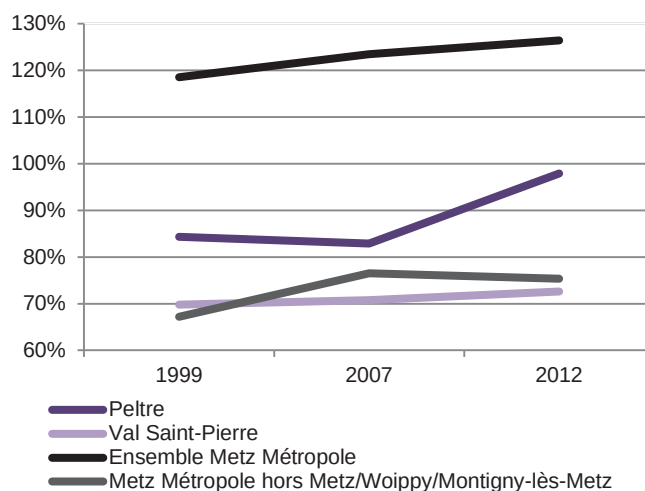
> Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle en 2012– Source INSEE

	1999	2007	2012	Evolution Moy. Annuelle 1999-2007	Evolution Moy. Annuelle 2007-2012
Peltre	505	608	694	2,3%	2,7%
Val Saint-Pierre	1 169	1 434	1 454	2,6%	0,3%
Ensemble Metz Métropole	107 166	12 1297	116 068	1,6%	-0,9%
Périurbain	18 295	2 3186	22 653	3,0%	-0,5%

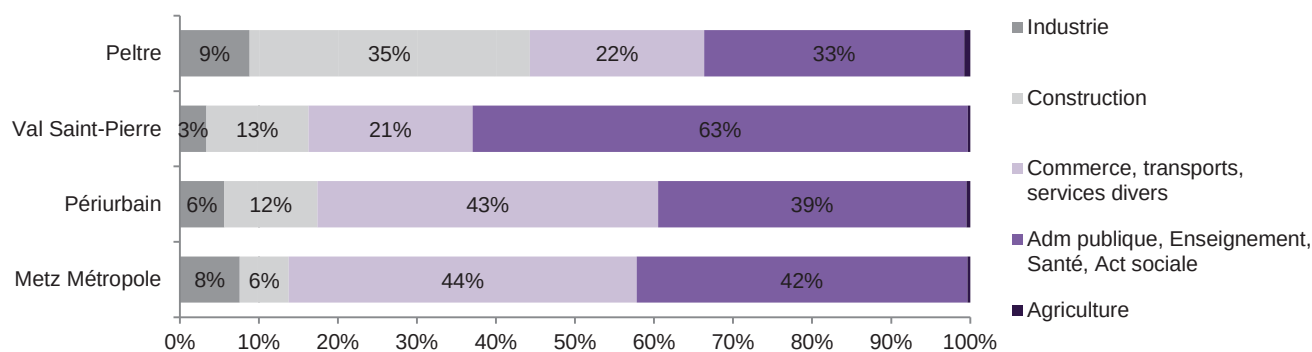
> Evolution comparée de l'emploi total en base 100 à Peltre – Source INSEE



> Evolution comparée du ratio emplois/actifs à Peltre – Source INSEE



> Répartition des emplois par secteur d'activité en 2012 à Peltre – Source INSEE



La diminution de la population active occupée est expliquée d'une part par le contexte économique difficile de ces dernières années, mais aussi, encore une fois, par le vieillissement de la population.

❖ **Une population active diversifiée**

Sur les 6 catégories socio-professionnelles (CSP) définies par l'INSEE, les **employés sont les plus représentés** sur la commune de Peltre avec 29% des actifs. On retrouve l'importance de cette catégorie sur les autres territoires de référence : 31% pour l'ensemble de Metz Métropole, 28% pour le périurbain et le Val Saint-Pierre.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien représentés sur la commune : 21% contre 18% pour Metz Métropole.

Aussi, **les ouvriers et les professions intermédiaires occupent une part semblable** : respectivement 20% et 22% des actifs. Si les ouvriers sont bien représentés à Peltre (16% pour le périurbain), les professions intermédiaires sont très en dessous des taux d'ensemble : 27% pour l'ensemble de Metz Métropole, 30% pour son périurbain.

Enfin, les **artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont représentés à 8%** sur la commune, ce qui est plus élevé que sur les autres territoires de référence : entre 4% et 6%. L'une des raisons de cette représentation est la présence de « logements de fonction » sur la Zone d'activité de Peltre.

Les **agriculteurs exploitants**, pourtant présents sur la commune au nombre de 3, ne sont pas représentés dans cette catégorie du fait de leurs activités annexes : vente directe, gîte...

L'emploi sur la commune

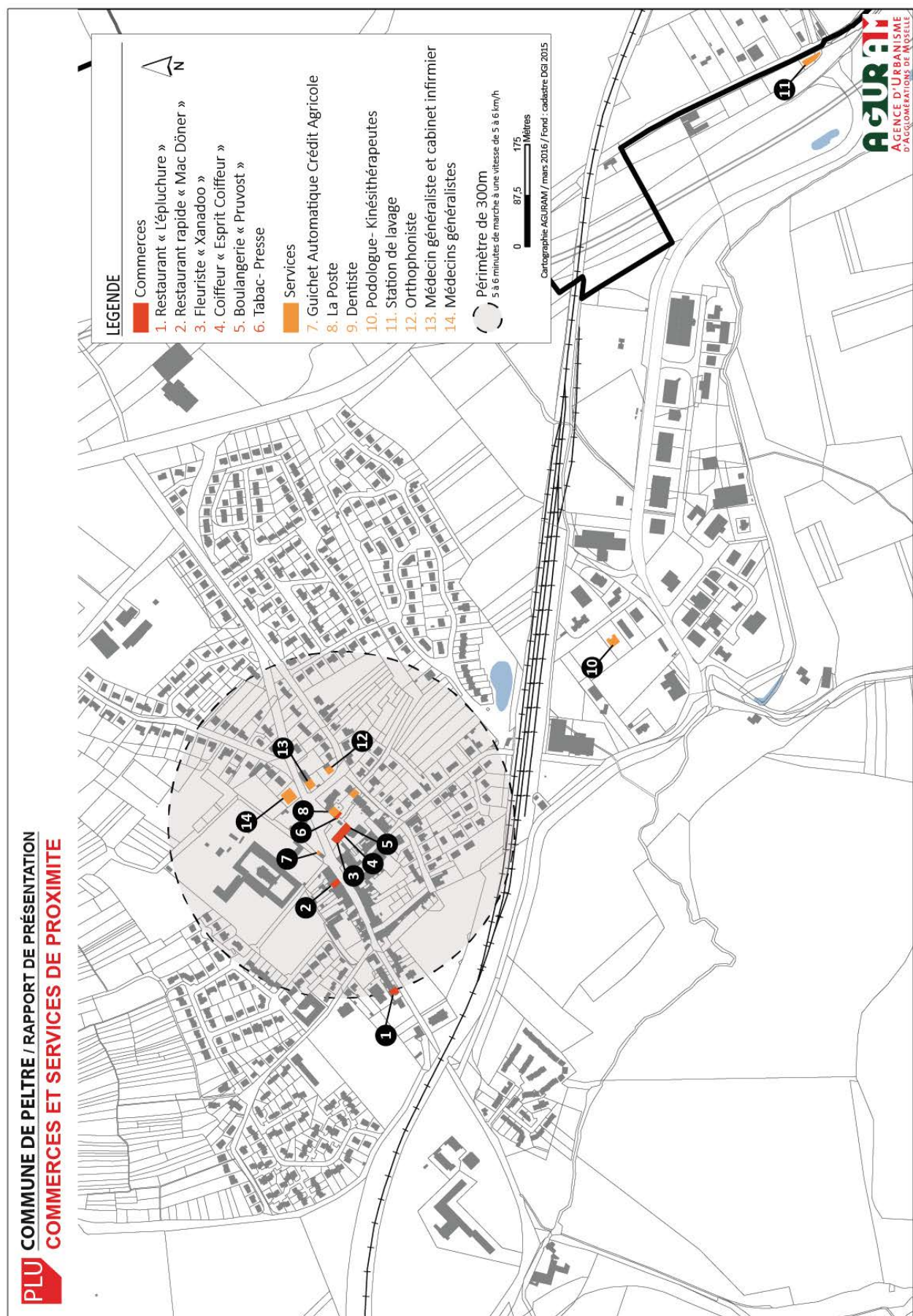
❖ **Un nombre d'emplois en hausse sur la commune**

En 2012, on compte **694 emplois** sur la commune de Peltre, contre 608 en 2007 (+2,7% d'évolution pour 2007-2012) ; 505 en 1999 (+2,3% d'évolution pour 1999-2007). L'évolution moyenne annuelle est alors plus importante sur la commune de Peltre que sur l'ensemble des autres territoires : entre 0,3% pour le Val Saint-Pierre, -0,9% pour Metz Métropole, -0,5% pour le périurbain pour la période 2007-2012.

Cette augmentation s'explique par la **présence d'une zone d'activités** sur une commune de cette taille. Ainsi, **l'évolution est plus importante** que sur le reste de l'agglomération. À noter que la ZAC de Mercy n'est pas comptabilisée dans le nombre d'emploi en 2012 ; une hausse est donc à prévoir pour les années à venir.

Ces chiffres sont confirmés par l'évolution de l'emploi total en base 100. En effet, le graphique confirme une **hausse constante de l'emploi à Peltre** depuis 1999, montre la stabilisation de l'emploi dans le Val Saint-Pierre et indique une baisse de l'emploi depuis 2007 pour les autres territoires.

Le **ratio emplois/actifs**, qui indique la densité d'emplois par actifs, est **proche de 100%** à Peltre, contre 84% en 1999. Ce ratio traduit une **forte concentration de l'emploi** sur ce territoire, renforcé dans le futur par les emplois générés par la ZAC Mercy. Par comparaison, l'ensemble de Metz Métropole a une densité d'emploi élevé de l'ordre de 126%. En revanche, le Val Saint-Pierre et le périurbain de l'agglomération enregistre une densité respective de 73% et de 75%, traduisant une concentration d'emplois moyenne.



❖ Des emplois très sectorisés

Les emplois provenant de la **construction** sont très bien représentés sur la commune : de l'ordre de **35%** pour Peltre, contre 12% pour le périurbain de l'agglomération. Ce taux s'explique notamment par la présence d'une Zone d'activité où sont localisées plusieurs entreprises de cette activité.

L'autre représenté sur la commune est celui regroupant **l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec 33% des emplois**. La commune est faiblement représentée dans ce secteur comparé au Val Saint-Pierre (63%) ou à Metz Métropole (42%). Cependant, cette représentation tend vers l'augmentation avec l'ouverture de l'hôpital de Mercy en 2013.

Le secteur du **commerce, du transport et des services divers représente 22%** de l'emploi total. Bien que ce taux reste faible par rapport à celui de Metz Métropole (44%), il traduit la présence de plusieurs commerces et services sur la commune.

Même si **l'industrie n'occupe que 9%** des emplois présents sur la commune, ce secteur est bien représenté à l'échelle de l'agglomération. En effet, il n'occupe que 8% des emplois de l'ensemble de Metz Métropole, 6% des emplois du périurbain. Encore une fois, cette forte représentation est générée par la présence d'entreprise industrielle sur le site de la Zone d'activité.

Pour le secteur de **l'agriculture, il est de l'ordre de 1%** sur la commune ; 0% pour les autres territoires. Les différentes exploitations présentes sur la commune expliquent ce taux.

Les commerces et services de proximité

La commune de Peltre regroupe un nombre non négligeable de commerces et de services de proximité. Dans un périmètre restreint, au niveau de « la Closerie du potier », il existe **plusieurs commerces de proximité** tels qu'une boulangerie, un tabac-presse, un fleuriste et un coiffeur. Un bureau de poste et un distributeur automatique sont aussi situés dans ce périmètre et représentent les seuls services non médicaux en cœur de village.

Les **services de santé** sont bien représentés à Peltre. En effet, médecins généralistes, dentiste, podologue, kinésithérapeutes, orthophoniste, et infirmières sont présents sur la commune et offrent un accès aux services de santé de qualité aux peltrois. Toutefois, un cabinet médical est présent sur la Zone d'activité ; éloigné du tissu urbain, l'utilisation d'un véhicule motorisé est quasi-indispensable pour s'y rendre bien que les pistes cyclables et le bus constituent des moyens alternatifs.

Par ailleurs, il existe deux **établissements de restauration** : un restaurant appelé « L'épluchure » et un restaurant rapide « Mac Döner » situés tous deux dans la rue principale. Le périmètre de 300m de ses services couvre la majorité de la commune. Leur localisation concentrée favorise l'accès à ces commerces et services par modes doux et minimise l'utilisation de la voiture.

> Le 1 rue de Tinseau abrite plusieurs services médicaux



> Au rez-de-chaussée de la Closerie du Potier, on retrouve plusieurs commerces



> Le coiffeur et le fleuriste se côtoient à la Closerie du Potier



> Face au parking de la Closerie du Potier, se situent la poste et le bureau de Tabac-Presses



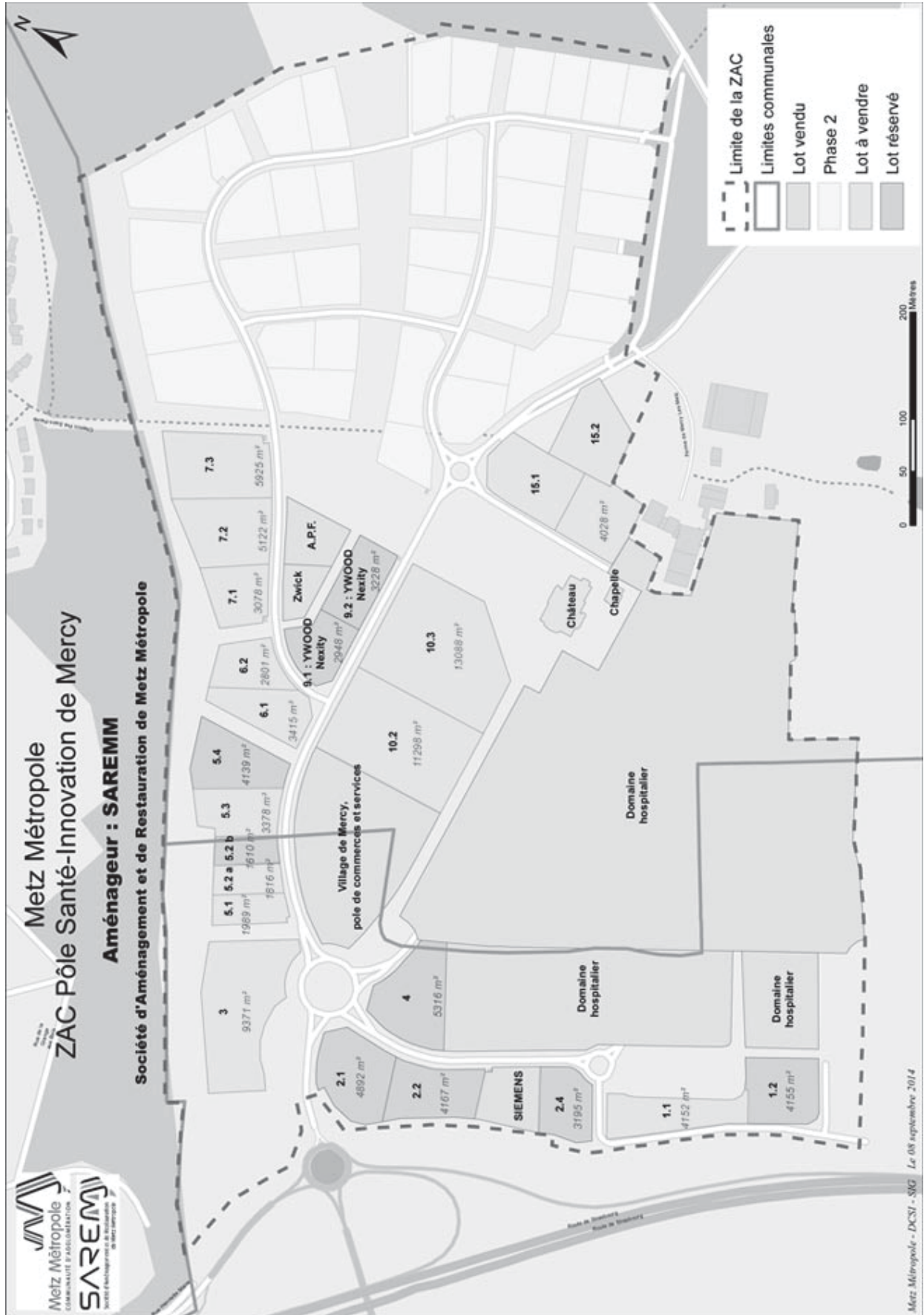
> L'épluchure, un restaurant situé rue de Gargan



> Le Kebab, rue de Gargan comme seul établissement de restauration rapide



> Plan de masse de la ZAC Pôle d'Santé-Innovation de Mercy – Source SAREMM



La Z.A.C. de Mercy

Initié par Metz Métropole, le **Pôle Santé Innovation de Mercy** a pour but d'accueillir l'hôpital Mercy (anciennement l'hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours), l'hôpital Femme-Mère-Enfant (anciennement maternité de Sainte-Croix) ainsi qu'un pôle d'excellence économique Santé-Innovation représentant 90 000 m² de surface de plancher. Il a été classé comme zone d'activités créatives, exerçant une influence à l'échelle supra-SCoT par le SCoTAM.

Située à la fois sur le **ban de Peltre et d'Ars-Laquenexy**, la ZAC bénéficie d'une situation géographique stratégique. La proximité de la rocade sud et l'entrée de l'Agglomération messine offre un atout considérable à ce site. Par ailleurs, la présence du château de Mercy donne une véritable identité au site.

La **première phase** de l'opération a débuté en 2011 avec la construction des hôpitaux de Mercy et Femme-Mère-Enfant, ainsi que par l'installation d'entreprises comme APF ou Siemens. Le « village de Mercy » qui doit accueillir services et commerces, est en cours d'achèvement. Une **deuxième phase** d'aménagement est prévue quand l'ensemble des terrains aménagés seront vendus.

La maternité et une partie de l'hôpital de Mercy sont situées sur le territoire de Peltre, ainsi que des entreprises comme Siemens. Cependant, la commune n'a pas de « pouvoir » concernant le site puisqu'il appartient et est géré intégralement par l'agglomération de Metz Métropole.

> L'hôtel B&B situé en face du domaine hospitalier



> Le château de Mercy



> L'hôpital de Mercy et son parking

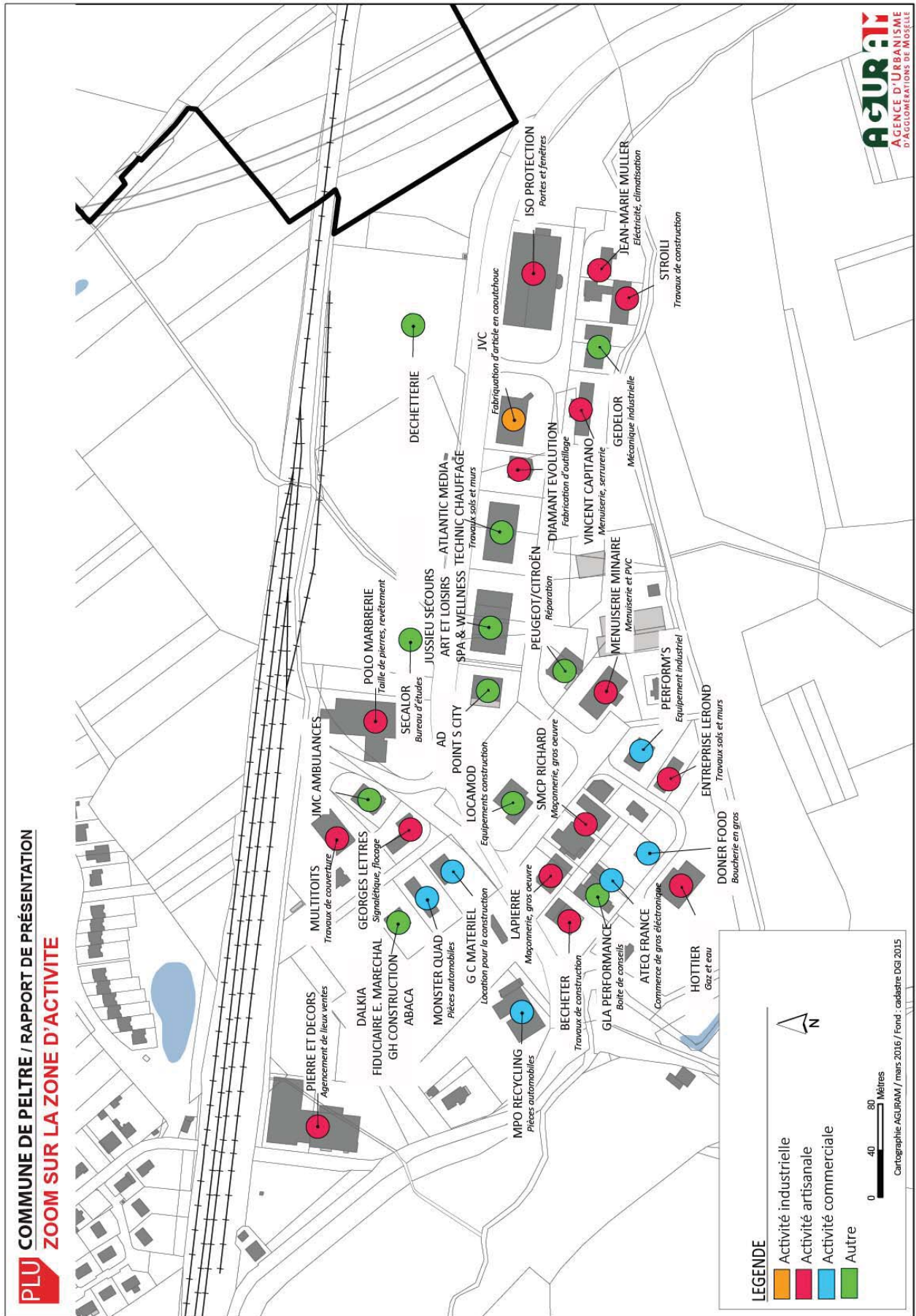


> Récentes entreprises en face du château de Mercy



> L'entreprise DEKRA





La Z.A. de Peltre

La Zone d'activité de Peltre se situe au sud de la voie ferrée, coupée du bourg. Repérée comme site d'influence à l'échelle du SCoT par le SCoTAM, elle regroupe principalement des **activités artisanales et de productions**.

D'une **superficie totale proche de 30 ha**, la zone d'activité abrite plus d'une **trentaine d'entreprises**, de secteur d'activités hétérogènes. En effet, les entreprises présentes appartiennent à des secteurs d'activités différents, tels que l'industrie, la construction ou le commerce, principalement de gros.

La **taille des entreprises est diverse** : on recense de 0 à 49 salariés pour les établissements de la zone d'activité, d'après les fichiers SIRENE 2016, où les effectifs les plus importants sont Jussieu secours (Urgentis et Ambulances SOS), Iso Protection et Polo Marbrerie, avec un effectif de 20 à 49 salariés. Cependant, il faut noter que plusieurs entreprises ont des effectifs non connus selon la base de données.

Outre ses activités, la zone artisanale est caractérisée par la **présence d'une dizaine de logements** dits « de fonction ». Ces habitations, construites sur le même terrain que l'entreprise, ne peuvent être vendues séparément : une fois construites, elles dépendent donc de l'existence de l'entreprise. De plus, elles doivent être pensées dans un souci d'intégration, d'une part au sein des espaces d'activités, d'autre part avec le centre-bourg.

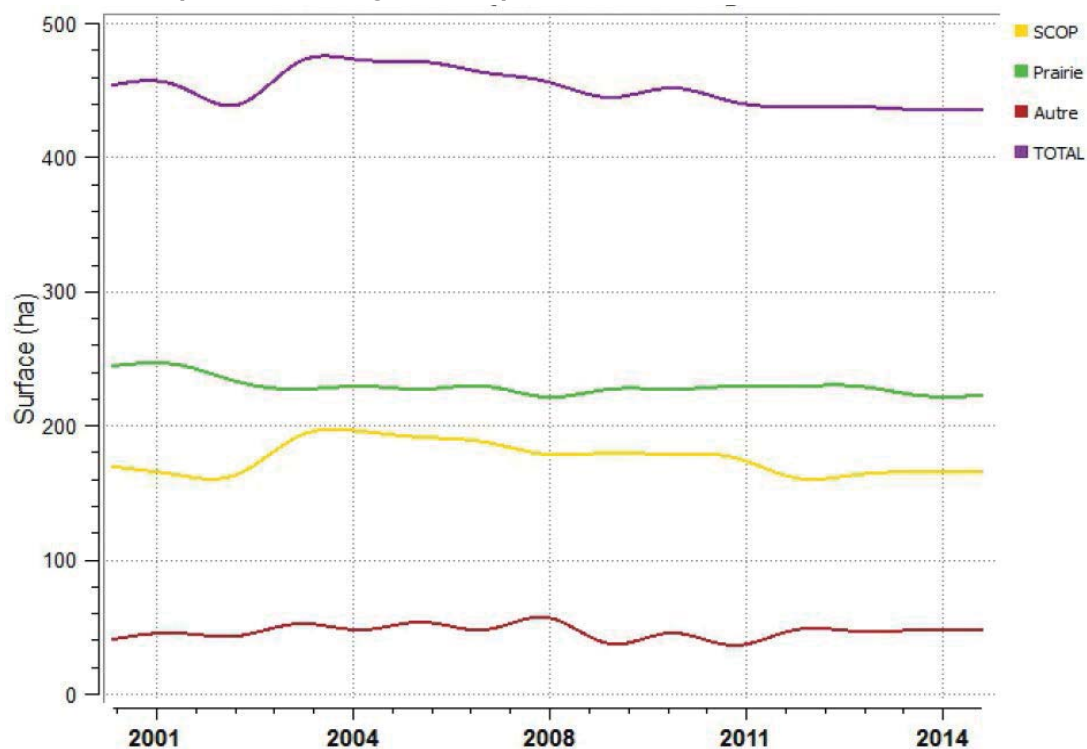
> Compilation de photographies représentant la Zone artisanale



Par le nombre d'actifs (797 dont 709 occupés) et le nombre d'emplois (694) présents sur la commune en 2012, Peltre est une commune à fort enjeu économique.

De plus, elle dispose de deux zones d'activités : la Z.A. de Peltre et le pôle d'innovation de Mercy, qui accueillent plusieurs entreprises de différents secteurs, sources d'emplois sur la commune.

> Evolution des productions végétales depuis 2001 à Peltre – Source DDT Moselle, décembre 2015



> Prairie sur la commune de Peltre



1.5. L'agriculture

Cette analyse tient s'appuie en partie sur la **concertation agricole du 1^{er} avril 2016** où étaient présents trois exploitants, dont deux ayant leur siège d'exploitation sur la commune. Un quatrième exploitant a été rencontré dans ses locaux le 19 avril 2016.

Par ailleurs, M. François COTTEL a aussi été rencontré le 19 avril dans ses locaux. Bien que son entreprise ne soit, à ce jour, pas déclarée au registre des entreprises agricoles, la nature de ses activités pourrait le conduire à devenir un jour entreprise agricole. Il contactera l'AGURAM s'il entreprend une démarche de cette nature auprès du centre de formalité des entreprises de la Chambre d'Agriculture.

Au total, il existe une **quinzaine d'agriculteurs** qui exploitent des parcelles, parfois très petites sur la commune de Peltre, principalement céréalières et en herbe.

Caractéristiques de l'espace agricole communal

L'agriculture de Peltre est influencée par les caractéristiques physiques et humaines du territoire. Le ban se situe en bordure du plateau lorrain, qui est **propice aux céréales**. Traversée par le ruisseau Saint-Pierre, la plaine de ce dernier est **favorable aux herbages**. Par ailleurs, la proximité de l'agglomération messine a permis le **développement du maraîchage, de l'arboriculture, des activités équestres, du tourisme à la ferme et de la vente directe**.

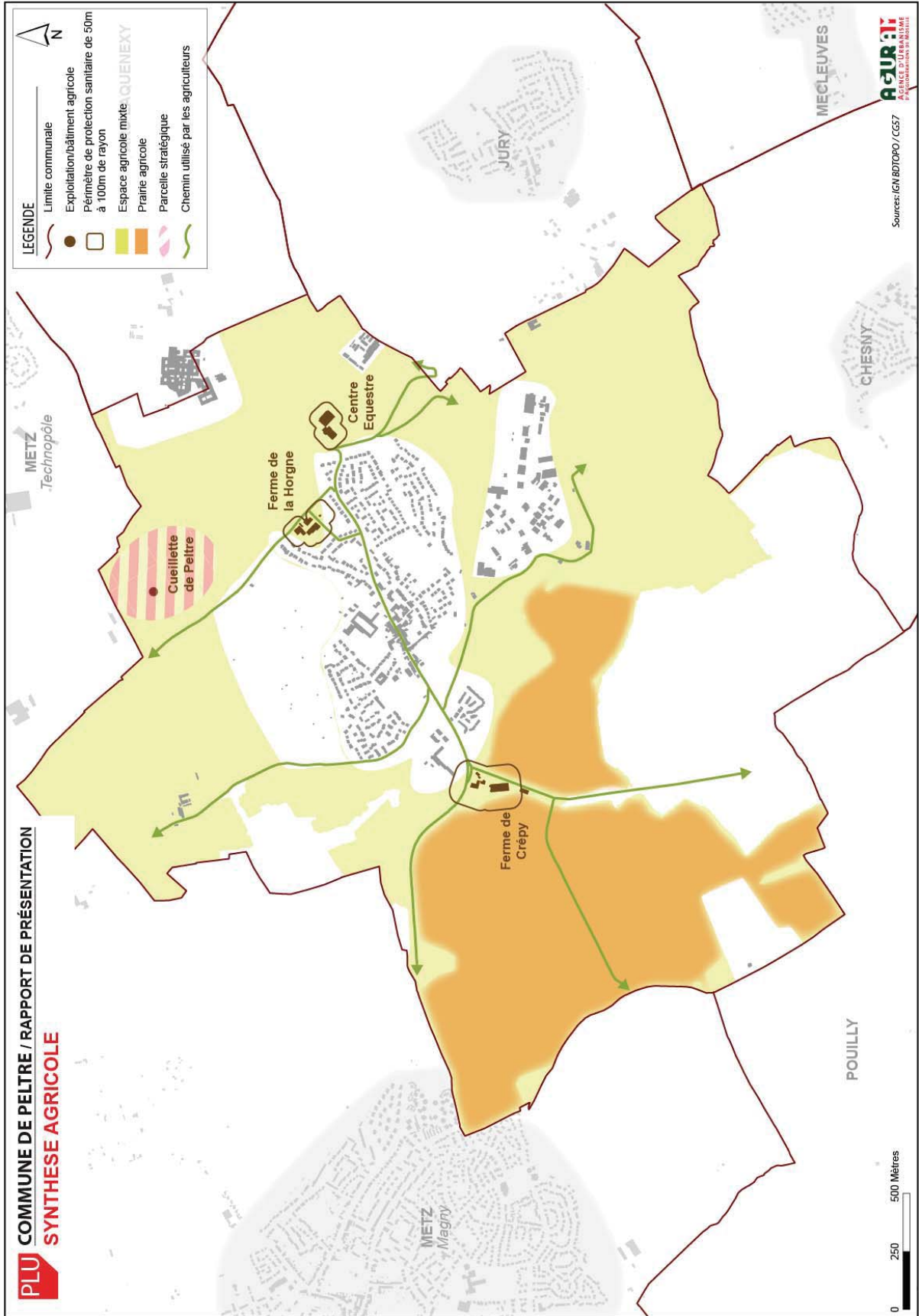
Le ban agricole n'a jamais été remembré, mais des échanges ont permis aux exploitants de rassembler leurs parcelles autour de leurs sièges d'exploitation.

Le **versant situé au nord du village**, et à son contact direct, est **largement enfriché**. Plusieurs parcelles sont encore exploitées par deux exploitants, ce qui est un potentiel levier de reconquête. Cependant, la structure foncière morcelée, l'absence de propriété publique et de chemin de desserte carrossable constituent des **freins à la restauration du site**. Il reste que ce versant, idéalement exposé et proche de l'agglomération, reste un **site intéressant** pour la reconquête des friches et l'émergence d'une **agriculture périurbaine** (professionnelle ou non) à l'échelle de l'agglomération.

Le **paysage agricole est fracturé** par plusieurs infrastructures importantes (voie ferrée, RN 431, RN 955) qui s'additionnent au village. De plus, les exploitations agricoles occupent des secteurs bien distincts. Il y a donc sur Peltre des **secteurs agricoles relativement indépendants et différents paysagèrement**. Le sud-ouest est très herbagé, le sud-est est céréalière, le maraîchage et l'arboriculture s'imposent visuellement dans le nord et les abords du village sont marqués par la friche.

La **Surface Agricole Utile (SAU)** de Peltre, déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune), est de l'ordre **de 435 hectares**. La **prairie occupe la moitié** de la SAU avec 223 hectares, suivie de la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux (SCOP), qui représente l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées (à Peltre, il faut aussi compter les parcelles maraîchères), de l'ordre de 166 hectares.

Ainsi, le graphique ci-contre montre que le paysage agricole de Peltre connaît une stabilité depuis une quinzaine d'années. Il faut remarquer notamment la bonne tenue de la surface en prairie, alors que la tendance départementale est plutôt à la baisse. La baisse globale de surface PAC impacte plutôt les céréales.



Carte d'identité des exploitations agricoles de la commune

Trois exploitations, ont leur siège sur la commune de Peltre : deux en limite de village, la troisième plus à l'écart.

L'exploitation Lucien LAURENT : exploitation d'élevage bovin-viande de taille importante. Elle fait de la vente directe sur l'exploitation. Les animaux sont abattus à Metz et l'exploitation dispose de sa propre salle de découpe à la ferme. Elle fait également des gîtes et chambres d'hôtes.

L'exploitation EARL de la HORGNE : exploitation de taille similaire à la précédente dont l'essentiel de la surface est en céréales. Elle mène un atelier bovin-viande et un petit atelier volailles. Son atelier le plus connu, à l'échelle de l'agglomération, est sa production maraîchère et fruitière dont l'originalité est d'être en grande partie commercialisée sous forme de « cueillette » par les clients eux-mêmes. Ces productions représentent 10 ha de maraîchage et 5 ha d'arboriculture.

L'exploitation SARL JEANDEL : C'est un centre équestre, qui fait essentiellement de la pension de chevaux, de l'école d'équitation et du commerce d'animaux. L'exploitation dispose de 3 ha.

Types de structures et maîtrise foncière

Les trois exploitations sont **individuelles** (Lucien LAURENT), EARL (la HORGNE) et SARL (JEANDEL).

Âge des exploitants, emplois et perspectives de reprise

Une des exploitations vient d'être reprise, une autre le sera dans les années qui viennent dont le repreneur est connu, et la question de la reprise ne se pose pas pour la troisième.

Les exploitations de Peltre sont particulièrement **pourvoyeuses d'emplois**, puisqu'elles totalisent 14 équivalents temps plein. Le travail saisonnier est développé. Au moins 24 personnes différentes travaillent sur ces exploitations.

La présence de parcelles stratégiques

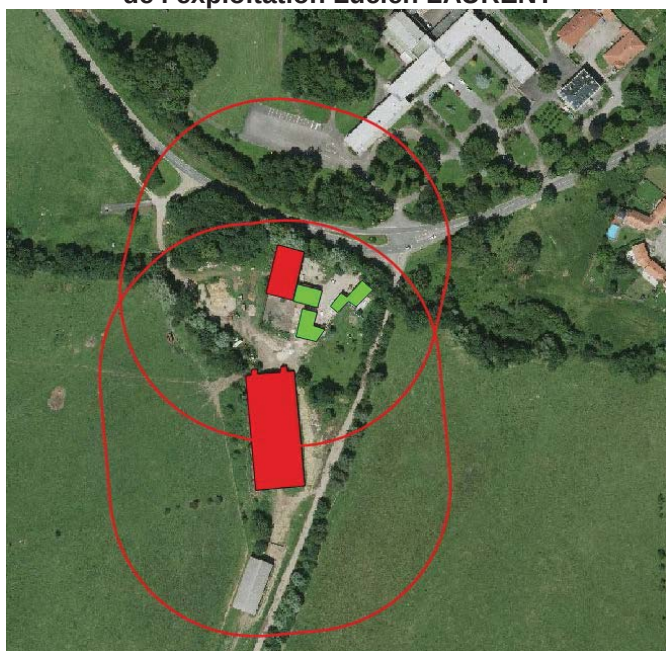
Une parcelle est considérée comme stratégique si son importance dans l'économie et/ou le fonctionnement de l'exploitation est bien supérieure à sa surface, relativement au reste de l'exploitation.

Les parcelles qui accueillent les sièges d'exploitations et leurs abords immédiats sont considérées d'office comme stratégiques. Une partie des **parcelles maraîchères de l'EARL de la HORGNE** sont stratégiques car situées en visibilité directe de la RD 955, ce qui est très important au regard du mode de commercialisation mis en place : la cueillette.

Les cheminements agricoles

La carte montre les **différents itinéraires** utilisés couramment par les agriculteurs. On remarque qu'ils empruntent aussi bien des **voies de dessertes des habitations** dont la rue principale ainsi que des **chemins ruraux**. Le fait que les parcelles soient rassemblées géographiquement par exploitations limite les déplacements et le nombre de chemins à entretenir pour l'exploitation agricole.

> Caractéristiques des bâtiments agricoles de l'exploitation Lucien LAURENT



> Caractéristiques des bâtiments agricoles de l'exploitation EARL de la HORGNE



> Caractéristiques des bâtiments agricoles de l'exploitation SARL JEANDEL



Code couleur des bâtiments :

Vert	Jaune	Orange	Rouge
Bâtiment ne générant aucune nuisance	Bâtiment non soumis à un périmètre d'éloignement mais pouvant générer de faibles nuisances (stockage, ateliers,...)	Bâtiment soumis à un périmètre d'éloignement (élevage) au titre du Règlement Sanitaire Départemental	Bâtiment soumis à un périmètre d'éloignement (élevage) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Caractéristiques des bâtiments agricoles

Une seule **habitation se situe actuellement dans un des périmètres d'éloignements** auxquels sont soumises les exploitations, à savoir au nord-ouest de l'EARL de la HORGNE. Il convient d'être très vigilant à la préservation du reste du périmètre.

Les deux autres exploitations sont exemptes d'habitations dans leurs périmètres et, sont séparées du village par des barrières végétales et routières qui limitent la perception que l'on peut en avoir. Leurs périmètres sont peu propices à l'installation d'habitations nouvelles.

Cependant, la SARL JEANDEL peut générer du bruit (hauts parleurs,...) et du trafic par l'organisation de manifestations équestres accueillant un public important, ces nuisances pouvant être perçues au-delà du rayon de 50 m.

Les contraintes et projets évoqués

Les contraintes principales rencontrées par les agriculteurs sont la **précarité foncière** des exploitations et les **problèmes d'écoulement des eaux**.

L'exploitation LAURENT souffre **d'inondation de certains bâtiments** (habitation et chambres d'hôtes) par débordement du ruisseau Saint-Pierre depuis plusieurs opérations (RD 955, hôpital de Mercy, lotissement des Champs Dorés).

L'exploitation BERTRAND (siège à Mécleuves) subit également **l'inondation de parcelles** labourées à proximité de la RD 955. Il conviendrait que ce problème soit étudié et que des solutions soient mises en place.

La SARL JEANDEL, très petite aujourd'hui, souhaite **s'agrandir pour pouvoir lâcher les chevaux et créer un terrain de cross**. Elle remarque également que l'ancienne RD 955 est aujourd'hui d'un gabarit totalement inadapté à la circulation qu'elle accueille. Il conviendrait d'y **apaiser la circulation** pour sécuriser les entrées et sorties des pratiquants qui se rendent sur l'exploitation. Un réaménagement de la RD 955 pourrait également permettre la création de stationnement utilisable les jours de forte affluence.

Enfin, **l'EARL de la HORGNE** souhaiterait installer des **hangars de stockage et un magasin de vente directe** sur le site de la cueillette.

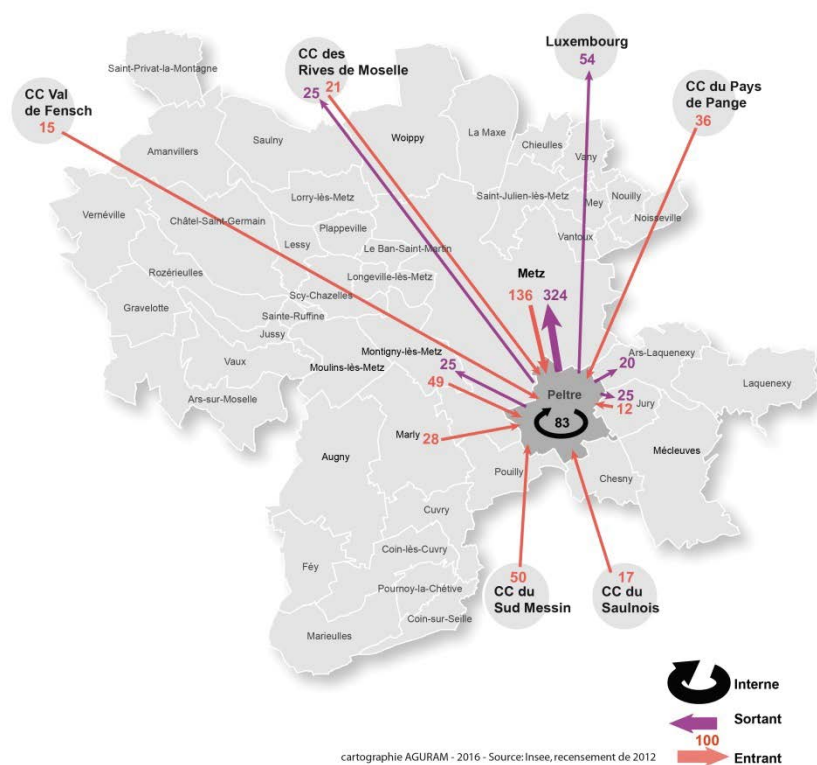
L'espace agricole de Peltre est assez diversifié mais malheureusement fragmenté par les infrastructures. Heureusement les agriculteurs ont pu réaliser des échanges de terres qui ont permis de minimiser l'impact de ces infrastructures sur l'économie de leurs exploitations. Comme tout espace périurbain, il est soumis à une pression foncière importante qui réduit progressivement l'espace de travail des agriculteurs.

Les exploitations sont stables économiquement, pourvoyeuses d'emplois et adaptées à leur contexte périurbain : vente directe, ateliers variés, prestations de services,... Le PLU doit en tenir compte dans son règlement, notamment pour l'accueil du public (parking, locaux de commerce, de restauration, d'hébergement,...) qui est pratiqué par les trois exploitations.

Les exploitations sont peu confrontées au voisinage d'habitations et doivent le rester. Par ailleurs, le PLU doit permettre, ou tout du moins rester compatible avec la recherche de solutions sur la problématique inondations.

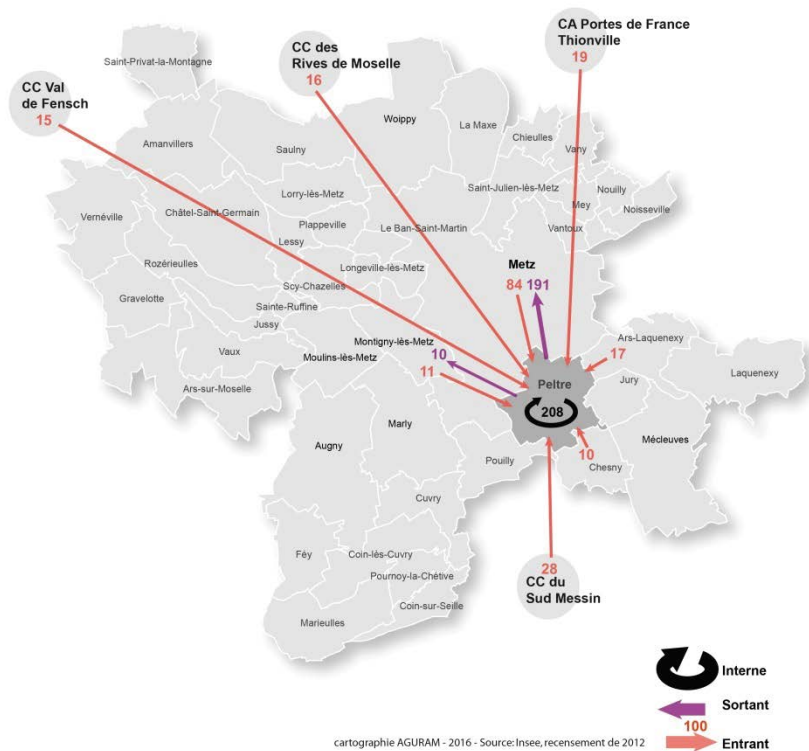
COMMUNE DE PELTRE

Principaux flux migration domicile - travail 2012



COMMUNE DE PELTRE

Principaux flux migration domicile - études 2012



1.6. Les déplacements et la mobilité

Le recensement INSEE de 2012 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail internes à la commune ou intercommunaux (depuis et vers Peltre).

Les flux domicile-travail

Parmi les 723 actifs recensés au sein de la commune en 2012, **75% exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz Métropole**, dont 11% en interne à la commune. Hormis la ville de Metz où l'on enregistre 45% des actifs peltrois, les principaux flux entre Peltre et Metz Métropole concernent les communes de Montigny-lès-Metz (25 actifs), Jury (25 actifs) et Ars-Laquenexy (20 actifs). La proximité de ces communes favorise ces flux plus importants. Les autres 25% se répartissent principalement entre le Luxembourg (54 actifs), et la Communauté de communes des Rives de Moselle (25 actifs).

total des actifs résidents dans la commune	actifs dans la commune		actifs dans autres communes Metz Métropole		actifs dans d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
723	83	11%	462	64%	178	25%

En ce qui concerne les flux domicile-travail entrants – c'est-à-dire en direction de Peltre – **550 actifs (hors peltrois) travaillent sur la commune**, dont la majorité provient de la ville de Metz (136 actifs), suivie de Montigny-lès-Metz (49 actifs) et de Marly (28 actifs). Pour les 234 actifs provenant d'autres territoires que Metz Métropole, la majorité vient des communautés de communes du Sud Messin (50 actifs) et du Pays de Pange (36 actifs).

total des actifs travaillant dans la commune	actifs originaires de la commune		actifs originaires d'autres communes Metz Métropole		actifs provenant d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
633	83	13%	316	50%	234	37%

Les flux domicile-études

Sur les 424 élèves habitants à Peltre, **49% étudient dans la commune** dont 37% en maternelle et primaire, 24% en collège et 14% en lycée. Cette répartition s'explique notamment par la présence d'établissements scolaires sur la commune. Pour les autres élèves, ils étudient majoritairement dans la commune de Metz (45%) où les collèges et lycées dont les peltrois dépendent sont situés.

total des élèves résidents dans la commune	élèves dans la commune		élèves à Metz		élèves dans autres communes Metz Métropole		élèves dans autres	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
424	208	49%	191	45%	15	4%	10	2%

Plusieurs établissements scolaires étant présents sur la commune, dont l'ensemble Notre-Dame de Peltre, qui dispense un enseignement du collège au supérieur, la commune connaît des flux domicile-études entrant importants. Ainsi, **254 élèves, n'habitent pas sur la commune, étudient à Peltre**, dont 63% habitent sur le territoire de Metz Métropole (hors Peltre).

> **Part modale des déplacements domicile-travail des actifs peltrois, en 2012– Source INSEE**

	Peltre (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole
Voitures, Poids lourds	46%	86%	76%
Marche à pied	36%	1%	0%
Transports collectifs	0%	9%	24%
Pas de transport	18%	0%	0%
Deux roues	0%	4%	0%

Prédominance de l'automobile

Selon l'INSEE, on constate que le niveau d'équipement des ménages de la commune de Peltre en véhicules particuliers est important puisque **43% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 49% en ont deux ou plus**. Ainsi, seuls 8% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.

À l'aide des données issues du recensement INSEE de 2012, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

Ainsi, comme sur la plupart des communes de l'agglomération, on remarque que l'usage de la **voiture est prédominant** : 46% des ménages résidant dans la commune, utilisent leur voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail interne. Ce pourcentage est supérieur, selon qu'on observe les déplacements vers l'extérieur, 86% dans d'autres communes de Metz Métropole et 76% hors Metz Métropole essentiellement la Communauté de Communes des Rives de Moselle et le Luxembourg.

L'usage des transports en commun enregistre tout de même 9% des déplacements dans les communes de l'agglomération messine (hors Peltre), et surtout **24% hors Metz Métropole**. Ce dernier pourcentage s'explique principalement par la présence de la gare sur le ban communal.

La concentration du centre-bourg de Peltre favorise les déplacements domicile-travail interne **à pied (36%)**.

L'utilisation **d'aucun moyen de transport par 18%** des peltrois signifie qu'ils habitent sur leur lieu de travail (Zone d'activité, activité agricole, travail à domicile, ...).

Cependant, cette concentration ne favorise pas l'utilisation des **deux roues sur la commune (0%)**, ni à l'extérieur (4% pour Metz Métropole). Ces faibles pourcentages s'expliquent notamment par la discontinuité des pistes cyclables existantes et le manque d'itinéraires communaux et intercommunaux (hors Jury). En interne, la répartition de l'espace public ne facilite pas le déplacement en deux roues ; d'une certaine mesure, il représente même un frein à la pratique.

L'accidentologie

D'après l'INSEE, sur la période 2010-2014, on recense **neuf accidents corporels** sur le ban communal de Peltre, causant dix-sept victimes dont deux tués, cinq blessés hospitalisés et dix blessés légers. Six accidents corporels sur les neuf recensés se sont déroulés sur la RN 431, rocade reliant Metz Est à l'autoroute A 31, se trouvant sur le ban communal de Peltre, mais excentrée du centre de la commune. Les deux roues motorisées représentent 18% des victimes et les poids-lourds, 6%. Les principales victimes sont essentiellement les automobilistes avec 76% des personnes recensées.

Années	ACCIDENTS		VICTIMES	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
2010	3		6	
2011	2	↘	5	↘
2012	1	↘	1	↘
2013	1	→	2	↗
2014	2	↗	3	↗

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose **dans son article 45** : « *La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe* ».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons et en posant des bandes podotactiles...

> Cartographie du réseau viaire présent à Peltre



Réseau viaire

Comme l'indique la carte, ci-contre, la commune est desservie par la **route départementale RD 155B**, qui relie Metz à Jury, en passant par la Z.A. de Peltre. En 2012, le trafic était de 3893 véhicules en moyenne journalière, dont 4% de poids-lourds (source : CD).

> Infrastructure de la RD955 à Peltre



D'autres infrastructures routières traversent le ban communal, dont deux importantes : la RN 431 et la RD955. **La RN 431**, aussi appelée « rocade sud », rejoint le réseau autoroutier par l'A31 et par l'A4. En 2013, on recense 40 000 véhicules en moyenne journalière, dont 10% de poids-lourds sur le tronçon situé à Peltre.

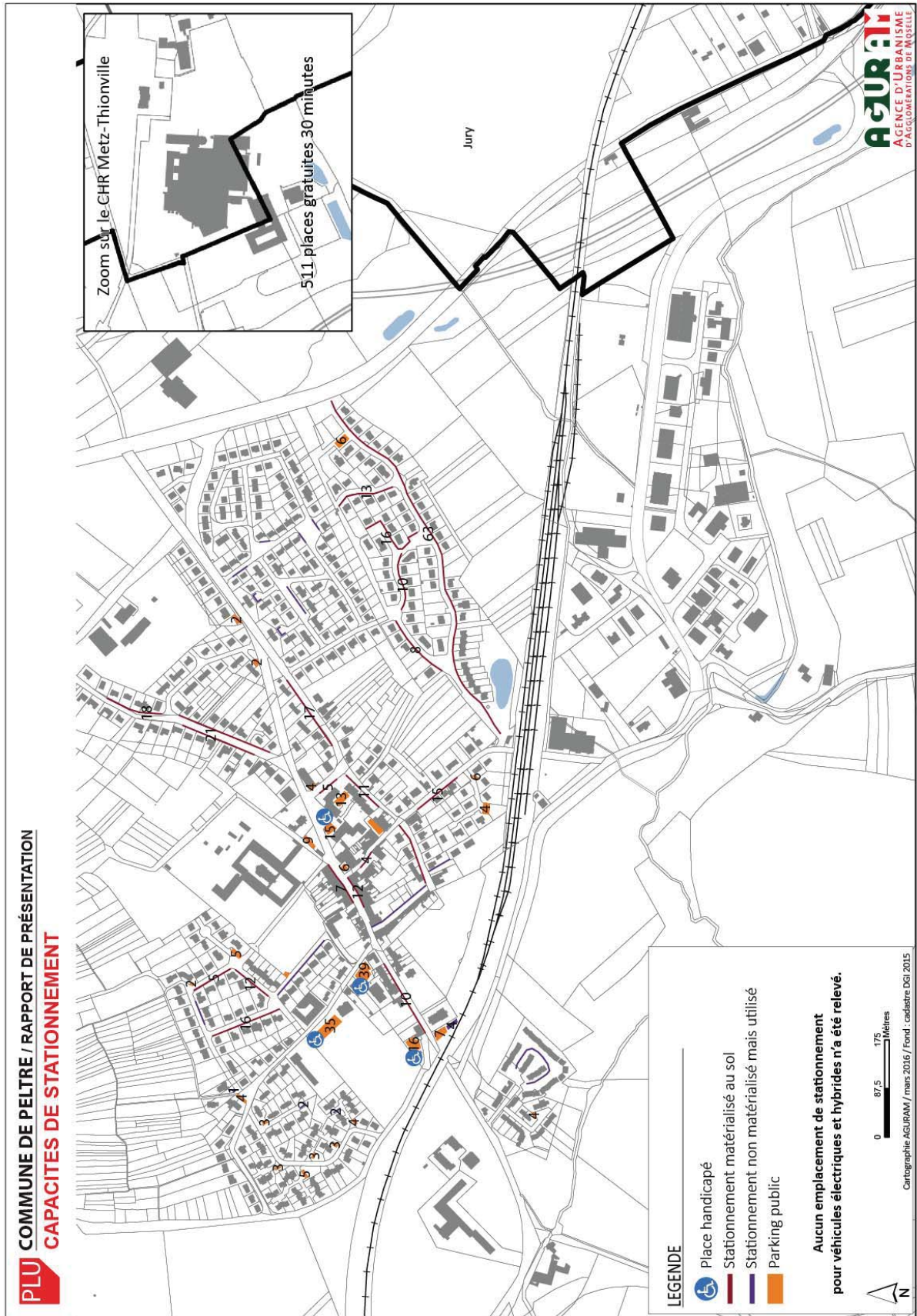
En ce qui concerne la **RD955**, elle relie Metz à Strasbourg. Infrastructure récente, on comptabilise 13 972 véhicules en moyenne journalière, dont 8% de poids-lourds en 2012.

> Infrastructure de la RD955 à Peltre



Aussi, il existe d'autres infrastructures de plus petit gabarit, comme **la RD 155C**, qui relie Peltre à Chesny et où circulent 1221 véhicules par jour, dont 3% de poids lourds, ainsi que la **route de Strasbourg**, parallèle à la RD 955, qui constitue le principal accès à la commune par l'Est.

Par ailleurs, la commune est traversée, en son centre, par **la rue de Gargan**. Le trafic y a été croissant (entre 0% et 3%) sur la période 2009-2013, d'autant plus avec l'implantation sur Peltre et Ars-Laquenexy de l'hôpital de Mercy où la rue de Gargan constitue un « itinéraire «bis». Cette croissance, si elle s'accompagne de comportements inciviques (vitesse) peut être mal vécue. La limitation de vitesse est de 30km/h et équipée de plateaux visant à forcer l'application de cette mesure.



Stationnement

Article R.151-4 du Code de l'Urbanisme : le rapport de présentation établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos, des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Ayant seulement **8% de ses ménages sans voitures**, la commune de Peltre doit s'assurer de répondre aux besoins et aux problématiques de stationnement existants sur la commune. Par ailleurs, l'enjeu en terme de stationnement est renforcé par la **présence de commerces et services en cœur de bourg** qui nécessitent un besoin de stationnement, outre celui des résidents.

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué sur la commune où les sept parcs ouverts au public et les places de stationnement sur voirie représentent environ **500 emplacements** (Cf. carte des Capacités de stationnement). Cet effectif est complété par le parking du couvent, non pris en compte dans le recensement puisqu'il n'est pas considéré comme étant ouvert au public, et par les différents **espaces non matérialisés** sur la commune mais utilisés comme espace de stationnement, principalement dans les lotissements.

La commune ne propose **pas de stationnement pour les vélos ou pour les véhicules hybrides et électriques** mais peuvent occuper des places « normales ». Par ailleurs, on notera la **gratuité de toutes les places** de stationnement sur la commune.

Les images suivantes illustrent les problèmes rencontrés sur la commune en terme de stationnement. La liste n'est pas exhaustive, mais résulte des différents temps de terrain réalisés lors de l'élaboration de ce diagnostic.

> Stationnement dans les lotissements

Le stationnement spontané dans les lotissements a été fréquemment observé. Les automobilistes utilisent alors les espaces libres alentours, c'est-à-dire les trottoirs ou emplacement piétons. Ainsi, les piétons rencontrent des difficultés dans leur circulation. Ce type de stationnement indique un manque de stationnement dans ces espaces.



> Parking de la Closerie du Potier

Outre le fait d'être utilisé par les clients des commerces de la Closerie, le parking est aussi utilisé par les habitants des logements sociaux. Bien qu'ayant la possibilité d'avoir un garage privatif en sous-terrain moyennant une certaine somme, les locataires préfèrent ne pas payer et se garer gratuitement. Par ailleurs, des problèmes d'insécurité en sous-sol renforcent la volonté des habitants. De ce fait, les places libres sont rares sur ce parking, surtout en heure de pointe ou les week-ends.



> Stationnement gênant à la Closerie du potier

À ce niveau, le stationnement gênant est engendré par la présence de commerces et services de proximité à la Closerie du potier. Malgré la présence de plusieurs parkings publics, les automobilistes stationnent alors sur les trottoirs et au niveau des passages piétons, ce qui contraint fortement la circulation piétonne.



> Stationnement sur le parking de la Gare

Le parking de la gare présente une capacité de stationnement importante. Cependant, celui-ci est très peu rempli par les voyageurs. Situé à proximité de la mairie et de l'église, il sert aussi de parking pour les visiteurs de ces établissements.



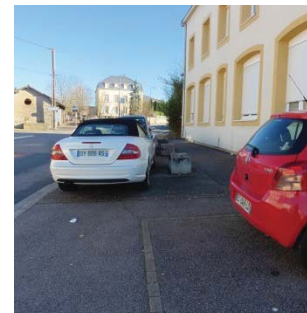
> Stationnement sur le parking de la salle des fêtes

N'étant que peu utilisé la journée, le parking des écoles (rue des Vignes) est saturé lors de la sortie des écoles. Ce parking est aussi utilisé pour les utilisateurs des équipements alentours.



> Stationnement rue de Gargan

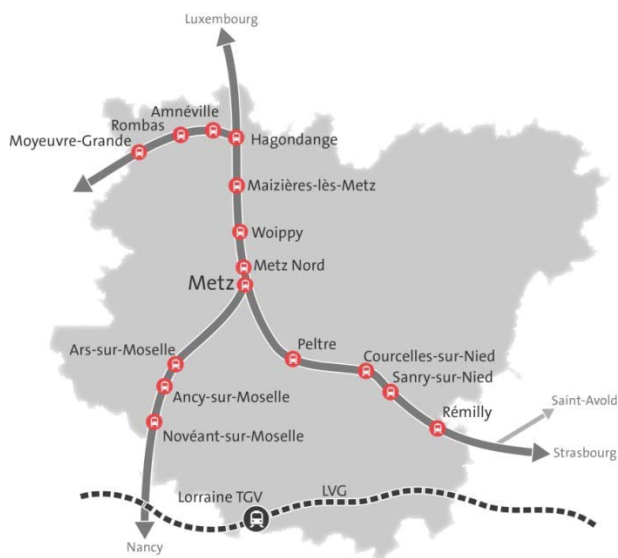
La rue de Gargan, axe structurant de la commune, possède plusieurs équipements, services et commerces. Ceux-ci justifient d'un besoin de stationnement important, additionné au besoin des riverains. Aussi, l'espace public rue de Gargan est peu fonctionnel avec du stationnement aménagés sur des passages piétons par exemple (photo 5). On observe alors quelques dysfonctionnements sur cet axe.



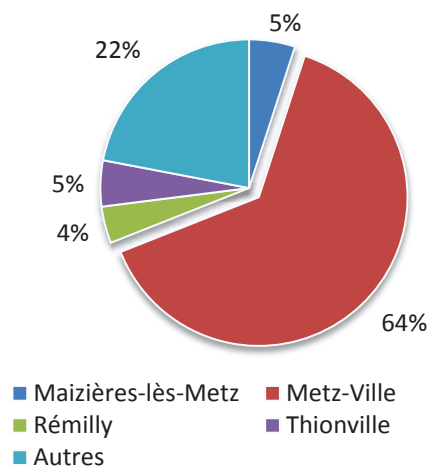
Au total, ce sont près de 500 places matérialisées qui ont été recensées sur la commune, sans compter les places présentes dans les zones d'activités.

Cependant, il est à noter que lors de l'élaboration du diagnostic, peu de problèmes de stationnement ont été observés. Ce sont les élus qui ont relatés les difficultés de stationnements sur la commune, principalement rencontrées aux sorties des écoles, aux heures de pointes et les week-ends.

> Carte de situation du réseau ferroviaire TER dans le SCoTAM



> Origine/destination des voyageurs en gare de Peltre – Source ARISTOTE/FC12K, 2013



> Photographie de la gare avant sa démolition



> Photographie de la halte ferroviaire actuelle



La halte ferroviaire TER

Cette sous-partie s'appuie principalement sur l'étude « Valoriser et (re)composer les espaces Gare », réalisée par l'AGURAM, sur les communes du SCoTAM bénéficiant d'une gare TER, dont Peltre.

Sur la commune de Peltre, on retrouve une **halte ferroviaire** située sur la branche commune des lignes Metz-Strasbourg et Metz-Sarrebruck via Forbach. En 2015, elle est desservie par **18 trains TER quotidiens** ayant tous Metz pour origine ou destination.

La comparaison des temps de parcours pour le trajet Metz-Peltre de gare à gare est nettement à l'avantage du train :

- 5' à 6' pour le TER ;
- 11' à 15' (Google Map) selon l'état de la circulation pour l'automobile ;
- de l'ordre de 30' mais avec des fréquences supérieures au TER (toutes les 10') pour le réseau Le Met' (Ligne 5 et Mettis B principalement) ;

Dès lors, le TER aura un avantage certain sur ces modes. Pour peu que les rares horaires conviennent à l'utilisateur potentiel. Cependant, la concurrence de l'automobile et du réseau Le Met' (Mettis) est plus forte pour des déplacements n'ayant pas le quartier gare de Metz-Ville comme destination finale.

L'analyse des fichiers abonnés disponibles laisse apparaître que **88% des abonnés à la gare de Peltre résident sur cette même commune**. Les abonnés ne résidant pas sur la commune viennent des environs immédiats.

En 2014, la fréquentation moyenne de la gare de Peltre est de **200 voyageurs entrants/sortants par jour** en tarification TER/SNCF. À cela, il convient d'y ajouter les voyageurs utilisant un titre Le Met' puisque depuis 2013, Peltre bénéficie de l'intégration tarifaire Le Met'/TER proposée pour les voyages internes au périmètre de transport urbain de Metz Métropole (hors Metz-Nord). Pour 2014, il a été estimé que cette fréquentation représentait environ **30 voyages par jour**.

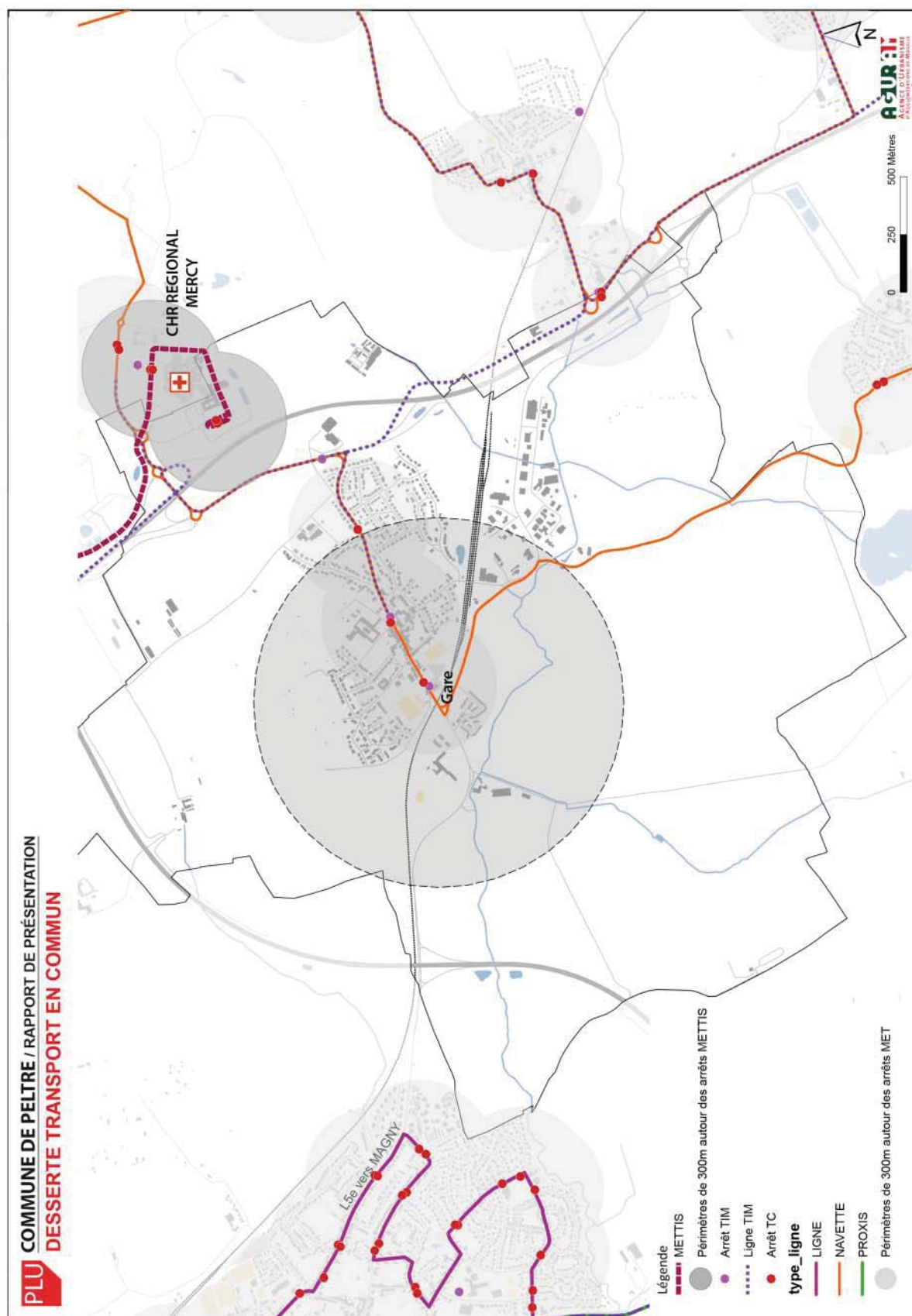
En ce qui concerne le motif de l'utilisation de ce type de transport, la vente de titres TER/SNCF laisse apparaître une **majorité de déplacements pendulaires** (Données SNCF ARISTOTE/FC12K, 2013) :

- 47% des voyages sont réalisés avec un abonnement scolaire ;
- 41% avec un abonnement normal, étudiants compris (déplacements liés au travail ou aux études post-bac ;
- 12% sont réalisés avec un billet (titre unique) et peuvent être assimilés à des usagers occasionnels, a priori pour des motifs d'ordre privé-loisirs.

L'origine des voyageurs est connue. Ainsi, **plus de 64% des voyageurs sont en relation avec Metz-Ville** alors que Maizières-lès-Metz, Thionville et Rémyilly cumulent 14% des voyageurs. Les autres origines/destinations sont nombreuses, mais toutes relativement anecdotiques. Il est à noter que le nombre de voyageurs en réception est important à Peltre du fait de l'existence de l'ensemble scolaire Notre-Dame.

La desserte en transports collectifs

La commune de Peltre est desservie par le réseau de transports en commun Le Met', géré par la société SAEML TAMM (Transport de l'Agglomération de Metz Métropole).



Une modification profonde de la desserte en transports collectifs de l'agglomération de Metz Métropole est intervenue en octobre 2013, à l'occasion de la restructuration du réseau autour des deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) METTIS qui en constituent l'armature.

En complément de ces deux lignes, le réseau a été réorganisé selon une logique très hiérarchisée :

- Création de cinq lignes structurantes « L » desservant les axes à fort potentiel de fréquentation ;
- Création de sept lignes « CITEIS » (C) complémentaires des lignes L pour les relations inter-quartiers. Notons l'existence d'une ligne C de rocade (C17) ;
- Restructuration de la desserte suburbaines PROXIS autour de douze lignes « P » régulières ou sur réservation ;
- Création de huit lignes « N », navettes régulières ou sur réservation pour les liaisons intra-quartiers ou de rabattement sur une ligne du réseau vers le centre-ville.

Ainsi, deux lignes du réseau Le Met' desservent la commune.

❖ **Le Mettis B**

C'est l'un des deux axes structurants du réseau qui réalise la jonction entre l'Université du Saulcy et l'Hôpital de Mercy. Deux arrêts se situent sur la commune, dont le terminus de la ligne « Hôpital Mercy ».

La ligne dispose d'une fréquence importante, de l'ordre de 10 minutes en heures de pointe et d'une amplitude horaire allant de 5h28 à 0h46 pour les départs ; de 5h47 à 0h24 pour les arrivées.

Cependant, l'Hôpital étant situé à l'écart du village, la desserte du centre-bourg n'est pas assurée par le Mettis ; d'autant plus qu'il est difficile de rejoindre ces arrêts à pied ou en vélo (aucun aménagement à cet effet). Seule la ligne N91 permet la « correspondance » entre le centre-bourg et le Mettis.

❖ **La ligne N91 «Val-St-Pierre »**

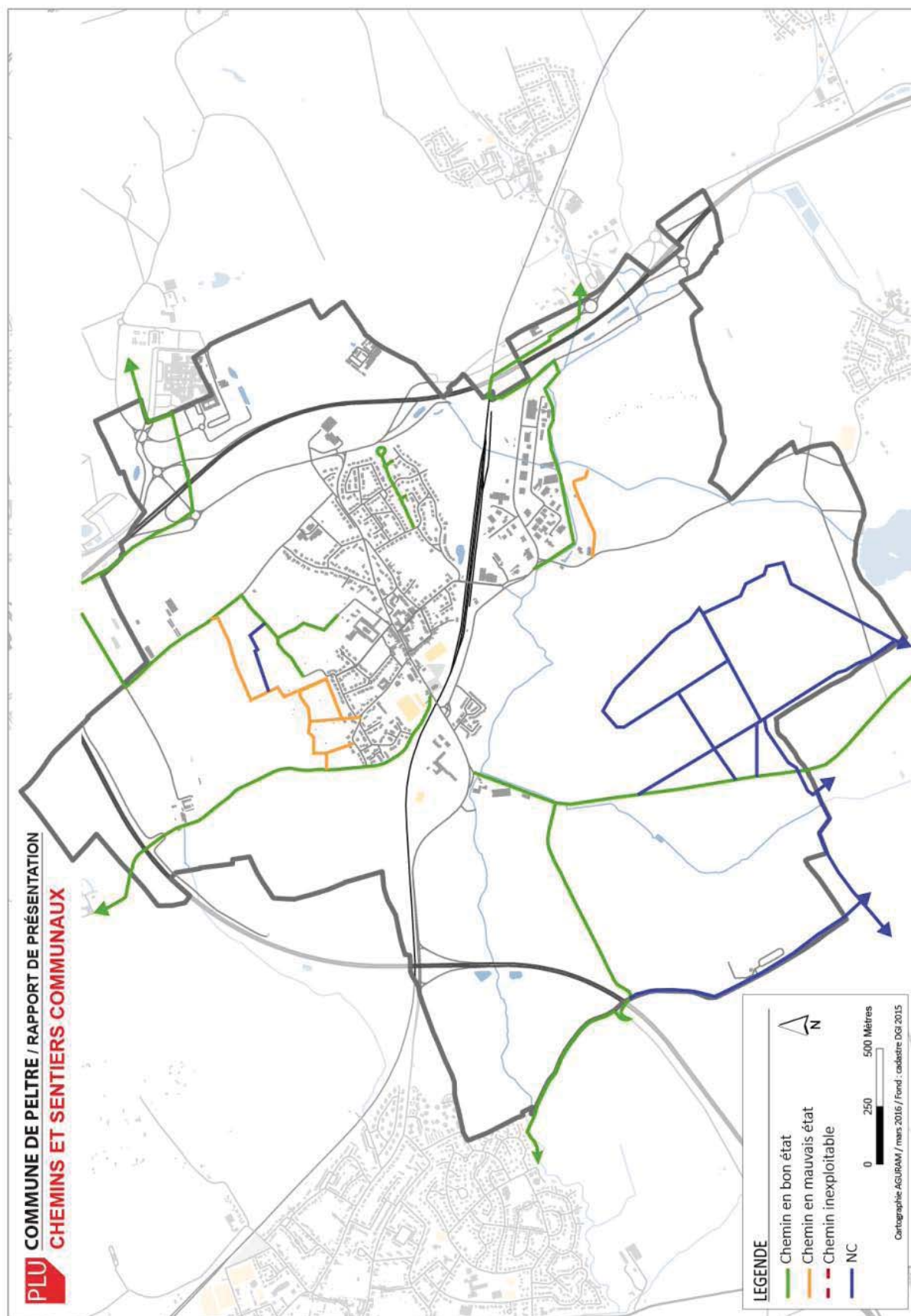
Effectuant une boucle entre les communes membres de l'ancienne Communauté de communes du Val Saint-Pierre, la ligne dessert Peltre à 4 arrêts : Maternité (site de Mercy et correspondance avec le Mettis B), Peumont, Gargan et Peltre Gare.

La ligne permet la « correspondance » entre les différents arrêts du Val Saint-Pierre et les TER desservants Peltre puisque les horaires de la navette correspondent à ceux des TER.

La répartition actuelle des différents arrêts, permet une desserte satisfaisante de la commune et de ses différents quartiers. Cependant, plusieurs quartiers se situent à plus de 300m à vol d'oiseau d'un arrêt de bus : le lotissement des « Champs Dorés », le secteur de la rue des Vignes et de la rue des Vergers, et la zone d'activité de Peltre.

❖ **La ligne 27 Metz-Dieuze**

Par ailleurs, la commune est desservie par le réseau TIM (Transport Interurbain de la Moselle), via la ligne 27 Metz-Dieuze. Quatre arrêts sont recensés sur la commune : à l'entrée Est de la commune, au lavoir et la gare.



Le réseau de liaisons douces

Deux schémas directeurs ont été mis en place par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole :

- Le **Schéma Directeur Piéton** établi lors de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la collectivité, adopté en 2006. Il en ressort que quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire, l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements. C'est aussi le moyen le plus utilisé pour les courtes distances, utilisées fréquemment dans les petites communes pour les commerces et services de proximité.
- Le **Schéma Directeur Cyclable**, aussi établi dans le PDU de Metz Métropole, souligne un réseau secondaire existant fonctionnel. Il permet d'orienter le développement du réseau et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables.

Cependant, ces schémas ne prennent pas en compte la commune de Peltre, ne faisant partie de de Metz Métropole que depuis 2014. Ils sont aujourd'hui en cours de réflexion de modification du fait de la mise en révision du PDU de l'Agglomération Messine. Le développement de ce réseau reste à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.

Néanmoins, l'ancienne Communauté de communes du Val-Saint-Pierre ayant la compétence, **une voie cyclable** a été aménagée entre Jury et Peltre, le long de la zone d'activités.

Par ailleurs, la commune dispose de **plusieurs itinéraires doux**, constitués de chemins agricoles et sentiers communaux (Cf. Carte des Chemins et sentiers communaux). Cependant, ce maillage, essentiellement à vocation de loisirs, est aujourd'hui incomplet. Il existe des discontinuités internes (espaces publics insuffisants notamment rue de Gargan, liaison Village-Mercy, prolongement de certains cheminements, ...) et externes (Peltre/Metz-Magny, Peltre/Metz-Technopôle, ...).

En cas d'extension de l'urbanisation de la commune, un **soin particulier devra être apporté à la prise en compte des cheminements piétons et vélos**, qu'ils soient fonctionnels (rejoindre le bourg) ou touristiques.

Sur la commune, on recense de nombreux flux journaliers domicile-travail et domicile-étude, sortants mais aussi entrants, dû notamment à la présence des zones d'activités, des commerces et des services.

Comme la plupart des communes messines, l'automobile est prédominante dans la part modale de ces déplacements. De plus, seul 8% des ménages peltrois ne disposent pas de voitures.

Par ailleurs, la présence de grandes infrastructures de transports présentes sur la commune (réseau routier, gare, Mettis, ...) peut permettre le développement d'une multimodalité optimale, particulièrement autour de la Gare TER.

> **Diplôme d'armoiries communales de Peltre, datant de 1950 - Source : Commune**



> **Photo ancienne prise rue de Gargan - Source : Commune**



II.2. Le cadre urbain

2.1. Eléments d'histoire

Cette partie a été élaborée principalement avec les informations recueillis lors d'un entretien avec Jacques DEVAURY, conseiller municipal et passionné d'histoire.

Les origines de Peltre remontent à l'antiquité. En effet, des fouilles archéologiques ont montré la **présence de villas gallo-romaines** (secteur des Champs Dorés, de Mercy, ...) le long de l'ancienne voie romaine reliant Metz à Strasbourg, dont le « Chemin vert », qui longe la ferme de la Horgne, en est l'un des vestiges. Parmi elles, **deux importantes villas agricoles : l'une à Peltre (ferme de la Horgne) et l'autre à Crépy.**

Ainsi au moyen-âge, ces deux domaines ont donnés naissances à **deux seigneuries distinctes**. Celle de Peltre est une possession de l'abbaye Clément. Cependant, au XIIe siècle apparaît un fief des seigneurs de Peltre auxquels les moins cédèrent un ban. Ce ban se succède entre les Seigneurs d'Ennery, puis les « Heu », célèbre famille patricienne de Metz. Le reste du ban communal appartient alors aux « Blanchart ». Le ban se compose autour de deux éléments forts : la ferme de la Horgne et le château (actuel couvent). En revanche, le ban de Crépy est constamment divisé. Il y existe alors deux maisons seigneuriales : la Cour Haute et la Cour Basse.

Au XVe siècle, on compte alors **230 habitants** sur la commune et 450 hectares de terres agricoles dont une trentaine en vignes qui permettent aux habitants de vivre dans de bonnes conditions. Cependant, proche de la ville de Metz et appartenant à des familles messines, Crépy et Peltre ont souffert à plusieurs reprises des conflits entrepris contre la cité messine.

Entre le XVIe et le XVIIIe siècle, la commune se succède entre les familles de « Heu », « Baudoche », « Gourdin », pour **appartenir à Jean Ferrand**, prévôt général de Metz suite à son mariage avec Marie Gourdin en 1744. Ce sont d'ailleurs **ses armoiries « fascées d'argent et de gueules » de 6 pièces qui sont aujourd'hui le blason de la commune.**

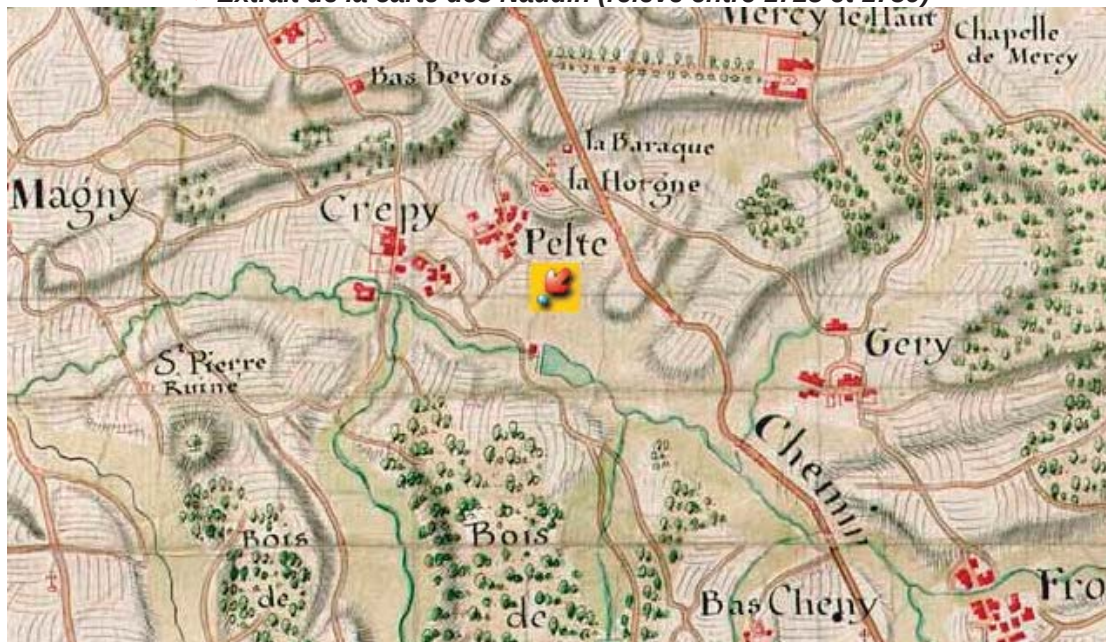
C'est seulement au XIXe siècle que Crépy et Peltre sont réunies par un chemin praticable. S'ensuit la **construction d'une nouvelle église**, grâce aux dons de M. Pyrot, président de la cour royale de Metz ; l'ancienne étant loin de Crépy et ne suffisant pas avec l'accroissement de la population. Il finance aussi le presbytère et deux maisons d'écoles (actuellement la mairie et le Couaroïl). Détruits par les allemands en 1870, ces bâtiments seront reconstruits à l'identique grâce aux indemnités de guerre, suivant les plans de l'architecte Jacquemin. Aussi, **en 1850, la gare de Peltre est construite sur la voie ferrée Metz-Strasbourg.**

L'année 1870 marque un tournant dans l'histoire locale : **Peltre et Crépy sont victimes des combats de la guerre franco-prussienne** : destruction de l'église, de Crépy (Château, Cour Haute, Cour Basse, ...), du château, de nombreuses maisons... Le château, rasé, fut reconstruit presque à l'identique, ainsi que l'église qui a été rebâtie en 1873.

Malgré de nouvelles destructions lors des guerres mondiales, la morphologie du village n'a pas été altérée, gardant sa structure de village-rue et ses usoirs, aujourd'hui structure centrale de la commune. Le développement de la commune s'est principalement fait après la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, le passé de la commune se retrouve dans le

patrimoine urbain ou dans les noms donnés aux rues ou lotissements de la commune (Les Vignes, La Cour Haute,...).

> Extrait de la carte des Naudin (relevé entre 1728 et 1739)



Sur cette carte, on remarque l'existence des deux villages : Crépy, avec ses deux châteaux (Cour Haute et Cour Basse), ainsi que Peltre avec son château en cœur de bourg et la Horgne. Au nord, on aperçoit la ferme « Bas Bevois », aujourd'hui renommée « Basse Bévoie ».

> Extrait de la carte de Cassini (XVIII^e siècle)



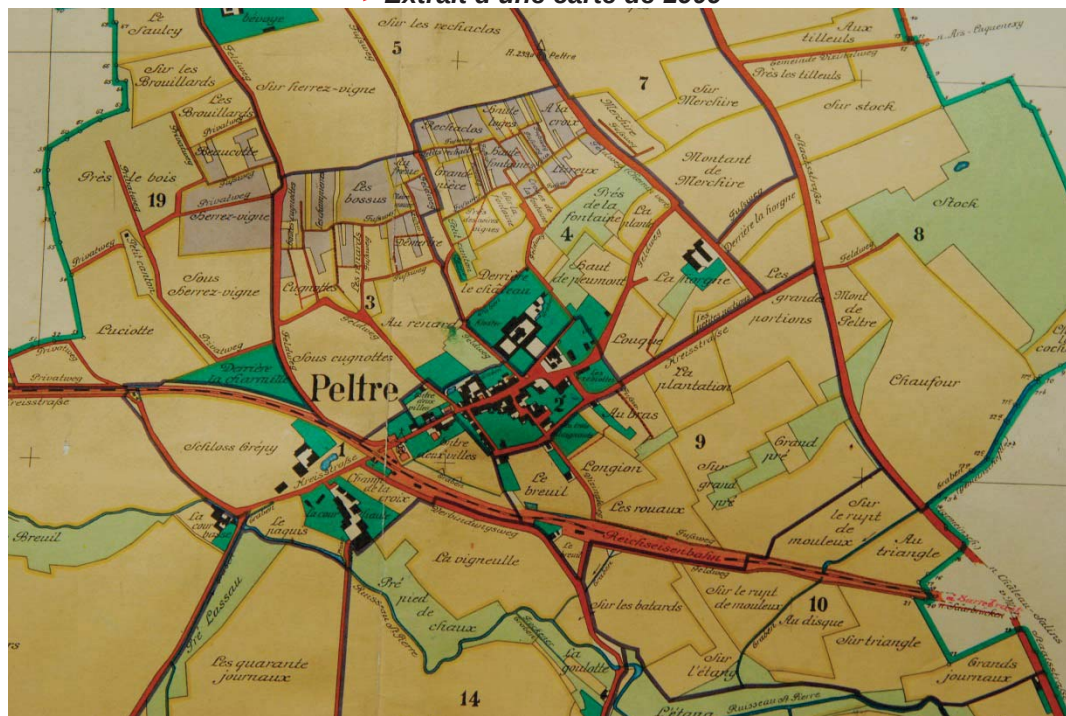
L'extrait de la carte de Cassini indique les mêmes éléments que la carte des Naudin. Ainsi, on observe, plus symboliquement, les différentes entités urbaines que l'on pouvait retrouver à l'époque : le village de Crépy, la ferme de la Horgne et le village de Peltre.

> Extrait de la carte d'Etat-major (1820-1866)

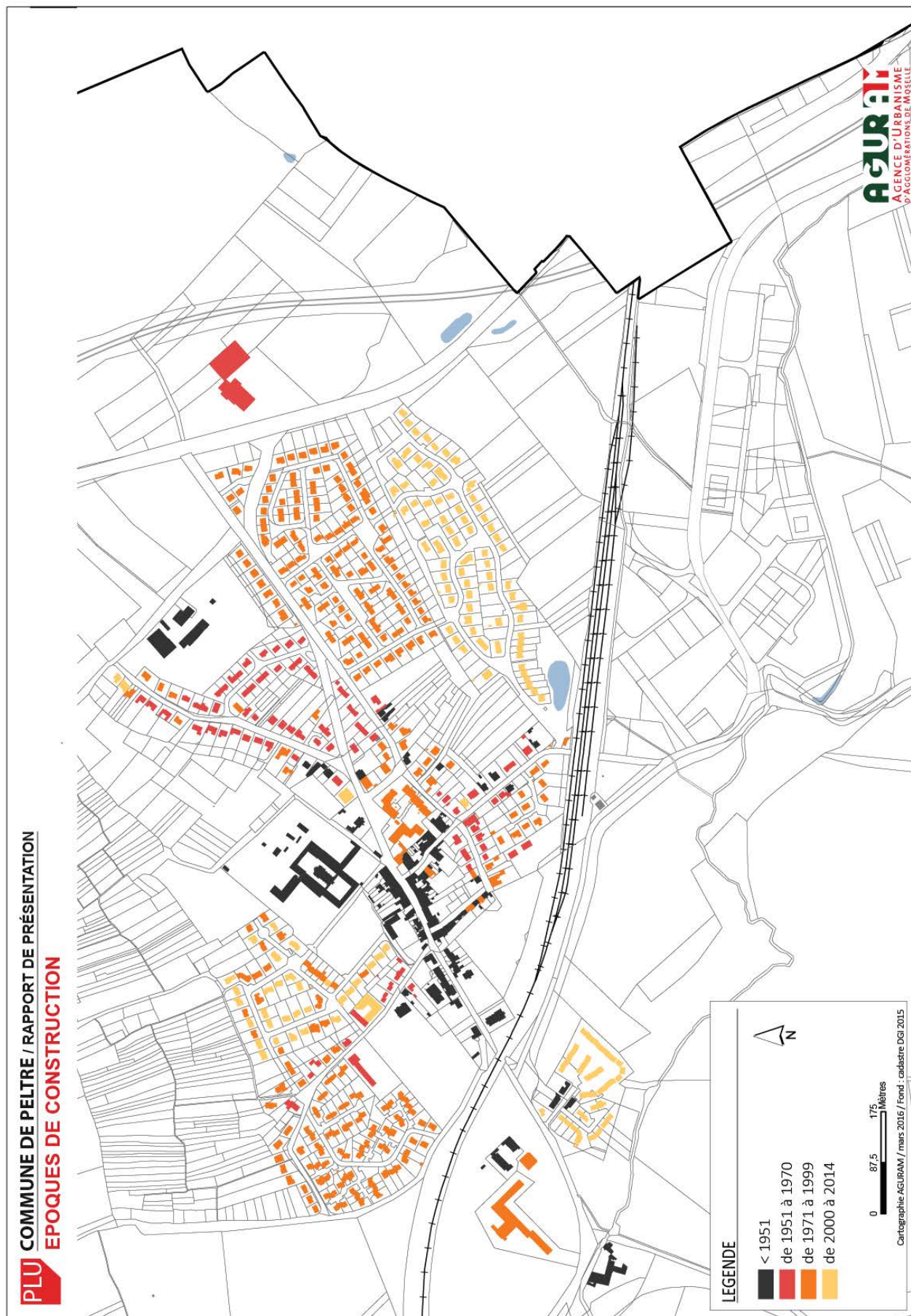


La carte d'Etat-Major met en évidence les coulées vertes du ruisseau Saint-Pierre et du Bois de l'hôpital. On notera aussi la présence de la route de Strasbourg, ainsi que l'apparition de la voie ferrée Metz-Strasbourg et de la gare de Peltre sur le ban communal.

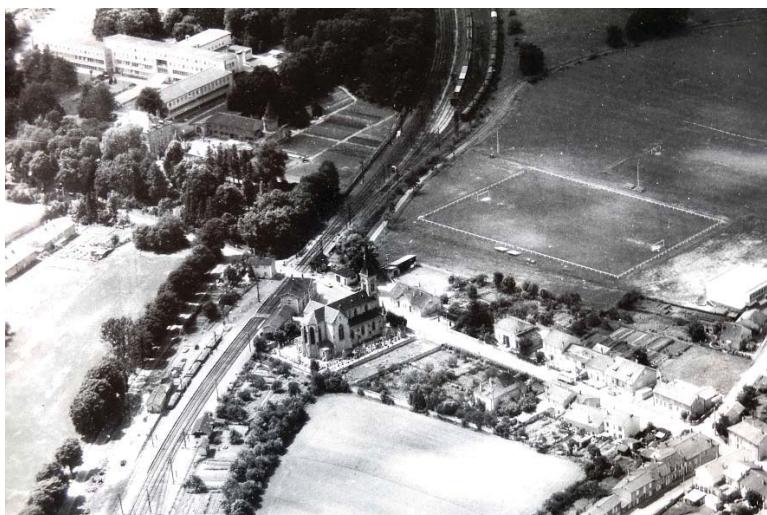
> Extrait d'une carte de 1909

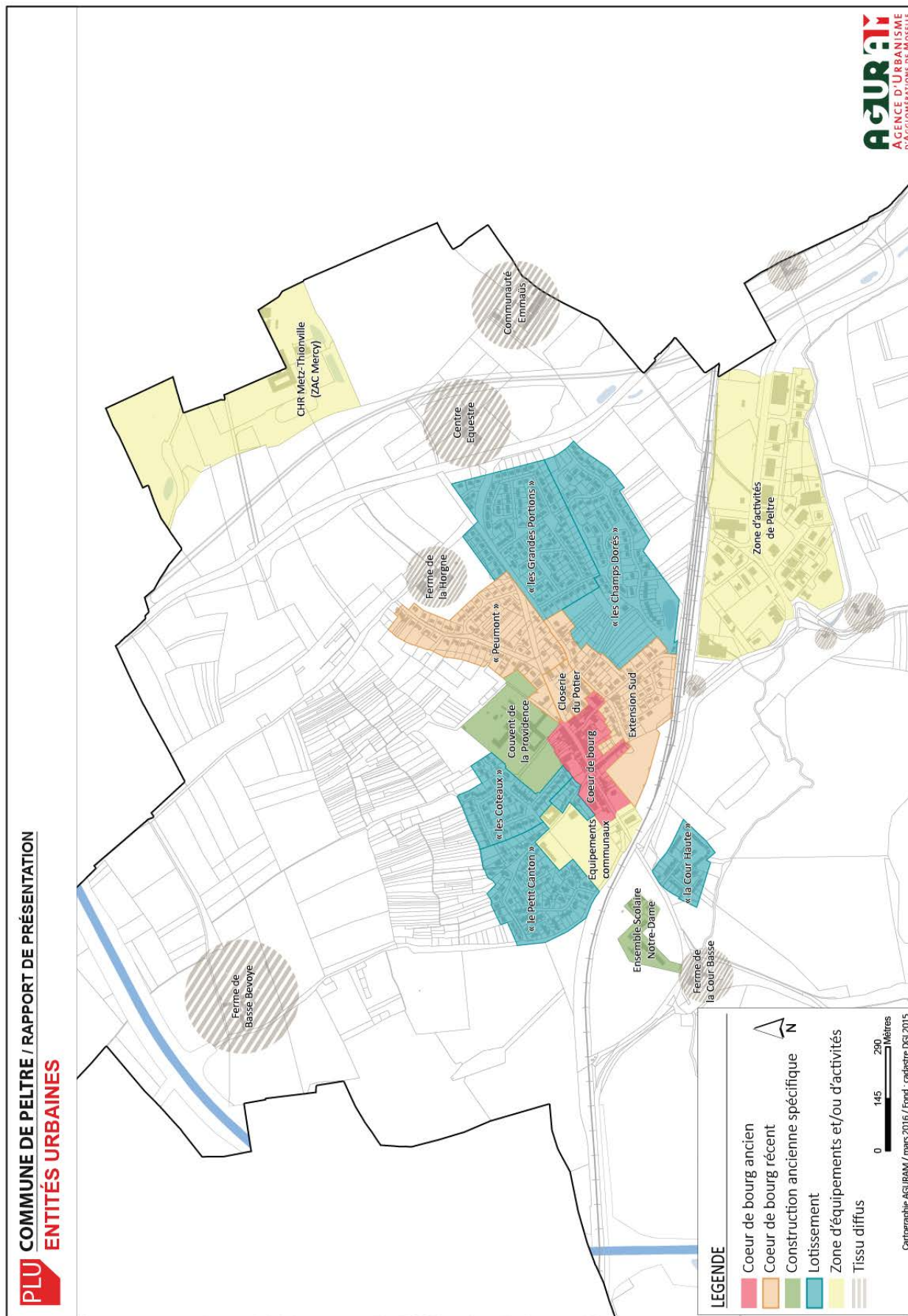


Sur cette carte, outre les informations données précédemment, on remarque les grands itinéraires de déplacements sur la commune (rue de Gargan, route de Strasbourg...).



> Photos aériennes anciennes illustrant le village de Peltre - Source : J. DEVAURY





2.2. Descriptif des différents secteurs urbains

Peltre s'est **urbanisée autour de la rue de Gargan**, et de son développement, résulte **plusieurs secteurs urbains** dispersés dans le village (cf. carte ci-contre). Même si la commune est constituée **principalement de constructions de type pavillonnaire**, peu élevées (niveaux moyens R+1 à R+2), on dénombre néanmoins **certaines espaces particuliers** en matière de formes urbaines et de type de bâti liés à l'histoire du développement du village.

Le cœur ancien

Le cœur de bourg et ses tissus anciens sont identifiés comme étant la **centralité de la commune**. Ce secteur, qui s'étend le long de la rue de Gargan à partir de l'église à l'ouest jusqu'à la Closerie du potier à l'est, constitue le « **berceau** » de l'**urbanisation peltroise**. L'urbanisation de ce secteur s'est fait **linéairement**, de part et d'autre de la voirie, avec des habitations en ordre continu. Il existe très peu de collectifs dans ce secteur.

La taille des habitations (R+1 à R+2), et la présence d'anciennes portes de granges indiquent que la commune avait une **utilisation agricole**. De plus, on peut voir la trace d'anciens usoirs dans la rue principale : aujourd'hui, ces espaces sont réservés au stationnement ou aménagés en terrasses de restaurant.

Par ailleurs, depuis quelques années on remarque **plusieurs opérations récentes** dans le secteur : réhabilitations (les numéros 11, 15 ou 31 de la rue de Gargan) ou constructions (5 rue de Gargan) qui dynamisent le secteur.

Outre des habitations, ce secteur contient des **équipements** (salle du Couaroïl) et des **services** (restaurant et restauration rapide).

> Compilation de photos du Cœur ancien



L'extension du cœur de bourg : Secteur Sud et Peumont

L'extension du cœur de bourg se partage entre deux secteurs : le secteur sud (rue Daubrée, rue de Chesny) et le secteur de Peumont (rue de la Horgne, rue de Peumont).

La densité des extensions du cœur de bourg indique une **extension d'après-guerre**. En effet, le village s'est étendu après la seconde guerre mondiale vers le secteur de Peumont et au sud de la commune.

Le tissu urbain dans ces secteurs est principalement **résidentiel mixte**, avec des maisons jumelées, groupées ou des pavillons de niveau R+1. On observe peu de collectifs dans ces secteurs.

> Compilation de photos du secteur Sud



> Compilation de photos du secteur de Peumont



L'extension du cœur de bourg : la Closerie du Potier

La « Closerie du Potier » est une opération datant du début des années 1980, située au cœur du village. Considérée comme une extension du cœur de bourg par sa localisation, on retrouve une **forme urbaine différente** des secteurs d'extensions précédents.

En effet, cette opération se compose de 62 logements, **uniquement collectifs**, ce qui différencie ce secteur de la morphologie urbaine observée précédemment dans les autres secteurs, avec peu de logements collectifs. La taille des bâtiments est de R+2, et au rez-de-chaussée on retrouve des commerces et des services de proximité.

Ce site est considéré comme étant l'un des **lieux centraux** de la commune.

> Compilation de photos anciennes et récentes de la Closerie du Potier

Les lotissements

Si les lotissements de la commune présentent une **majorité de logements individuels** en R+1, ils diffèrent par leur morphologie.

Le lotissement des « **Grandes Portions** », est le lotissement le plus ancien de la commune, datant du début des années 70. Situé à l'est du centre-bourg, il est caractérisé par ses pavillons individuels de niveau R+1. Aucun collectif n'est recensé dans le secteur.

> Compilation de photos des « Grandes Portions »



Le lotissement des « **Champs Dorés** », qui est le dernier lotissement de la commune, a été commencé au milieu des années 2000 et se termine actuellement. On observe un tissu urbain résidentiel mixte mêlant maisons groupées, pavillons de grandes tailles et maisons intermédiaires.

> Compilation de photos des « Champs Dorés »



Le lotissement du « **Petit Canton** », situé au nord de la commune, date de la fin des années 1970. Il présente un tissu mixte, alternant les maisons jumelées et les maisons groupées. Ce lotissement comprend plusieurs habitations anciennes d'avant 1970, notamment situées rue des Vignes.

Le lotissement des « **Coteaux** » est la continuité du lotissement du « Petit Canton ». Il se compose principalement de grands pavillons individuels de niveau R+1. Ce lotissement date des années 2000.

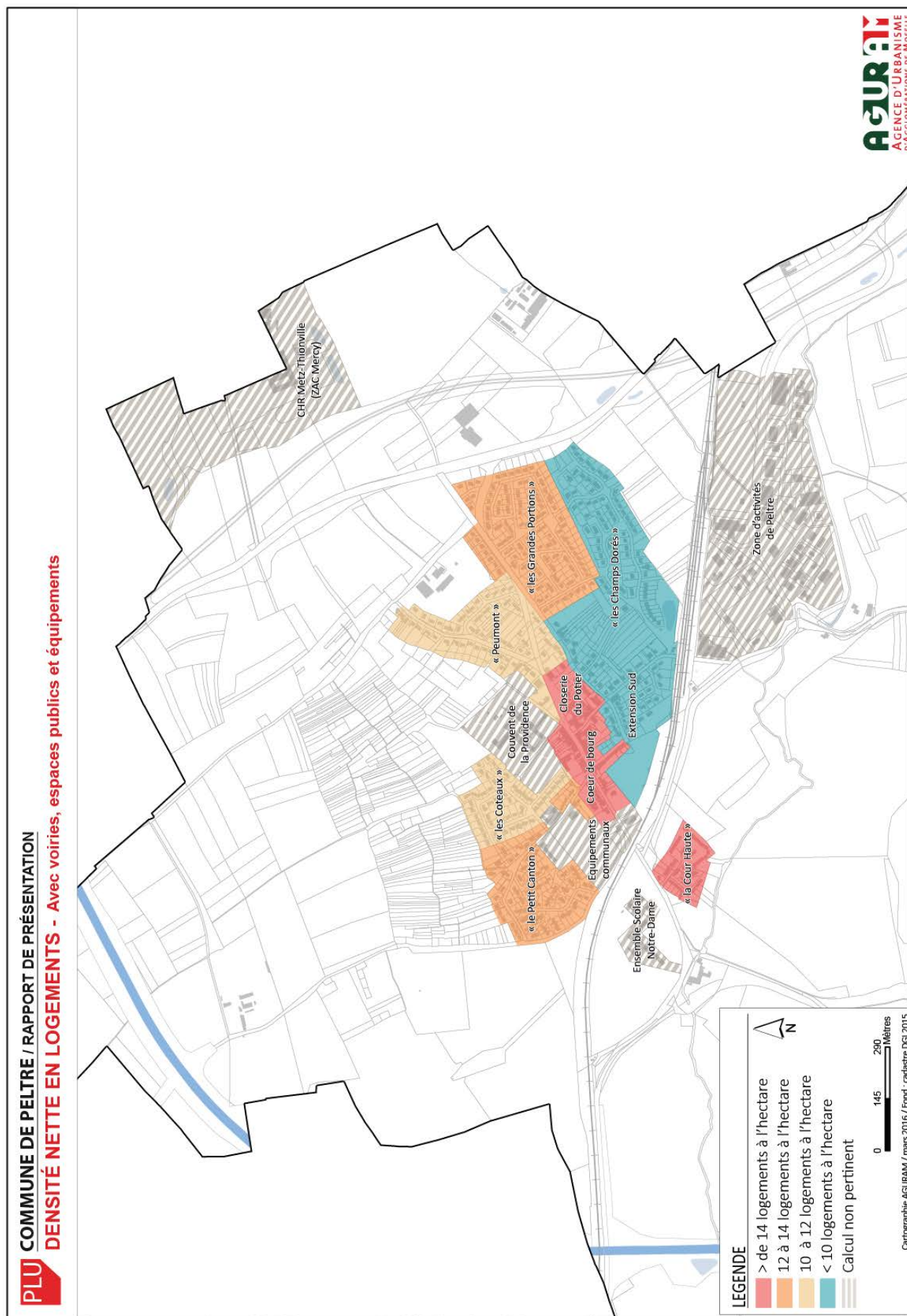
> Compilation de photos des « Petit Canton » et « Coteaux »



Le lotissement de la « **Cour Haute** » résulte d'une opération singulière au sud-ouest du village, dans la partie de Crépy. Il est caractérisé par de petites maisons colorées en bande de taille R+1. Déconnecté du village et isolé par la voie ferrée, ce lotissement date du milieu des années 2000. Cependant, on peut y voir des constructions anciennes à l'entrée du lotissement, ainsi que la trace d'un ancien mur de ferme, appartenant à l'ancien village de Crépy.

> Compilation de photos de « La Cour Haute »





Les densités observées

Le calcul de densité de logements à l'hectare selon les zones indique une **disparité de densité** entre les différents secteurs.

Nous avons choisi d'écarter dans le calcul les secteurs suivants : le couvent de la providence, les équipements communaux, la zone d'activité de Peltre, la zone d'activité de Mercy et l'ensemble scolaire Notre-Dame. Bien que regroupant plusieurs logements, le calcul de densité sur ces secteurs n'est pas pertinent du fait du nombre de logements ou de sa vocation.

Nom des différentes entités urbaines	Nombre de logements	Surface de la zone en hectares (ha)	Densité de logements/ha
Les Champs Dorés (2007-2016)	78	11,76	6,63
Extension Sud	59	7,51	7,85
Peumont	85	7,99	10,64
Les Coteaux (1999 -2001)	56	4,76	11,76
Les Grandes Portions (1971-1980)	130	10,44	12,45
Les Petits Cantons (1976-1980)	88	6,65	13,24
La Cour Haute (2002-2006)	44	2,30	19,11
Cœur de Bourg	86	4,07	21,11
Closerie du Potier	88	1,35	65,29

Concernant les autres secteurs, on remarque une **densité moyenne de 18,68** logements à l'hectare, bien loin des 25 demandés par le SCoTAM. Cependant, trois secteurs sont au-dessus de cette moyenne :

- La « **Cour Haute** » : bien qu'il n'existe que des logements individuels, le lotissement a été pensé pour accueillir plusieurs maisons sur une petite surface, rendant ainsi la densité plus élevée, soit de 19,11 logements à l'hectare.
- Le « **Cœur de Bourg** » : souvent de densité plus importante, le cœur de bourg regroupe des logements hérités de l'époque de l'avant-guerre et donc de petite taille. Ainsi, la densité de logements est souvent plus élevée que dans les autres secteurs ; ici, elle est de 21,11 logements à l'hectare, soit à peine moins que la densité imposée par le SCoTAM.
- La « **Closerie du Potier** » : opération constituée de collectifs uniquement sur une petite surface, la « Closerie du Potier » affiche une densité de 65,29 logements à l'hectare.

Actuellement, on retrouve des densités allant de **10 à 13 logements à l'hectare pour des secteurs pavillonnaires**.

Il est à noter que les secteurs des « Champs Dorés » et « Extension Sud » comportent tous deux une zone non urbanisée importante, faussant ainsi la densité du secteur. De ce fait, une fois les zones urbanisées, les secteurs auront une densité de l'ordre de 10 à 14 logements à l'hectare, comme la plupart des secteurs pavillonnaires.



2.3. Patrimoine urbain remarquable

Sur la commune, il n'existe pas de patrimoine classé. Cependant, un classement communal est possible pour le patrimoine bâti protégé selon l'alinéa 7 de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme : « *identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection* ».

Ainsi, sur la commune un recensement a été fait d'éléments bâti potentiellement classables dans le PLU.

Le couvent de la Providence

Le couvent de la Providence était autrefois la demeure seigneuriale de Peltre, possession de l'abbaye Saint-Clément.

En 1806 est fondée la congrégation des sœurs de la Providence de Saint-André. Leur mission principale étant l'instruction des jeunes filles et le soin des malades. Le couvent de Forbach est alors choisi pour la communauté.

Cependant, en 1839, le couvent de Forbach devenu trop petit pour accueillir la communauté, il est converti en Maison Mère. Il faut alors trouver un autre endroit pour la communauté : le choix se porte alors sur Peltre, où le pensionnat fût installé dès 1840. Il a accueilli les cours du lycée et de l'enseignement supérieur dispensé par l'ensemble scolaire Notre-Dame de Peltre jusqu'en juin 2014.

Le couvent fut détruit et reconstruit presque à l'identique de nombreuses fois.

Le château de Crépy

Situé dans l'enceinte de l'ensemble scolaire Notre-Dame de Peltre, rue de Metz, le château de est l'un des vestiges du passé historique de la commune et de la seigneurie de Crépy.

La chapelle de Basse Bévoye

Située au nord de la commune, la ferme de Basse Bévoye est construction isolée de la commune. Ancienne exploitation agricole cherchant aujourd'hui une nouvelle destination, elle comprend dans sa propriété une petite chapelle que l'on peut classer dans le patrimoine communale.

L'église et le presbytère

L'ancienne église de Peltre était située au cœur du village, à l'actuel 23, rue de Gargan. Difficile d'accès pour les habitants de Crépy et insuffisante par l'accroissement de la population, une nouvelle église et un presbytère furent érigés en 1833.

Incendiée par les Allemands en 1870, l'église et le presbytère seront reconstruit à l'aide des indemnités de guerre, à l'identique en 1873.

> Le château de Crépy



> Le presbytère



> Calvaires et monument aux morts



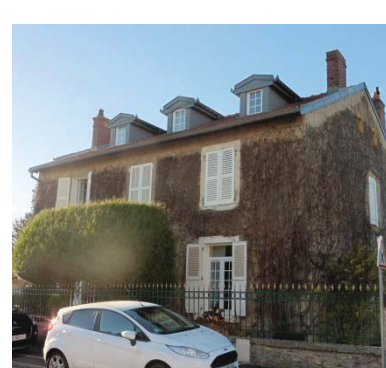
> Le lavoir



> Le Couvent de la Providence



> Les bâtisses remarquables



La ferme de Ravinel

La ferme de Ravinel, située rue de la Source est une des grandes fermes de la commune. Longtemps utilisée comme exploitation agricole, elle a ensuite été utilisée comme maison du garde champêtre ou dépôt-hangar communal.

Aussi, lors de la seconde guerre mondiale, elle fût utilisée comme annexe du centre de concentration de Struthof, en Alsace, où cinquante déportés étaient enfermés. Une plaque commémorative à ce sujet a été inaugurée en 2014.

Le monument aux morts

Situé à côté de la mairie, au cœur du village, il commémore et honore les soldats tués ou disparus par faits de guerre. Comme dans chaque commune, il est le lieu de recueil lors de cérémonies nationales ou évènements forts.

Les calvaires

La lorraine ayant un riche patrimoine religieux, on retrouve plusieurs calvaires dans la commune :

- Un calvaire à l'entrée du lotissement de la « Cour Haute » par la rue de Metz ;
- Un second calvaire situé à proximité du 21 rue de Chesny ;
- Un troisième calvaire sur la Rue de Basse Bévoye.

La fontaine romaine du Chemin vert

Le long de la voie romaine reliant Metz à Strasbourg, actuel « chemin vert », on retrouve une fontaine romaine. Plus en activité, cette fontaine fait partie du patrimoine romain de la commune.

Le patrimoine militaire

Sur le ban communal, on retrouve une dizaine de casemates situées sur le site de Paricourt, au sud de la commune. Ces casemates relèvent d'un intérêt particulier. D'intérêt faunistique, ces éléments représentent aussi un intérêt patrimonial pour la commune.

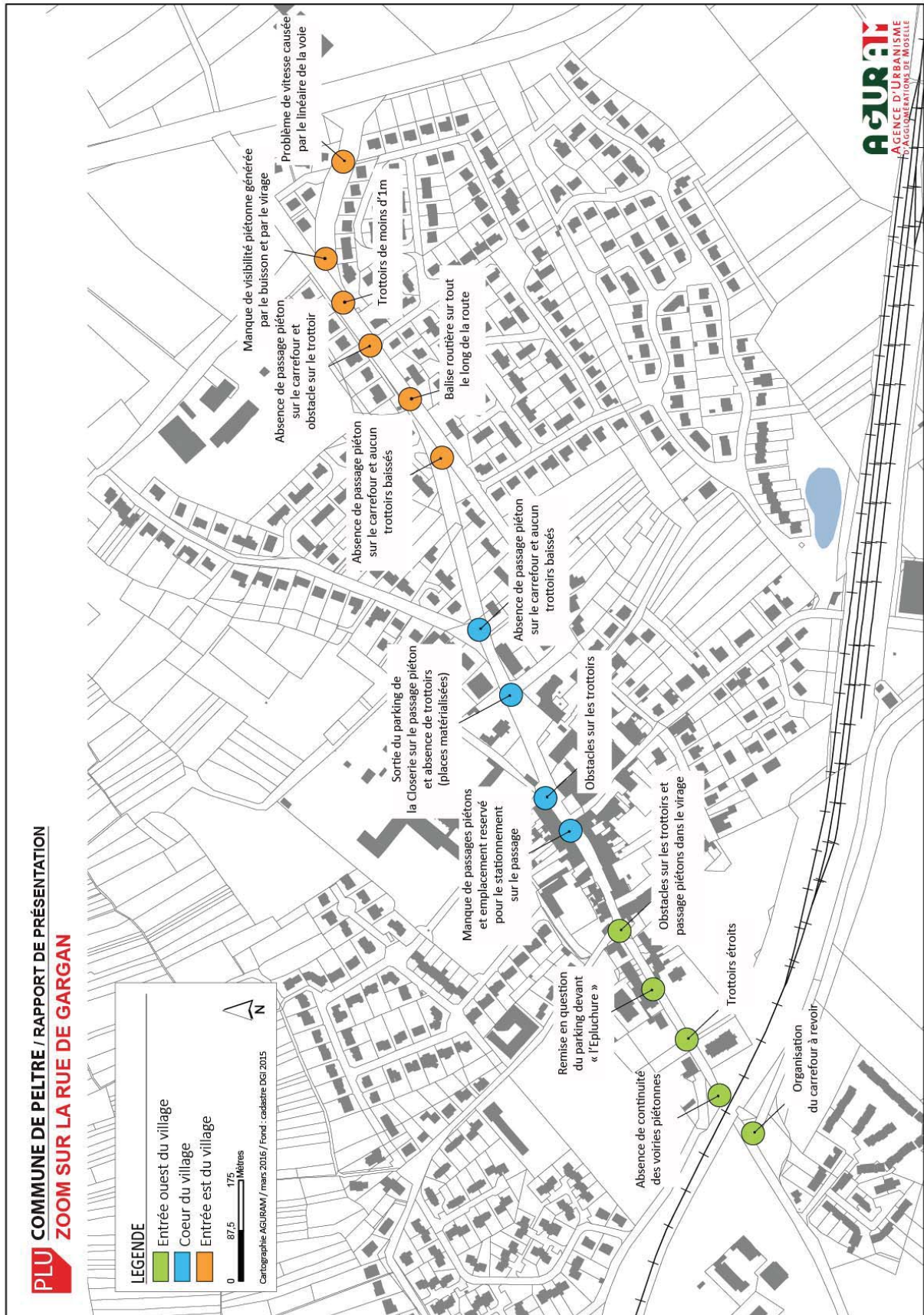
Les bâtisses remarquables

Sur la commune, plusieurs bâtisses ont un intérêt architectural, dont 3 maisons anciennes et remarquables :

- Le 47 rue de Gargan ;
- Le 26 rue de Chesny ;
- Le 31 rue de Chesny ;

Les murs remarquables

On peut observer la présence de murs remarquables sur la commune, hérités d'anciennes constructions. Ainsi, on retrouve les anciens murs de la ferme de la Cour Haute à Crépy et les murs anciens autour du Couvent de la Providence.



2.4. Les espaces publics

Les espaces publics de Peltre se composent principalement de rues, de parkings ouverts au public et de quelques places (aire de jeux, lavoir, ...).

La rue de Gargan, un espace à repenser

La rue de Gargan constitue la **rue principale** de la commune, avec un accès à l'ouest par la rue de Metz, au sud par la rue des fours à chaux, à l'est par la route de Strasbourg. Elle se découpe en **trois zones particulières**.

❖ **Entrée ouest du village**

Au croisement de la D155B et de la rue de Gargan, on observe un **carrefour à trois entrées** qui est peu lisible par les usagers. La dangerosité du carrefour est renforcée par la **discontinuité de la piste cyclable** reliant Peltre à Jury, débouchant au niveau de la voie ferrée.

En effet, la **voie ferrée** constitue un obstacle de taille pour les itinéraires piétons et cyclables. Bien qu'un **passage « bis »** passant sous la voie ferrée existe, il est peu utilisé par les usagers, car situé en retrait de la voirie et mal aménagé pour les PMR, poussettes, etc. Ce passage au niveau de la rue de Gargan constitue un enjeu important, puisque c'est le seul accès à l'ensemble scolaire Notre-Dame en venant de Peltre, et de ce fait l'itinéraire principal des étudiants de l'établissement venant par le train.

L'absence de parvis pour l'église, aujourd'hui occupé par le parking de la gare sommairement aménagé, constitue un premier élément négatif en matière d'ambiance urbaine et de confort pour les piétons qui désirent se rendre sur leur lieu de culte.

Par ailleurs, on observe une somme de dysfonctionnements liés à un **manque d'espace public** (largeur de la voirie inférieure à 7 mètres, places de stationnement sur la voirie réduisant la largeur utilisable, trottoirs étroits, ...) et d'aménagements significatifs.

> Compilation de photos de dysfonctionnements observés à l'entrée ouest du village



❖ Le cœur du village

En ce qui concerne le cœur de bourg, on observe **un problème d'aménagement de places de stationnement** en lieu et place du trottoir qui entraîne une **absence préjudiciable d'aménagement piéton suffisant** entre les rues des Vignes et Saint-André. Actuellement, les places de stationnement se situent sur les trottoirs. Les automobilistes ont tendance à s'éloigner le plus possible du bord de la chaussée (pour éviter un accrochage) empiétant ainsi sur le reste du trottoir réservé aux piétons. Ce problème est renforcé par la taille étroite des trottoirs et la présence d'obstacles qui gênent le passage.

Indépendamment des problèmes de stationnement, les **passages piétons sont mal situés**, voire inexistants. En effet, plusieurs sont situés sur des zones de stationnement (en face du Kebab) ou sur des sorties de parkings (Closerie du Potier) ou encore au niveau des « cédez le passage » (rue des Vignes). Ces dysfonctionnements observés renforcent la dangerosité de la rue de Gargan.

> Compilation de photos de dysfonctionnements observés au cœur du village



❖ **L'entrée est du village**

Elle est caractérisée par un **aspect très routier**, affirmé par un **espace public très large** (environ 11 mètres en moyenne) et la présence de **balises routières** au milieu de la voirie.

La **linéarité de la rue** et le **manque de visibilité** à certains endroits, dans le virage de l'entrée est notamment, marque la dangerosité de l'entrée de bourg bien que la limitation de vitesse soit descendue à 30km/h.

Par ailleurs, une **dissymétrie de traitement** de part et d'autre de la voie est observée, notamment pour les déplacements doux. En effet, on remarque l'**absence de passages piétons** aux carrefours ou encore la **taille étroite des trottoirs**.

> **Compilation de photos de dysfonctionnements observés à l'entrée est du village**

> Compilation de photos de l'espace public, rue Daubrée



> Compilation de photos de l'espace public, rue de Chesny



> Compilation de photos de l'espace public, rue de Tinseau



La rue Daubrée

La rue Daubrée, accessible depuis la rue de Gargan participe au **maillage structurant** de la commune. Malgré son **sens unique** qui favorise la tranquillité du site, il existe plusieurs dysfonctionnements qui nuisent à la qualité du cadre de vie des différents usagers. En effet, la **voirie est étroite** considérant que la partie gauche est toujours occupée pour le stationnement, bien qu'il ne soit pas matérialisé. De plus, certaines voitures occupent la partie droite de la voirie, empiétant sur le trottoir et donc gênant le déplacement piéton.

La portion parallèle à la rue de Gargan **ne présente pas de dysfonctionnement particulier** : on retrouve une dimension et des aménagements plus classiques permettant une desserte plus confortable pour l'ensemble des usagers. Cependant, à partir du croisement avec la rue de Chesny, les aménagements se font rares. On observe au carrefour le manque de passage piéton et de trottoirs bas pour les PMR. De plus, les panneaux de signalisation représentent des obstacles au déplacement.

La section se trouvant derrière la Closerie du Potier souffre d'un dysfonctionnement majeur, où les **trottoirs parfois absents** ou trop étroits viennent **contraindre les déplacements de tous les usagers**. Par ailleurs, le **stationnement matérialisé sur l'ensemble du trottoir** gêne le passage. Au-delà, lorsque la rue Daubrée rencontre la rue de Tinseau, le manque de passages piétons au croisement se fait ressentir.

La rue de Chesny

Tout comme la rue Daubrée, la rue de Chesny constitue un **maillage structurant** de la commune. L'espace public est assez conséquent, notamment avec une placette au début de la rue. Cependant, la **largeur de la voie est trop importante** au regard des besoins de circulation automobile (sens unique de la rue) et réduit considérablement les trottoirs des riverains.

Au croisement avec la rue Daubrée, la rue de Chesny devient à double sens. Outre le **manque de passages piétons** cités plus haut, peu de dysfonctionnements observés. Les dimensions de l'espace public sont bien réparties ; seuls des **problèmes occasionnels de stationnements non matérialisés** sur les trottoirs sont à signaler.

La rue de Tinseau

Rejoignant la rue Daubrée à la rue de Gargan, elle dessert notamment la « Closerie du Potier », où plusieurs commerces de proximité et services de santé sont localisés. Le besoin en stationnement est donc plus important dans ce secteur. Malgré le parking public situé au pied des commerces, le **stationnement dans ce secteur connaît un dysfonctionnement majeur**.

D'une part, on remarque la présence d'**aménagements peu fonctionnels** : sortie de parking et « cédez le passage » au niveau d'un passage piéton, stationnement matérialisé sur le trottoir ne laissant pas de places au déplacement des piétons, etc...D'autre part, la **taille importante des trottoirs** favorise le stationnement sur celui-ci empêchant encore une fois le déplacement des piétons les incitant à se déplacer sur la voirie.

Très fréquentée du fait de sa localisation et de sa fonctionnalité, les aménagements et l'espace public existant sont dangereux pour les usagers.



2.5. L'environnement végétal du village

Les espaces verts urbains

La commune est **faiblement pourvue en espaces verts publics**. Elle ne dispose **pas de réel parc urbain** ouvert au public (les jardins du couvent étant fermés) pouvant jouer un rôle dans l'intégration de la nature en ville et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cependant, elle est **ponctuée de jardins privés et cœurs d'îlot végétalisés** qui accueillent une certaine biodiversité tout en offrant des espaces de respiration à la population. Ces jardins situés en arrière des maisons et au contact avec les espaces agricoles ou naturels, constituent une transition intéressante. Aussi, des **parcelles de jardins potagers** sont également présentes en bordure de la voie ferrée, à proximité de la gare de Peltre.

Représentés en jaune sur la carte ci-contre, on distingue **cinq sous-ensembles** dans la trame verte périvillageoise de Peltre :

- **Secteur 1** : composé de **grandes prairies**, ce secteur se situe à l'arrière du lotissement des « Champs Dorés ». Sans transition avec l'arrière des maisons et jardins privés, il marque une fracture paysagère entre l'espace urbain et l'espace agricole. Un aménagement paysager doit être pensé pour créer une transition entre ces deux espaces.
- **Secteur 2** : situé aux abords de la ferme de la Horgne, ce grand **espace de prairies** marque la transition entre le village et la route de Strasbourg. Cet espace rejoint au nord la Cueillette de Peltre. Les jardins privés de l'extrémité du secteur de Peumont étant séparés par le chemin vert, la fracture paysagère est quasi inexistante. Au contraire, ce secteur constitue un écrin de verdure avoisinant de qualité pour les riverains.
- **Secteur 3** : ancien espace viticole de la commune, le secteur des « Vignes » représente un intérêt paysager, floristique et faunistique important. Marquant une transition au nord de la commune entre le village et les espaces agricoles, il se compose de **vergers principalement à l'abandon**, abritant une biodiversité très riche. Ces vergers morcelés en multiples parcelles font face aux jardins privés des lotissements « Petit Canton » et « Les Coteaux ». Ce secteur, parcouru de chemins accessibles aux piétons, constitue un espace de promenade et de respiration pour les habitants.
- **Secteur 4** : vaste **espace de prairies**, ce secteur est séparé du village par un sentier piéton/cyclable reliant le village à la ferme de Basse Bévoïe. Il donne un caractère naturel aux abords du lotissement du « Petit Canton ».
- **Secteur 5** : situé entre la RD155B et le ruisseau Saint-Pierre, ce secteur se compose de **prairies et d'espaces agricoles**. Les habitants du lotissement de la « Cour Haute » bénéficient donc d'un espace naturel avoisinant constitué de terrains cultivés, avec pour transition un espace prairial.

Ces espaces, bien qu'étant moins riches en matière de biodiversité, représentent un **intérêt primordial** pour le cadre de vie des habitants, la régulation thermique (îlot de fraîcheur urbain), l'infiltration des eaux et la limitation du ruissellement notamment.

La préservation des espaces transition participe de la qualité de vie du village et doit être prise en compte dans le projet communal qui sera issu du PLU.

III / EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

III.1. La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

L'analyse qui suit est basée sur les données Fichiers Fonciers, retraitement par le CETE Nord-Picardie des données MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastreales) produites par la DGFIP, version janvier 2014, et exploitées par l'AGURAM.

Attention : les informations cadastrales peuvent être erronées et si l'on peut repérer certaines erreurs, il est souvent difficile de les corriger. Aussi, les anomalies importantes constatées seront signalées mais non corrigées dans les bases, celles-ci restant conformes aux déclarations des propriétaires de la commune et de l'agglomération.

1.1. Données de cadrage

Le territoire communal de Peltre est d'une superficie totale de **832,05 hectares**. D'après les données de la DGFIP (cf. tableau ci-contre), les **espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) de Peltre totalisent 623,04 hectares**, soit 75% du territoire en janvier 2014. Ce ratio traduit le **caractère périurbain** de Peltre, mais aussi la configuration de son ban communal résultant de son histoire.

> **Evolution de la consommation foncière** - Source DGFIP/ MAJIC, janvier 2014

Occupation du Sol en surfaces.		Proportion sur l'ensemble du ban communal
Total Commune	832,05 ha dont	100%
Surface agricole et naturelle	623,04 ha	75%
Surface artificialisée totale	209,01 ha dont	25%
Non bâtie	139,17 ha	17%
Bâtie	69,84 ha dont	8%
Non résidentiel	32,87 ha	4%
Dépendances isolées et autres	0,01 ha	< 1%
Habitat	36,96 ha dont	4%
Individuel	33,87 ha	4%
Collectif	3,09 ha	< 1%

Les 209,01 hectares artificialisés se répartissent en 69,84 hectares bâtis et 139,17 hectares non bâtis. La proportion d'artificialisé non bâti est particulièrement élevée sur Peltre. Cependant, on peut considérer une erreur de classement de 8,1 hectares d'espace agricole classé en jardin (considéré comme artificialisé par les fichiers fonciers). Cela ramènerait la surface artificialisée non-bâtie à 131 hectares (et la surface agricole à 631 hectares), soit une différence d'1% du ban communal ne remettant pas en question la **forte proportion d'artificialisé non bâti**.

1.2. Evolution des espaces naturels et agricoles

En 1950, les espaces NAF totalisaient 770,32 hectares (valeur estimée), soit 93% du territoire communal. Ainsi, **147,28 hectares ont été consommés entre 1950 et 2014**.

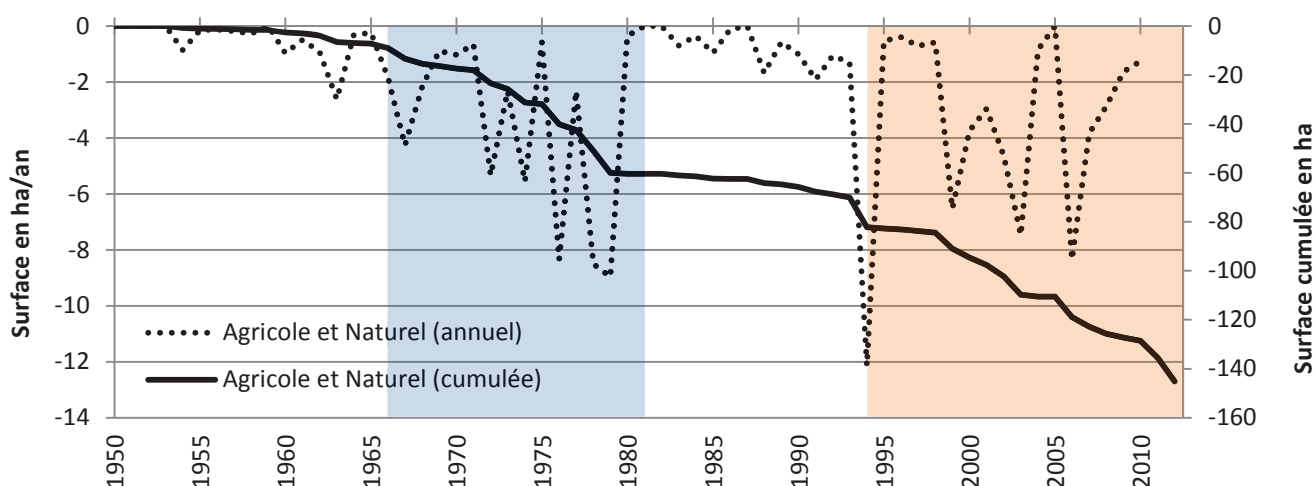
La diminution des surfaces naturelles agricoles est irrégulière, alternant années ou groupes d'années de faible et de forte consommation foncière. On peut cependant distinguer **4 périodes principales**, comme indiquées sur le graphique, ci-contre :

- **de 1950 à 1965** : période de relativement faible consommation foncière correspondant à la fin de la reconstruction d'après-guerre, de l'ordre de 0,5 hectares/an au total mais principalement à destination de l'habitat.
- **de 1966 à 1980** : période d'emballement de la consommation foncière, à destination de l'habitat (et bien sûr du non bâti) sauf sur la dernière année qui voit une consommation notable pour les activités. La consommation moyenne est de 3,8

hectares/an sur la période avec une progression globale au fil du temps (3 années à plus de 8 hectares/an sur les 4 dernières).

- **de 1981 à 1993** : ralentissement brutal de la consommation foncière qui ne reprend que très progressivement au cours de cette période. La consommation foncière moyenne est de 0,7 hectares/an.
- **de 1994 à 2013** : la consommation foncière repart à la hausse, d'abord pour les activités puis à parts comparables pour les activités et l'habitat, et s'accélère même au fil du temps. La consommation moyenne est de 3,9 hectares/an.

> Evolution de la consommation foncière – Source DGFIP/MAJIC, janvier 2014



Sur les **dix dernières années** connues par MAJIC (2004-2013), la consommation foncière totale (bâti + non bâti) issue des données MAJIC est donc de **37,55 hectares soit une moyenne annuelle de 3,76 hectares/an**.

Cependant, la **réelle consommation en habitat est proche de 11 hectares** (lotissements « Champs Dorés » et « Cour Haute »), sachant que les autres hectares consommés sont liés à l'hôpital Mercy et aux infrastructures de transports.

Cette superficie de 11 hectares constitue la valeur de référence en matière de consommation foncière pour les dix dernières années.

1.3. Evolution des surfaces artificialisées

La consommation foncière à destination de l'habitat

La **consommation foncière à destination de l'habitat** représente à peu près la **même surface que celle destinée aux activités**, 36,96 hectares d'habitat pour 32,87 hectares d'activités, ce qui est relativement peu. En effet, à l'échelle communautaire, l'habitat représente un peu moins du double des surfaces d'activités.

L'habitat individuel, qui représente 80% du parc de logement communal, est donc très **largement prédominant** sur la commune puisqu'il occupe 39,96 hectares. L'habitat collectif est nettement moins présent avec 3,09 hectares en 2014 contre 1,89 hectare en 1950 ; sa croissance a donc été faible et ponctuelle.

> Evolutions des espaces NAF de Peltre d'après les images aériennes (source Géoportail)



La consommation foncière à destination des activités

Il convient de prendre le terme « activités » au sens large. Il s'agit en effet de tout le **bâti non résidentiel**. Peltre ayant la ZAC Mercy et la zone d'activité, la surface consommée est importante.

En effet, la surface consacrée aux activités était déjà de **14,66 ha en 1950**, valeur vraisemblablement due au fait que les parcelles, dont la date de construction n'est pas renseignée, sont considérées comme antérieures à 1950. Cette valeur a **cru par sauts marqués**, les principaux étant en 1979, 1994, 2003, 2006, 2011 et 2012, accompagnés de quelques opérations beaucoup plus modestes.

La consommation foncière à destination de l'artificialisé non bâti

Les données MAJIC donnent très peu d'informations sur l'artificialisé non bâti. On peut simplement en déduire qu'elles représentent **139,17 ha sur la commune de Peltre, soit 17% de la commune**.

L'artificialisé non bâti représente alors 67% du total artificialisé, ce qui est beaucoup plus que la moyenne de l'agglomération (49%). La commune cumule, en effet, un important réseau viaire de transit (et de desserte) et une emprise ferroviaire.

Corrélation entre surface d'habitat et évolution de la population

La **consommation foncière** à destination de l'habitat résulte de la combinaison de **3 facteurs** :

- l'augmentation du nombre d'habitant ;
- la baisse du nombre de personnes par ménage (décohabitation) et donc l'augmentation du nombre de logements nécessaires à population constante ;
- la baisse de la densité du bâti.

Si l'on prend pour bases 1975 et 2012, avec respectivement 15,78 hectares et 36,23 hectares, la **surface destinée à l'habitat sur Peltre a été multipliée par 2,3**.

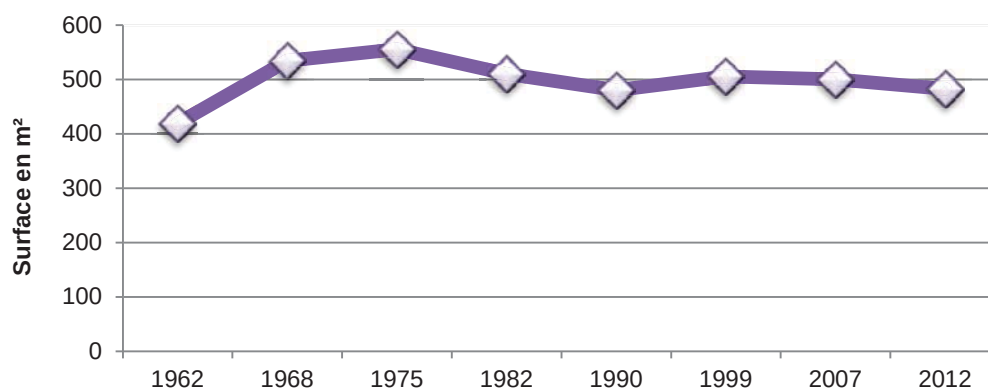
Pendant ce temps, la densité du bâti a un peu augmenté, passant **de 13,5 logements/ha à 15,5 logements/ha en 2012 (densités brutes selon la définition du SCoTAM)**.

Cela signifie qu'à densité de 1975, la surface destinée à l'habitat aurait été multipliée par 2,6, soit une consommation supplémentaire de 4 à 5 ha pour l'habitat, sans compter les espaces de desserte.

Sur cette même période, la population a été multipliée par 1,6 et le nombre de personnes par logement a été divisé par 1,6. Ces deux facteurs interviennent donc à parts égales pour expliquer la consommation foncière entre 1975 et 2012.

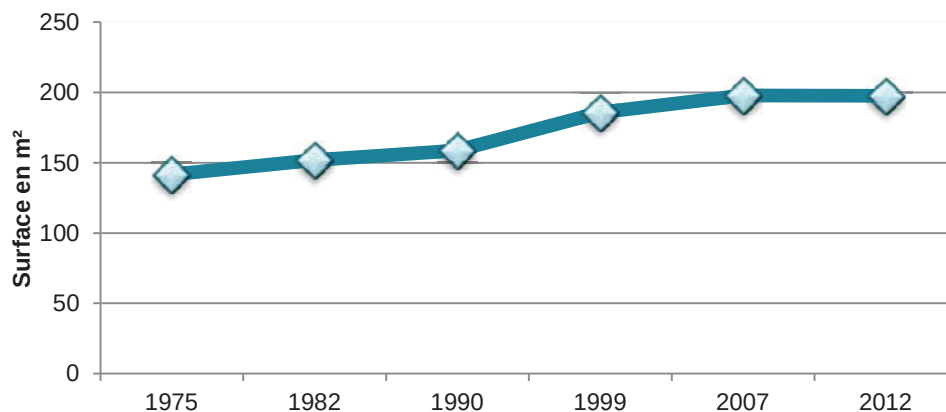
L'augmentation de la surface destinée à l'habitat est donc due autant à la **croissance démographique, qu'à la décohabitation**, mais **n'est pas due à la forme urbaine**, qui a plutôt eu tendance à faire baisser l'impact des deux premiers facteurs en termes de surfaces consommées.

> Evolution de la surface des parcelles par logement (en m²/logement)



Source DGFIP – MAJIC – janvier 2014

> Evolution de la taille du terrain par habitant (en m²/hab)



Source DGFIP – MAJIC – janvier 2014

> Evolution de la surface des parcelles par logement (en m²/logement)

Année	Nombre total de logements	Taille moyenne des parcelles (m ²)	Nombre de personnes par logements	Population totale
1962	172	419	5,25	903
1968	193	534	4,58	884
1975	284	556	3,92	1114
1982	440	510	3,35	1476
1990	492	480	3,02	1487
1999	541	505	2,72	1472
2009	667	500	2,53	1685
2012	751	483	2,44	1834

Source DGFIP – MAJIC – janvier 2014

Densité du bâti destiné à l'habitat

De 1962 à 2009, la surface moyenne de terrain consommée pour construire 1 logement (individuel ou collectif) est passée de **419 m²/logement à 483 m²/logement** (graphique ci-contre). Cet indicateur a cru jusqu'au milieu des années '70, périodes de forte consommation foncière, et fluctue depuis entre 480 et 510 m²/logement. La valeur un peu inférieure en 2012 doit être confirmée dans les années suivantes pour pouvoir parler d'une tendance à la baisse. Ces fluctuations sont en fait relativement faibles et l'on peut parler d'une baisse entre 1975 et 1990 et d'une stabilité depuis.

Surface de parcelle/logement et nombre d'habitant/logement sont deux facteurs qui se conjuguent pour apporter, d'une manière ou d'une autre, plus de surface de vie aux habitants, soit une amélioration de leur confort lié à leur logement (mais éventuellement une perte de facilité de vie car une faible densité d'habitat provoque souvent un éloignement des services publics).

Pendant la même période, **le nombre d'habitants par logement est passé de 5,25 à 2,44**. Par conséquent, **en 1962, un habitant de Peltre occupait 80 m² de terrain pour son logement, contre 142 m² en 1975 et 198 m² en 2012** soit des valeurs nettement supérieures aux moyennes de l'agglomération (83 m² en 1975 et 126 m² en 2012), moyennes dominées par la ville de Metz.

SCoTAM

Le SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM) demande que soit respectée sur la commune une **densité brute de 25 logements/ha** dans les extensions d'habitat (urbanisation hors enveloppe urbaine). Cette densité brute inclut forfaitairement 25% d'espace public dans la surface de projet.

Sur Peltre, la **densité moyenne de l'ensemble du bâti est de 15,5 logements/ha** en 2012. La densité moyenne des logements créés en extension de 2004 à 2013 est de 15,9 logements/ha, soit à peine supérieure. Cette valeur très faible s'explique par la faible production de logements collectifs et l'absence ou quasi absence de création de logements individuels sur de petites parcelles.

La commune de Peltre doit donc augmenter sensiblement la densité de ses opérations par rapport à ce qu'elle a connu sur la dernière décennie pour correspondre aux attentes du SCoTAM.

1.4. Bilan de la consommation

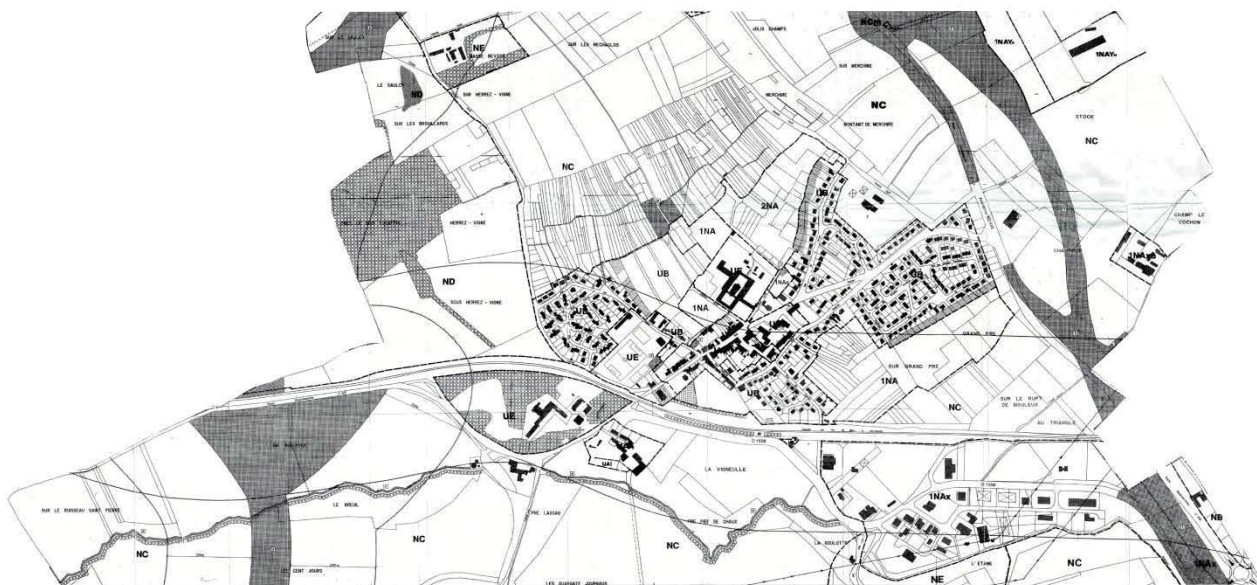
La consommation foncière sur Peltre a connu plusieurs phases d'urbanisation et est encore dans la dernière, qui est aussi la plus importante avec les « Champs Dorés ». Par ailleurs, la consommation de terrain par logement est stable depuis le début des années '90.

La densité brute imposée par le SCoTAM est de 25 log/ha, soit nettement supérieure aux dernières pratiques observées. L'économie de foncier sur la commune ne se fera donc pas sans un changement de pratiques en terme de densité de bâti. L'espace agricole a souffert de pertes importantes non seulement en surface mais également en structure. En effet, l'accumulation des voiries sur le ban communal découpe l'espace NAF en 5 ou 6 ensembles séparés par des coupures de types autoroutiers ou ferroviaires.

> Zonage du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Peltre



> Zonage du Plan d'Occupation des Sols, zoom sur le centre du territoire



III.2. Bilan du Plan d'Occupation des Sols

Depuis son **approbation initiale en 1978**, le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Peltre a connu plusieurs modifications pour rendre des projets possibles. En tout, il s'agit de :

- Onze mises à jour ;
- Huit modifications dont une simplifiée ;
- Deux révisions dont une simplifiée ;
- Deux mises en compatibilité (RD 955 et ZAC Mercy).

Ces procédures ont changé le zonage et le règlement du document d'urbanisme. Aujourd'hui, suite à toutes ces modifications, le Plan d'Occupation du Sol (Cf. ci-contre) comprend :

- Quatre zones urbaines (UA, UB, UE, UF) et deux sous-zones (UAi, UBa) déclinées en 9 secteurs ;
- Cinq zones d'urbanisations futures (1NA, 1NAe, 1NAX, 1NAY, 2NA) et trois sous-zones (1NAXa, 1NAYh, 1NAYa) déclinées en 9 secteurs ;
- Quatre zones naturelles (NB, NC, ND, NE) et deux sous-zones (NCe, NCm) déclinées en 8 secteurs.

Le bilan du Plan d'Occupation des Sols s'intéresse au maintien ou non des zones d'urbanisations futures dans le prochain document d'urbanisme. Sachant que les zones 1NAX, 1NAY et le secteur 1NA des « Champs Dorés » sont aujourd'hui urbanisés, ils feront l'objet d'un changement de zone dans le prochain zonage.

Ainsi, on s'intéressera donc aux **zones à urbanisées encore laissées en état**, soit 5 secteurs sur la commune de Peltre :

- La zone 1NA, située rue Saint-André ;
- La zone 1NAe, située chemin du Lavoir à proximité du Couvent ;
- La zone 1NA au sud du village qui constitue le prolongement du lotissement des Champs Dorés ;
- La zone 1NA, au nord du village, à proximité du lotissement des Coteaux ;
- La zone 2NA, au nord du village, le long du Chemin vert.

L'ensemble des sites font l'objet d'une présentation plus fine en pages suivantes.



Site n°1 : rue Saint-André - 8 690 m²

Site n°1 : parcelle des bonnes sœurs, rue Saint-André



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 8 690m² classée en zone 1NA ;
- L'espace se compose de deux parties :
 - Un espace de parking desservant le couvent ;
 - Une vaste zone enherbée de 5 945m²

BILAN D'OCCUPATION DU SOL

Sachant que les sœurs souhaitent conserver leur parking, l'aménagement à court terme ne pourra se faire que sur la zone enherbée. À ce titre, un premier permis d'aménager (lotissement de 8 parcelles) a été déposé, mais annulé par contentieux. Cependant, une réflexion globale sur cette zone et sur la ferme de Ravinel est à envisager pour optimiser l'accessibilité des sites



Site n°1 : rue Saint-André - 8 690 m²

Site n°2 : rue du Lavoir



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 3 698m² classée en zone 1NAe ;
- Une vaste zone enherbée à proximité du couvent, appartenant aux bonnes sœurs ;
- Plusieurs aménagements devront être pensés pour améliorer l'accessibilité du site (voirie étroite, lavoir gênant, ...).

BILAN D'OCCUPATION DU SOL

Un projet de maison médicale devait se faire sur ce site, appuyée par une modification du POS, pour désengorger la rue de Gargan. Cependant, le projet n'a jamais vu le jour, et aucun autre projet n'est à l'étude sur ce site.

PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Site n°3 : secteur des Champs Dorés - 28 834 m²

PLU COMMUNE DE PELTRE : RAPPORT DE PRESENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Site n°3 : secteur des Champs Dorés - 28 834 m²

PLU COMMUNE DE PELTRE : RAPPORT DE PRESENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Site n°3 : Les « champs dorés 2 »



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 28 834m² classée en zone 1 NA ;
- La deuxième phase des « champs dorés » ;
- Un vaste espace de jardins au sein d'un tissu urbain dense.

BILAN D'OCCUPATION DU SOL

Un programme de 40 logements est envisagé par un aménageur, n'ayant pas déposé de permis d'aménager à ce jour.

Sans permis avant l'approbation définitive du PLU, une remise en cause du projet devra être envisagée en lien notamment avec la densité du projet.

Site n°4 : zone 1 NA (nord-est)



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 15 680m² classée en zone 1 NA ;
- Zone enherbée sans destination particulière ;
- Site fortement contraint en matière d'accessibilité et de problèmes de ruissellement ;
- Espace identifié pour ses richesses paysagères et en terme de biodiversité dans la continuité du secteur des « Vignes ».

BILAN D'OCCUPATION DU SOL

Il apparaît difficile de faire une opération d'aménagement sur ce site au vu de ses contraintes, et à ce jour, aucun projet n'est à l'étude. Néanmoins, pour le besoin d'amélioration de l'accessibilité, l'emploi d'un espace réservé pour la création d'une placette de retournement au fond de l'impasse peut être envisagé.

Site n°4 : zone 1 NA (nord-est) - 15 680 m²



PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Site n°4 : zone 1 NA (nord-est) - 15 680 m²



PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Site n°5 : zone 2 NA (nord-est)

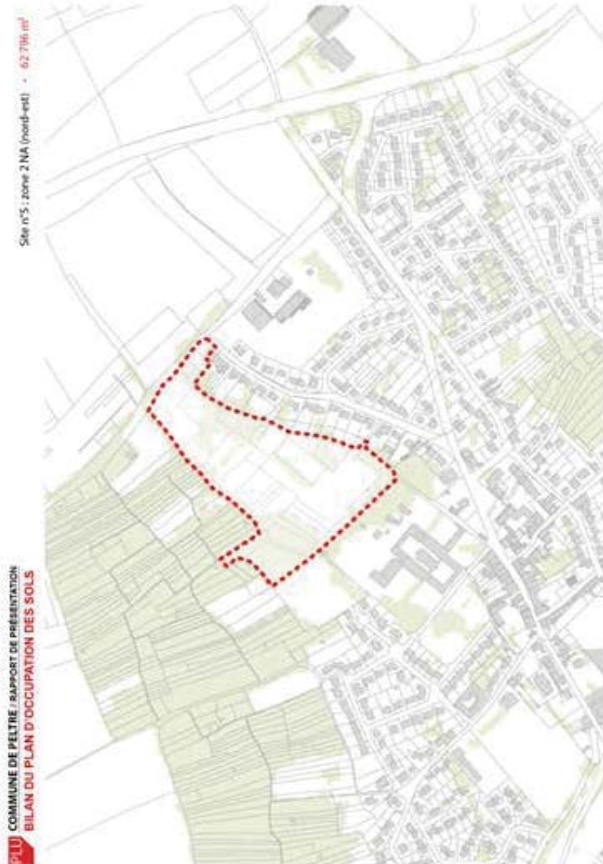
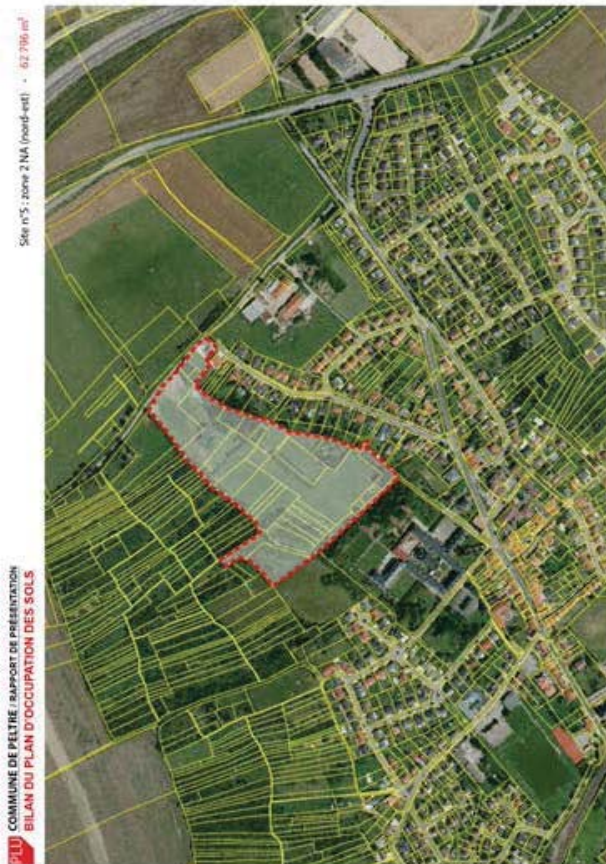


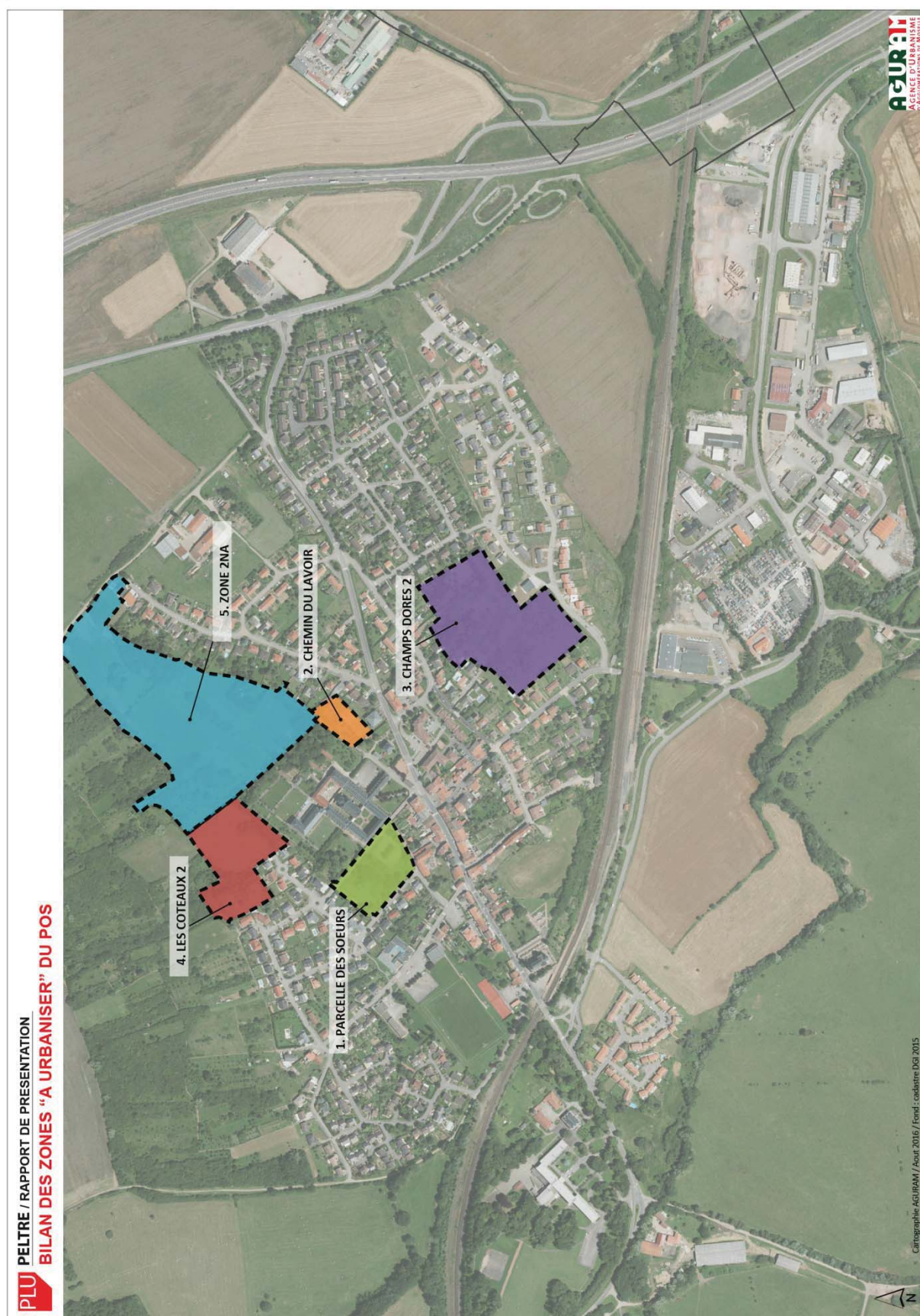
CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 62 796m² classée en zone 2 NA ;
- Vaste zone sans destination particulière ;
- Site enclavé, sans accès prédéfini.

BILAN D'OCCUPATION DU SOL

Aucun projet n'est à l'étude à ce jour sur ce site. De plus, une telle zone de plus de 6 hectares ne pourra être conservée dans le futur document d'urbanisme du fait de sa superficie (moitié de la surface de consommation « autorisée » par le SCoTAM) et au vu des réflexions communales.







III.3. Potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain

En lien avec les objectifs des lois Grenelles I et II visant notamment à lutter contre l'étalement urbain, une analyse des potentiels de densification et renouvellement urbain doit être réalisée au sein du village, afin d'appréhender les solutions possibles en matière de création de nouveaux logements ou tout autre développement urbain. L'objectif pour Peltre consiste à dégager des solutions alternatives à de nouvelles consommations de terrains agricoles ou naturels pour ses projets à l'avenir.

Dans les secteurs résidentiels et d'activités économiques, les espaces concernés sont :

- les dents creuses ;
- les cœurs d'îlots ;
- les sites de renouvellement urbain ;
- les logements vacants.

Les espaces potentiels sont identifiés via :

- l'analyse de vues aériennes
- des visites de terrain
- des échanges avec les élus et les techniciens de la commune
- les données des fichiers cadastraux (MAJIC) et de la DGFIP (Taxe d'Habitation)

La présente analyse évoque des chiffres « bruts » et permet de disposer d'une évaluation du potentiel théorique de densification des espaces. Cette analyse doit également être confrontée aux contraintes, problématiques et intérêts agricoles, environnementaux, urbaines ou d'agrément, ainsi qu'aux éventuels risques naturels, présentées dans le cadre du diagnostic territorial.

La commune dispose d'un potentiel renouvellement et de densification urbaine évalué à près de 4,5 ha (cf. carte et tableau ci-contre).

- Site 1 : ferme de Ravinel (2 280m²) ;
- Site 2 : côté gauche de la rue Daubrée (2 778m²) ;
- Site 3 : rue de Gargan (1 817m²) ;
- Site 4 : ancien terrain de foot et presbytère (18 466m²) ;
- Site 5 : espace de loisirs, rue des Vignes (18 743m²).

Les secteurs de renouvellement urbain et de densification identifiés concernent à la fois des bâtiments susceptibles d'être rénovés ou réhabilités (presbytère, ferme de Ravinel,...) ainsi que plusieurs parcelles non-bâties. **L'ensemble des sites font l'objet d'une présentation plus fine en pages suivantes.**

Site	Superficie (m ²)	Classement POS	Potentiel de logement	Potentiel retenu
1	2 283	UA	26	26
2	2 783	UB	3 à 6	5
3	3 183	UB	1 à 2	1
4	17 597	UB	20 + 2 à 3	22
5	18 743	UE	30 à 35	33
TOTAL	44 589	/	82 à 92	87

PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRESENTATION
ZOOM SUR LE POTENTIEL DE DENSIFICATION



Site n°1 : Ferme de Ravinel - 2 283 m²

Site n°1 : réhabilitation de l'ancienne Ferme de Ravinel



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 2 283m² classée en zone UA ;
- Un espace occupé par une ancienne ferme, appartenant aujourd'hui à la commune ;
- Une prise en compte des itinéraires piétons est à prévoir ;
- Le projet devra être mis en relation avec ceux de la zone 1NA à proximité.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE

Ce site doit faire l'objet d'un permis pour **26 logements** « sociaux » seniors dès septembre de la part de LOGIEST.

PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRESENTATION
ZOOM SUR LE POTENTIEL DE DENSIFICATION



Site n°1 : Ferme de Ravinel - 2 283 m²

Site n°2 : aménagement des fonds de jardins de la rue Daubrée

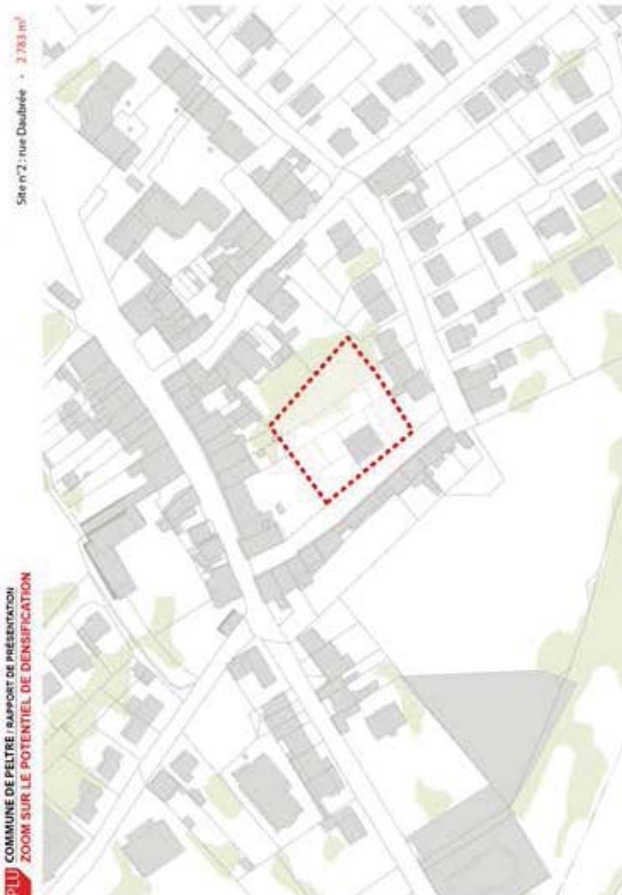


CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 2 783m² classée en zone UB ;
- Un vaste espace de jardins ;
- L'espace public devra être repensé d'une part pour garantir la gestion des espaces privés (accès, garages) et d'autre part pour conserver un passage et une capacité de stationnement suffisante.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE

Il est convenu sur ce site d'envisager une création de **3 à 6 logements** en fonction du type de projet qui sera retenu, sachant que les petits collectifs peuvent être envisagés.





Site n°3 : aménagement des jardins de la rue de Gargan



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 3 183 m² classée en zone UB ;
- Un vaste espace de jardins en front de rue de la rue principale du village, la rue de Gargan ;
- La gestion des accès devra être prise en compte dans le projet, ainsi que la conservation du cœur d'îlot.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE

Il est convenu sur ce site d'envisager une création de **1 à 2 logements**.



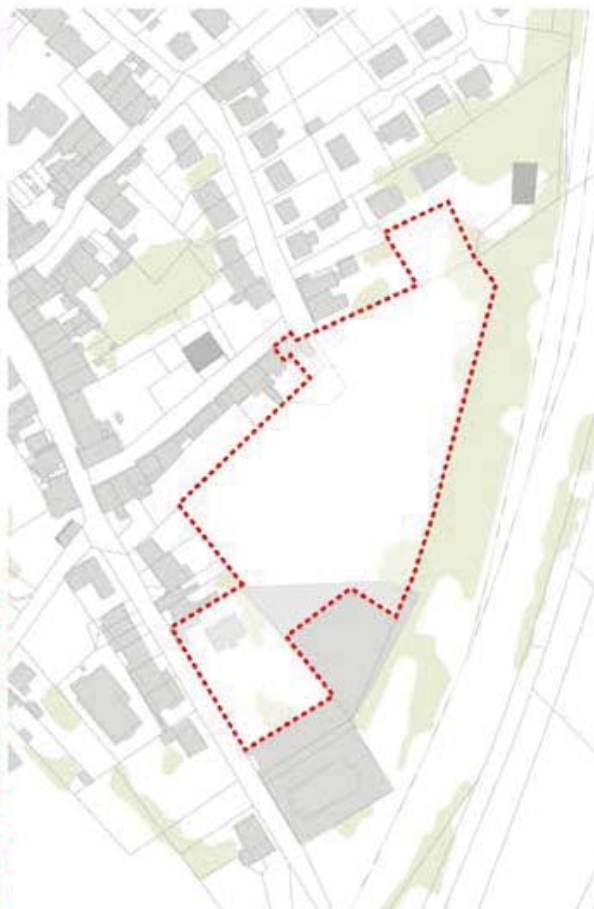
Site n°4 : rue Daubrée (stade de foot d'entraînement) - 17 597 m²

PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRESENTATION
ZOOM SUR LE POTENTIEL DE DENSIFICATION



Site n°4 : rue Daubrée (stade de foot d'entraînement) - 17 597 m²

PLU COMMUNE DE PELTRE / RAPPORT DE PRESENTATION
ZOOM SUR LE POTENTIEL DE DENSIFICATION



Site n°4 : requalification de l'ancien du terrain de foot d'entraînement et abords

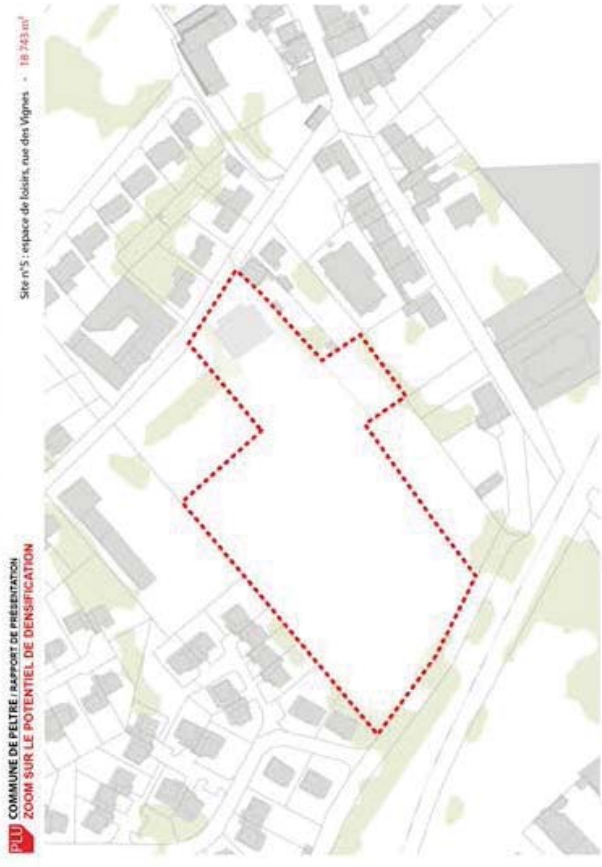


CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 17 597 m² classée en zone UB ;
- Un espace occupé par un ancien terrain de foot à l'abandon, du 18 rue Daubrée dont la commune a fait l'acquisition ainsi que du presbytère et de son jardin au nord-est du site ;
- Plusieurs contraintes existantes sur ce site : nuisances sonores, accessibilité, etc.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE

Ce projet « mixte » est évalué à **20 logements** sur la partie sud et **2 à 3 logements** en renouvellement urbain du presbytère.



Site n°5 : requalification de l'espace sportif, rue des Vignes



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Une parcelle de 18 743m² classée en zone UE ;
- Un espace occupé par le terrain de foot de l'AS Peltre et par la salle des fêtes ;
- La réalisation d'un projet sur ce site dépend du devenir de ces infrastructures.

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU SITE

Le potentiel de ce site est estimé entre **30 et 35 logements**.

IV / SYNTHESE DU DIAGNOSTIC



Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal.

Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi **le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Peltre**

Analyse de l'état initial de l'environnement

	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Climat et changement climatique	Climat de type océanique dégradé/subcontinental, avec des précipitations bien réparties tout au long de l'année. L'ensoleillement est majoritaire au printemps et en été. Une augmentation de +3,6 °C des températures moyennes en 2080 en Lorraine est attendue, avec une augmentation des phénomènes extrêmes susceptibles d'induire des inondations, coulées boueuses et des menaces sur la santé, la pollution du milieu naturel et la biodiversité.	Maintien du couvert végétal et aménagement d'îlots végétalisés pour la régulation des températures au sein du bourg et la circulation de l'air. Maintien d'un maximum de sols perméables pour éviter l'assèchement de l'air et améliorer l'infiltration des eaux pluviales.
Topographie et Géologie	Le bourg de Peltre est installé sur le Plateau lorrain, plaine au relief très doux. Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon, puis de calcaires et marnes. Les terrains des limons installés sur le Plateau lorrain peuvent être instables et sont plus sensibles à l'érosion.	Urbanisme peu contraint par la topographie. Réduction du ruissellement des eaux pluviales, par le maintien et le développement de haies, bosquets, pour éviter l'érosion des sols et les coulées boueuses.
Cours d'eau	La commune se situe au sein du bassin versant de la Seille. Elle est traversée par plusieurs cours d'eau : Saint-Pierre, de l'Etang, du Bois de l'Hôpital, de Corbon, de Mouleux... Les masses d'eau correspondantes n'ont pas atteint le bon état écologique et seule la masse d'eau du « ruisseau de Cheneau » a atteint le bon état chimique. La qualité des ruisseaux est dégradée par les rejets urbains et les produits phytosanitaires ainsi que par un état physique variable (ripisylve parfois absente, piétinement du bétail, érosion des berges au niveau de la zone d'activités...). Un projet de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents est en cours d'étude.	Conservation d'une bande inconstructible de part et d'autre des cours d'eau. Préservation de la ripisylve en bord des cours d'eau. Développement de la végétation rivulaire le long du ruisseau du Mouleux, du ruisseau de l'Etang et le long de certaines portions du ruisseau Saint-Pierre (notamment au niveau de la zone d'activités). Limiter l'imperméabilisation des sols, source de rejets d'eau polluée dans le milieu naturel. Restauration et renaturation du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents à poursuivre. Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement.
Masses d'eau souterraines	Le territoire se situe sur la masse d'eau du Plateau Lorrain Versant Rhin. Sa qualité est dégradée du fait notamment de la présence de pesticides. La qualité de la masse d'eau ne pose pas de problème en terme de sécurité et santé (eau potable).	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons), en lien notamment avec les enjeux de captages d'eau potable.

Milieux naturels et Biodiversité	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, prairies (notamment humides), cours d'eau, vergers (entretenus ou non). Il existe plusieurs espèces protégées au niveau européen, dont des chauves souris du fait de la présence d'anciennes casemates. Avec la forte présence de l'eau, la commune présente des milieux humides intéressants, en bordure du ruisseau Saint-Pierre et du ruisseau de l'Etang (prairies). Présence de terres agricoles représentant une activité économique (cultures et prairies). Les franges entre espaces urbanisés et espaces agricoles sont parfois « dures » (exemple : lotissement des « Champs Dorés »). Des vergers périvillageois ayant une fonction écologique forte (diversité de milieux) mais également une fonction paysagère et de cadre de vie. Secteur « Les Vignes » constitué de milieux hétérogènes : vergers entretenus, vergers abandonnés, et prairies. Une diversité de milieux donnant lieu à une richesse écologique et assurant une transition entre la zone urbanisée et les terrains cultivés au nord. Absence d'espaces verts publics sur la commune.	
Continuités écologiques	Plusieurs réservoirs de biodiversité locaux sont recensés (Bois Saint Clément, Bois de l'Hôpital, prairies). Plusieurs continuités écologiques supra-communales (continuités forestières) sont présentes sur la commune. Une partie de la continuité forestière « Couloir-cordon de l'est messin » entre le bois Saint Clément et le bois d'Ars-Laquenexy s'effectue en pas japonais. Plusieurs ruisseaux et zones humides participent à la constitution de trames bleues. Les vergers périvillageois sont à préserver. Les secteurs de milieux en transition (Les Vignes) présentent une diversité écologique et participent en partie à la continuité forestière. Ils constituent des espaces potentiels pour l'ouverture de milieux thermophiles. Les zones urbanisées et les infrastructures de transport peuvent représenter des obstacles pour la faune en milieu terrestre (ex : N431, D955) et en milieu aquatique (ex : lotissement Grandes Portions donnant lieu à la couverture du ruisseau, ruisseau du Mouleux enterré sous la zone d'activités, passage du ruisseau Saint-Pierre sous la RD955)	Préserver, voire renforcer, les continuités écologiques, notamment par la protection réglementaire des grands espaces boisés mais aussi des petits espaces boisés participant aux continuités forestières. Eviter la création de nouvelles ruptures en protégeant notamment les zones fragiles via un zonage et une réglementation adaptés. Augmenter les éléments relais au sein des espaces agricoles, notamment au sein des prairies entre le ruisseau Saint-Pierre et le Bois de l'Hopital. Préservation des zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, la gestion des inondations et l'accueil de biodiversité. Eviter la création de nouvelles ruptures dans le lit des ruisseaux. Préserver ou développer les bandes enherbées, la ripisylve en bord de cours d'eau (prioritairement là où elle est absente ou sporadique). Afin de développer le rôle écologique du secteur « Les Vignes », la réouverture des milieux de vergers enrichis est à encourager, en lien avec l'aménagement de cheminements piétons. Aménagement de zones tampons entre secteur urbanisé et secteur agricole afin d'assurer une transition douce (bandes enherbées, vergers, jardins, cheminements plantés...). Préservation et développement des zones vertes de respiration en zone urbanisée (ex : à l'occasion d'un éventuel projet sur le secteur en friche aux Champs Dorés). Développement des liaisons douces en lien avec la trame verte et bleue (ex : en bordure du ruisseau Saint-Pierre, en parallèle du projet de restauration, ou en milieu urbanisé). Conservation de la végétation en zone urbanisée et artificialisée pour limiter les effets de rupture, notamment aux bords des routes et de la voie ferrée (haies, bandes enherbées...).

Eau potable	La commune est intégrée au réseau de la ville de Metz pour la distribution d'eau potable. A Peltre, l'eau distribuée est de bonne qualité. Par ailleurs, du fait de la diversification des apports en eau, la commune ne présente pas de risque majeur en terme de sécurité de l'eau potable. Le territoire de Peltre n'accueille aucun forage ou captage d'eau potable impliquant des servitudes.	Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques (conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à l'infiltration de l'eau pluviale sur site par exemple).
Eaux usées Eaux pluviales	La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole, via la Régie HAGANIS. L'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales issues du réseau unitaire est réalisé à la station d'épuration de la Maxe. Les eaux pluviales rejoignent différents exutoires vers le ruisseau Saint-Pierre et des fossés. La commune connaît une problématique de ruissellement des eaux pluviales impactant des zones bâties (Crépy, Champs dorés, rue de la source). Des travaux devraient débuter dans le secteur rue de la Source.	Limitation de l'imperméabilisation des sols lors de projets d'aménagement. Privilégier l'infiltration (si possible) sur sites des eaux pluviales. Mise en place d'ouvrage de rétention/stockage avec rejet à débit limité (si infiltration impossible). Mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines. Favoriser l'évaporation des eaux par la végétalisation des toitures et des ouvrages (exemple du Quartier de l'Archyre à Scy-Chazelles).
Energie	Présence de polluants atmosphériques et de GES, principalement liés aux secteurs du transport routier et du résidentiel (chauffage). Responsables en partie du réchauffement climatique, ils diminuent (10%) depuis 2002 mais restent importants. Les émissions de particules et d'oxyde d'azote diminuent depuis 2002 (47% pour les PM10 et 35% pour les NOx)	Densification pour réduire les besoins en déplacement, notamment aux abords des transports collectifs (par exemple la gare). Amélioration des conditions d'utilisation des transports en commun. Développement de l'intermodalité. Amélioration des conditions de déplacement en modes actifs : développement du réseau cyclable et des emplacements de stationnement vélo, amélioration des cheminements piéton. Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et développement des énergies renouvelables (notamment éolien, solaire et bois énergie avec des installations performantes). Consommation économe de l'espace et préservation des espaces naturels en tant que puits de carbone. Préservation et développement des espaces verts en milieu urbain pour l'adaptation aux changements climatiques.
Zones exposées au bruit	Des nuisances sonores existent au niveau de la voie ferrée, et des routes nationale et départementales. Les secteurs habités soumis à des dépassements de bruit sont Crépy, la Zone d'activités, l'extension sud (rue chesny/rue daubrée).	Respect des obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat. Ne pas augmenter la population soumise aux nuisances sonores. Implantation des établissements sensibles dans des secteurs non soumis à des dépassements réglementaires du bruit.

Risques	La commune est concernée par des risques liés aux mouvements de terrain : retrait-gonflement des argiles et cavités souterraines. Des matières dangereuses circulent sur le territoire communal, notamment par gazoduc.	Prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans les choix d'urbanisation. Eviter l'infiltration des eaux pluviales dans les secteurs d'aléa moyen. Tenir compte de la présence de cavités souterraines abandonnées. Maintien de la végétation en place, en particulier sur les pentes pour assurer un maintien des sols et limiter l'érosion.
Sols pollués	Existence de plusieurs sites potentiellement pollués (BASIAS).	Prise de précautions dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution...).

Diagnostic socio-économique

Evolution de la population	Une population en hausse de 65% depuis 1975. 1834 habitants en 2012 contre 1114 en 1975.	Maintenir l'attractivité de la commune. Garantir le maintien de la population par des opérations phasées dans le temps.
Facteurs d'évolution de la population	Une croissance démographique en majeure partie liée au solde migratoire, grâce aux opérations réalisées lors de deux périodes : 1975 et 2000. Un solde naturel faible mais positif (+0,5% en moyenne).	Assurer des apports de population réguliers par des opérations étalées dans le temps. Renforcer la dynamique démographique par l'arrivée de jeunes ménages.
Structure de la population	Un vieillissement de la population marqué : - Diminution des 35 à 44 ans (évolution de 21% à 11%) ; - Augmentation des 65 ans et plus (évolution de 13% à 23%) avec l'apparition des « 90 ans et plus ». Un âge moyen qui passe de 37,3 ans en 1990 à 41,9 ans en 2012. Augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans d'ici à 2025 sur les communes de Metz Métropole (hors Metz).	Proposer une offre de logements adaptés aux besoins de chacun : population vieillissante, jeunes ménages, familles monoparentales, etc. Garantir la présence des classes d'âge qui participent au renouvellement de la population.
Dessèchement des ménages	Un nombre de ménages qui augmente (719 ménages en 2012 contre 474 en 1990). Une taille des ménages qui diminue (2,41 personnes en 1990 contre 2,89 en 1990). 345 personnes avec 100 logements en 1975 contre seulement 241 en 2012.	Tenir compte du dessèchement des ménages dans le projet démographique communal et adapter l'offre de logements.

Evolution du parc immobilier	751 logements en 2012 contre 193 en 1968, soit 0,6% du parc immobilier de Metz Métropole. Seulement 13% du parc de logement datent d'avant 1949 ; 22,7% a été construit depuis 2004.	Maintenir la construction de nouveaux logements sur différentes phases pour limiter les impacts sur la population.
Typologie des logements	719 résidences principales, 31 logements vacants. 72% de propriétaires occupants pour les résidences principales, 26% de parc locatif dont 16% est privé. 80% de logements individuels, avec une dominance pour les logements de grande taille (67% de « T5 et plus » dans l'ensemble du parc immobilier). Une transformation récente du parc de logement qui ne pallie pas le manque de logements collectifs.	Poursuivre la diversification du parc de logements pour répondre aux problèmes de décohabitation et de desserrement des ménages (collectifs, petits logements). Diversifier l'offre résidentielle afin de retenir/attirer les jeunes ménages (hausse de la part des logements locatifs, sociaux, primo-accédants). Introduire un principe général de mixité dans la production de nouveaux logements.
Vacance des logements	31 logements vacants donc 12 de plus de 2 ans 4,1% de vacance en 2012 contre 2,6% en 1990. Considérant qu'en dessous de 5% la vacance est synonyme de « tension » du marché immobilier, ce chiffre témoigne donc d'une certaine pression immobilière sur la commune	Favoriser la réoccupation des logements vacants, notamment ceux de plus de 2 ans. Il convient de les déduire du besoin en nouveaux logements qui sera identifié d'ici 2030 pour favoriser le renouvellement urbain et économiser le foncier agricole et naturel.
Logement spécifique	L'internat de l'ensemble scolaire Notre-Dame, avec 199 lits. La résidence sociale EMMAÜS avec 45 lits. Le couvent de la providence avec une cinquantaine de lits. Les logements seniors aménagés dans la ferme de Ravinel (à ce stade du diagnostic, la réhabilitation n'a pas encore débutée).	Conforter la présence des logements spécifiques et de leur population en vue de garantir leur intégration à la vie locale.
Logement aidé	La commune n'étant pas soumise à la loi SRU, elle possède 73 logements sociaux, soit près de 10% de son parc immobilier. Ces logements sont tous collectifs, de 2 à 4 pièces en moyenne, et datent principalement des années 70-80. Aucune vacance n'est observée dans le parc social, et 22 demandes étaient enregistrées fin 2015. Avec 73 logements sociaux, Peltre couvre 96% des ménages éligibles au PLAI	Renforcer et diversifier le parc social de Peltre afin de répondre aux besoins observés (jeunes ménages, petits logements, ...). Maintenir l'attractivité du parc social de la commune. Respecter la stratégie définie par l'Agglomération Messine en matière de production de logements (PLH).

Les écoles primaires et structures annexes	Des effectifs globaux en hausse depuis 1999 : - hausse récente des effectifs de l'école maternelle ; - fluctuation des effectifs de l'école élémentaire. Hausse naturelle des effectifs globaux à courts termes.	Garantir la capacité d'accueil du groupe scolaire en lien avec les opérations récentes. Maintenir l'équilibre de fonctionnement des établissements et des structures annexes sur le long terme en favorisant l'arrivée de jeunes ménages.
Ensemble scolaire Notre-Dame de Peltre	450 élèves étaient scolarisés à la rentrée 2015.	Assurer la pérennité de cet équipement scolaire dont l'attractivité s'étend au-delà des limites communales.
Equipements communaux	Une diversité d'équipements communaux et intercommunaux, majoritairement regroupés au cœur de bourg.	Conforter les équipements communaux qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants et limitent les déplacements automobiles.
Catégories socio-professionnelles	Les CSP sont chacune bien représentées sur la commune, de l'ordre de 20% en moyenne, sauf pour les artisans qui totalisent 8%.	Conforter la diversité de la population active par une offre de logements adaptés.
Concentration de l'emploi	Toutes les catégories d'emplois sont présentes sur la commune, dont la construction et l'administration/santé qui occupent 68% des emplois présents.	Conforter le bassin d'emploi présent sur la commune afin de trouver un équilibre entre dynamique économique et résidentialisation
Activités économiques	La commune concentre trois zones d'emploi : - Le pôle d'innovation de Mercy ; - La Z.A. de Peltre ; - Le cœur de bourg. Diversité d'activités sur la zone artisanale : industrielle, artisanale, commerciale, etc. Zone coupée du tissu urbain par la voie ferrée.	Pérenniser les activités existantes et favoriser l'implantation de nouvelles activités pour conforter les espaces économiques communaux et intercommunaux. Encourager la complémentarité intercommunale avec les autres zones d'activités alentours (ex: Jury). Veiller aux connexions entre les espaces d'activités et le tissu urbain afin que ces services puissent bénéficier au mieux aux habitants du village. Maintenir la multifonctionnalité des zones U du PLU pour pérenniser l'offre existante et attirer de nouveaux commerces et services répondant au besoin de proximité.

Agriculture	Présence de 3 exploitations sur la commune, 10 exploitants de parcelles agricoles en tout. Surface Agricole Utile relativement stable depuis 2001 : 435 ha dont la moitié en prairie. Activité agricole adaptée au contexte périurbain : vente directe, prestations de services, etc.	Protéger les espaces agricoles en vue de garantir le maintien des activités et de préserver l'identité du village. Conforter les accès utilisés pour la pratique de l'activité agricole.
Déplacements domicile/travail	En 2012, 633 actifs travaillent à Peltre, dont 13% sont domiciliés sur le ban communal. Sur les 723 actifs vivant à Peltre, seul 11% travaillent sur la commune. Ainsi, 1190 entrent et sortent quotidiennement de la commune pour le travail.	Réduire la dépendance à la voiture des actifs en trouvant des alternatives pour les déplacements domicile-travail.
Voiture et route	43% des ménages disposent d'au moins une voiture, 49% en possèdent au moins 2. Proximité immédiate d'un réseau viaire important avec la RN431 et la RD155. Desserte de la route de Strasbourg, peu aménagée pour la multimodalité	Diminuer la dépendance à la voiture en favorisant la proximité des équipements, commerces et arrêts de transports en commun. Sécuriser les abords des routes importantes. Développer le caractère multimodal de la route de Strasbourg, au profil routier très marqué.
Stationnement	Sur la commune, on recense : - 293 places matérialisées au sol ; - 196 places réparties sur les parkings publics ; Des rues étroites présentant des problèmes de stationnement dans les tissus anciens. Peu de stationnements deux roues sur la commune. Des lotissements récents pensés pour le besoin de deux voitures par ménages.	Réorganiser la gestion du stationnement public. Définir une gestion du stationnement deux-roues dans les espaces stratégiques de la commune. Etablir des critères en matière de stationnement adaptés aux nouvelles pratiques pour les prochaines opérations d'aménagement.
Gare	La fréquentation moyenne 2014 de la gare de Peltre est de 200 voyageurs entrants/sortants par jour. Un accès à la gare de Metz en 6 minutes. Une localisation excentrée du cœur de bourg, mais relativement bien située dans l'ensemble de la commune. Une simple « halte » faisant office de gare, peu de sécurité autour (parking, passage à niveau, ...).	Améliorer la lisibilité et la fonction multimodale de la station ferroviaire de Peltre et restructurer l'organisation des espaces de part et d'autre du passage à niveau de la rue Gargan. Intensifier le tissu urbanisé de la commune et consolider le secteur gare. Intégrer la station ferroviaire au village en l'associant aux équipements publics et privés, et imaginer le développement de services et de commerces de proximité. Exploiter les atouts du patrimoine urbain et paysager du village comme facteurs d'attractivité du territoire. Projeter un aménagement plus urbain autour de la halte ferroviaire et mettre en exergue les qualités urbaines et paysagères de Peltre par des espaces publics renouvelés.

Transport en commun	Desserte du centre-bourg assurée par la ligne N91 « Val Saint-Pierre » qui passe par la gare et par l'hôpital Mercy. Desserte de Mercy assurée par le BHNS Mettis vers la ville-centre de Metz. Desserte partielle du nouveau lotissement, inexistante pour la Z.A et lotissement de la Cour Haute.	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en densifiant les espaces à proximité des arrêts de transports en commun. Compléter la desserte de la commune pour éviter l'isolement de certains secteurs.
Déplacements doux	Présence d'une unique piste cyclable reliant Jury à Peltre. Un réseau important de chemins et sentiers exploitable pour l'utilisation de modes doux sur la commune.	Protéger les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants et identifier les secteurs où il existe des manques. S'inscrire dans le développement du schéma cyclable fonctionnel du SCoTAM, en développant les liaisons communales et intercommunales.
Patrimoine	Présence d'un patrimoine riche marqué notamment par la présence du couvent de la providence.	Assurer la protection des patrimoines qui constituent l'identité du village.
Espaces publics	La rue de Gargan, un axe majeur à repenser. La rue Daubrée/de Chesny : des axes secondaires à conforter.	Réaménager la rue de Gargan en adéquation avec son rôle d'espace structurant du village. Redéfinir les espaces publics dans le cœur de village. Reconfigurer les axes secondaires pour une utilisation optimale et sécurisée de tous les usagers.
Environnement végétal du village	Une multitude d'espaces qui assurent une transition entre espaces urbanisés et agricoles.	Conserver ces espaces de transition en vue de garantir la qualité paysagère et celle du cadre de vie des habitants.

Evolutions du foncier et potentiel de densification

Consommation foncière et potentiel de densification	Une taille moyenne des parcelles en baisse. Une densité de logement qui augmente étant aujourd'hui à 15log/ha. 11 ha consommés ces 10 dernières années. Un potentiel théorique de densification et de renouvellement urbain de 4,4 ha.	Répondre aux objectifs du SCoTAM en termes de production de logement et de densité. Limiter les possibilités d'extension urbaine de la commune en tenant compte des potentiel de renouvellement et de densification du tissu urbain existant.
--	--	---